

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Année 2007 - N°07

NOR : C.E.S. X07000107V

Vendredi 2 mars 2007

*AVIS ET RAPPORTS DU*  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*SUIVI DE LA  
SITUATION DE LA  
FRANCE AU REGARD  
DES INDICATEURS  
DE LISBONNE*

2007

**MANDATURE 2004-2009**  
\_\_\_\_\_

**Séance du Bureau du 13 février 2007**  
\_\_\_\_\_

**SUIVI DE LA SITUATION DE LA  
FRANCE AU REGARD DES  
INDICATEURS DE LISBONNE**  
\_\_\_\_\_

**Communication du Conseil économique et social  
présentée par Mme Anne Duthilleul  
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>CHAPITRE I - SITUATION DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE MISE À JOUR FIN 2006</b> .....	7
<b>I - UNE SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE RELATIVEMENT FAVORABLE POUR LA FRANCE</b> .....	7
<b>A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE</b> .....	7
1. La croissance reste l'objectif central de la Stratégie de Lisbonne ....	7
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte.....	10
<b>B - LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE AU REGARD DU PIB PAR HABITANT EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT</b> .....	11
<b>C - LE PIB FRANÇAIS PAR PERSONNE OCCUPÉE EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT NOTABLEMENT SUPÉRIEUR À LA MOYENNE</b> .....	13
<b>D - LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME (PNR) ET DU CES EN MATIÈRE DE CROISSANCE</b> .....	15
1. Recommandations des autorités européennes.....	15
2. Les options du Programme national de réforme.....	16
3. Les préconisations du Conseil économique et social.....	16
<b>II - DES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EMPLOI ENCORE ÉLOIGNÉS POUR LA FRANCE</b> .....	17
<b>A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI</b> .....	17
1. L'emploi est confirmé comme un objectif majeur de la Stratégie de Lisbonne.....	17
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte sur l'emploi.....	19

<b>B - UN TAUX D'EMPLOI DES HOMMES ET FEMMES DE 15 À 64 ANS TOUJOURS INSUFFISANT</b> .....	20
1. La France reste en position relativement moyenne quant au taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans.....	20
2. Le taux d'emploi en France des hommes de 15 à 64 ans régresse légèrement.....	22
3. Le taux d'emploi en France des femmes de 15 à 64 ans reste supérieur à la moyenne de l'Union et continue à progresser.....	24
4. L'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin pour les personnes de 15 à 64 ans est relativement faible en France.....	26
<b>C - UN TAUX D'EMPLOI POUR LES HOMMES ET LES FEMMES ÂGÉS DE 55 À 64 ANS EN PROGRÈS, MAIS TRÈS LOIN DE L'OBJECTIF</b> .....	28
1. Le taux d'emploi des « seniors » enregistre des progrès.....	28
2. Le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans demeure faible en France.....	30
3. Le taux d'emploi en France des femmes âgées de 55 à 64 ans continue à progresser.....	32
4. L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin des 55-64 ans est très faible en France.....	34
5. Le décrochage entre les taux d'emploi de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans est particulièrement important en France.....	35
<b>D - LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME ET DU CES EN MATIÈRE D'EMPLOI</b> .....	36
1. La stratégie européenne pour l'emploi.....	36
2. Les éléments du PNR et du <i>Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008</i> en France.....	37
3. Les principales préconisations du CES en matière d'emploi.....	38
<b>III - L'INNOVATION ET LA RECHERCHE &amp; DÉVELOPPEMENT ENCORE INSUFFISANTS EN FRANCE ...</b>	40
<b>A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS POUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE</b> .....	40
1. L'économie de la connaissance est l'objectif stratégique de Lisbonne.....	40
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte.....	42
<b>B - UN NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES DE 20 À 24 ANS ÉLEVÉ EN FRANCE</b> .....	42
<b>C - UN EFFORT DE R&amp;D AU-DESSUS DE LA MOYENNE DE L'UNION, MAIS RESTANT EN DESSOUS DE L'OBJECTIF DE LISBONNE EN FRANCE EN 2004</b> .....	45

D - LES PRÉCONISATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PNR ET DU CES POUR ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION VERS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....	47
1. Les préconisations des autorités européennes à mi-parcours.....	47
2. Les orientations du PNR et le Pacte de la Nation avec sa recherche.....	48
3. Les propositions du Conseil économique et social.....	49
<b>IV - UNE SITUATION STABLE AU REGARD DE L'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>51</b>
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE RÉFORME ÉCONOMIQUE.....	51
1. Intégration des marchés et réforme économique sont des objectifs structurels de Lisbonne.....	51
2. Présentation des deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique.....	53
B - LA SITUATION DE LA FRANCE STABLE POUR LES NIVEAUX DE PRIX COMPARÉS.....	54
C - LA FRANCE ENCORE EN DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2004 POUR L'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	55
D - LES ORIENTATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES ET DU PNR ET LES PRÉCONISATIONS DU CES POUR FAVORISER LA STABILITÉ DES PRIX ET L'INVESTISSEMENT PRIVÉ.....	57
1. Les orientations des autorités européennes.....	57
2. Les orientations du Programme national de réforme.....	58
3. Les propositions du Conseil économique et social.....	58
<b>V - UNE SITUATION MEILLEURE QUE LA MOYENNE QUANT À LA COHÉSION SOCIALE.....</b>	<b>60</b>
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS STRATÉGIQUES DE LISBONNE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE.....	60
1. L'objectif de cohésion sociale, troisième pilier de la stratégie.....	60
2. Présentation des trois indicateurs relatifs à la cohésion sociale.....	61
B - UN TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EN FRANCE EN 2004 EN HAUSSE BIEN QU'INFÉRIEUR À LA MOYENNE EUROPÉENNE.....	63
C - UN TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DES HOMMES ET DES FEMMES EN FRANCE EN 2005 DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE.....	64

D - UNE DISPERSION MOYENNE DES TAUX D'EMPLOIS RÉGIONAUX EN 2004.....	66
E - ORIENTATIONS POUR LA FRANCE ET RECOMMANDATIONS DU CES POUR LA COHÉSION SOCIALE.....	67
1. Les orientations retenues par le gouvernement français.....	67
2. Les principales recommandations du Conseil économique et social.....	69
<b>VI - LA FRANCE EN SITUATION FAVORABLE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>69</b>
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....	69
1. Stratégie de Lisbonne, environnement et développement durable.....	70
2. Présentation des trois indicateurs en matière d'environnement.....	72
B - LA FRANCE BIEN SITUÉE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	74
C - LA FRANCE EN POSITION FAVORABLE QUANT À L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE SON ÉCONOMIE.....	76
D - LA FRANCE EN SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE QUANT AU VOLUME DE TRANSPORT DE FRET PAR RAPPORT AU PIB.....	79
E - ORIENTATIONS DU PNR ET PRÉCONISATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR POURSUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.....	80
1. Les orientations du PNR et la stratégie nationale de développement durable.....	80
2. Les grands axes des préconisations du Conseil économique et social.....	82
<b>CHAPITRE II - COMPLÉMENTS SUR LA SITUATION FRANÇAISE DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE ET DE LA COHÉSION SOCIALE.....</b>	<b>83</b>
<b>I - DES RÉSULTATS DISPARATES EN FRANCE SELON LES INDICATEURS D'INNOVATION ET DE RECHERCHE.....</b>	<b>84</b>
A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS STRUCTURELS D'INNOVATION ET DE RECHERCHE.....	84
B - LA FRANCE SENSIBLEMENT AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR LES DÉPENSES	

PUBLIQUES TOTALES D'ÉDUCATION EN POURCENTAGE DU PIB.....	86
<b>C - LA FRANCE EN 2003 PARMIS LES ÉTATS MEMBRES DONT LA PART DE LA DIRD FINANCÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS EST RELATIVEMENT ÉLEVÉE.....</b>	<b>88</b>
<b>D - LA FRANCE PROCHE DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL-RISQUE .....</b>	<b>90</b>
<b>E - LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR LES DÉPENSES CONSACRÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....</b>	<b>94</b>
<b>F - LA FRANCE NETTEMENT EN DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR L'UTILISATION D'INTERNET PAR LES PARTICULIERS.....</b>	<b>95</b>
<b>G - LA FRANCE TRÈS BIEN SITUÉE QUANT AUX DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES.....</b>	<b>96</b>
<b>H - LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR LES DEMANDES DE BREVETS EUROPÉENS OU DÉPOSÉES À L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS.....</b>	<b>98</b>
<b>II - LA FRANCE EN SITUATION PLUTÔT FAVORABLE DANS L'UNION POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET L'EXCLUSION .....</b>	<b>102</b>
<b>A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS STRUCTURELS RELATIFS À LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET À L'EXCLUSION SOCIALE.....</b>	<b>102</b>
<b>B - UN TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EN FRANCE EN DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE, SURTOUT APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX.....</b>	<b>104</b>
<b>C - UNE DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PLUS HAUTS ET LES PLUS BAS MOINS INÉGALITAIRE EN FRANCE QUE DANS LA MOYENNE DE L'UNION .....</b>	<b>107</b>
<b>D - LE TAUX DE RISQUE DE PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE, MAIS DES DONNÉES TRÈS ANCIENNES (2000-2001).....</b>	<b>108</b>
<b>E - LE TAUX DE JEUNES AYANT QUITTE PRÉMATUREMENT L'ÉCOLE PLUS FAVORABLE POUR LA FRANCE QUE POUR LA MOYENNE EUROPÉENNE .....</b>	<b>108</b>

<b>F - LA PART DE PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI EN FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE.....</b>	<b>111</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>121</b>
Annexe 1 : Résultat du vote par la délégation pour l'Union européenne, le 30 janvier 2007.....	123
Annexe 2 : Indicateurs structurels de la liste restreinte.....	125
Annexe 3 : Liste des indicateurs structurels arrêtés pour les conseils de printemps 2002-2003.....	127
Annexe 4 : Données statistiques correspondant aux 14 indicateurs structurels de la liste restreinte. ....	129
Annexe 5 : Données statistiques complémentaires aux indicateurs de la liste restreinte. ....	143
Annexe 6 : Données statistiques concernant les indicateurs structurels de recherche et innovation et de cohésion sociale.....	155
<b>LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>173</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>181</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>183</b>

Le 11 juillet 2006, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne la préparation d'une communication intitulée *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*.<sup>1</sup>

La délégation pour l'Union européenne a désigné en son sein Mme Anne Duthilleul pour en être le rapporteur.

Afin de parfaire son information, la délégation a entendu :

- M. Laurent Caussat, sous-directeur des synthèses, des études économiques et de l'évaluation à la Direction de la recherche, des études économiques, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et des solidarités ;
- M. Bruno Coquet, chef du département des synthèses à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- M. Denis Despreaux, sous-directeur de la performance, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Mme Cécile Dormoy, chercheur au Département des synthèses de l'Institut français de l'environnement (IFEN) ;
- M. Daniel Vitry, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- M. Pascal Wolff, chef de section « Indicateurs structurels et développement durable - Eurostat, division I - Indicateurs clés pour les politiques communautaires » de la Commission européenne.

Le rapporteur a également rencontré en entretien particulier M. Henri Malosse, directeur des affaires européennes et internationales à l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), membre du Comité économique et social européen (CESE) et président en son sein du groupe des employeurs (groupe I).

## INTRODUCTION

Au Conseil européen de Lisbonne, au printemps 2000, l'Union européenne (UE) s'est fixé pour objectif stratégique à horizon 2010 de : « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Le Conseil a décidé de discuter régulièrement des progrès réalisés par rapport à cet objectif et de les évaluer à l'aide d'indicateurs structurels communs. Ainsi la Commission européenne prépare chaque année un rapport de printemps sur les évolutions des indicateurs structurels.

Quarante-deux indicateurs concernant six domaines (le contexte économique général, l'emploi, l'innovation et la recherche, la réforme économique, la cohésion sociale, ainsi que depuis 2002 l'environnement) ont été définis pour le suivi de la Stratégie de Lisbonne. Parmi ces indicateurs, une « liste restreinte » limitée à quatorze et éclairant les principaux objectifs a été fixée par le Conseil européen du 8 décembre 2003.

Le Conseil économique et social s'est saisi du suivi de la Stratégie de Lisbonne dès 2004, en éditant une première communication sur la *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, présentée par Madame Évelyne Pichenot, avant le Conseil européen du printemps 2005 axé sur la révision à mi-parcours de cette stratégie.

Devant l'intérêt suscité par cet exercice d'évaluation et face au renforcement de la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne décidé lors de ce sommet, la délégation pour l'Union européenne s'est proposé de rééditer cette communication en y ajoutant un coup de projecteur sur deux domaines particuliers : l'innovation et la recherche, d'une part, la cohésion sociale, d'autre part. En outre, une attention spéciale a été apportée au cours de ces travaux au Programme national de réforme mis en place en France fin 2005, en vue de déterminer les indicateurs les plus adaptés à son suivi.

<sup>1</sup> Cette communication a été adoptée par le Bureau lors de sa séance du 13 février 2007. Le résultat des votes en délégation figure en annexe.

### Avertissement méthodologique

La notion d'objectifs et d'indicateurs devrait, en principe, former un couple indissociable, un bon indicateur devant viser à rendre compte d'un objectif. Toutefois, le choix des indicateurs est nécessairement un compromis.

Sur le plan politique, le processus qui a présidé à la sélection parmi les différents indicateurs possibles a parfois été la recherche du plus petit dénominateur commun, chaque pays tendant à faire prendre en compte dans la liste ceux répondant à ses caractéristiques propres ou à faire retirer de la liste ceux pour lesquels il obtenait de mauvais résultats ; de ce fait, certains indicateurs importants ne figurent pas sur la liste restreinte, qui ne couvre qu'une partie des progrès entrant dans le champ de Lisbonne, sans mettre nécessairement en avant les points majeurs ; certains des indicateurs retenus sont par ailleurs difficiles à interpréter.

Sur le plan technique, le choix des indicateurs s'exerce sous contrainte de l'existence d'une source statistique et d'une méthodologie communes, ceux-ci se fondant notamment sur l'« Enquête force de travail » (dite « Enquête emploi » en France), sur le panel européen des ménages, ainsi que sur des indicateurs issus des comptes nationaux, qui répondent à une méthodologie commune entre les États membres. Le choix, forcément limité, résulte d'un équilibre à trouver entre, d'une part, la pertinence de l'indicateur, qui doit refléter l'objectif poursuivi et permettre de mesurer les progrès accomplis, et, d'autre part, la nécessité que celui-ci soit robuste et facile à suivre à périodes régulières, la tendance étant souvent, pour l'observateur, au moins aussi riche d'enseignements que le niveau.

La démarche de construction des indicateurs structurels n'est jamais achevée, la volonté de mieux mesurer la réalité suscitant des améliorations apportées à la définition des indicateurs existants. Un rendez-vous annuel est organisé à cette fin, en automne, après quoi les indicateurs doivent être stabilisés jusqu'à l'année suivante.

Pour produire ces informations statistiques, Eurostat, office statistique des Communautés européennes, fait appel au principe de subsidiarité et de proportionnalité. Eurostat ne collecte jamais lui-même de statistiques : celles-ci sont collectées, dans le cadre d'un partenariat étroit, par les systèmes statistiques nationaux des États membres.

Eurostat met ainsi à jour quotidiennement, sur son site, les indicateurs, en fonction des mises à jour de données transmises par les États membres, l'extraction des données étant opérée au mois de décembre pour préparer le Sommet annuel de printemps.

S'agissant des pays membres entrés dans l'Union en mai 2004, un travail de collaboration est conduit depuis 1990 avec leurs offices statistiques nationaux, des moyens importants issus du Programme PHARE ayant été utilisés pour améliorer leurs systèmes statistiques. Ce travail de collaboration a également été engagé avec la Roumanie et la Bulgarie.

De manière générale, la comparabilité des données dans le domaine social et dans le domaine environnemental est beaucoup plus compliquée que dans le domaine économique, pour lequel l'harmonisation des concepts est plus forte. Une explication de cette différence tient sans doute à ce que la production de statistiques européennes dans le domaine social est beaucoup plus récente que ce n'est le cas pour l'économie, la politique sociale relevant des États aux termes des traités, et certains États membres ayant de ce fait été longtemps peu favorables, au nom de la subsidiarité, à l'élaboration d'une statistique sociale en Europe. Lisbonne a marqué en ce domaine une mutation considérable, mais il s'agit d'une évolution encore récente et l'harmonisation est sans doute de ce fait moins poussée qu'elle ne l'est pour la production des statistiques économiques.

Le choix a été fait par le Conseil économique et social de se limiter pour cette communication, comme cela avait déjà été le cas pour la communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, publiée par le Conseil en février 2005, aux 14 indicateurs de la liste restreinte. Ce choix de la stabilité assure également une continuité souhaitable dans le cadre du suivi d'une stratégie européenne conduite sur dix ans ; du reste, une *task force* récemment réunie par la Commission européenne pour examiner l'opportunité d'une révision des 14 indicateurs de la liste restreinte a conclu qu'il était préférable de ne pas modifier cette liste.

Pour cette édition, la délégation pour l'Union européenne a néanmoins souhaité approfondir son analyse dans les domaines de la recherche et de la cohésion sociale, en prenant en compte pour ces deux domaines les indicateurs figurant parmi les 42 indicateurs la liste restreinte, et, pour les mêmes raisons que celles décrites plus haut, il a été décidé de s'en tenir pour ceux-ci aux indicateurs utilisés pour préparer les conseils de printemps 2002 et 2003. Des déclinaisons supplémentaires par sexe et par âge ont été prises en compte pour les indicateurs relevant du domaine de l'emploi, afin d'affiner les constats effectués.

La moyenne européenne mise en avant est celle de l'UE 25, même si la moyenne de l'UE 15 est également fournie pour information dans les tableaux annexés. Roumanie et Bulgarie figurent bien entendu, en tant que membres de l'Union à part entière, dans les données fournies, sauf lorsque celles-ci n'étaient pas disponibles ; il n'a ainsi pas été possible de retenir pour cette communication la moyenne de l'UE à 27, car l'extraction des données a été opérée au mois de novembre 2006 pour préparer ce document, et, à cette date, la moyenne de l'UE 27 n'était pas disponible sur le site d'Eurostat.<sup>2</sup>

De même il doit être rappelé que les indicateurs ne sont donnés que pour la France métropolitaine, excluant les collectivités d'Outre-mer.

<sup>2</sup> La moyenne de l'UE 27 devrait être disponible sur le site d'Eurostat à partir du mois de janvier 2007.

Malgré ces limites, disposer de données chiffrées et d'éléments de comparaison constitue une nécessité pour éclairer la décision politique. Cette dimension se justifie d'autant plus dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, qui a pour but de faire converger les efforts de chaque État membre vers des objectifs communs. La « Méthode ouverte de coordination » (MOC) vise à atteindre ce but. Elle part du principe qu'il n'existe pas de « recette », mais qu'il peut être utile pour les États membres confrontés à des problèmes analogues de s'inspirer de « bonnes pratiques » expérimentées par les pays voisins, et de les confronter à leur propre contexte. La référence à des critères d'appréciation partagés est susceptible de favoriser ces échanges d'expérience, d'orienter une analyse critique permettant d'identifier les obstacles et les facteurs de la convergence.

Aussi notre assemblée s'est-elle attachée dans cette communication à décrire chaque indicateur et l'objectif qu'il vise à couvrir, avant d'observer la situation de la France à cet égard. Elle a également opéré des regroupements de pays pertinents au regard de chaque critère, en mettant en avant, lorsqu'il y en a un, l'objectif quantitatif fixé dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne (par exemple, le taux de 3 % en matière de DIRD) et en présentant des cartes associant par des jeux de grisés les pays dont la situation est relativement proche au regard de l'indicateur étudié.

Une place importante a enfin été accordée à des comparaisons en tendance, pour mettre en évidence les évolutions, plus significatives qu'un rang de classement. Si les commentaires portent le plus souvent sur les 4 ou 5 dernières années (en général, de 1999 à la dernière année disponible), les graphiques et les tableaux annexés font néanmoins apparaître une période plus longue, afin de donner un recul supplémentaire et de limiter les effets de la diversité de positions des différents pays au regard du cycle économique.

## CHAPITRE I - SITUATION DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE MISE À JOUR FIN 2006

### I - UNE SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE RELATIVEMENT FAVORABLE POUR LA FRANCE

#### A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Lors du Conseil européen de mars 2000, l'objectif affiché en matière d'économie générale était « *un taux de croissance économique moyen de 3 % environ (qui) devrait être une perspective réaliste pour les années à venir* ». L'indicateur global que constitue le taux de croissance annuel du Produit intérieur brut (PIB) en volume ne figure pas parmi les indicateurs structurels de suivi de la Stratégie de Lisbonne. Cependant, il demeure primordial pour apprécier la situation de notre pays (1).

Les deux indicateurs de la liste restreinte éclairant cet objectif sont relatifs d'une part au PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat et d'autre part au PIB par personne occupée, également en Standard de pouvoir d'achat (2).

#### 1. La croissance reste l'objectif central de la Stratégie de Lisbonne

Le premier objectif de la Stratégie de Lisbonne est pour l'Europe de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable (...)* ». La croissance économique, vigoureuse en 2000 sur le plan européen et mondial, apparaît en effet comme le facteur clé facilitant la mise en œuvre et commandant la réussite de bon nombre de politiques.

Or sur la période 2001-2005, la croissance économique moyenne de l'Europe se situe nettement en retrait de cet objectif. Pour les cinq années considérées, les taux de croissance annuelle du PIB dans l'Union européenne à 25 se sont en effet élevés, respectivement, après 3 % en 1999 et 3,9 % en 2000, à 2 % en 2001, 1,2 % en 2002, 1,3 % en 2003, 2,3 % en 2004 et 1,7 % en 2005.

La France, avec un taux de croissance de 3,2 % en 1999, 4 % en 2000, 1,9 % en 2001, 1 % en 2002, 1,1 % en 2003, 2,3 % en 2004 et 1,2 % en 2005, se situe légèrement en deçà de la moyenne de l'Union européenne à 25 et dans une situation comparable à la moyenne de l'ancienne Union à 15.



Face à ce constat mitigé, l'objectif de croissance économique générale reste néanmoins l'objectif central de la Stratégie de Lisbonne<sup>6</sup>.

## 2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte

Pour rendre compte du contexte économique général, le Conseil européen de décembre 2003 a retenu deux indicateurs : le Produit intérieur brut (PIB) par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA) et le PIB par personne occupée en Standard de pouvoir d'achat également.

### 2.1. Le PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est considéré ici en Standard de pouvoir d'achat, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix, permettant des comparaisons du PIB par habitant en volume entre les pays. De plus, l'indice de volume du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE 25) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. La moyenne évoluant elle-même dans le temps, l'indice est plutôt destiné aux comparaisons spatiales qu'aux comparaisons temporelles.

Cet indicateur ne conduit donc pas à établir une hiérarchie stricte entre pays. Il est recommandé d'utiliser ces indices pour répartir les pays en groupes d'un niveau comparable au cours d'une année déterminée selon leur position respective en regard de l'indice. Lorsqu'ils sont comparés sur une période plus longue, les indices de PIB par habitant révèlent d'ailleurs pour la plupart des pays une situation relativement stable.

### 2.2. Le PIB par personne occupée en Standard de pouvoir d'achat

Le PIB en Standard de pouvoir d'achat par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE 25) fixée à 100, est destiné à donner une mesure d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne à 25 et vice versa. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

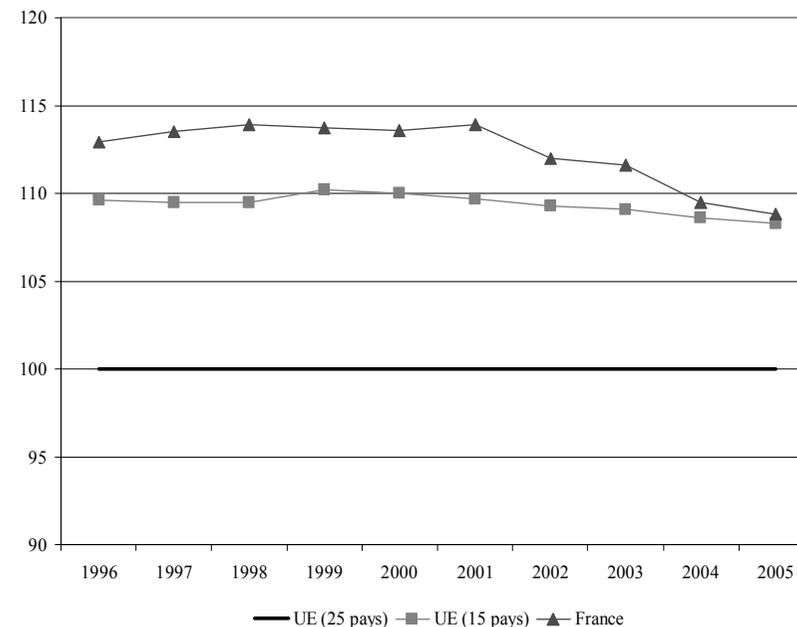
Comme le précédent, cet indicateur permet de situer les pays par groupes en regard de la moyenne européenne une année donnée, celle-ci évoluant dans le temps.

<sup>6</sup> Communication au Conseil européen de printemps : *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne*, COM(2005) 24, février 2005, pp. 4, 33 et 34.

## B - LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE AU REGARD DU PIB PAR HABITANT EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT

Alors que la France se situait, en matière de PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat, autour de l'indice 113 jusqu'en 2001, elle se trouve maintenant à 108,8, tout proche de la moyenne de l'UE 15 (108,3), mais encore sensiblement au-dessus de celle de l'UE 25 fixée à 100.

Graphique 2 : Évolution du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat entre 1996 et 2005



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

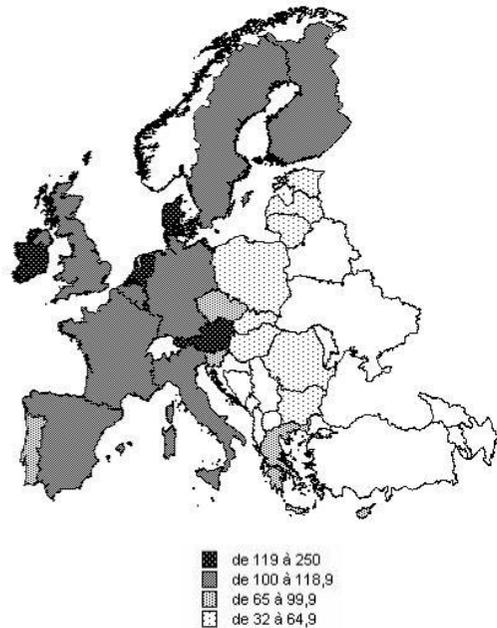
Depuis 2001, le PIB par habitant français en SPA se rapproche de celui de l'UE 15, tout en restant nettement au-dessus de celui de l'UE 25 fixée à 100. Le phénomène de convergence donne le sentiment d'une régression tant de la situation de la France que de celle de l'UE 15.

En 2005, les indices se situent entre 47,2 en Lettonie (40,8 en 2003) et 247,4 au Luxembourg (233,5 en 2003) au sein de l'UE 25. Pour les nouveaux États adhérents (Bulgarie, Roumanie) l'indice oscille autour de 30.

Le PIB par habitant du Luxembourg est de loin le plus élevé, sans doute en raison du pourcentage important de travailleurs frontaliers dans ce pays : tout en contribuant au PIB, ils ne sont pas pris en compte au sein de la population résidente au Luxembourg, qui est utilisée pour calculer cet indicateur.

Vient ensuite l'Irlande (indice 137,6), seul pays à avoir modifié de façon significative son classement au cours de la période de 1996 à 2005, passant de 101,4 en 1996 au groupe le plus élevé en 2005. Le passage d'un groupe à un autre est relativement rare.

Carte 2 : PIB par habitant en SPA en 2005 exprimé par rapport à la moyenne UE à 25 (fixée à 100)



Source : Eurostat/Carte : Mission Insee du Conseil économique et social.

La France se situe en 2005 dans le deuxième groupe de pays, au dessus de la moyenne de l'UE 25 et proche de celle de l'UE 15, avec notamment le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.

La situation relative de certains des États membres entrés dans l'Union en mai 2004 (Estonie, Lettonie, Lituanie, notamment) s'est aussi améliorée, mais dans des proportions moindres que l'Irlande, depuis 2000. L'amélioration réelle est en partie masquée par la comparaison à la moyenne européenne, qui augmente parallèlement.

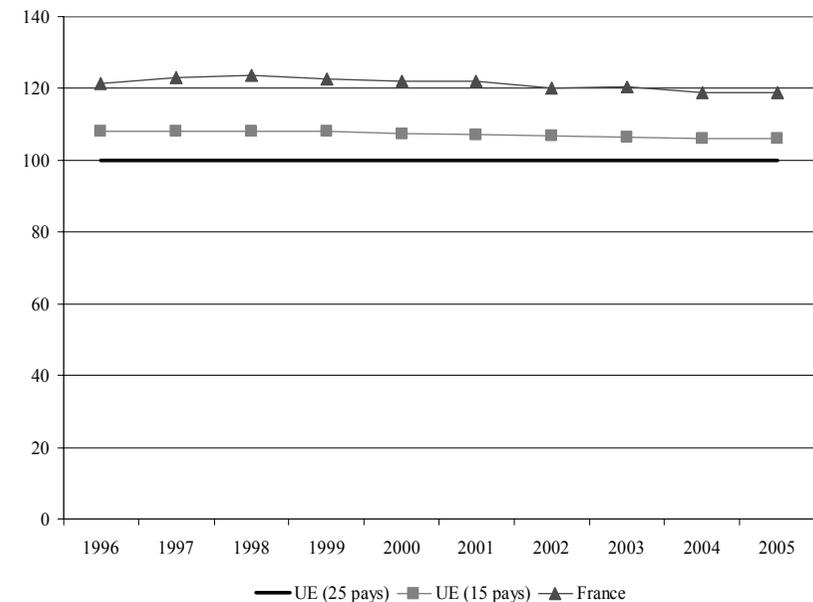
Cette observation, qui vaut pour tous les pays, montre les limites de cet indicateur et la difficulté d'en tirer des éléments vraiment instructifs dans un contexte où la convergence des économies européennes est justement recherchée, tout autant que la compétitivité et la croissance.

### C - LE PIB FRANÇAIS PAR PERSONNE OCCUPÉE EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT NOTABLEMENT SUPÉRIEUR À LA MOYENNE

En 2005, la situation relative de la France en Europe est particulièrement favorable puisque, avec un indice de 118,9, la productivité de la main-d'œuvre occupée française est notablement supérieure à celle de l'Union européenne à 25 (indice 100) et de l'Union à 15 (indice 106,1 en 2005).

L'impression qu'elle se stabilise, voire régresse légèrement, ainsi que celle de l'UE 15, sur la période observée, provient en fait de la progression notable des indices des États membres entrés dans l'Union depuis 2004, masquée par la moyenne de l'UE 25 fixée à l'indice 100.

Graphique 3 : Productivité de la main-d'œuvre occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE-25 (fixée à 100)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

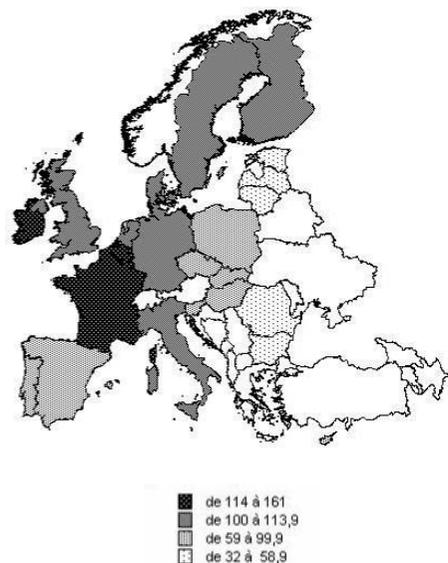
La productivité de la main-d'œuvre occupée en France est, pour l'ensemble de la période, nettement supérieure à celle de l'UE 25 ou de l'UE 15.

S'agissant de la carte par groupes de pays, le groupe de tête comprend par ordre décroissant le Luxembourg, qui continue à progresser, la Belgique, l'Irlande et la France.

Les dix États membres ayant intégré l'Union européenne en mai 2004 restent en queue de peloton. Le Portugal présente la particularité d'avoir une productivité par personne occupée plutôt faible et proche de celle des pays venant de bénéficier de l'élargissement. Les nouveaux adhérents, la Bulgarie (32,8) et la Roumanie (39,2), ont les productivités les plus faibles.

Comme pour le précédent indicateur, les fourchettes se resserrent nettement (de 41,3 en 2003 à 46,3 en 2005 pour le plus faible) autour de la moyenne de l'Union à 25 depuis quelques années, marquant également l'objectif de convergence.

Carte 3 : Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée en 2005



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figurait en 2005 parmi les pays dont la productivité est supérieure à la moyenne de l'UE à 25 et à celle de l'UE à 15.

Les indicateurs économiques structurels de suivi de la Stratégie de Lisbonne restent ainsi très globaux et relativement difficiles à interpréter. Peut-être est-il cependant intéressant de faire observer que la productivité relative des États-Unis déjà élevée (132,1 en 2000) a continué sa croissance depuis lors (135,1 en 2005) par rapport à l'UE 25.

## D - LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME (PNR) ET DU CES EN MATIÈRE DE CROISSANCE

### 1. Recommandations des autorités européennes

La communication de la Commission préparatoire au Conseil européen de mars 2005 dressant le bilan à mi-parcours et intitulée : *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne* rappelle que : « *La relance de la croissance est vitale pour la prospérité, elle peut ramener le plein emploi et constitue la base de la justice sociale et d'une société où chacun a sa chance. Le retour de la croissance est également capital pour la place de l'Europe dans le monde, pour que celle-ci soit en mesure de mobiliser les ressources lui permettant de relever une multitude de défis au niveau international (comme) pour nourrir des ambitions de plus grande ampleur dans le domaine social et celui de l'environnement. Voilà pourquoi la Stratégie de Lisbonne renouvelée est axée sur la croissance et l'emploi* ».

Pour y parvenir, elle souligne la nécessité de veiller à ce que « *l'Europe soit plus attrayante pour les investisseurs et les travailleurs, que la connaissance et l'innovation deviennent le moteur de la croissance européenne, et que nos politiques permettent aux entreprises de créer davantage d'emplois de meilleure qualité* », chiffrant même l'impact attendu sur le taux de croissance à moyen terme de chacun de ces éléments<sup>7</sup>.

La Commission note par ailleurs que « *la croissance de la productivité s'est sensiblement ralentie dans l'UE. Inverser cette tendance est le plus grand défi auquel l'Union est confrontée en matière de compétitivité. En même temps, nous devons chercher à obtenir des gains de productivité durables dans tous les secteurs clés de l'économie. Avec l'amélioration des compétences des forces de travail, l'intensification des investissements et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'ensemble de l'économie, un environnement de saine concurrence et un bon équilibre de réglementation sont des facteurs d'une importance primordiale pour accroître la productivité* ». Ce constat s'applique aussi à notre pays, où le taux de croissance de la productivité n'a pas été supérieur à celui de la moyenne de l'UE 15 dans les dernières années.

Elle observe enfin que « *la croissance de la productivité et celle de l'emploi doivent aller de pair. Nous devons éviter le type de croissance sans emplois qui a terni les performances de l'économie américaine ces dernières années. Il importe, en même temps, de ramener au travail les chômeurs de longue durée et les personnes ayant atteint un niveau de compétences relativement faible. Ceci pourrait avoir une incidence sur le rythme auquel notre productivité peut s'améliorer. Mais c'est en accordant une grande importance à la connaissance, à l'éducation et à l'innovation, dans la Stratégie de Lisbonne* ».

<sup>7</sup> Communication au Conseil de printemps : *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne*, COM (2005) 24, février 2005, pp. 4, 33 et 34.

renouvelée, que l'on permettra aux gens de grimper l'échelle de la productivité et que l'on assurera une croissance rapide et globale de celle-ci. »<sup>8</sup>

Le Conseil européen de printemps 2005 a dressé le même constat, notant que, « cinq années après le lancement de la Stratégie de Lisbonne, le bilan est mitigé ». Devant le « fossé entre le potentiel de croissance de l'Europe et celui de ses partenaires économiques », il a confirmé qu'il était « indispensable de relancer sans attendre la Stratégie de Lisbonne et de procéder à un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi. »<sup>9</sup>. Pour ce faire, il a demandé aux États membres d'élaborer des programmes nationaux de réforme pour accélérer la mise en œuvre de cette stratégie.

## 2. Les options du Programme national de réforme

Conformément à ces orientations, le Programme national de réforme, élaboré en octobre 2005 pour la période 2005-2008, précise les options privilégiées par le gouvernement français : « Une croissance durable et équilibrée, indispensable au développement de l'emploi, passe d'abord par une consolidation des finances publiques, celle-ci, ainsi qu'une politique monétaire suffisamment accommodante et des conditions de change qui ne soient pas pénalisantes, constituant le cadre macro-économique adapté au soutien de la croissance »<sup>10</sup>.

## 3. Les préconisations du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, chargé d'une mission permanente d'évaluation et de suivi de ce Programme national de réforme, s'est penché à plusieurs reprises sur son contenu.

Dans son avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, notre assemblée<sup>11</sup> souligne le caractère « crucial » de « la question de la stratégie européenne » et ajoute que, « dans l'état actuel du projet européen, une stratégie coordonnée implique simultanément les aspects politiques, économiques et sociaux ».

En écho à cette analyse, la communication intitulée *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2007*<sup>12</sup> note que « le Programme national de réforme traite des aspects économiques sous l'angle de la création des conditions d'une "croissance sociale" et affiche notamment la volonté de placer l'économie française sur un chemin de croissance soutenue, de retrouver des marges de manœuvre budgétaires, d'assurer la viabilité à long terme de notre modèle social et de favoriser une croissance qui profite à tous ».

<sup>8</sup> Communication au Conseil de printemps, *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne*, pp. 14 et 15.

<sup>9</sup> *In Conclusions de la Présidence du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005*, 7619/1/05, p. 2.

<sup>10</sup> Programme national de réforme 2005-2008.

<sup>11</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier (mai 2006), p. 11.

<sup>12</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron (septembre 2006).

Dans cette communication, notre assemblée apporte son appui à l'objectif central d'une « croissance sociale » mise en avant par la présentation du PNR et appelle à une série de mesures visant à la stimuler.<sup>13</sup>

Dans son avis *Croissance potentielle et développement*, le Conseil économique et social s'est par ailleurs proposé de « dégager in fine des propositions en vue d'élever durablement le rythme de croissance de l'économie française dans le contexte européen en assurant un développement économique et social bénéficiant à tous et respectueux de l'environnement. »<sup>14</sup> Ainsi, il souligne que ce développement « repose en grande partie sur l'efficacité de son secteur privé et le bon fonctionnement du marché. Mais (que) cela n'exclut pas le développement des secteurs d'économie sociale ou solidaire qui sont plutôt moins développés dans notre pays que dans d'autres. Et (que) cela va également de pair avec des interventions et de régulations publiques, à différents niveaux ». Cet avis pose clairement les questions d'« un État efficace et régulateur », de « quel dialogue sur les revenus et les emplois ? » et de « quels financements pour la croissance et la cohésion sociale ? ».<sup>15</sup>

## II - DES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EMPLOI ENCORE ÉLOIGNÉS POUR LA FRANCE

### A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI

Comme on le voit au sujet de la croissance et des indicateurs retenus, en particulier celui du PIB par personne occupée, les objectifs de la Stratégie de Lisbonne tiennent un grand compte de l'emploi, qui est étroitement lié aux performances économiques. Les objectifs spécifiques en matière d'emploi sont exigeants (1) et reflétés par deux indicateurs de la liste restreinte, que nous détaillerons davantage (2).

### 1. L'emploi est confirmé comme un objectif majeur de la Stratégie de Lisbonne

Lors de son lancement, en mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne fixait comme un objectif majeur de sa stratégie le renforcement de l'emploi, en soulignant que, si « l'Union dispose en général d'une main-d'œuvre bien formée (...), plus de 15 millions d'Européens sont toujours sans travail. Le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes et des travailleurs plus âgés. Le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux sont des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union »<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> On se reportera pour davantage de précisions à cette communication ou aux avis dont elle établit la synthèse.

<sup>14</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, présenté par M. Pierre Duharcourt, p. 9.

<sup>15</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 223 du rapport.

<sup>16</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, p. 2.

L'objectif global défini dans ce cadre est de : « *porter le taux d'emploi (alors de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici à 2010 (...)* », un objectif intermédiaire de 67 % en 2005 étant fixé ultérieurement, et « *(...) faire en sorte que la proportion de femmes actives (alors de 51 % en moyenne) dépasse 60 % d'ici à 2010* »<sup>17</sup>.

Le Conseil européen de mars 2005 a confirmé, à mi-parcours, l'importance accordée à cet objectif et a décidé de « *procéder à un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* », en notant que « *le relèvement des taux d'emploi et l'allongement de la durée de vie active, combinée à la réforme des systèmes de protection sociale, constituent le meilleur moyen de maintenir le niveau actuel de la protection sociale* »<sup>18</sup>.

La communication de la Commission *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi* de février 2006 préconisait notamment pour ce faire que :

- « *d'ici à la fin de l'année 2007, chaque jeune ayant quitté l'école et se trouvant au chômage devrait, dans un délai de six mois, se voir offrir un emploi, un apprentissage, une formation complémentaire ou une autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle. Ce délai devrait être porté à cent jours maximum d'ici 2010 ;*
- *la disponibilité de structures d'accueil de qualité pour les enfants devrait être accrue, en fonction des objectifs nationaux des États membres ;*
- *des stratégies de vieillissement actif devraient être appliquées et, par ailleurs, des incitations ciblées adoptées pour que le nombre de travailleurs de plus de 45 ans participant à des formations augmente (...)* »<sup>19</sup>.

Le Sommet de printemps 2006 a pour sa part mis en avant les « *trois actions prioritaires* » suivantes :

- « *attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, augmenter l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale ;*
- *améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ;*
- *investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences* »<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pp. 18 et 19.

<sup>18</sup> Conseil européen de mars 2005, *Conclusions de la Présidence*, p. 2.

<sup>19</sup> *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, communication de la Commission européenne (février 2006), p. 17.

<sup>20</sup> Conseil européen de printemps des 23 et 24 mars 2006, *Conclusions de la Présidence*, p. 11.

## 2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte sur l'emploi

Les deux indicateurs principaux portant sur l'emploi définis par le Conseil européen de décembre 2003 sont les suivants : le taux d'emploi total et le taux d'emplois des travailleurs âgés.

### 2.1. Le taux d'emploi total

Le taux d'emploi total est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (comme par exemple : les maisons de retraite, les cités universitaires, les établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Le taux d'emploi ne doit pas être confondu avec le taux d'activité.

Cet indicateur sera détaillé pour la France en distinguant les taux d'emploi des hommes et des femmes, qui diffèrent sensiblement tout en ayant le même objectif global, ce qui amène à fixer des objectifs différenciés.

Par ailleurs, l'âge de 15 ans retenu pour l'entrée dans la vie active favorise les pays où le cloisonnement entre formation initiale et emploi est faible, comme l'Allemagne où, du fait de l'apprentissage, une part significative des jeunes est considérée comme employée au sens de cet indicateur. Il serait intéressant de distinguer le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans pour étudier ces écarts, mais ce taux n'a pas été retenu au titre des indicateurs structurels.

Le choix de financer la protection sociale sur la base des revenus du travail contribue, malgré ces limites, à faire du taux d'emploi l'indicateur majeur de la Stratégie de Lisbonne en matière d'emploi. Le « profil qualité » de cet indicateur est en outre, au sens d'Eurostat, parmi les meilleurs, car l'information est régulière et stable dans tous les pays européens.

### 2.2. Le taux d'emploi des travailleurs âgés

Le taux d'emploi des travailleurs âgés mesure le taux d'emploi des personnes occupées entre 55 et 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge.

Le taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans est un indicateur particulièrement difficile à interpréter, car il recouvre d'importantes disparités. Tout d'abord, il y a les disparités de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de cette classe d'âge, écart important que l'on observe quelle que soit la classe d'âge retenue. Ensuite, il y a les disparités de taux d'emploi entre les personnes âgées de 55 à 59 ans et celles âgées de 60 à 64 ans. Ces deux aspects seront donc détaillés.

Rappelons que ces deux indicateurs reflètent le nombre de personnes occupées, à temps plein ou à temps partiel, sans distinction. Ce choix tend à favoriser les pays où le travail à temps partiel est particulièrement développé, comme les Pays-Bas.

Enfin il est clair que la situation conjoncturelle exerce sur ces indicateurs une influence majeure, qu'il convient de garder à l'esprit en les observant.

En 2005, parmi les 447,1 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne à 25, 304,7 millions (soit 68,2 %) sont âgées de 15 à 64 ans et sont donc susceptibles d'occuper un emploi. Parmi elles, 193,8 millions (soit 63,6 %) occupent effectivement un emploi, les autres étant au chômage (19,5 millions) ou inactives (91,3 millions). Parmi les personnes qui occupent un emploi, 107,9 millions sont des hommes et 85,9 millions sont des femmes.<sup>21</sup>

## B - UN TAUX D'EMPLOI DES HOMMES ET FEMMES DE 15 À 64 ANS TOUJOURS INSUFFISANT

### 1. La France reste en position relativement moyenne quant au taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans

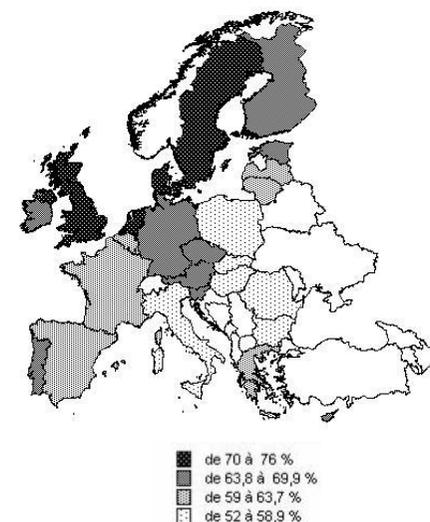
En 2005, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans s'établit en France à 63,1 %. Il n'a pas progressé par rapport au précédent rapport (63,3 % en 2003) et demeure éloigné des objectifs européens, fixés à 67 % pour 2005 (objectif intermédiaire) et à 70 % pour 2010.

La France est seulement proche de la moyenne de l'Union à 25, dont le taux d'emploi total s'établit à 63,8 %. Elle accuse un certain retard par rapport à l'Union à 15 (65,2 %), dont quatre pays - Danemark (75,9 % en 2005), Pays-Bas (73,2 %), Suède (72,5 %) et Royaume-Uni (71,7 %) - ont d'ores et déjà dépassé l'objectif fixé pour 2010. Cinq autres pays européens (Autriche, Chypre, Finlande, Irlande, Portugal) ont par ailleurs dépassé l'objectif intermédiaire fixé pour 2005.

La France se situe donc en position relativement moyenne, dans le troisième groupe de pays.

Au sein de l'Union européenne, d'importantes disparités demeurent entre des pays ayant des taux d'emplois plutôt faibles comme la Slovaquie, l'Italie, la Hongrie, Malte et la Pologne et d'autres ayant des taux d'emplois élevés. La Bulgarie (55,8 %) et la Roumanie (57,6 %) ont des taux d'emplois proches de ceux de la Slovaquie, de l'Italie et de la Hongrie.

Carte 4 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans en 2005, en %



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

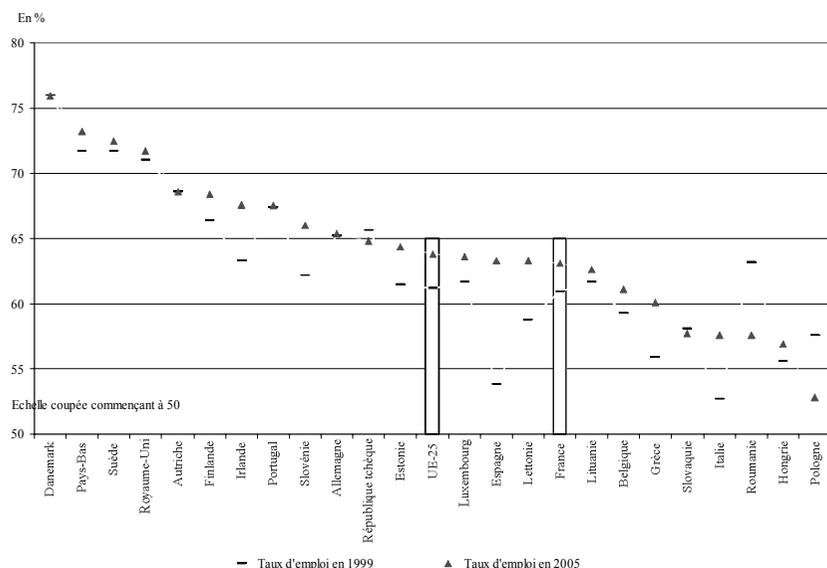
En 2005, la France figure en matière de taux d'emploi des 15-64 ans dans le troisième groupe de pays, proche de la moyenne de l'UE 25, mais devancée par certains pays d'Europe du Nord.

Entre 1999 et 2005, ces résultats traduisent pour la France une amélioration en début de période : le taux d'emploi total, qui avait très peu progressé dans notre pays au cours de la décennie 90, est en effet passé, entre 1999 et 2003, de 60,9 % à 63,3 %, soit une progression de 2,4 points en quatre ans. Cette progression s'est toutefois interrompue au cours de la dernière période, le taux diminuant légèrement entre 2003 et 2005, et reste par ailleurs sur l'ensemble de la période un peu plus faible que celle de l'UE 15 (+ 2,7 points en six ans).

De 1999 à 2005, parmi les pays de l'Union européenne à 25, l'Espagne, l'Irlande et dans une moindre mesure l'Italie ont connu une forte progression de leur taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans. Ces progressions ont permis à l'Espagne de rejoindre la moyenne de l'UE 25 et à l'Italie de ne plus être à la queue du peloton. Sur la même période, des pays tels que le Danemark, les Pays-Bas, la Suède ou le Royaume-Uni, qui ont des taux d'emploi bien supérieurs à la moyenne européenne, se sont maintenus à un haut niveau. La Pologne et la Roumanie ont connu, notamment entre 1999 et 2002, une forte dégradation de leur taux d'emploi des 15-64 ans. À l'inverse, certains États membres entrés récemment dans l'Union, tels la Slovaquie ou la Lettonie, ont vu leur taux d'emploi progresser sensiblement.

<sup>21</sup> Source : Eurostat.

Graphique 4 : Taux d'emploi en % des personnes de 15 à 64 ans en 1999 et en 2005



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Le taux d'emploi des 15-64 ans a progressé de 2,2 points en France entre 1999 et 2005.

Pour affiner ce constat, un éclairage doit être apporté sur la situation respective des hommes et des femmes au regard de ce critère dans les différents pays. Si cette dimension n'a pas été retenue parmi les 14 indicateurs figurant sur la liste restreinte, il s'agit d'un élément important pour analyser l'évolution de la situation des pays de l'Union européenne au regard de l'emploi ; la réduction des disparités professionnelles entre les hommes et les femmes figure par ailleurs explicitement parmi les objectifs affichés pour la Stratégie de Lisbonne, lors de son lancement comme à mi-parcours en 2005. Les objectifs de taux d'emploi étaient d'ailleurs différenciés pour 2010.

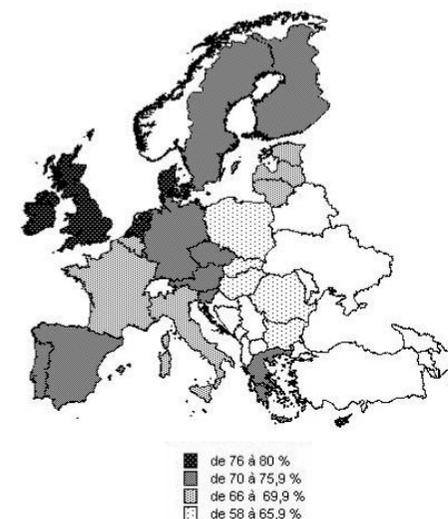
De plus, la situation de notre pays par rapport à la moyenne communautaire diffère pour le taux d'emploi selon qu'il s'applique aux hommes ou aux femmes.

## 2. Le taux d'emploi en France des hommes de 15 à 64 ans régresse légèrement

Le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans est en France de 68,8 % en 2005, contre 69,4 % en 2003 et 69,7 % en 2001, soit un taux inférieur à la moyenne de l'UE à 25 (71,3 %) et de l'UE à 15 (72,9 %). Il régresse depuis 2001, même s'il a progressé depuis 1999 (68 %) et s'il reste proche de l'objectif global de 70 %.

Au sein de l'Union, des disparités importantes demeurent entre les pays ayant des taux d'emplois masculins très élevés, comme les Pays-Bas, le Danemark et Chypre, et les pays ayant des taux d'emplois faibles comme certains des pays qui ont rejoint l'Union en mai 2004 (à l'exception de Chypre, de la République tchèque, de Malte et de la Slovénie). La Bulgarie (60 %) et la Roumanie (63,7 %) ont également de très faibles taux d'emplois masculins.

Carte 5 : Taux d'emploi en 2005 des hommes de 15 à 64 ans en %

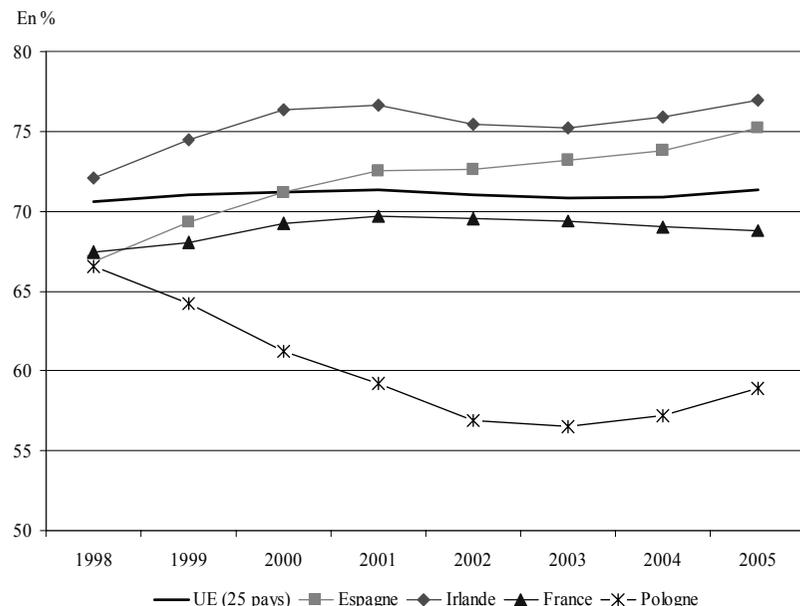


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Pour le taux d'emploi masculin, la France se situe dans le troisième groupe de pays (UE 25 à 71,3 %)

Entre 1999 et 2005, le taux d'emploi des hommes âgés de 15 ans à 64 ans n'a pratiquement pas progressé dans l'Union européenne à 25 et l'Union à 15 a également connu une très faible progression de ce même taux d'emploi. Cinq pays, l'Irlande, l'Espagne, la Slovénie, la Grèce et la Lettonie, enregistrent une forte progression en la matière. La Pologne est dans une situation particulière puisqu'elle a connu depuis 1999 une baisse de son taux d'emploi masculin de 64,2 % à 56,5 % en 2003, suivie d'une remontée depuis lors (58,9 % en 2005).

Graphique 5 : Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

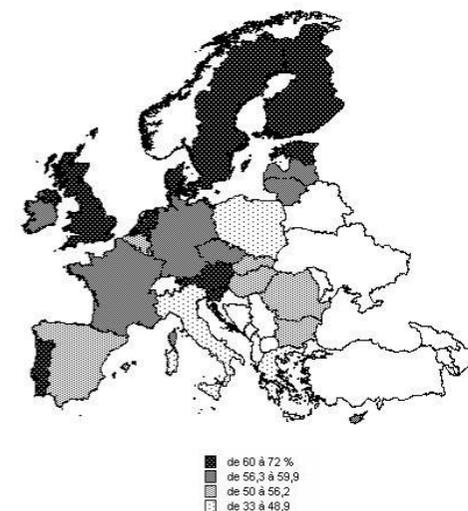
Après avoir progressé jusqu'en 2001, le taux d'emploi masculin en France a régressé légèrement depuis lors.

### 3. Le taux d'emploi en France des femmes de 15 à 64 ans reste supérieur à la moyenne de l'Union et continue à progresser

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en France (57,6 %) demeure supérieur à la moyenne de l'Union, qu'il s'agisse de l'UE à 25 (56,3 %) ou de l'UE à 15 (57,4 %). Il est encore inférieur à l'objectif fixé pour 2010 (60 %), mais continue à s'en rapprocher. Depuis 1999, plus de la moitié de l'écart a été comblée (+ 3,3 points).

Au sein de l'Union, des disparités très importantes existent entre des pays ayant des taux d'emplois féminins particulièrement faibles (inférieurs à 47 %), comme la Pologne, la Grèce, l'Italie et Malte, et des pays ayant des taux d'emplois féminins élevés (supérieurs à 65 %), comme le Danemark, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas et le Royaume Uni. La Bulgarie (51,7 %) et la Roumanie (51,5 %) figurent dans le même groupe que la Slovaquie, l'Espagne et la Hongrie.

Carte 6 : Taux d'emploi en 2005 des femmes de 15 à 64 ans en %



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

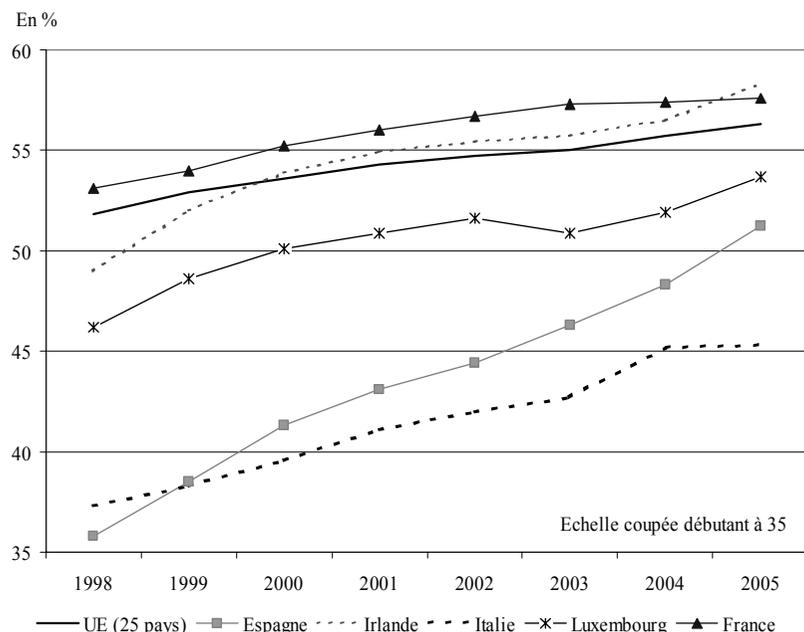
Pour le taux d'emploi féminin, la France se situe en 2005 dans le deuxième groupe de pays, principalement devancée par les pays d'Europe du Nord (UE 25 à 56,3 %).

Entre 1999 et 2005, l'Union européenne à 25 a connu une progression importante du taux d'emploi des femmes âgées de 15 ans à 64 ans, celui-ci passant de 52,9 % à 56,3 %.

Quatre pays, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg, ont connu une très forte progression de leur taux d'emploi féminin. Cette progression a permis à l'Irlande de dépasser la moyenne de l'Union européenne à 25, à l'Espagne de s'en rapprocher, mais n'a pas permis à l'Italie de quitter le groupe des pays ayant les taux d'emploi féminin les plus faibles.

En 1999, les Pays-Bas et la Finlande avaient déjà un taux d'emploi féminin au dessus de la moyenne européenne : en sept ans, ils ont conforté leur avance et se sont rapprochés du Danemark et de la Suède, dont les taux d'emplois féminins sont les plus élevés en Europe. La République tchèque, la Slovaquie, la Pologne et la Roumanie sont dans une situation particulière puisque leur taux d'emploi féminin a fléchi entre 1999 et 2005.

Graphique 6 : Taux d'emploi en % et en 2005 des femmes de 15 à 64 ans pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du CES.

La France a connu une progression constante de son taux d'emploi féminin sur toute la période.

Il convient de rappeler que cet indicateur, établi au sens du Bureau international du travail (BIT), ne distingue pas l'emploi à temps partiel de l'emploi à temps plein, ce qui peut être source d'un biais, quand on sait qu'en France en 2003, par exemple, le travail à temps partiel concernait 29,1 % des femmes actives occupées, mais seulement 4,9 % des hommes actifs occupés.

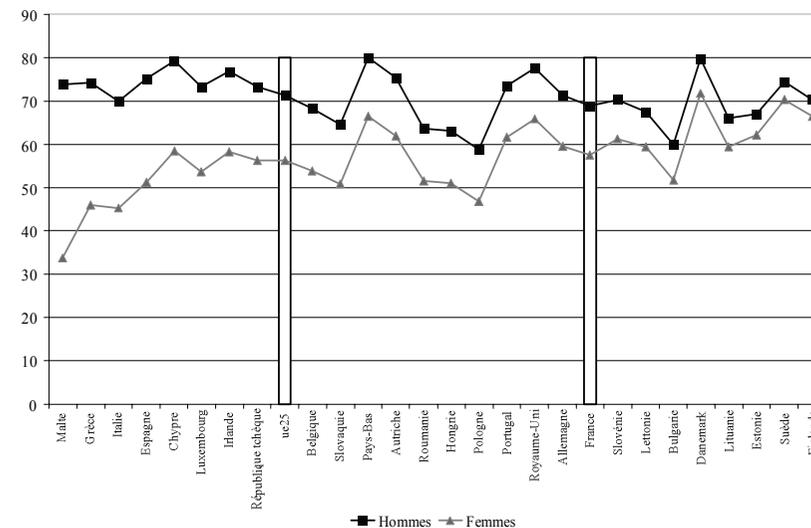
#### 4. L'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin pour les personnes de 15 à 64 ans est relativement faible en France

Quel que soit le pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 64 ans est supérieur à celui des femmes du même âge. Néanmoins, l'écart entre ces deux taux varie de façon très importante selon le pays et selon une indéniable gradation Nord/Sud. Cette hétérogénéité rend difficile l'interprétation du taux d'emploi global des hommes et des femmes réunis et de son évolution, pour de nombreux pays.

La France figure parmi les pays où cette différence est la plus faible et s'est sensiblement réduite au cours de la période récente (14 points en 1999 et 11,2 en 2005).

Deux pays comme la Finlande et la Suède ont des taux d'emploi masculin et féminin presque semblables. À l'inverse, des États membres comme Malte, la Grèce, l'Italie et l'Espagne ont des taux d'emploi masculin globalement dans la moyenne européenne (UE 25), mais des taux d'emploi féminin notablement en dessous. L'écart entre ces deux taux d'emploi y est donc très élevé (plus de 20 points).

Graphique 7 : Taux d'emploi des femmes et des hommes de 15 à 64 ans en 2005 classé par écart entre les taux décroissant (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure parmi les pays pour lesquels l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes (11,2 points en 2005) est relativement faible.

Il n'est pas possible de terminer cette analyse du taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans sans évoquer le taux d'emploi des jeunes. Il est, en effet, une des raisons principales, avec la faiblesse du taux d'emploi des « seniors » de 55 à 64 ans, de l'écart de taux d'emploi global par rapport à certains de nos voisins affichant de meilleurs résultats. Un des facteurs importants est d'ailleurs l'absence de cumul emploi-formation chez les jeunes en France, expliquant un écart variant de 2 à 5 points sur le taux d'emploi global, par rapport à l'Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark notamment.<sup>22</sup>

<sup>22</sup> Note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 25 du 11 septembre 2006.

## C - UN TAUX D'EMPLOI POUR LES HOMMES ET LES FEMMES ÂGÉS DE 55 À 64 ANS EN PROGRÈS, MAIS TRÈS LOIN DE L'OBJECTIF

### 1. Le taux d'emploi des « seniors » enregistre des progrès

Avec un taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans de 37,9 % en 2005, la France reste très éloignée de l'objectif de Lisbonne, fixé à 50 % pour 2010, et nettement en dessous de la moyenne de l'Union européenne à 25 (42,5 %) ou de la moyenne de l'UE à 15 (44,1 %). Ce taux a cependant nettement progressé (+ 1,1 points depuis 2003 et + 9,1 depuis 1999 !).

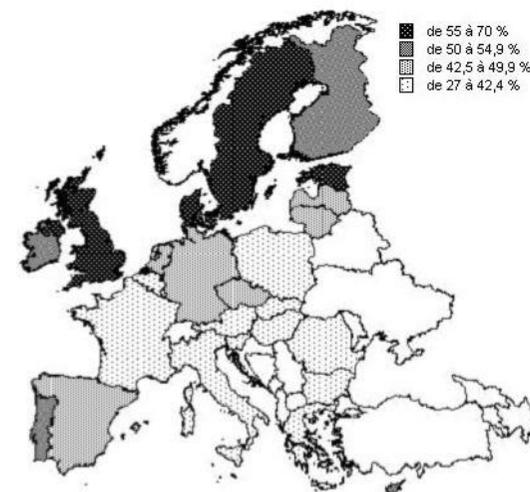
Huit pays de l'Union, au premier rang desquels la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et l'Estonie, ont d'ores et déjà dépassé l'objectif et des États comme la Lettonie et la Lituanie en sont désormais très proches, après une progression considérable de leur taux entre 1999 et 2005 (respectivement + 12,9 et + 8,3 points).

La France figure ainsi parmi les pays dont le taux a fortement augmenté pendant cette période, moins que la Finlande (+ 13,7 points), la Hongrie (+ 13,6 points) ou les Pays-Bas (+ 9,7 points), mais davantage que la moyenne de l'UE à 25 (+ 6,3 points) ou que celle de l'UE à 15 (+ 7 points).

Il est toutefois possible que, pendant plusieurs années, cette progression ne se ralentisse dans notre pays du fait notamment des effets des dispositifs de pré-retraites, qui continuent à être utilisés, des départs pour raison de santé, qui ont augmenté, et des retraites avant 60 ans déjà mises en place à partir de 2004.

Ce dernier effet semble déjà perceptible en 2005 pour les hommes. L'INSEE note dans *France, portrait social 2006* que « en 2005, les cessations d'activité dans le cadre de ces dispositifs auraient ainsi réduit d'environ 70 000 personnes, en moyenne annuelle, la hausse de la population active observée par rapport à sa tendance. Ces sorties sont en partie compensées par la baisse du nombre des bénéficiaires de préretraites et de stages d'insertion et de formation en 2005, mais l'impact global des dispositifs de retrait d'activité reste négatif »<sup>23</sup>. Cet effet devrait toutefois se corriger dans les années suivantes, du fait de l'allongement progressif des durées de cotisations requises pour obtenir une retraite à taux plein.

Carte 7 : Taux d'emploi en 2005 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans

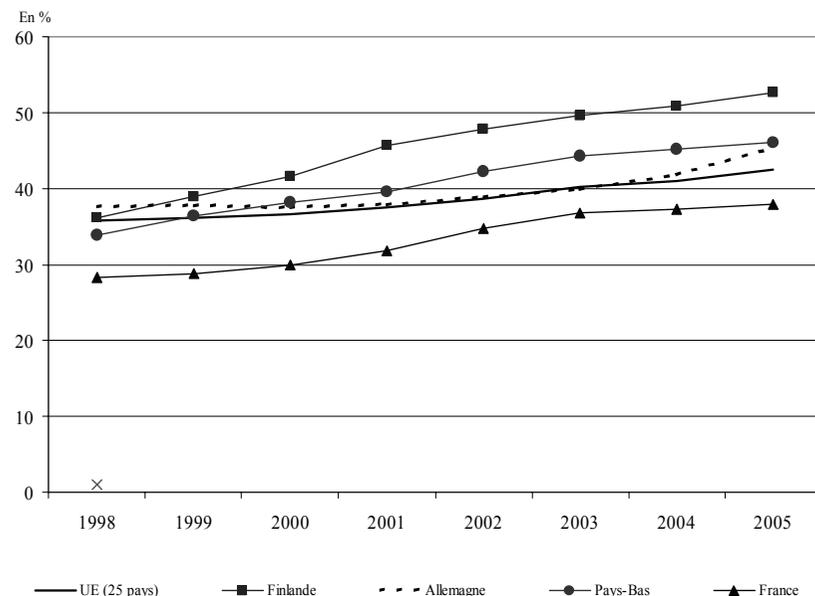


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France se situe avec 37,9 % en 2005 dans le troisième groupe de pays pour l'emploi des 55-64 ans, en dessous de la moyenne de l'UE à 25 (42,5 %).

<sup>23</sup> In *France, portrait social 2006*, INSEE, novembre 2006, p. 19.

Graphique 8 : Taux d'emploi des hommes et des femmes âgées de 55 à 64 ans pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La progression du taux d'emploi des 55-64 ans en France a rapproché notre pays de la moyenne de l'Union européenne à 25.

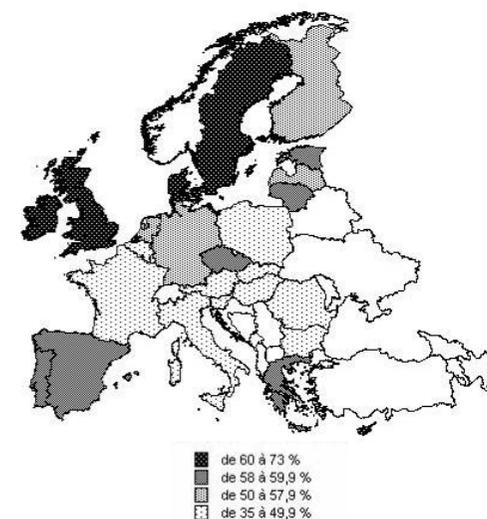
Cette première analyse doit être approfondie sur les différences entre les niveaux d'emploi respectifs des hommes et des femmes entre 55 et 64 ans, d'une part, des deux classes d'âge 55-59 ans et 60-65 ans, d'autre part.

## 2. Le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans demeure faible en France

La France, avec un taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans de 40,7 % en 2005, se situe dans le groupe de pays européens ayant le taux d'emploi le plus faible, très inférieur à la moyenne européenne, qui s'établit pour l'UE 25 à 51,8 % et pour l'UE 15 à 53,1 %. Appartiennent également à ce groupe des pays comme l'Italie, la Slovénie, la Belgique, l'Autriche, la Hongrie, le Luxembourg et la Pologne.

À l'inverse, la Suède, Chypre, le Royaume-Uni, l'Irlande ou le Danemark ont des taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans élevés, supérieurs à 65 %.

Carte 8 : Taux d'emploi en 2005 des hommes âgés de 55 à 64 ans



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

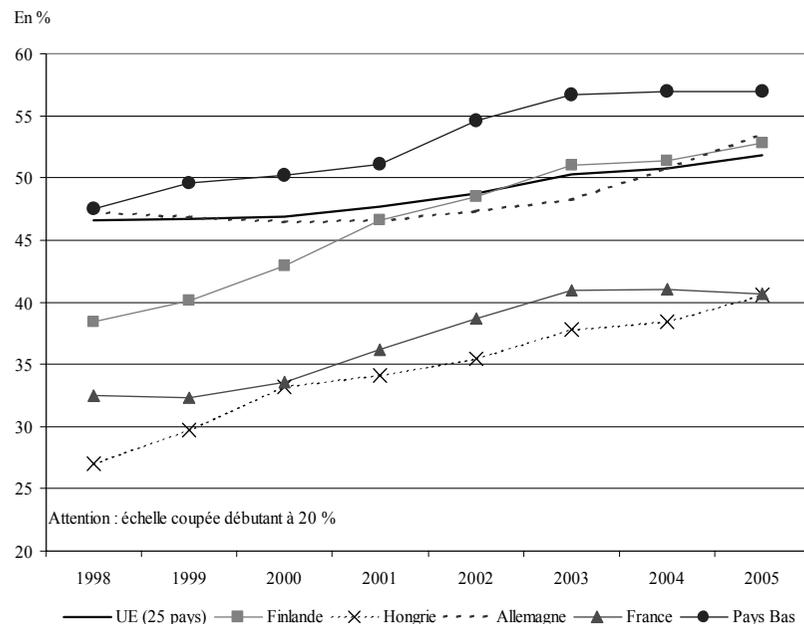
La France se situe en 2005 dans le groupe des pays européens ayant le taux d'emploi des hommes de 55-64 ans le plus faible (moyenne UE 25 : 51,8 %).

Bien qu'il ait stagné depuis 2003, le taux d'emploi des hommes entre 55 et 64 ans en France a fortement progressé entre 1999 et 2005 (+ 8,4 points), soit sensiblement plus que la moyenne de l'UE à 25 (+ 5,1 points) ou de l'UE à 15 (+ 5,6 points). Sur la même période, seuls quatre pays de l'UE ont connu une progression plus forte à cet égard : il s'agissait de la Finlande (+ 12,7 points) de la Slovénie (+ 12 points), de la Slovaquie (+ 11 points) et de la Hongrie (+ 10,9 points).<sup>24</sup>

Par contre, sur cette même période, l'Autriche, le Portugal, la Pologne et la Roumanie ont vu leur taux d'emploi masculin baisser.

<sup>24</sup> À l'exception de Chypre et de Malte pour lesquels on ne dispose pas de données avant l'année 2000.

Graphique 9 : Taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans en % pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du CES

La France a connu une forte progression de son taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans jusqu'en 2003, mais celui-ci stagne depuis lors, sans doute en raison des réformes sur les systèmes de retraite intervenues en 2004.

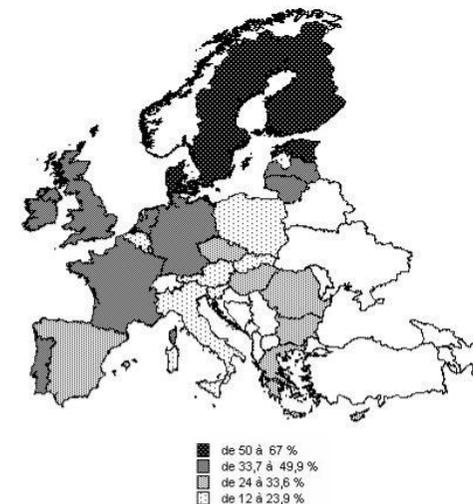
Il convient de rappeler à nouveau l'effet très significatif, mais temporaire, des retraites autorisées avant 60 ans pour les carrières de longue durée depuis 2004, s'ajoutant à celui, encore présent, mais en forte diminution, des pré-retraites et aux départs anticipés pour raison de santé.

### 3. Le taux d'emploi en France des femmes âgées de 55 à 64 ans continue à progresser

Pour l'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans, la position relative de la France au sein de l'Union européenne paraît relativement favorable : avec un taux de 35,2 % en 2005, notre pays se situe en effet au-dessus de la moyenne de l'UE 25, qui s'établit à 33,7 %.

Au sein de l'Union, les disparités sont importantes entre des pays ayant des taux d'emplois féminins inférieurs à 23,9 %, comme l'Autriche, la Belgique, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie et Malte, et d'autres pays ayant des taux d'emplois féminins supérieurs à 50 %, comme la Suède, l'Estonie, le Danemark et la Finlande.

Carte 9 : Taux d'emploi en 2005 des femmes âgées de 55 à 64 ans



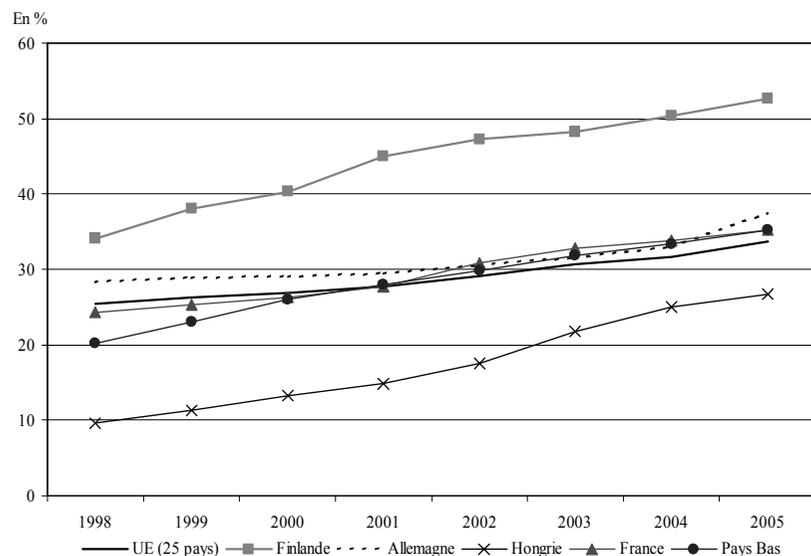
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure dans le deuxième groupe de pays pour le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans en 2005, au dessus de la moyenne de l'UE 25 (33,7 %).

Entre 1999 et 2005, le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans a augmenté de 7,4 points pour la moyenne de l'UE à 25, et de 8,3 points pour la moyenne de l'UE à 15, tous les pays européens ayant amélioré leur taux d'emploi féminin depuis 1999, à l'exception de la Pologne et de la Roumanie.

La France fait partie des pays de l'Union où le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans a progressé le plus, augmentant de 9,8 points sur cette période. Des pays comme la Finlande et la Lettonie ont connu également une forte progression de leur taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans, tout en partant d'un niveau bien supérieur à la moyenne européenne. La Hongrie a connu également une amélioration spectaculaire de son taux d'emploi, certes très faible, mais passant de 11,3 % en 1999 à 26,7 % en 2005.

Graphique 10 : Taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

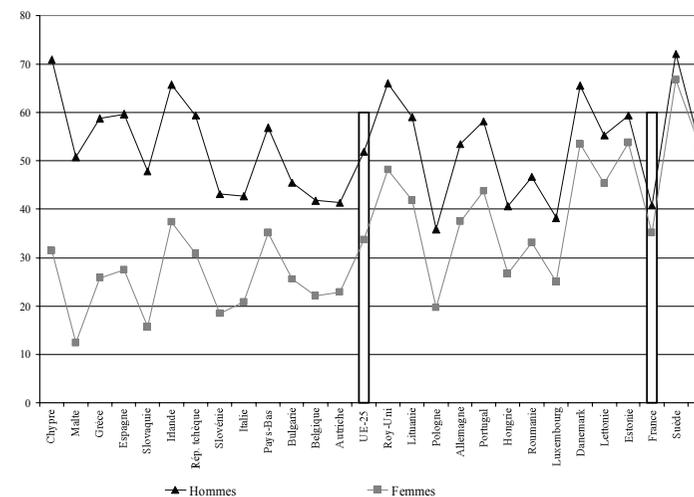
La France a connu une forte augmentation de son taux d'emploi féminin sur toute la période, celui-ci passant au dessus de la moyenne de l'UE 25 (33,7 % en 2005).

#### 4. L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin des 55-64 ans est très faible en France

Quel que soit le pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans est supérieur à celui des femmes. Néanmoins, l'écart entre ces deux taux varie de façon très importante selon le pays. Cette hétérogénéité rend d'ailleurs difficile l'utilisation du taux d'emploi global des hommes et des femmes réunis pour de nombreux pays.

La France figure en 2005, avec l'Estonie, la Suède et la Finlande, parmi les pays dont les taux d'emplois masculin et féminin sont les plus proches pour la classe d'âge de 55 à 64 ans (écart de 0 à 5,6 points). À l'inverse, l'écart est important pour des pays comme Chypre, Malte, la Grèce, l'Espagne et la Slovaquie (plus de 30 points).

Graphique 11 : Taux d'emploi en 2005 des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans, en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La différence des taux d'emploi des hommes et des femmes de 55-64 ans en France est parmi les plus faibles.

#### 5. Le décrochage entre les taux d'emploi de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans est particulièrement important en France

L'objectif d'un taux d'emploi de 50 % défini par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 concerne la tranche d'âge des 55-64 ans dans son ensemble. Toutefois, l'analyse doit également être affinée en prenant en compte l'évolution du taux d'emploi entre les deux sous-catégories d'âge des 55-59 ans et des 60-64 ans.

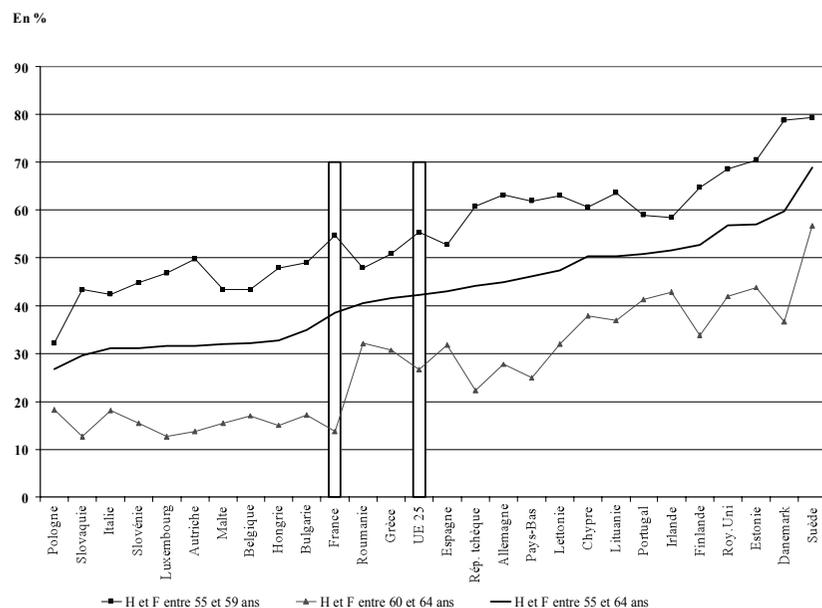
Un décrochage entre le taux d'emploi des 55-59 ans et celui des 60-64 ans est en effet constaté dans tous les États membres.

Cette baisse est particulièrement forte en France, du fait de la possibilité de prendre sa retraite à taux plein à 60 ans, si l'on a atteint le nombre d'années de cotisations requises. Ainsi, le taux d'emploi des 55-59 ans s'établit en France à 54,8 % au second trimestre 2005, soit un niveau très peu inférieur à la moyenne de l'Union européenne (UE 25 à 55,3 %). Mais ce taux n'est à la même date que de 13,7 % en France pour les 60-64 ans (soit 41,1 points de moins !), le taux d'emploi des 60-64 ans pour la moyenne de l'UE 25 étant de 26,7 % (soit « seulement » 28,6 points de moins).

Seul le Danemark présente en 2005 un différentiel encore plus important, le taux d'emploi passant de 78,8 % pour les 55-59 ans à 36,7 % pour les 60-64 ans (soit 42,1 points de moins), pour des niveaux certes plus élevés. L'Autriche, le Luxembourg et la Slovaquie connaissent aussi, en 2005, un faible taux d'activité des 60-64 ans (de l'ordre de 13 %), soit un « décrochage » supérieur à 30 points par rapport à la tranche d'âge des 55-59 ans. À l'inverse, la Suède, dont le taux

d'emploi est en 2005 le plus élevé d'Europe pour la tranche d'âge des 55-59 ans (79,4 %) comme pour celle des 60-64 ans (56,8 %), présente un écart beaucoup plus faible (22,6 points de moins).

Graphique 12 : Taux d'emploi, en % et en 2005, des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans et de 55 à 64 ans, classé en ordre croissant



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France apparaît comme l'un des pays présentant les écarts les plus importants entre les taux d'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans.

## D - LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME ET DU CES EN MATIÈRE D'EMPLOI

### 1. La stratégie européenne pour l'emploi

Le document d'études *Stratégie européenne pour l'emploi ; évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)* note que, d'après l'évaluation de la stratégie européenne pour l'emploi publiée par la Commission européenne, « de nombreux résultats positifs ont été obtenus dans la plupart des pays, sur tous les axes de la stratégie. Surtout, resitués dans leur contexte macroéconomique, celui d'un ralentissement important et durable affectant toute l'Europe, ces résultats apparaissent sous un jour plus favorable : des réformes ont été mises en œuvre et des résultats obtenus suite à ces réformes ».

S'agissant des réformes structurelles françaises et de la stratégie européenne pour l'emploi, le document d'études précité note cependant que « le chapitre macroéconomique de la présente évaluation suggère, avec le recul, que le marché du travail en France n'a pas mieux résisté que par le passé au ralentissement conjoncturel de 2002-2003. » Il indique néanmoins que « la création d'emplois, à travers la politique de l'emploi, mais aussi au travers du soutien à la création d'entreprises, du développement de nouveaux secteurs d'activités pourvoyeurs de services aux personnes, intensifs en emplois et en valeur ajoutée, est devenue une quête permanente, portée par l'objectif d'accroissement des taux d'emploi affirmé à Lisbonne » et que « la progression continue du taux d'emploi, y compris dans la phase de ralentissement conjoncturel, peut être considérée comme un résultat prometteur »<sup>25</sup>.

### 2. Les éléments du PNR et du Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008 en France

Le Programme national de réforme 2005-2008 consacre à la question de l'emploi le deuxième de ses trois volets, intitulé « La bataille pour l'emploi au service de la croissance sociale ». Il souligne que « la bataille pour l'emploi est la priorité absolue du gouvernement, qui s'inscrit dans un objectif, celui de " la croissance sociale ". Mobiliser davantage la force de travail est à la fois la condition de notre cohésion sociale et d'une croissance forte : une orientation majeure a été retenue, consistant à remettre l'activité au cœur de la politique sociale ».

Il décline pour ce faire en cinq axes un ensemble de mesures :

- « développer l'emploi en promouvant l'emploi des moins qualifiés par l'allègement des prélèvements sociaux, en favorisant le développement de l'emploi des services à la personne et en pourvoyant les emplois dans les secteurs en tension ;
- favoriser le retour à l'emploi par la valorisation financière du travail, par l'accompagnement du retour à l'activité, par l'introduction, dans une logique de droits et de devoirs, de davantage de responsabilité dans les revenus non liés à l'activité et par l'insertion dans l'emploi de ceux qui en sont les plus éloignés ;
- améliorer le fonctionnement du marché du travail en accroissant la souplesse du marché du travail, en veillant à la sécurité des parcours et en promouvant la formation tout au long de la vie ;
- veiller à l'insertion professionnelle des jeunes en intégrant mieux les jeunes à la société et au monde moderne par la qualité du système scolaire et de l'enseignement supérieur, en préparant et améliorant la transition de la vie scolaire à la vie professionnelle, en répondant aux besoins en matière de compétences ainsi qu'en investissant résolument dans la jeunesse ;

<sup>25</sup> In document d'études *Stratégie européenne pour l'emploi ; évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, n° 114, avril 2006, p. 17.

- travailler plus pour plus de croissance, en permettant à chaque Français qui le souhaite de travailler plus longtemps, en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en favorisant l'emploi des seniors et en investissant dans le capital humain.»<sup>26</sup>

Le Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008 note par ailleurs que « l'accord des partenaires sociaux sur l'emploi des seniors signé le 9 mars 2006 est porteur d'innovations fécondes. À la suite de la négociation, une phase de concertation s'est ouverte de manière formalisée afin d'aboutir à un plan d'action concerté État-partenaires sociaux. Le "Plan pour l'emploi des seniors 2006-2010", doté d'un budget total de 10 millions d'euros, est structuré autour de quatre axes : faire évoluer les mentalités, encourager le maintien sur le marché du travail des seniors, via notamment la suppression de la contribution Delalande, faciliter le retour à l'emploi, via la création d'un CDD de 18 mois renouvelable une fois, et mieux aménager les fins de carrière »<sup>27</sup>.

### 3. Les principales préconisations du CES en matière d'emploi

Le Conseil économique et social, dans les communications qu'il a adoptées en préparation du Sommet de printemps révisant à mi-parcours, en mars 2005, la Stratégie de Lisbonne, et du Conseil européen de mars 2007, a formulé un ensemble de propositions visant à favoriser le développement de l'emploi, à réduire le différentiel d'emploi entre hommes et femmes et à permettre la poursuite d'emploi des seniors qui le souhaitent.

Il rappelle que le travail occupe une place essentielle dans la vie des hommes et des femmes, et met en avant diverses mesures pour répondre à l'objectif du plein emploi :

- «favoriser l'insertion des jeunes, notamment en renforçant les relations entre la formation initiale et les différentes catégories d'employeurs et conduire un travail d'anticipation avec les organismes de formation professionnelle et les régions, en partenariat avec les services ministériels concernés ;
- accroître l'efficacité de l'aide à la recherche d'emploi, des moyens à la hauteur de l'enjeu devant être dégagés (à titre d'exemple, la part du PIB consacrée par le Danemark aux dépenses actives en faveur de l'emploi est le double de celle qu'y consacre la France) ;
- reconsidérer la politique de gestion du travail par les âges, en aménageant les conditions de travail des travailleurs âgés et en recherchant les voies de leur maintien dans l'emploi, le cas échéant par des formations adaptées ;
- intégrer les immigrants dans l'emploi, notamment dans la formation et la qualification mais aussi dès leur scolarité ;

<sup>26</sup> Programme national de réforme 2005-2008 : pour une croissance sociale (octobre 2005), pp. 8 et 25.

<sup>27</sup> In Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008, France, 15 septembre 2006, p. 21.

- sécuriser les parcours professionnels des salariés grâce à une formation initiale et continue solide et à un accompagnement des changements de situation professionnelle, en cherchant les moyens de construire des socles de qualifications professionnelles transversales ;
- encourager le développement de l'emploi indépendant, notamment dans le secteur des services »<sup>28</sup>.

Dans l'avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, notre assemblée souligne par ailleurs que, si la croissance de l'emploi salarié féminin se poursuit depuis une trentaine d'années, sous la forme d'un travail à temps partiel pour nombre de femmes, l'égalité est loin d'être acquise, que ce soit du fait de la ségrégation des emplois, des écarts de salaire ou du déroulement des carrières professionnelles.<sup>29</sup>

Elle a formulé ainsi diverses préconisations pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes devant l'emploi et la formation, ainsi que pour permettre aux parents de concilier accueil des enfants et vie professionnelle.<sup>30</sup>

Dans sa communication intitulé *Contribution au Livre vert sur le thème "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations"*, le Conseil économique et social estime en effet que « l'accès à l'emploi est la première condition pour favoriser un engagement familial dans la durée, c'est-à-dire tout au long de la vie d'un enfant, et pour disposer des moyens de l'accomplir ». Il s'est également posé la question du « Comment moderniser l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge ? Comment permettre aux plus âgés de travailler davantage ? »<sup>31</sup>.

<sup>28</sup> Ces propositions, ainsi que celles visant à répondre à l'objectif de plein emploi, sont établies dans les deux communications : *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron (septembre 2006), pp. 21 et 23 et *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005*, rapportée par M. Alain Deleu (octobre 2004), ainsi que dans les divers avis dont elles établissent la synthèse.

<sup>29</sup> Avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, rapporté par M. Jean Billet (mars 2004).

<sup>30</sup> Ces propositions détaillées figurent dans l'avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, aux pages 13, 14 et 15. Voir aussi la communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, rapportée par Mme Monique Bourven (janvier 2007).

<sup>31</sup> Communication *Contribution au Livre vert sur le thème "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations"*, rapportée par Mme Évelyne Pichenot (juillet 2005). Cette question des besoins relatifs à chaque groupe d'âge en matière d'organisation du travail a été en particulier traitée dans le cadre de l'étude *Scenarii et stratégie pour une France plus active*, rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau (juillet 2004), citée dans cette communication.

Dans sa communication préparatoire au Conseil européen de mars 2007, notre assemblée « tient à cet égard à rappeler que, parmi les pays qui ont aujourd'hui le plus haut niveau d'emploi, figurent ceux qui ont su concilier le mieux capacité d'adaptation au changement et sécurité économique des personnes » et souhaite « qu'une réflexion d'ensemble, la plus large possible, soit engagée sur les politiques visant à assurer les souplesses nécessaires à l'adaptation du système productif à l'environnement actuel et à limiter l'insécurité économique des personnes et des familles afin de renforcer la cohésion sociale, la confiance dans l'avenir et la sécurité ».

Elle rappelle que, dans la liste des sujets retenus, dans le cadre du suivi du Programme national de réforme, figure par ailleurs le thème suivant : « Les conditions d'un renforcement du contenu en emploi de la croissance », ce qui devrait permettre d'approfondir ces éléments.

Enfin, le CES a travaillé à l'élaboration d'un avis sur *Le développement des services à la personne*<sup>32</sup>, qui apporte un éclairage et des propositions sur cet aspect particulier du développement de l'emploi, important notamment dans les Petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises artisanales et les associations.

### III - L'INNOVATION ET LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ENCORE INSUFFISANTS EN FRANCE

#### A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS POUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

L'objectif qui sous-tend toute la Stratégie de Lisbonne est fondé sur le développement de la société et de l'économie de la connaissance (1). Pourtant seuls deux indicateurs de la liste restreinte portent sur ce point (2). C'est pourquoi notre assemblée a souhaité développer davantage cette dimension primordiale de la Stratégie de Lisbonne dans la seconde partie de cette communication.

#### 1. L'économie de la connaissance est l'objectif stratégique de Lisbonne

En lançant, en mars 2000, la Stratégie de Lisbonne, le Conseil européen entend « faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » : il s'agit alors de « préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance, au moyen de politiques répondant mieux aux besoins de la société de l'information et de recherche et développement » (R&D) et de « moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines ».

Même si certains des instruments prévus en 2000 n'ont toujours pas été mis en place, notamment le brevet communautaire, le Conseil européen de mars 2005 a réaffirmé cette priorité, la connaissance et l'innovation étant présentées comme les « moteurs d'une croissance durable ».

<sup>32</sup> Avis *Le développement des services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet (janvier 2007).

Les conclusions de la Présidence rappellent ainsi que « l'espace européen de la connaissance doit permettre aux entreprises de bâtir de nouveaux facteurs compétitifs, aux consommateurs de profiter de nouveaux biens et services et aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences. Dans cette optique, il importe de développer la recherche et l'innovation sous toutes ses formes ».

Elles indiquent que, « dans le domaine de la R&D, l'objectif général d'un niveau d'investissement de 3 % (du PIB) est maintenu, avec une répartition adéquate entre investissements privés et investissements publics », et que « le capital humain est l'atout le plus important pour l'Europe : les États membres sont invités à redoubler d'effort pour relever le niveau général d'instruction et réduire le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école, notamment en poursuivant le programme de travail " Éducation et formation 2010 ". L'apprentissage tout au long de la vie constitue une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne (...). »<sup>33</sup>

Dans la communication de la Commission : *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*, trois lignes directrices intégrées sont directement consacrées à cette dimension ; elles visent à :

- accroître et améliorer les investissements dans la recherche-développement ;
- faciliter l'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication ;
- accroître et améliorer les investissements dans le capital humain.<sup>34</sup>

La communication de la Commission : *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi* précise pour sa part que « les États membres devraient prendre des engagements plus fermes en faveur de la recherche et de l'innovation : ils devraient tous se fixer un but à atteindre d'ici à 2010 pour les dépenses de R&D (... et) pourraient par exemple doubler la part des aides publiques allouées à ce secteur, qui passeraient ainsi de 12 % à 25 % ». Elle préconisait par ailleurs d'accroître les investissements dans l'enseignement supérieur, qui devraient être portés, d'ici à 2010 à « au moins 2 % du Produit intérieur brut », alors que l'Europe ne consacre à l'enseignement supérieur que 1,28 % du PIB, contre 3,25 % aux États-Unis, différence qui s'explique par un financement privé plus important.<sup>35</sup>

<sup>33</sup> Conseil européen des 23 et 24 mars 2005, *Conclusions de la Présidence*, pp. 3, 4 et 11.

<sup>34</sup> Communication de la Commission : *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*, p. 10.

<sup>35</sup> Communication de la Commission au Conseil européen de printemps 2006 : *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, pp. 13 et 14.

## 2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte

### 2.1. Le niveau d'éducation des jeunes âgés de 20 à 24 ans

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur<sup>36</sup>, soit après la classe de Troisième, à l'entrée en CAP, en BEP ou en Seconde, par rapport à la population totale du même groupe d'âge. Ces éléments sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) en excluant les non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ».

Outre cette imperfection, cet indicateur est difficile à interpréter en raison des différences marquées entre les systèmes d'éducation en Europe. Aussi cet indicateur est-il susceptible d'être amélioré.

### 2.2. La dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental en pourcentage du PIB

La Dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) en pourcentage du PIB agrège l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations et entreprises) réalisées sur le territoire national.

Quatre indicateurs au total sont fournis : la DIRD totale en pourcentage du PIB, le pourcentage de DIRD financé par l'industrie, le pourcentage de DIRD financé par les pouvoirs publics et le pourcentage de DIRD financé par l'étranger. Les activités de R&D se caractérisent, en effet, par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

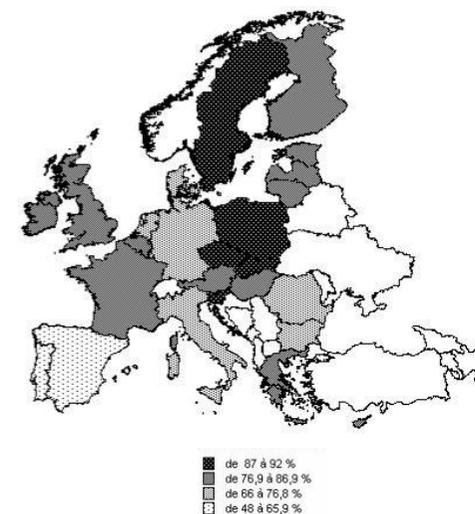
Selon le manuel de Frascati, « *la recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* »<sup>37</sup>.

#### B - UN NIVEAU D'INSTRUCTION DES JEUNES DE 20 À 24 ANS ÉLEVÉ EN FRANCE

Avec un taux de jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau supérieur d'enseignement ou de formation secondaire de 82,8 % en 2005, la France se trouve au-dessus de la moyenne de l'Union européenne, qui se situe à 76,9 % pour l'UE à 25 et à 74,1 % pour l'UE à 15.

Nombre des États membres ayant intégré l'Union européenne en mai 2004 figurent en effet parmi les pays qui, comme la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque ou la Pologne, atteignent un pourcentage très élevé. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal se trouvent en revanche en dessous de la moyenne européenne.

Carte 10 : Niveau d'instruction des jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2005



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

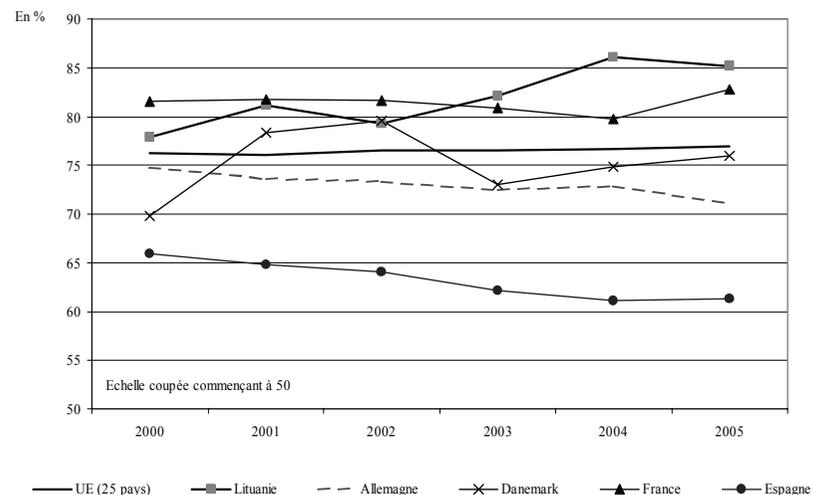
Au regard du niveau d'instruction des jeunes âgés de 20 à 24 ans, la France figure dans le deuxième groupe de pays, avec un taux supérieur à la moyenne de l'Union (UE à 25 : 76,9 % - UE à 15 : 74,1 %).

Entre 1999 et 2005, au sein de l'Union européenne à 25, le pourcentage de jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur augmente légèrement, passant de 74,8 % à 76,9 %. L'indicateur de la France s'est également amélioré, passant de 80 à 82,8 %. Au sein de l'Union européenne, certains pays comme la Lituanie, Malte et le Danemark ont connu une bonne progression de leur indicateur, tandis que d'autres comme l'Espagne ou l'Allemagne enregistrent une dégradation. Toutefois cet indicateur est assez fluctuant pour certains pays, rendant les comparaisons fines très risquées.

<sup>36</sup> Soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum, selon la nomenclature européenne.

<sup>37</sup> Manuel de Frascati, édition 2002, § 63.

Graphique 13 : Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur

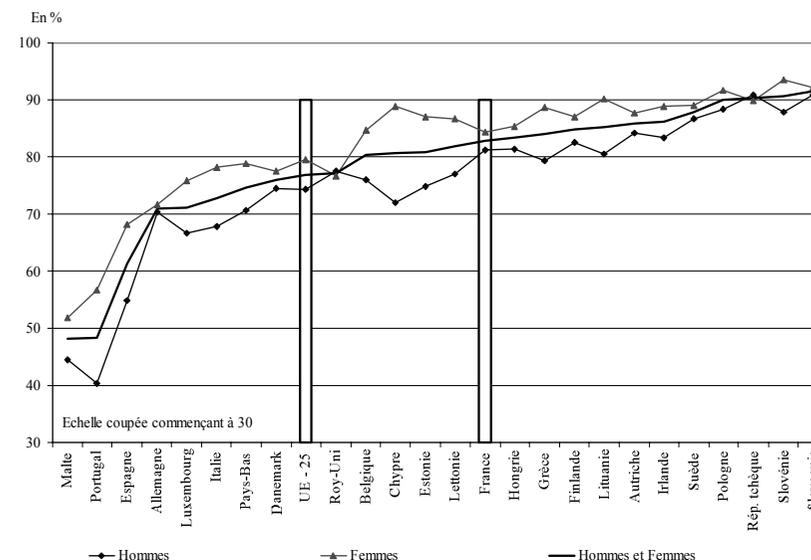


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint un niveau supérieur d'enseignement ou de formation secondaire, déjà élevé en France, a progressé en 2005.

Il est intéressant de détailler cet indicateur entre les hommes et les femmes. En effet, pour la très grande majorité des pays de l'Union européenne, le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur est plus élevé que celui des hommes âgés de 20 à 24 ans. L'écart, relativement faible en France (3,1 points contre plus de 5 points pour la moyenne de l'UE 25 en 2005), est particulièrement élevé pour Chypre, le Portugal et l'Espagne.

Graphique 14 : Pourcentage d'hommes et de femmes ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur en 2005 classé en ordre croissant de la moyenne



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure parmi les pays de l'Union où le % de femmes ayant atteint au moins ce niveau d'enseignement n'est que légèrement supérieur à celui des hommes (écart de 3,1 points en France contre plus de 5 points pour la moyenne de l'UE 25).

#### C - UN EFFORT DE R&D AU-DESSUS DE LA MOYENNE DE L'UNION, MAIS RESTANT EN DESSOUS DE L'OBJECTIF DE LISBONNE EN FRANCE EN 2004

Les derniers indicateurs disponibles pour la France et l'UE sont ceux de 2004. Avec 2,16 % du PIB de Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental en 2004, la France se situe toujours sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union au regard de ce critère (1,86 % pour l'UE 25 et 1,92 % pour l'UE 15).

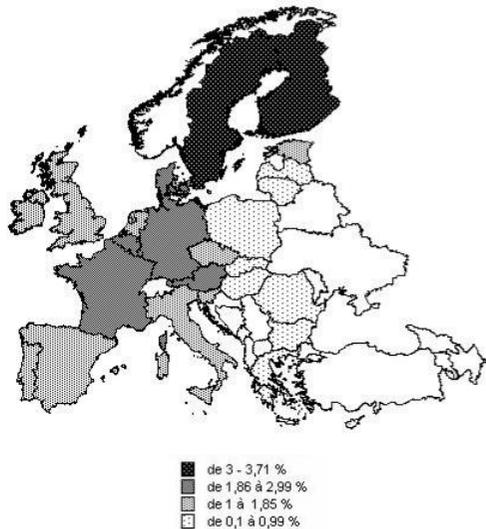
Notre pays reste toutefois nettement en-deçà de l'objectif de 3 % fixé pour 2010 et n'a pas progressé depuis 1999, pas plus que l'Union européenne.

Les remarques de notre précédente communication sur la *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* restent donc entièrement valables : « les comparaisons internationales des intensités de R&D font ressortir le retard de l'Union européenne par rapport aux États-Unis et au Japon (...); en Europe, l'effort de recherche (...) a stagné au cours de la décennie 1990 au voisinage de 1,9 %, ce qui la place loin derrière le Japon (3,1 %) et les États-Unis (2,7 %) »<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Communication : *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (février 2005), p. 37.

En se référant à la moyenne européenne, la situation des différents pays de l'Union est contrastée entre des pays comme la Suède (3,70 %) et la Finlande (3,50 %), qui consacrent une part importante de leur PIB aux dépenses de R&D, et d'autres comme la Lettonie, la Roumanie, Chypre ou Malte qui y consacrent moins de 0,50 % de leur PIB.

Carte 11 : Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) en % du PIB en 2004



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France fait partie en 2004 du deuxième groupe de pays, situés en deçà de l'objectif de 3 % pour 2010, mais au-dessus de la moyenne de l'UE 25 (1,86 %).

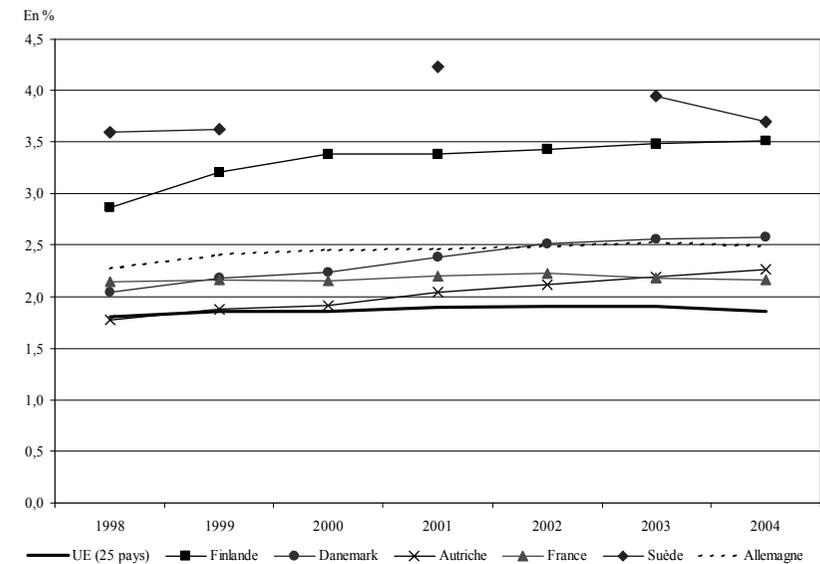
Certains pays<sup>39</sup> comme la Finlande, le Danemark et l'Autriche ont connu une progression sensible depuis 1999 et pour d'autres, comme les Pays Bas, la Pologne ou la Slovaquie, le pourcentage de DIRD a diminué.

Il convient toutefois de noter que ces résultats remontent à l'année 2004, soit avant l'effort de relance engagé par la France dans le cadre de la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII) en 2005 et de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Le Programme national de réforme 2005-2008 observait à cet égard que « en France, tandis que le montant de la recherche publique est en ligne avec les objectifs fixés au niveau européen, la recherche privée reste à un niveau insuffisant »<sup>40</sup>. Ces aspects seront détaillés dans la seconde partie.

<sup>39</sup> Cette comparaison n'inclut pas le Luxembourg, la Grèce et Malte, pour lesquels nous ne disposons pas de l'ensemble des données.

<sup>40</sup> Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale (octobre 2005), p. 40.

Graphique 15 : Dépense de recherche et développement expérimental en % du PIB pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La part du PIB consacrée par la France à la DIRD est, comme pour la moyenne de l'UE 25, restée quasiment stable entre 1998 et 2004, alors que pour certains pays de l'UE la progression a été forte.

## D - LES PRÉCONISATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES, DU PNR ET DU CES POUR ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION VERS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

### 1. Les préconisations des autorités européennes à mi-parcours

Lors de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, les autorités européennes ont réaffirmé et renforcé les orientations et les objectifs déjà adoptés pour la recherche et l'innovation, qui constituent l'objectif stratégique européen pour la croissance et l'emploi, comme il a été rappelé plus haut.

Le Conseil européen de 2006 a insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de cette stratégie et a d'ailleurs intitulé ses conclusions « *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi* ». À cet égard, il peut être intéressant de rappeler le bénéfice attendu, et obtenu par certains États membres, des échanges des meilleures pratiques disponibles entre pays, encouragés par la Méthode ouverte de coordination (MOC). En matière de recherche et d'innovation, en effet, il est particulièrement important de mettre en œuvre les pratiques les plus performantes et d'attirer les meilleurs chercheurs par des conditions modernes et efficaces de collaboration entre laboratoires et entreprises.

Ainsi, lors de la remise du rapport de la Commission sur la situation de la Stratégie de Lisbonne en décembre 2006, M. Günter Verheugen, vice-président de la Commission européenne en charge des Entreprises et de l'Industrie, a mis l'accent sur « *le renforcement de la base industrielle de l'Europe (qui) est devenu une question primordiale aux niveaux communautaire et national* » et parlant du « *modèle français des pôles de compétitivité* », il indique : « *Nous devons encourager de telles initiatives et développer un échange de vues sur les diverses expériences afin de promouvoir la compétitivité industrielle* »<sup>41</sup>.

## 2. Les orientations du PNR et le Pacte de la Nation avec sa recherche

Le Programme national de réforme 2005-2008 adopté par le gouvernement français en octobre 2005, en préparation du Sommet de printemps 2006, a fait de la construction de l'économie de la connaissance son troisième axe de réforme. Il rappelle que « *l'investissement dans la société et l'économie de la connaissance constitue l'une des priorités de la Stratégie de Lisbonne* » et que « *cet investissement suppose un important effort d'éducation et de formation, une action résolue pour soutenir la recherche et l'innovation et aussi pour conforter, aux termes mêmes du Conseil européen des 23 et 24 mars 2005, une base industrielle solide* ».

Trois principales mesures sont prévues à ce titre :

- stimuler la recherche et l'innovation par l'accroissement des moyens et de l'efficacité de la recherche publique, par le développement de la recherche sur projets et de l'efficacité du co-financement privé-public, ainsi que par la stimulation de l'innovation des entreprises ;
- renouveler et dynamiser la politique industrielle en conjuguant politique industrielle et logique territoriale à travers les pôles de compétitivité, ainsi qu'en suivant l'évolution des secteurs, en valorisant les métiers et en renforçant la compétitivité des exportations ;
- promouvoir la création et la diffusion des Technologies de l'information et de la communication (TIC) en assurant la sécurité des réseaux et de l'information, en assurant la couverture de toutes les communes en haut débit et en téléphonie mobile, en favorisant une large diffusion de ces technologies auprès des PME et en faisant de l'État un acteur essentiel de la société de l'information.<sup>42</sup>

Le Pacte de la Nation avec sa recherche, adopté dans le cadre de la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, a retenu six objectifs complémentaires :

- renforcer nos capacités d'orientation stratégique et de définition des priorités ;

<sup>41</sup> Entretien avec M. Günter Verheugen, vice-président de la Commission en charge des Entreprises et de l'Industrie, Fondation Robert Schuman, 18 décembre 2006.

<sup>42</sup> *Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale* (octobre 2005), pp. 9 et 40.

- bâtir un système d'évaluation de la recherche unifié, cohérent et transparent ;
- rassembler les énergies et faciliter les coopérations entre les acteurs de la recherche ;
- offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives ;
- intensifier la dynamique d'innovation et tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la recherche privée ;
- renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche.

Le rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008 note pour sa part que « *le gouvernement a décidé de porter l'effort de R&D de la France à 3 % du PIB en 2010. En euros constants, et dans l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB de 2 %, la DIRD française atteindrait alors 55 milliards en 2010, soit une augmentation de 20 milliards d'euros entre 2004 et 2010, répartis de la façon suivante : environ 4 milliards d'euros de financements publics et 16 milliards d'euros de financement privé.*

*En ce qui concerne les financements publics, la loi de programme pour la recherche prévoit une croissance de 4,1 milliards d'euros (hors dépenses fiscales) auxquels s'ajoutent les financements de l'Union européenne et les partenariats avec les collectivités locales, le total représentant 1 % du PIB en financement public.*

*En ce qui concerne les financements privés, le gouvernement poursuit sa politique d'amélioration des conditions cadres de la R&D afin d'atteindre 2 % du PIB. La loi de programme prévoit (notamment) un fort accroissement des mesures incitatives, telles que les incitations fiscales (1,7 milliards d'euros) »<sup>43</sup>.*

## 3. Les propositions du Conseil économique et social

Dans son avis : *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, le Conseil économique et social note que « *la recherche doit prendre rang d'"impératif catégorique" aux niveaux national et communautaire, les moyens de la recherche étant à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles* »<sup>44</sup>.

Dans l'avis : *Projet de loi de programme pour la recherche*, il souligne que « *dès lors, le budget de la recherche publique devrait, dans les cinq à dix ans à venir, être revu à la hausse de 20 à 30 %, soit d'environ 2,5 à 3,5 milliards d'euros par an ; une majeure partie de cette augmentation devrait aller aux budgets des organismes, accompagnant l'effort de recherche des entreprises qui devrait augmenter de 40 à 50 % pour atteindre l'objectif de Lisbonne* »<sup>45</sup>.

<sup>43</sup> *Rapport de suivi du PNR 2005-2008 pour une croissance sociale* (28 septembre 2006), p. 47.

<sup>44</sup> Avis : *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet (octobre 2005), p. 16.

<sup>45</sup> Avis : *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret (novembre 2005), pp. 35, 36 et 39.

Notre assemblée formule ainsi un ensemble de propositions pour promouvoir la société de la connaissance aux niveaux national et européen. Celles-ci, synthétisées dans la communication : *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, consistent notamment à :

- favoriser la réussite scolaire, en pensant les contenus d'enseignement en termes de compétences à acquérir, ainsi qu'en renforçant la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification constituant une priorité nationale ;
- mobiliser pour la formation tout au long de la vie, la pratique des technologies de l'information et de la communication devant être généralisée et l'initiative de la Commission « i-2010 » portant sur la société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi devant être encouragée ;
- mettre en œuvre des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) associant universités, grandes écoles et centres de recherche, qui devraient bénéficier d'une large autonomie, d'une gouvernance efficace et coopérative, et d'une plus grande diversification des ressources financières ;
- offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives, l'allocation de recherche devant notamment être rapprochée par étapes du niveau actuel du salaire d'embauche sur un poste statutaire, et la notoriété à l'étranger des doctorats délivrés en France améliorée ;
- renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche, quelques domaines stratégiques devant être sélectionnés au terme d'une réflexion prospective au niveau national et surtout communautaire, et l'efficacité du dispositif européen d'appui à la recherche devant être améliorée, qu'il s'agisse du Programme cadre de la recherche, de développement et de démonstration technologique (PCRD) ou d'Eurêka, qui doit être doté de ressources stables ;
- développer une stratégie industrielle et une politique européenne d'innovation et de développement de la production des biens et services.<sup>46</sup>

L'avis de notre assemblée *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises* énonce par ailleurs des propositions pour favoriser l'innovation à travers l'intelligence économique. Ces propositions concernent les entreprises, et en particulier les PME, les « facilitateurs » auxquels s'adressent nombre de celles-ci, mais aussi l'État et le niveau européen. L'objectif est de faire de l'intelligence économique, dans sa double dimension défensive, notamment à travers le dépôt de brevets, mais aussi offensive, dans le cadre des

<sup>46</sup> Ces divers éléments sont développés dans la communication : *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007* rapportée par M. Jacques Duron, pp. 13 à 16, ainsi que dans les divers avis dont elle établit la synthèse.

négociations commerciales ou relatives aux normes, un « *outil de conquête des marchés.* »<sup>47</sup>.

Les enjeux de l'innovation et de la R&D pour le succès de la Stratégie de Lisbonne sont tels qu'il a été jugé indispensable de donner un coup de projecteur sur les indicateurs détaillés relatifs à ces aspects dans la seconde partie.

#### IV - UNE SITUATION STABLE AU REGARD DE L'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

##### A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE RÉFORME ÉCONOMIQUE

L'intégration des marchés est un objectif essentiel de l'Union européenne, qui passe par des réformes économiques structurelles coordonnées (1). Pour en mesurer les progrès, deux indicateurs sont retenus, respectivement le niveau des prix comparés et le taux d'investissement du secteur privé (2).

##### 1. Intégration des marchés et réforme économique sont des objectifs structurels de Lisbonne

L'intégration des marchés et la réforme économique font partie, comme la préparation d'une société fondée sur la connaissance et la modernisation du modèle social européen, des trois grands objectifs stratégiques définis par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000.<sup>48</sup>

Ces notions recouvrent à la fois l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement d'entreprises novatrices, notamment des PME ; des réformes économiques pour achever et rendre pleinement opérationnel le marché intérieur ; des marchés financiers efficaces et intégrés ; la coordination des politiques macroéconomiques pour l'assainissement, la qualité et la viabilité des finances publiques.

L'importance accordée à cette dimension a été constamment réaffirmée.

Les conclusions de la Présidence du Conseil européen de mars 2005 soulignent ainsi la nécessité pour « *encourager les investissements et pour créer un cadre attrayant pour les entreprises et les travailleurs* » que l'Union européenne parachève son marché intérieur et se dote d'un environnement réglementaire plus favorable aux entreprises.

Sept des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi portent sur cette dimension :

- favoriser une affectation efficace des ressources ;
- veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macroéconomique et à la croissance ;

<sup>47</sup> Ces propositions détaillées figurent dans l'avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, rapporté par M. Roger Mongereau (septembre 2006).

<sup>48</sup> Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, *Conclusions de la Présidence*, pp. 3 et 9 à 14.

- contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire ;
- développer et approfondir le marché intérieur ;
- assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés ;
- rendre l'environnement des entreprises plus attractif ;
- encourager une culture plus entrepreneuriale et créer un environnement favorable aux PME.<sup>49</sup>

Les conclusions de la Présidence du Conseil européen de mars 2006 reprennent certaines de ces orientations, en mettant notamment en avant les volets suivants :

- *« Il faut élaborer des politiques de soutien globales pour les PME (...), ainsi qu'un cadre réglementaire simple, transparent et facile à mettre en œuvre, le principe consistant à accorder la priorité aux petites entreprises (devant) être appliqué systématiquement et devenir un principe directeur pour toute la législation applicable, qu'elle soit communautaire ou nationale ;*
- *la Commission est invitée à lancer un exercice en vue d'évaluer les coûts administratifs qu'entraîne la réglementation de l'Union en certains domaines, en accordant une attention particulière aux PME ;*
- *les États membres devraient mettre en place, d'ici 2007, un guichet unique permettant de créer une entreprise de manière rapide et simple (...), l'objectif étant qu'il soit possible, dans toute l'UE, d'ici la fin de 2007, d'y parvenir en une semaine ;*
- *au niveau communautaire, des sources de financement seront mises à disposition des PME par le biais des instruments financiers relevant des prochains programmes communautaires, et notamment le 7ème programme cadre de recherche et le programme pour la compétitivité et l'innovation. En outre, le Conseil engage les États membres à tirer pleinement parti des possibilités d'accorder aux PME des aides à l'investissement et à l'emploi allant jusqu'à 15 millions d'euros sans obligation de notification mises en place »<sup>50</sup>.*

<sup>49</sup> Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008, op. cit., p. 10.

<sup>50</sup> Conseil européen de mars 2006, Conclusions de la Présidence, pp. 8, 9 et 10.

## 2. Présentation des deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique

Deux indicateurs de la liste restreinte portent sur cette dimension. Il s'agit du niveau des prix comparés et des investissements du secteur privé.

### 2.1. Les niveaux des prix comparés

Cet indicateur porte sur les niveaux des prix de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes. Ces niveaux de prix sont exprimés en Standard de pouvoir d'achat (SPA), ce qui donne les Parités de pouvoir d'achat (PPA), puis rapportés aux taux de change du marché pour chaque pays.

Le ratio est comparé à la moyenne de l'Union (UE 25 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'Union européenne.

### 2.2. Les investissements du secteur privé

Les investissements du secteur privé sont mesurés par la formation brute de capital fixe pour le secteur privé, exprimée en pourcentage du PIB.

La Formation brute de capital fixe (FCBF) consiste dans les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes par des producteurs résidents, plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits (naturels, notamment) réalisés par l'activité productive.<sup>51</sup>

Le secteur privé est constitué des sociétés non financières et financières privées, des ménages et organisations sans but lucratif au service des ménages.

Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (distinguée de celle utilisée, par exemple, pour la consommation ou les exportations).

Comme l'a fait remarquer clairement M. Bruno Coquet lors de son audition par la délégation pour l'Union européenne<sup>52</sup>, ces indicateurs ne reflètent que très partiellement les objectifs d'intégration de la Stratégie de Lisbonne. Ils ne permettent pas, en particulier, de faire le lien avec les autres objectifs.

Ainsi les effets en matière d'emploi des réformes structurelles et de la concurrence n'apparaissent dans aucun indicateur. De même l'impact des revenus sur la croissance n'est pas pris en considération, alors que des facteurs comme l'inflation et l'équilibre des finances publiques sont (à juste titre) étroitement surveillés. La mesure de la productivité examinée dans le chapitre sur l'emploi n'est pas rapprochée de l'indicateur des investissements, alors qu'il en constitue un facteur clé et que la productivité vue sous cet angle, loin d'être

<sup>51</sup> Sont par exemple comptabilisées les cessions ou acquisitions d'immeubles, structures, machines et équipement, exploration minière, logiciels d'ordinateurs, originaux littéraires ou artistiques et améliorations majeures des terres comme le déblaiement des forêts.

<sup>52</sup> Audition par la délégation pour l'Union européenne de M. Bruno Coquet, chef du département « Synthèses » à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, le 7 novembre 2006. Cf. également le rapport DARES 2006.

un critère contraire à l'emploi, est favorable à la croissance et à la création d'emplois durables.

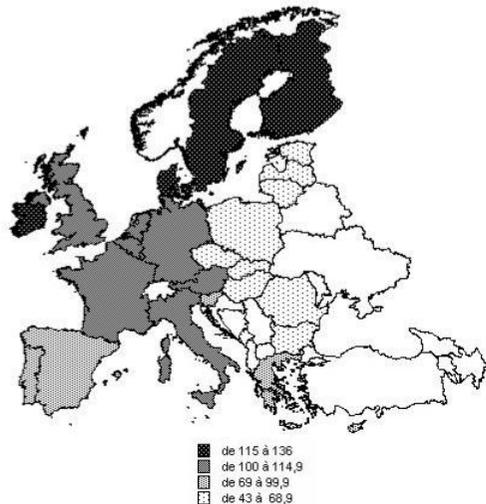
Ces limites ne doivent pas pour autant conduire à rejeter les indicateurs présents, qui donnent une vision juste, bien que partielle, de notre situation comparative en Europe et de notre évolution dans le temps.

#### B - LA SITUATION DE LA FRANCE STABLE POUR LES NIVEAUX DE PRIX COMPARÉS

En 2005, les niveaux comparés des prix des pays de l'Union européenne à 25 sont assez dispersés. Des pays comme le Danemark (135,8), l'Irlande (123,4), la Finlande (122) et la Suède (120,6) ont des niveaux de prix bien supérieurs à la moyenne européenne (UE 25 = 100). À l'inverse, les dix nouveaux pays qui ont rejoint l'Union en 2004, ainsi que les pays du Sud (à l'exception de l'Italie) ont des niveaux de prix très sensiblement inférieurs.

Avec un indice de 108,5, la France a un indice supérieur à la moyenne, mais ne se rattache pas au groupe de pays ayant les indices les plus élevés et se situe proche de pays comme les Pays-Bas (105,2), le Royaume-Uni (104,9), la Belgique (104,3) ou l'Allemagne (104,1).

Carte 12 : Niveaux de prix comparés en 2005 (exprimés par rapport à la moyenne de l'UE 25 fixée à 100)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

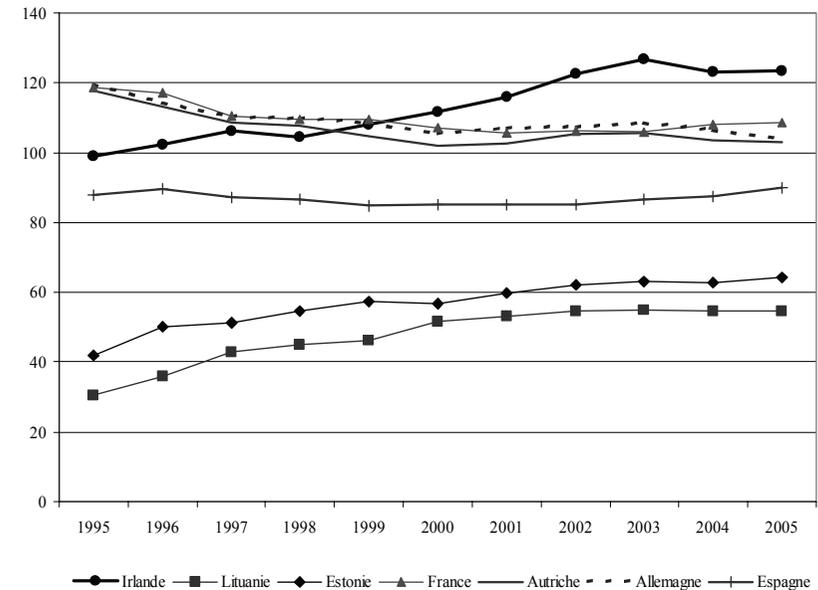
La France se situe dans le deuxième groupe de pays, dont les niveaux de prix comparés sont légèrement supérieurs à la moyenne de l'UE 25 (indice 100).

Entre 1999 et 2005, les évolutions sont très contrastées : des pays comme l'Irlande, le Portugal, l'Italie et le Danemark ont enregistré un renchérissement des prix par rapport à la moyenne européenne. Certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, le Royaume-Uni, la Suède ou la Belgique, ont en revanche connu une légère baisse de leurs prix par rapport à la moyenne de l'Union à 25, tout comme l'UE 15.

Enfin, des pays entrés en 2004 dans l'Union européenne comme la Slovaquie, la Hongrie et la République tchèque ont connu un renchérissement de leur niveau de prix, mais celui-ci demeure bien inférieur à la moyenne européenne. C'est également le cas de la Roumanie et de la Bulgarie.

L'objectif étant l'intégration des marchés européens, ces évolutions vont dans le bon sens.

Graphique 16 : Évolution du niveau des prix comparés entre 1995 et 2005 pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions (UE 25 = 100)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

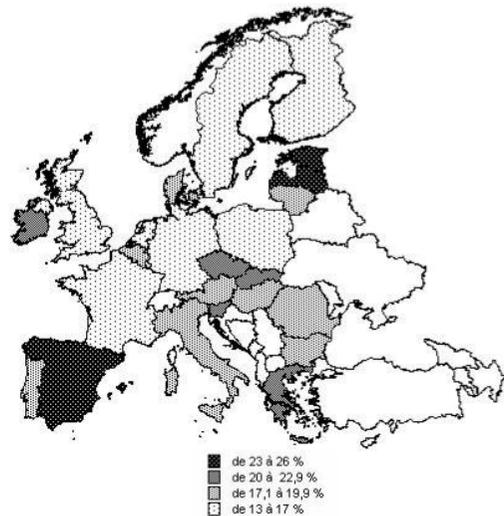
Le niveau des prix en France reste stable, légèrement au-dessus de l'UE depuis 1999

#### C - LA FRANCE ENCORE EN DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2004 POUR L'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Avec une Formation brute de capital fixe du secteur privé de 15,9 % du PIB en 2004, la France se situe en dessous de la moyenne européenne, qui s'établit à 17,1 % du PIB pour l'UE à 25 comme pour l'UE à 15. Elle partage cette situation avec des pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas (16 %). Les données 2005 ne sont pas encore disponibles.

Au sein de l'Union, trois pays, la Lettonie, l'Estonie et l'Espagne, se détachent avec un pourcentage évoluant autour de 25 %. Trois autres États membres ayant intégré l'Union en mai 2004, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, se situent parmi les pays européens ayant les taux d'investissement les plus élevés. À l'autre extrémité, se trouvent des pays comme la Pologne, le Royaume Uni et la Suède dont les taux d'investissement sont inférieurs à 15 %.

Carte 13 : Taux d'investissement du secteur privé en % du PIB en 2004



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

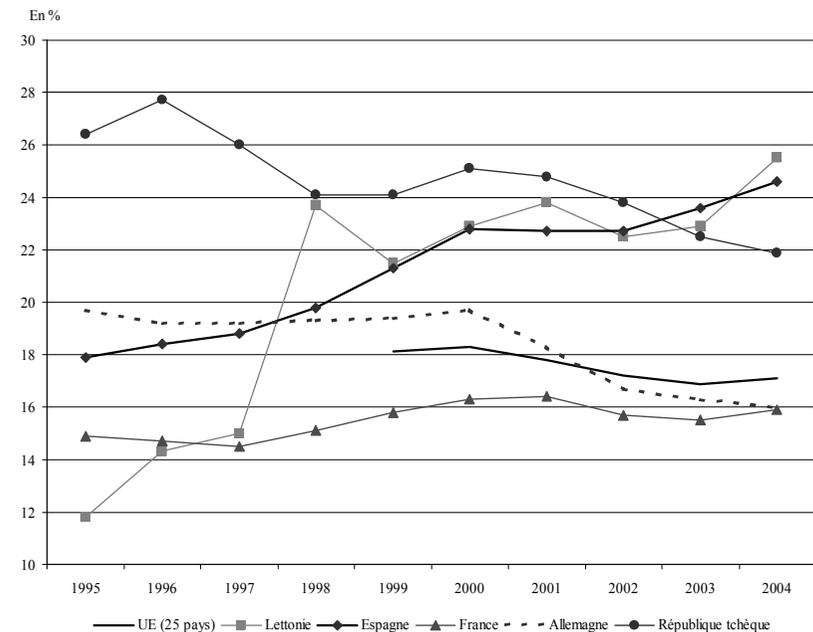
La France se situe en 2004 dans le quatrième groupe de pays avec notamment l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, en dessous de la moyenne européenne (UE 25 = 17,1 %).

La situation relative de la France au regard de ce critère n'est guère plus favorable en moyenne période : notre pays est en effet depuis 1999 l'un des États membres où l'investissement privé est resté constamment inférieur à celui de la moyenne de l'Union à 15. Toutefois ce taux se redresse légèrement en 2004 et reprend son niveau de 1999, alors que le taux moyen de l'UE 25 comme celui de l'UE 15 ont baissé d'un point depuis 1999 (de 18,1 % et 17,9 % respectivement à 17,1 % en 2004).

Entre 1999 et 2004, au sein de l'Union européenne, des pays comme la Bulgarie, l'Espagne et la Lettonie ont connu une forte progression de l'investissement privé. À l'inverse, des États comme la Slovaquie, la Slovaquie, la Pologne et l'Allemagne ont enregistré une baisse significative. L'Allemagne avait toutefois un niveau sensiblement plus élevé jusqu'en 2000 et se situe en 2004 au même niveau que notre pays.

La plupart des pays ont cependant vu leur taux d'investissement du secteur privé fluctuer notablement sans tendance nette entre 1999 et 2004, ce phénomène étant sans doute lié au taux de croissance économique générale.

Graphique 17 : Formation brute de capital fixe du secteur privé en % du PIB pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Pour la France, le taux de FBCF est constamment inférieur à la moyenne européenne depuis 1999.

## D - LES ORIENTATIONS DES AUTORITÉS EUROPÉENNES ET DU PNR ET LES PRÉCONISATIONS DU CES POUR FAVORISER LA STABILITÉ DES PRIX ET L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

### 1. Les orientations des autorités européennes

La Stratégie de Lisbonne repose sur la poursuite de réformes structurelles de nature à améliorer la compétitivité de l'économie européenne. En particulier, pour la Commission, l'achèvement du marché intérieur va de pair avec l'efficacité des politiques d'innovation au niveau européen. Ceci suppose de supprimer les obstacles, notamment transfrontaliers, à l'investissement au sein de l'Union, mais aussi d'harmoniser les approches réglementaires et les fonder sur le critère d'une « meilleure réglementation ».

Dans son rapport du 12 décembre 2006, la Commission a constaté des avancées en Europe en matière de réforme économique, indiquant que « la reprise économique actuelle nous offre une fenêtre d'opportunité unique pour accélérer le rythme de réformes ».

## 2. Les orientations du Programme national de réforme

Le *Programme national de réforme : pour une croissance sociale (2005-2008)* décrit les mesures prises ou prévues par le gouvernement pour « créer les conditions d'une croissance durable et équitable » par une « stratégie de consolidation des finances publiques », ainsi que par la construction des « fondations d'une nouvelle économie propres à générer les gains de productivité indispensables à une élévation du niveau de vie et du bien-être des citoyens. Ainsi, la France adapte ses dispositifs en faveur de la recherche, publique et privée, (...) et renouvelle, par les pôles de compétitivité, le mode opératoire de sa politique industrielle. Elle s'attache également à améliorer l'environnement économique pour que tous les acteurs puissent travailler et investir plus efficacement, notamment par la simplification de la vie des entreprises et l'amélioration du fonctionnement des marchés »<sup>53</sup>.

Plusieurs types de politiques sont détaillés à ce titre :

- retrouver des marges de manœuvre budgétaires et assurer la viabilité à long terme de notre modèle social ;
- faciliter la vie des entreprises en facilitant la création d'entreprises, le développement des PME, la gestion des entreprises et en prévenant leurs difficultés, en adaptant le système fiscal pour renforcer l'attractivité du territoire, ainsi qu'en poursuivant la simplification administrative ;
- assurer un fonctionnement plus sain des marchés, propice au pouvoir d'achat des ménages, par la promotion d'une concurrence plus saine dans le secteur du commerce, par la poursuite de l'ouverture à la concurrence des industries de réseau tout en garantissant l'accessibilité du service public à l'ensemble des usagers et des territoires, par l'amélioration de l'efficacité et de la régulation du secteur financier, par la modernisation du financement des PME et l'innovation, enfin par l'amélioration de la gouvernance des entreprises privées et publiques.<sup>54</sup>

## 3. Les propositions du Conseil économique et social

Dans plusieurs travaux récents, notre assemblée a formulé un ensemble de propositions portant sur ces dimensions et visant à améliorer la coordination économique à l'échelon européen.

Dans sa contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen, élaborée en vue du Conseil européen de mars 2006, le Conseil économique et social souligne qu'une véritable coopération en matière de politique économique au sein de l'Union est indispensable, et que l'application du pacte de stabilité et de croissance, dont la réforme doit encore faire ses preuves, mérite la plus grande attention : « c'est en effet en adoptant des décisions budgétaires coordonnées, solidaires et de nature non automatique, afin

<sup>53</sup> *Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale*, p. 11.

<sup>54</sup> La description détaillée de ces différentes mesures figure dans le *Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale* aux pages 11 à 14, 18 à 22 et 47 à 52.

de pouvoir s'adapter aux conditions toujours mouvantes de la conjoncture, que l'Europe parviendra à accélérer sa croissance ».

L'avis sur *La faisabilité financière des programmes d'infrastructure*, pour « conforter la compétitivité française dans un cadre européen », met en avant la nécessité de soutenir l'investissement en menant à bien les programmes d'infrastructures et les financements structurants, dont « le financement (...) ne doit pas, année après année, être la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire »<sup>55</sup>.

L'accent est également mis sur l'investissement des entreprises, en notant que « encourager l'investissement implique de se pencher aussi bien sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (intensification de l'effort de R&D et, plus largement, promotion des capacités d'innovation, attractivité des territoires européens pour les investisseurs internationaux très sensibles aux coûts mais également aux marchés potentiels, à la productivité de la main-d'œuvre et à la qualité des infrastructures) que du côté de la demande (nécessité de s'assurer des perspectives de commandes tant à l'international que sur le marché domestique) »<sup>56</sup>.

La communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007* se réjouit de l'intégration dans la Stratégie de Lisbonne d'un objectif concernant « la création d'une base industrielle solide » et note que ce volet mériterait sans doute d'être renforcé en mettant l'accent sur deux priorités : « définir une stratégie industrielle pour l'Europe, tirant des enseignements des succès remportés dans (certains secteurs) et vouée à la constitution de domaines d'excellence, notamment dans les biotechnologies, les nanotechnologies et les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; obtenir par ailleurs une meilleure défense des intérêts de l'Union dans les négociations commerciales internationales ».

Un point de cette même communication formule des propositions pour faciliter la vie des entreprises, portant notamment sur la nécessité de renforcer le système productif, le développement des PME et de favoriser la transmission d'entreprises<sup>57</sup>.

Dans l'avis *Entreprises et simplifications administratives*, notre assemblée, saisie en 2005 dans le cadre de la préparation du troisième projet de loi de simplification par le gouvernement, a formulé par ailleurs sept axes de recommandations visant à modifier les modes d'actions de l'administration sur deux aspects fondamentaux : le premier consiste à gérer la complexité en interne grâce à la mise en place en réseau de centres de ressources internes et un accueil de proximité et polyvalent des usagers ; le second pose les bases d'une nouvelle

<sup>55</sup> Avis *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*, M. Philippe Valletoux (mars 2006), p. 5.

<sup>56</sup> Avis *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, M. Henri Feltz (novembre 2005), p. 12.

<sup>57</sup> Le détail de ces propositions figure dans la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, pp. 17 à 19, ainsi que dans les avis dont elle établit la synthèse.

relation, de confiance, entre l'administration et le public, grâce à une organisation plus claire, plus responsabilisante et permettant une réponse de qualité adaptée aux besoins<sup>58</sup>.

À notre sens, ce volet de la Stratégie de Lisbonne, très important pour la croissance et l'emploi, devrait se voir accorder une place plus large dans l'évaluation des résultats, afin de préserver l'équilibre entre les trois piliers.

## V - UNE SITUATION MEILLEURE QUE LA MOYENNE QUANT À LA COHÉSION SOCIALE

### A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS STRATÉGIQUES DE LISBONNE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

Les objectifs de Lisbonne mettent en bonne position la cohésion sociale (1), mais les indicateurs pour en mesurer les progrès sont très disparates (2). C'est la raison pour laquelle notre assemblée a souhaité mettre également l'accent sur ce volet sensible de la Stratégie de Lisbonne dans la seconde partie de cette communication.

#### 1. L'objectif de cohésion sociale, troisième pilier de la stratégie

Lors du Sommet de Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen a fait de la cohésion sociale, au même titre que l'emploi et la réforme économique, « un objectif stratégique pour la décennie à venir », « le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux » étant pointés comme « des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union ».

« Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchés par l'exclusion sociale. Il faut prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté. »

Le Conseil européen de Nice, en décembre 2000, a complété le volet social des objectifs de Lisbonne par un « Agenda social européen » qui définit les grandes actions de la politique sociale européenne pour cinq ans, dans six domaines : l'emploi, l'équilibre entre flexibilité et sécurité, la lutte contre l'exclusion, la protection sociale, l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que le volet social de l'élargissement.

Des objectifs communs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été fixés dans ce cadre, à traduire dans des « Plans nationaux d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (PNAI), évalués conjointement par la Commission et par le Conseil.

<sup>58</sup> Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (mai 2005), p. 14 ; les sept axes de propositions, visant à donner de la lisibilité et à faciliter pour tous l'accès au droit, à simplifier ce qui est le plus complexe et à gérer la complexité au service du citoyen et des entreprises, à accompagner le public dans une relation de confiance ainsi qu'à mieux légiférer et mieux réglementer, sont développés aux pp. 15 à 28 de cet avis.

Un nouvel Agenda social pour la période 2006-2010 a été arrêté en février 2005, en préparation du Sommet de printemps 2005, avec pour devise « une Europe sociale dans l'économie mondiale : des emplois et des nouvelles chances pour tous ». Il prévoit de :

- « poursuivre une approche européenne intégrée garantissant une interaction positive des politiques économique, sociale et de l'emploi ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, de la politique sociale et des relations industrielles, ce qui permet en retour d'améliorer le capital humain et social ;
- moderniser les systèmes de protection sociale aux demandes actuelles de nos sociétés en se fondant sur la solidarité et en renforçant leur rôle de facteur productif ;
- prendre en compte le coût de l'absence de politique sociale »<sup>59</sup>.

Il développe pour ce faire une stratégie visant à « accroître la confiance des citoyens » et se fondant sur une « approche intergénérationnelle » mettant notamment l'accent sur la jeunesse, sur un « partenariat pour le changement » entre autorités publiques, partenaires sociaux et société civile, ainsi que sur « la nécessité de saisir les opportunités offertes par la mondialisation ». Il présente également des « actions clés » portant d'une part sur l'emploi et d'autre part sur « une société plus solidaire : l'égalité des chances pour tous ».

Depuis le recentrage à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi, décidée par le Conseil européen de mars 2005, l'accent est désormais mis sur l'emploi, plus que pour l'Agenda précédent. L'amélioration de l'accès à l'emploi et la réduction des inégalités à cet égard sont supposées favoriser le financement du système de protection sociale, tout en réduisant les inégalités de revenus et en augmentant la cohésion de la société.

La Commission européenne a adopté en février 2006, en préparation du Sommet de printemps, un rapport conjoint sur « la protection sociale et l'inclusion sociale » fondé sur les plans et déclarations d'orientation politiques formulés par les États membres en 2005 sous les volets « Inclusion sociale », « Retraites » et « Soins de santé et soins de longue durée ». Ce rapport préconise six orientations clés, en particulier en faveur des enfants et des familles, pour l'inclusion sociale par l'emploi et pour le maintien au travail des actifs âgés.

#### 2. Présentation des trois indicateurs relatifs à la cohésion sociale

##### 2.1. Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

Ce taux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent (après transferts sociaux et rapporté à la « taille équivalente » du ménage) se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu

<sup>59</sup> *L'Agenda social*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 33 final (février 2005).

disponible équivalent médian national. Le revenu équivalent disponible tient ainsi compte de la taille et de la composition du ménage.

Pour illustrer cette référence, en 2003, le seuil de pauvreté monétaire retenu au niveau européen s'établissait à 786 euros par mois pour une personne seule<sup>60</sup>. À noter que le seuil de pauvreté retenu au plan national en France est de 50 % du revenu médian (et non 60 % comme en Europe), ce qui diminue le taux affiché.

Les taux sont difficiles à comparer entre eux en Europe, en raison de références fortement variables d'un pays à l'autre. Ils ne reflètent donc qu'une dispersion des revenus entre les personnes et non un niveau absolu de pauvreté. En outre, l'établissement de cet indicateur est entaché de quelques imperfections méthodologiques, comme le fait de s'intéresser uniquement aux ménages ordinaires, ce qui ne tient pas compte de publics particulièrement visés tels que prisonniers ou sans domicile fixe, et de ne comptabiliser que les revenus ou transferts sociaux déclarés dans l'enquête sans vérification.

### 2.2. *Le taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes*

Le taux de chômage de longue durée est le ratio du nombre de chômeurs de longue durée rapporté à la population active totale.

Les chômeurs sont les personnes d'au moins 15 ans, ne vivant pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard. La population active totale est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi, si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi. Un chômeur de longue durée est au chômage depuis 12 mois et plus.

Cet indicateur est très lié au niveau de chômage global. Il aurait pu être intéressant pour s'en affranchir de mesurer la part des chômeurs de longue durée dans le total. En outre, il faut noter que cette statistique ne reprend pas les chômeurs qui ne sont plus disponibles, même temporairement, par suite de maladie, par exemple. Un cumul de 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois éviterait en partie ce biais et pourrait refléter mieux la réalité de ces situations.

### 2.3. *La dispersion des taux d'emplois régionaux*

La dispersion des taux d'emploi régionaux de la population d'âge 15-64 ans mesure les différences de taux d'emploi entre régions (du niveau européen « NUTS 2 », soit la région pour la France) à l'intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays (UE 25, Euro Zone). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. Les taux d'emploi régionaux sont fondés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle est positive s'il y a des différences de taux d'emploi entre les régions.

L'indicateur n'est pas calculable pour le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte et la Slovaquie car ces pays ne se composent que d'une seule région au niveau NUTS 2 ou deux pour l'Irlande. Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays.

Cet indicateur, difficile à élaborer, dépend beaucoup du nombre de régions que comprennent les différents pays, un découpage fin tendant à augmenter la dispersion entre régions. De ce fait, la dispersion européenne est plus forte que celle de tous les États membres, l'Italie exceptée. Les données étant désormais disponibles au niveau de découpage NUTS 3 dans tous les pays, soit le niveau départemental pour la France, au lieu du niveau régional, la finesse des résultats obtenus devrait augmenter, ainsi que la dispersion pour chaque pays ou chaque groupe considéré. Notre analyse reste toutefois au niveau régional antérieur.

### B - UN TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EN FRANCE EN 2004 EN HAUSSE BIEN QU'INFÉRIEUR À LA MOYENNE EUROPÉENNE

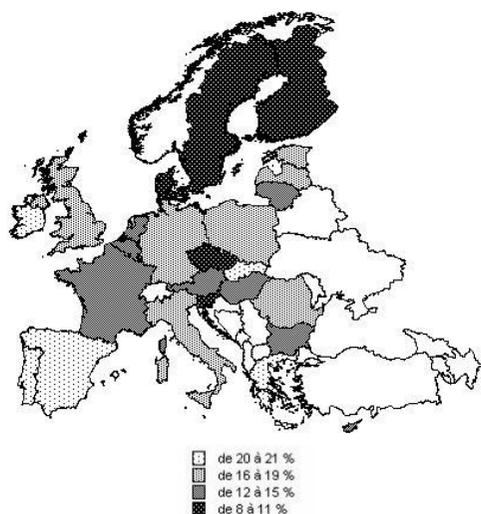
Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élève en France à 14 % en 2004<sup>61</sup>, soit un taux inférieur à la moyenne européenne (UE 25 à 16 % et UE 15 à 17 %), mais en hausse par rapport à 2003 (12 %).

Il place notre pays dans une situation intermédiaire au sein de l'Union entre des pays comme l'Irlande, la Slovaquie et les pays du sud de l'Europe, où le risque de pauvreté après transferts sociaux est élevé, et d'autres pays comme le Danemark, la Finlande, la Suède, la Slovaquie ou la République tchèque, où ce risque est plus faible. La Bulgarie (15 %) est en dessous de la moyenne européenne tandis que la Roumanie (17 %) est au-dessus.

<sup>60</sup> Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008, France, septembre 2006, p. 6.

<sup>61</sup> Pour certains pays cet indicateur n'est disponible que pour 2003.

Carte 14 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2003/2004



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure dans le deuxième groupe de pays avec un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne (UE 25 = 16 % en 2004).

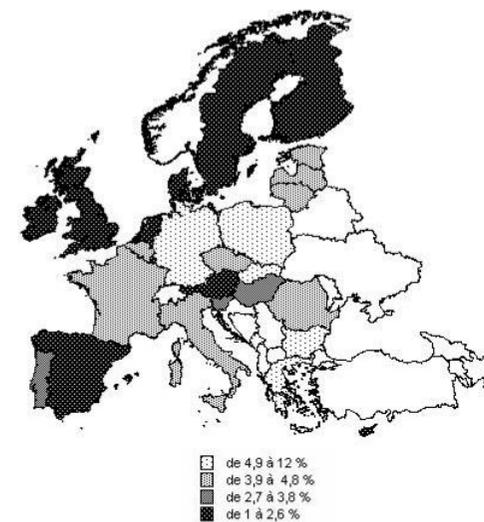
L'analyse de l'évolution au cours du temps du taux de risque de pauvreté après transferts sociaux n'est pas possible étant donné la volatilité des données. Il faut ainsi noter que le taux français est remonté à 14 % en 2004 après être descendu à 13 % en 2001 et 12 % en 2002 et 2003. Il est difficile d'interpréter ce mouvement à l'égard de l'objectif de remontée du bas de l'échelle des revenus que vise cet indicateur sans avoir de précision sur l'évolution du revenu médian.

#### C - UN TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DES HOMMES ET DES FEMMES EN FRANCE EN 2005 DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

Le taux de chômage de longue durée s'établit à 3,9 % en France en 2005, soit un taux égal à la moyenne de l'Union européenne à 25 (la même année, la moyenne de l'UE à 15 est de 3,3 %).

Au sein de l'Union, deux pays, la Slovaquie et la Pologne, ont des taux de chômage de longue durée très élevés. Dans d'autres États membres comme l'Irlande, l'Autriche, Chypre, le Luxembourg, la Suède, le Danemark et le Royaume Uni, ce type de chômage est très faible. Des pays comme le Portugal et l'Italie ont un taux de chômage de longue durée proche de la moyenne européenne, comme la France.

Carte 15 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2005

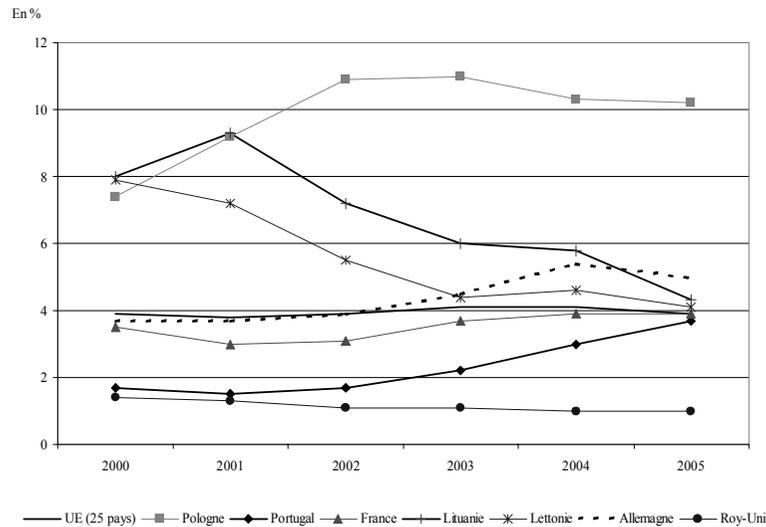


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure dans le deuxième groupe de pays, juste à la moyenne de l'UE 25 à 3,9 %.

Les évolutions de l'indicateur dans le temps peuvent cette fois être analysées. Entre 1999 et 2005, le taux de chômage de longue durée de l'Union européenne à 25 a baissé tendanciellement de 4,1 % à 3,9 % avec des fluctuations minimales. Les taux de chômage de longue durée de l'Espagne, de l'Italie, de la Lituanie et de la Lettonie ont baissé de façon importante, tandis que ceux de la Pologne et du Portugal ont progressé. Celui de la France a fluctué entre les mêmes valeurs que la moyenne européenne, mais avec davantage d'amplitude (baisse jusqu'à 3,0 % en 2001).

Graphique 18 : Taux de chômage de longue durée de la France et de certains pays ayant connu une forte évolution de 1999 à 2005



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Le taux de chômage de longue durée en France a varié entre 1999 et 2005 entre 3 et 3,9 %, légèrement en dessous de la moyenne de l'UE 25.

Il pourrait être intéressant de relier les évolutions de cet indicateur avec celles du taux de chômage global. Sur la période récente, leur reflux semble s'engager de manière parallèle.

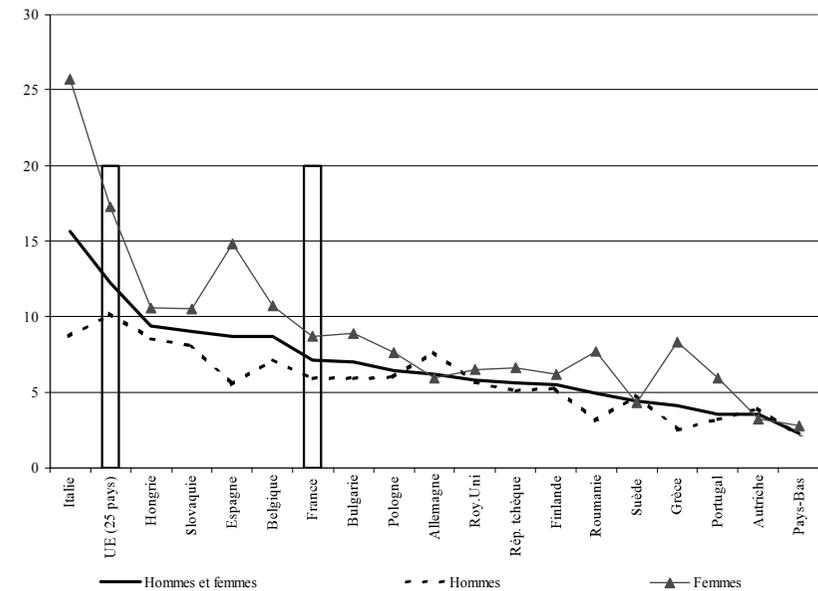
#### D - UNE DISPERSION MOYENNE DES TAUX D'EMPLOIS RÉGIONAUX EN 2004

Parmi la vingtaine de pays de l'Union européenne pour lesquels la dispersion des taux d'emploi régionaux peut être calculée, l'Italie, la Hongrie, la Slovaquie, l'Espagne et la Belgique ont les indicateurs de dispersion les plus élevés, tandis que des pays comme le Portugal, l'Autriche et les Pays-Bas ont une faible dispersion de leurs taux d'emploi entre régions.

Avec son taux de dispersion de 7,1 % en 2004, la France figure dans une situation intermédiaire par rapport à ces deux groupes, ce qui est aussi le cas de grands pays tels que l'Allemagne, la Pologne ou le Royaume-Uni.

Le graphique reprend les dispersion de taux d'emploi régionaux en distinguant celle des hommes et celle des femmes. En règle générale, la dispersion des taux d'emploi féminins est supérieure à celle des taux d'emploi masculins. C'est surtout le cas pour des pays du sud comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Graphique 19 : Dispersion des taux d'emplois régionaux pour les hommes, les femmes, les hommes et les femmes en 2004 (par ordre décroissant du total)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure en position moyenne à l'égard de l'indicateur de dispersion de taux d'emploi régionaux en 2004.

Indicateur de cohésion du territoire national, tout autant que de cohésion sociale, ce critère doit être analysé avec prudence.

#### E - ORIENTATIONS POUR LA FRANCE ET RECOMMANDATIONS DU CES POUR LA COHÉSION SOCIALE

##### 1. Les orientations retenues par le gouvernement français

Le *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008 pour la France* du 15 septembre 2006<sup>62</sup> articule Plan national d'action pour l'inclusion sociale, rapport national de stratégie pour les pensions et stratégie nationale pour les soins de santé et de longue durée, en cohérence avec le Plan national de réforme 2005-2008.

Ce rapport note que, « *comme le préconisaient les Conclusions du Conseil européen de printemps de mars 2005, la croissance et l'emploi doivent être au service de la cohésion sociale. Le modèle social français est fondé sur la recherche du plein emploi de qualité et d'une plus grande cohésion sociale et*

<sup>62</sup> *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008 pour la France* (septembre 2006).

territoriale qui sont deux vecteurs essentiels de croissance. Il convient d'assurer la pérennité de ce modèle en développant l'emploi et en redressant les comptes sociaux de manière à pouvoir créer de nouvelles marges d'actions ».

Il rappelle que « les priorités françaises pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires pour faire face au choc du vieillissement de la population et favoriser davantage les politiques d'avenir sont présentées dans le Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme français. Dans ce contexte, le premier axe stratégique pour la Sécurité sociale est de redresser les comptes des régimes pour assurer la viabilité à long terme du modèle social français ; parallèlement, il s'agit de continuer à offrir un haut niveau de protection, dans un souci d'équité et de cohésion sociale ; le troisième axe stratégique vise à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'offre de soins de santé et de soins de longue durée et à poursuivre son adaptation aux besoins de la population (" dépenser mieux pour soigner mieux ") ».

Il observe par ailleurs que « la France se trouve confrontée depuis plusieurs décennies à ce qui est parfois appelée une " pauvreté disqualifiante ", cette notion se (référant) au fait que les personnes confrontées à la pauvreté ne constituent ni une norme homogène sur un territoire circonscrit, ni un groupe marginal ou résiduel, mais une population croissante vivant hors de la sphère productive et dépendant pour l'essentiel de revenus des politiques sociales (...). Aucun facteur n'expliquant à lui seul la situation de pauvreté dans laquelle vivent ces personnes et parce que l'on est en présence de mécanismes d'interactions complexes, les politiques mises en œuvre doivent apporter des réponses globales et intégrées, mobilisant tous les acteurs et décideurs nationaux et locaux. C'est ainsi que, depuis 2005, le Plan de cohésion sociale rassemble les services de l'État, les collectivités locales, les partenaires sociaux et les associations autour de trois axes prioritaires :

- la " bataille pour l'emploi ", engagée depuis 2004 ;
- la relance d'une politique du logement, (qui) constitue la réponse à un défi majeur pour la cohésion de la société française, celui du mal logement (...);
- la politique d'égalité des chances (...), élément essentiel de la cohésion sociale entre les populations et entre les territoires (...).

« En matière d'égalité des chances, un accent particulier est mis sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, (car) si l'égalité des droits est désormais requise, des progrès restent à faire en matière d'égalité réelle. »<sup>63</sup>

<sup>63</sup> Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008, pp. 8, 9 et 10.

## 2. Les principales recommandations du Conseil économique et social

Dans son avis *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale*, le Conseil économique et social a mis quant à lui l'accent sur la mobilisation en faveur de l'emploi, notamment pour l'accès à l'emploi des jeunes ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux, et sur la promotion de l'égalité des chances entre les enfants et les adolescents, ainsi qu'entre les personnes de toutes origines.<sup>64</sup>

Nombre d'autres travaux récents de notre assemblée ont également formulé des propositions concernant les divers aspects de la politique de cohésion sociale et d'inclusion. La communication « *Processus de Lisbonne : communication du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2007* » appelle ainsi l'attention en ce domaine sur quatre dimensions :

- favoriser l'insertion des jeunes ;
- porter une attention plus particulière aux catégories les plus touchées par le changement économique ou en situation de précarité, notamment par l'accroissement de l'efficacité de l'aide à la recherche d'emploi ou la sécurisation des parcours professionnels ;
- conforter les services publics et les services au public ;
- améliorer, pour la réforme, les méthodes de dialogue social et de concertation.<sup>65</sup>

Pour compléter ces analyses, notre assemblée a décidé d'examiner tous les indicateurs structurels portant sur la cohésion sociale dans la seconde partie de cette communication.

## VI - LA FRANCE EN SITUATION FAVORABLE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

### A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La Stratégie de Lisbonne se veut durable et se devait donc de retenir des objectifs en matière de protection de l'environnement au même titre qu'en matière économique et sociale (1). Trois indicateurs prioritaires ont ainsi été sélectionnés au sein de la liste restreinte pour mesurer la situation à cet égard (2).

<sup>64</sup> Avis *Avant-projet de loi de programmation sur la cohésion sociale*, présenté par M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose (août 2004).

<sup>65</sup> Ces propositions sont détaillées dans la communication *Processus de Lisbonne : communication du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2007*, présentée par M. Jacques Duron, pp. 25 à 30, ainsi que dans les divers avis dont elle établit la synthèse.

### 1. Stratégie de Lisbonne, environnement et développement durable

C'est au Sommet de Göteborg, les 15 et 16 juin 2001, que le Conseil européen a ajouté un pilier environnemental à la Stratégie de Lisbonne. La stratégie européenne en faveur du développement durable est ainsi axée sur quatre domaines prioritaires en matière d'environnement :

- lutte contre les changements climatiques, confirmant les objectifs de Kyoto et l'engagement de réaliser d'ici 2005 des progrès en ce sens ;
- transports écologiquement viables, en particulier en réorientant le transport routier vers le train, le bateau et le transport public de passagers et en dissociant le rythme du développement des transports de la croissance du Produit national brut (PNB) ;
- gestion plus responsable des ressources naturelles, en atteignant d'ici 2010 l'objectif indicatif fixé dans la directive sur les énergies renouvelables, soit 22 % d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'électricité ;
- limitation des risques pour la santé publique.

Le Conseil européen de mars 2005 a réaffirmé à mi-parcours que la Stratégie de Lisbonne s'inscrit « dans le contexte plus vaste de l'exigence de développement durable selon laquelle il convient de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »<sup>66</sup>.

Il rappelle « l'importante contribution de la politique de l'environnement à la croissance et à l'emploi, ainsi qu'à la qualité de la vie, en particulier grâce au développement des éco-innovations et des éco-technologies ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles, qui entraînent la création de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois ».

Il souligne l'importance de l'utilisation efficiente des énergies comme facteur de compétitivité et de développement durable et salue l'intention de la Commission de développer une initiative<sup>67</sup> sur ce point. La Commission a effectivement présenté un Plan d'action sur l'efficacité énergétique le 19 octobre 2006, qui se « fixe l'objectif d'économiser jusqu'à 20 % d'énergie d'ici 2020 et comprend un "paquet" de 75 mesures, normes contraignantes ou mécanismes de financement, en particulier pour rendre plus efficaces les appareils consommateurs d'énergie, les bâtiments, les transports et la production d'énergie ».

<sup>66</sup> Définition du développement durable reprise des *Conclusions de la Présidence* du Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, point 19.

<sup>67</sup> Citée par Mme Colonna lors de son audition du 24 octobre 2006 devant la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

Par ailleurs, le Conseil européen note que « les éco-innovations et les technologies environnementales devront être fortement encouragées, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports, avec une attention particulière portée aux PME et à la promotion des éco-technologies dans les marchés publics ». À cet effet, la Commission et les États membres sont invités à mettre en œuvre d'urgence le Plan d'action en faveur des éco-technologies.

Un point particulier est enfin consacré au changement climatique, le deuxième *Plan européen pour le changement climatique* étant lancé en octobre 2005<sup>68</sup>.

Le Conseil européen de printemps 2006 a abordé pour l'essentiel les questions environnementales dans la partie II de ses conclusions intitulée *Une politique énergétique pour l'Europe* et a retenu à ce titre pour objectif la « viabilité environnementale »<sup>69</sup>. Les orientations suivantes sont prévues pour y parvenir :

- « renforcer la prééminence de l'Union par l'adoption d'un plan (...) en matière d'efficacité énergétique, en se donnant pour référence le potentiel d'économies d'énergie de l'UE de 20 % d'ici à 2020 ;
- poursuivre à l'échelle de l'UE le développement des énergies renouvelables ;
- mettre en œuvre le plan d'action dans le domaine de la biomasse ;
- achever le réexamen du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (...) ;
- garantir un appui approprié des instruments communautaires et nationaux dans le domaine de la recherche, du développement et de la démonstration en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies durables et des technologies à faible taux d'émission »<sup>70</sup>.

Dans le cadre de la révision de la Stratégie de Göteborg pour le développement durable en 2006, l'accent a été mis sur sept défis clés, dont les cinq premiers portent sur l'environnement :

- le changement climatique et l'énergie propre ;
- le transport durable ;
- la consommation et la production durables ;
- la conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- la santé publique ;
- l'inclusion sociale, la démographie et les migrations ;

<sup>68</sup> On se reportera utilement pour des précisions sur ce Plan et sur la politique européenne en matière de changement climatique à l'avis du Conseil économique et social *Les enjeux de l'après Kyoto*, rapporté par Mme Elyane Bressol en avril 2006.

<sup>69</sup> Étaient également retenus les objectifs de renforcer la sécurité d'approvisionnement et de garantir la compétitivité des économies européennes par un coût abordable pour l'approvisionnement énergétique.

<sup>70</sup> Conseil européen des 23 et 24 mars 2006, *Conclusions de la Présidence*, pp. 13 à 16.

- la pauvreté dans le monde et les défis en matière de développement durable.

Cette stratégie renouvelée souligne également que « *Göteborg et Lisbonne constituent deux stratégies complémentaires et cohérentes, oeuvrant pour les mêmes principes à long terme du développement durable, Göteborg formant le cadre général et Lisbonne restant centrée sur le moteur d'une économie plus dynamique* ».

Ce point de vue est en partie reflété par le choix des indicateurs de Lisbonne en matière d'environnement, très liés à l'activité économique et moins larges que les indicateurs de développement durable suivis par ailleurs.

## 2. Présentation des trois indicateurs en matière d'environnement

### 2.1. Les émissions de gaz à effet de serre

À la Conférence de Kyoto, en décembre 1997, l'Union européenne s'est engagée à réduire le total de ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % entre l'année de référence 1990 et la période 2008-2012. L'accord interne du 4 mars 2002 a fixé la répartition de cette réduction globale de 8 % entre les États membres de l'Union, conformément aux conclusions du Conseil européen du 16 juin 1998 portant « accord communautaire sur la répartition de la charge ».

Ces objectifs définis pour les quinze pays que comptait à cette période l'UE sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Ils varient de - 28 % des émissions par rapport à 1990 pour le Luxembourg à + 27 % pour le Portugal et 0 % pour la France.

Tableau 1 : Objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (en % par pays, par rapport à 1990)

Belgique	- 7,5 %	Luxembourg	- 28 %
Danemark	- 21 %	Pays-Bas	- 6 %
Allemagne	- 21 %	Autriche	- 13 %
Grèce	+ 25 %	Portugal	+ 27 %
Espagne	+ 15 %	Finlande	0 %
France	0 %	Suède	+ 4 %
Irlande	+ 13 %	Royaume-Uni	- 12,5 %
Italie	- 6,5 %		

Dix des douze États membres entrés dans l'Union depuis 2004 ont choisi des objectifs de réduction avec d'autres années de référence, comme cela était possible au sein du protocole (Chypre et Malte ne se sont pas fixé d'objectifs).

La performance relative d'un pays au regard de cet indicateur doit donc être appréciée par rapport à son objectif particulier.

Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPS) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions totales sont présentées comme des indices, par rapport à l'année de référence fixée à 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Les données n'incluent pas les émissions ou absorptions dues au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).

Cet indicateur est sans doute, des trois indicateurs de la liste restreinte, celui qui présente le meilleur « profil qualité », même s'il est fondé sur des estimations élaborées à partir d'inventaires d'émissions. Il a cependant l'inconvénient de ne pas inclure les transports internationaux (aériens et maritimes), l'Union réfléchissant à cette possibilité pour l'améliorer.

### 2.2. L'intensité énergétique de l'économie

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie que l'économie consomme pour fabriquer une unité de production, afin d'exprimer son efficacité énergétique globale. La dissociation de la croissance de la consommation énergétique de celle de l'activité économique est en effet considérée comme un des objectifs du développement durable.

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le Produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation de cinq types d'énergie : charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995).

Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kilogrammes d'équivalent pétrole (kgep) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgep par millier d'euros.

Cet indicateur pose un problème de comparabilité entre pays, la France utilisant plutôt l'intensité énergétique « finale » quand l'Union européenne met en avant la notion d'intensité énergétique « primaire ». L'interprétation des résultats doit donc être effectuée avec prudence.

Aucun objectif chiffré n'existe par ailleurs en la matière, même si l'UE s'est fixé un objectif global d'économie d'énergie. Il pourrait donc être intéressant de suivre l'évolution de la consommation énergétique en termes absolus, ainsi que la consommation d'énergies renouvelables. Cette communication reste toutefois sur les indicateurs de la liste restreinte, dont l'intensité énergétique fait partie.

### 2.3. Volume du transport de fret par rapport au PIB

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (représentant le déplacement d'une tonne sur une distance d'un kilomètre) réalisées sur les modes intérieurs de transports et le PIB (produit intérieur brut aux prix de 1995). Il est indexé en % par rapport à la situation de l'année 1995.

L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant. Les données ne sont donc pas totalement homogènes.<sup>71</sup>

Parmi les deux objectifs définis à Göteborg - découplage entre croissance économique et augmentation du volume de transport de fret, d'une part, approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage, d'autre part - le premier a été préféré pour figurer parmi les indicateurs de la liste restreinte. Il pourrait être intéressant de suivre l'évolution des parts de chacun des modes dans le transport du fret ou celle des transports de voyageurs, mais nous nous tiendrons, comme pour le précédent indicateur, aux indicateurs de la liste restreinte à cet égard.

#### B - LA FRANCE BIEN SITUÉE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Avec un indice de 98,1 en 2003, la France est bien placée au sein de l'Union au regard de ses engagements quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif qui lui a été fixé, dans le cadre de l'accord communautaire de répartition de la charge de 1998, consiste en effet à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990, c'est-à-dire à l'indice 100. Notre pays a donc atteint, voire légèrement dépassé, en 2003, l'objectif fixé pour la période 2008-2012.

Il s'agit d'un résultat meilleur que celui de l'UE à 15, dont l'indice s'établit à 98,3 la même année, à comparer avec l'objectif de réduction de 8 % de ses émissions d'ici à 2008-2012, c'est-à-dire l'indice 92. L'UE à 15 n'a donc à cette date guère progressé sur le chemin de la réduction fixée à Kyoto.

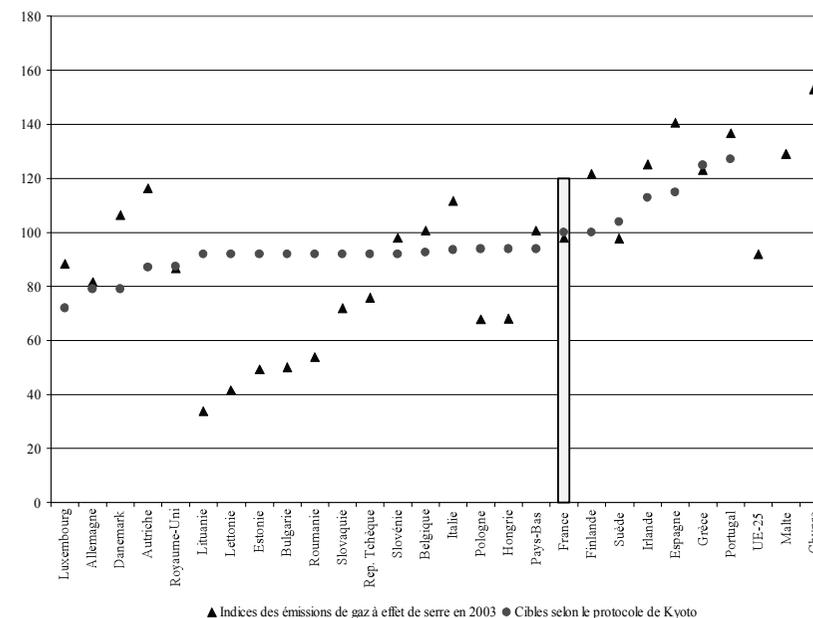
Parmi les pays de l'UE 15, trois seulement obtiennent en ce domaine des résultats meilleurs que leur objectif : il s'agit de la Suède, dont l'indice pour 2003 est de 97,6 pour un objectif de 104 ; de la Grèce, dont l'indice pour 2003 est de 123,2, alors que son objectif est de 125 ; ainsi que du Royaume-Uni, dont l'indice pour 2003 est de 86,7 pour un objectif de 87,5.

Un seul autre pays de l'UE à 15 semble aussi en bonne voie pour cet indicateur : il s'agit de l'Allemagne, dont l'indice est de 81,5 en 2003 pour un objectif de 79.

<sup>71</sup> En outre, le champ de cet indicateur se limite au transport de fret, le transport des personnes n'étant pas pris en compte, ce qui ne correspond qu'à une partie des transports réalisés.

Les dix autres États membres de l'UE 15 sont, à des degrés divers, éloignés de leur objectif : certains, tels la Belgique ou les Pays-Bas, ont connu une quasi stabilité de leurs émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2003, alors que leur objectif prévoit une baisse de leurs émissions pour 2008-2012. D'autres comme l'Espagne, l'Irlande ou le Portugal, auxquels l'accord de répartition des charges permet d'augmenter leurs émissions, ont nettement dépassé les niveaux prévus. Enfin, l'Italie ou le Danemark, dont l'objectif était de réduire sensiblement leurs émissions, les ont au contraire jusqu'en 2003 fortement accrus.

Graphique 20 : Indice du total des émissions de gaz à effet de serre en 2003 comparé aux objectifs de Kyoto (par ordre croissant des objectifs)



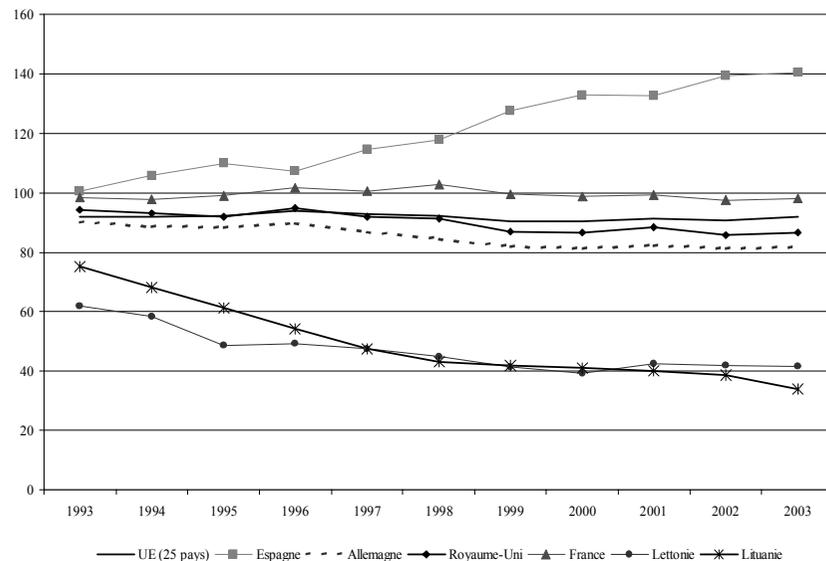
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France fait partie des pays proches de leur objectif d'émission de gaz à effet de serre, en situation favorable au regard de cet indicateur.

Parmi les États membres entrés dans l'Union depuis 2004, sept d'entre eux (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie), ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, ont réduit dans des proportions considérables leurs émissions de gaz à effet de serre.

De ce fait, l'indice du total des émissions de gaz à effet de serre pour l'UE 25 atteint 92 en 2003, selon les estimations d'Eurostat, soit une baisse pour l'ensemble de l'UE à 25 de l'ordre de 8 % par rapport à 1990 correspondant à l'objectif global de Kyoto.

Graphique 21 : Indice des émissions totales de gaz à effet de serre pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France n'a pas connu d'augmentation de ses émissions totales de gaz à effet de serre sur longue période et respecte ses engagements à cet égard.

### C - LA FRANCE EN POSITION FAVORABLE QUANT À L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE SON ÉCONOMIE

L'intensité énergétique de la France s'établit en 2004 à 185 kgep par millier d'euros.

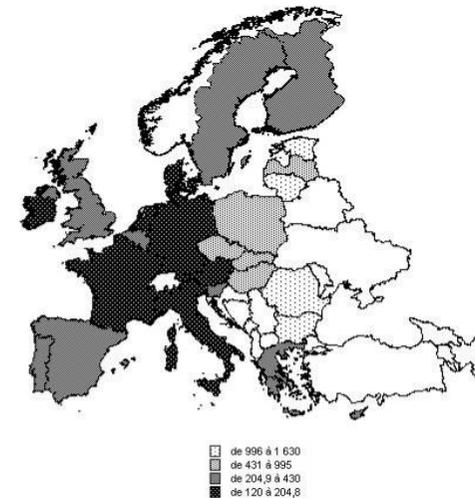
Ce taux est largement inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne à 25, égal à 204,9 kgep /1000 euros, et légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'UE à 15 (187 kgep par millier d'euros). En d'autres termes, la France consomme en 2004 moins d'énergie pour produire 1000 euros de PIB que la moyenne des États membres de l'Union.

Au sein de l'Union à 25, quatre pays - le Danemark avec 120 kgep par millier d'euros, l'Autriche (146), l'Irlande (156) et l'Allemagne (158 kgep par millier d'euros) - sont dans une situation plus favorable que notre pays au regard de ce critère.

La France se situe pour cet indicateur dans le premier groupe de pays, légèrement devant l'Italie (189), le Luxembourg (194) ou les Pays Bas (203).

Les autres États membres se situent au-dessus de la moyenne de l'UE à 25 et consomment donc davantage d'énergie – parfois bien davantage – que notre pays pour produire 1000 euros de PIB. L'intensité énergétique de la majorité des pays entrés dans l'Union après 2004 demeure ainsi supérieure à celle des membres de l'UE à 15.

Carte 16 : Intensité énergétique de l'économie en 2004



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure en 2004 dans le premier groupe de pays en matière d'intensité énergétique, avec un taux inférieur à la moyenne de l'Union (UE 25 : 205 kgep ; UE 15 : 187 kgep).

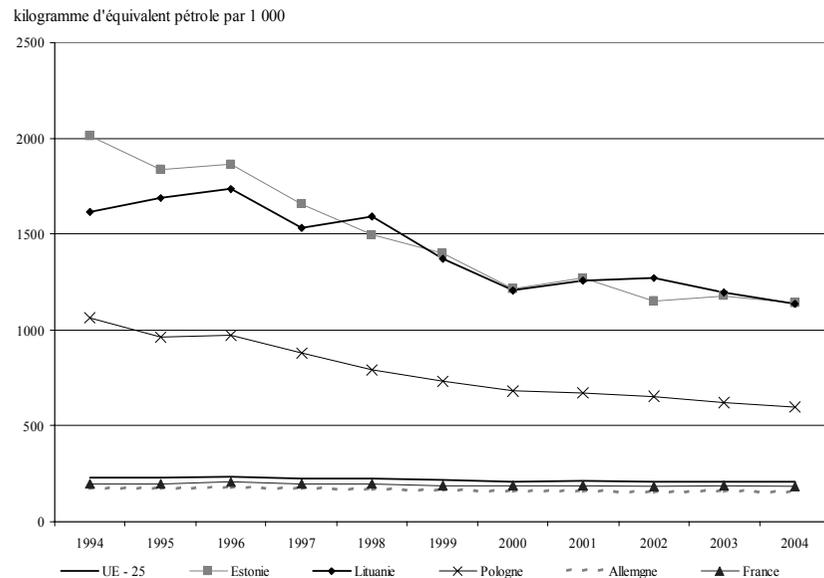
La situation est en revanche un peu différente si l'on raisonne non plus en niveau à une année donnée, mais en évolution.

Entre 1999 et 2004, l'intensité énergétique de l'Union européenne à 25 a eu tendance à baisser car les nouveaux pays membres de l'Union européenne, qui ont encore les taux les plus élevés, les ont réduits de façon importante.

Sur la même période, la France a connu une réduction de son intensité énergétique légèrement plus faible (- 2,9 %) que celle de l'UE à 25 (- 4,7 %).

Les deux pays dont l'intensité énergétique s'est le plus réduite au sein de l'UE à 15 de 1999 à 2004 sont l'Irlande (- 16,4 %) et la Belgique (- 14,7 %). L'Estonie connaissait dans le même temps une réduction de 18,5 % de l'intensité énergétique de son économie, la Pologne de 18,3 % et la Bulgarie de 18 %.

Graphique 22 : Intensité énergétique de l'économie pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France a une intensité énergétique en dessous de la moyenne de l'Union et qui évolue lentement.

Il est à noter que le rythme de baisse de l'intensité énergétique a été de 1,2 % par an sur 10 ans (1995-2004) et que l'objectif fixé en France par la loi d'orientation sur l'énergie devra porter ce rythme à 2 %, puis 2,5 % par an. Le secteur du bâtiment sera particulièrement mis à contribution à cet effet.

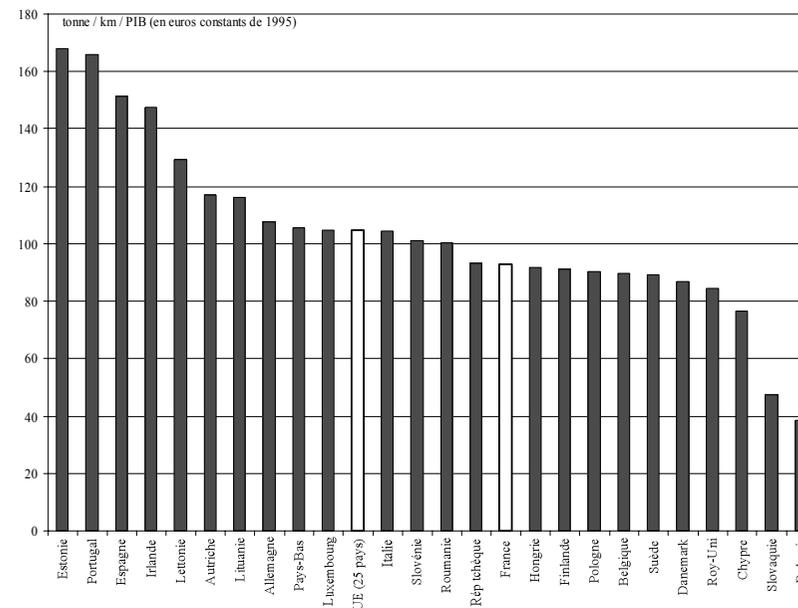
Par ailleurs, les objectifs de consommation d'énergies renouvelables en France feraient passer la consommation primaire de 6 % en 2005 à 10 % en 2010 et la consommation d'électricité d'origine renouvelable de 11 à 21 % selon le Plan européen, la France étant aujourd'hui le premier producteur en Europe. Les biocarburants, la chaleur d'origine renouvelable et l'éolien apporteront chacun leur contribution à ces efforts.

D - LA FRANCE EN SITUATION RELATIVEMENT FAVORABLE QUANT AU VOLUME DE TRANSPORT DE FRET PAR RAPPORT AU PIB

Avec un indice de volume du transport intérieur de fret rapporté au PIB de 92,8 en 2004 (indice 100 en 1995), la France est pour cet indicateur dans une situation plus favorable que la moyenne de l'UE à 25 (104,7) ou de l'UE à 15 (105,3).

Au sein de l'Union européenne<sup>72</sup>, des différences importantes demeurent entre des pays comme l'Estonie, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande dont l'indicateur est bien supérieur à l'indicateur UE 25 et d'autres comme le Danemark, le Royaume Uni, Chypre et la Slovaquie dont l'indicateur est inférieur.

Graphique 23 : Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB en 2004 (indice 100 en 1995)



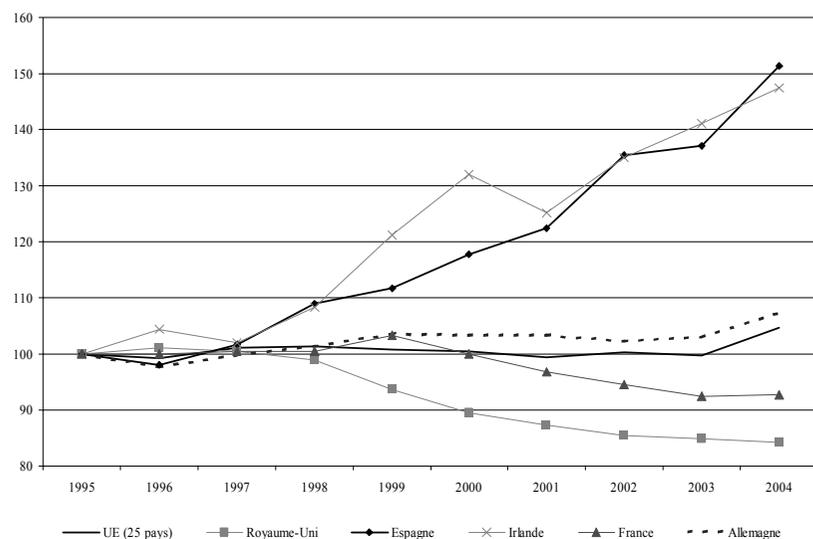
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure en 2004 parmi les pays dont l'indice de volume du transport intérieur de fret est sensiblement inférieur à la moyenne européenne (UE 25 : 104,7).

Entre 1999 et 2004, l'indicateur de l'Union européenne a légèrement augmenté. Celui de la France s'est réduit, tandis que ceux de pays comme le Portugal, l'Espagne, la Roumanie et l'Irlande augmentent notablement.

<sup>72</sup> Cette analyse exclut Malte et la Grèce pour lesquels on ne dispose pas d'information récente.

Graphique 24 : Évolution de l'indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB pour la France et certains pays ayant connu une forte évolution (indice 100 en 1995)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France fait partie des pays dont l'indice de transport intérieur de fret s'est réduit depuis 1999.

Même s'ils ne figurent pas sur la liste restreinte des indicateurs, il est intéressant de noter que le transport de voyageurs a quant à lui nettement « décroché » du rythme de croissance économique en France et que la consommation totale d'énergie dans le secteur des transports baisse également par rapport au PIB depuis 2000.

## E - ORIENTATIONS DU PNR ET PRÉCONISATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR POURSUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

### 1. Les orientations du PNR et la stratégie nationale de développement durable

Le Programme national de réforme 2005-2008 de la France, qui met surtout l'accent sur l'emploi, la compétitivité des entreprises et la mise en œuvre d'un volontarisme de l'État dans le domaine industriel et de la recherche, accorde à la l'environnement une place relativement limitée.

Pour autant, cette dimension n'est pas absente du PNR, qui lui consacre un point intitulé « Promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement ».

Il y est rappelé que l'action de la France en la matière s'appuie sur les principes de la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française le 1<sup>er</sup> mars 2005, qu'elle se traduit dans les objectifs assignés à la mission « écologie et développement durable » du nouveau cadre budgétaire et que ses objectifs prioritaires sont la prévention des risques, la lutte contre le changement climatique dans le cadre défini par le Protocole de Kyoto, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Trois grands axes de réforme sont décrits dans ce cadre :

- la lutte contre le changement climatique, qui s'appuie sur le Plan climat de juillet 2004 et sur la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 ;
- l'intégration de la dimension économique et de la préoccupation écologique ;
- la réduction des pollutions locales et la meilleure prévention des risques sanitaires dus aux pollutions<sup>73</sup>.

Le Plan climat prévoit notamment le développement des bio-carburants, l'amélioration de la performance thermique des logements et des bâtiments (renforcement de la réglementation) et l'information des consommateurs (généralisation de l'étiquette énergie).

La loi d'orientation sur l'énergie inscrit la lutte contre le changement climatique comme une priorité, avec deux axes importants : maîtriser la demande d'énergie et diversifier le bouquet énergétique. La France s'est ainsi fixé pour objectif de réduire l'intensité énergétique finale de 2 % par an en moyenne d'ici 2015 et de 2,5 % par an entre 2015 et 2030, contre 1,2 % en moyenne entre 1999 et 2004. La France se fixe en outre un objectif de réduction moyenne de 3 % de ses émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre une division par 4 d'ici 2050.

Enfin, dans le rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008, le gouvernement insiste à juste titre sur la nécessité de « *mettre en œuvre une politique énergétique nationale en harmonie avec les priorités assignées à la politique européenne en matière d'énergie* ».

Par ailleurs, la *Stratégie nationale de Développement durable 2003-2008* a été actualisée en novembre 2006. Elle comporte les six principaux objectifs suivants en matière d'énergie :

- poursuivre une politique volontariste de diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- conduire une politique énergétique durable qui anticipe les incertitudes face au renchérissement prévisible du coût de l'énergie ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale d'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- promouvoir l'utilisation des énergies sans gaz à effet de serre, dont les énergies renouvelables ;

<sup>73</sup> Le détail de ces mesures figurent aux pages 22 à 24 du *Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale*.

- atteindre un objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dès 2008 et anticiper ainsi de deux ans ce que prévoit l'objectif européen ;
- poursuivre les efforts entrepris en matière d'efficacité énergétique de manière à réaliser une économie d'énergie d'au moins 9 % au terme d'une période de neuf ans.

Cette stratégie dépasse cependant le suivi de la Stratégie de Lisbonne et relève plutôt de la stratégie de développement durable de l'Union européenne.

## 2. Les grands axes des préconisations du Conseil économique et social

Notre assemblée a formulé dans le cadre de ses travaux récents nombre de propositions en matière environnementale pour relever les défis de l'après Kyoto.

Dans sa communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, le Conseil économique et social souligne la nécessité de maîtriser les émissions du secteur électrique, d'engager la mutation des transports, notamment en favorisant l'intermodalité, de concevoir la sortie du pétrole, de généraliser l'étiquette énergie et de prendre en compte la valeur carbone en matière énergétique, d'adapter les politiques foncières, d'urbanisme et de logement aux changements climatiques, ainsi que de soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement.<sup>74</sup>

Plus récemment, dans son avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, notre assemblée rappelle que « la réussite de la substitution de cette ressource (le pétrole), particulièrement dans les transports, devrait s'imposer d'ici au terme fixé à ce rapport (2050) comme une évidence » et, en ce qui concerne l'électricité, « aucune ressource primaire ne saurait être ignorée tellement la demande sera importante. On voit donc que les efforts de recherche doivent être impérativement menés dans tous les secteurs de l'énergie », ajoutant en conclusion que : « la maîtrise de l'énergie est un élément indispensable. Il ne s'agit pas de rationner, mais de consommer moins d'énergie tout en produisant et vivant mieux »<sup>75</sup>.

<sup>74</sup> Les propositions détaillées de notre assemblée concernant cette dimension figurent dans la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron, aux pages 33 à 36, ainsi que dans les avis dont elle établit la synthèse.

<sup>75</sup> *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, avis présenté par Mme Marie-Odile Paulet (décembre 2006).

## CHAPITRE II - COMPLÉMENTS SUR LA SITUATION FRANÇAISE DANS LES DOMAINES DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Pour la deuxième édition de cette communication consacrée au suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, le Conseil économique et social a choisi d'approfondir son analyse sur les domaines de l'innovation et de la recherche, d'une part, et de la cohésion sociale, d'autre part.

L'innovation et la recherche sont en effet des priorités réaffirmées dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, qui ont fait l'objet de nombreux travaux du Conseil économique et social au cours des années récentes<sup>76</sup>.

La dimension de la cohésion sociale fait par ailleurs partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne depuis son lancement et figure au cœur des préoccupations de notre assemblée, comme l'attestent les multiples travaux sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'insertion et la réduction des inégalités, ainsi que la protection sociale et ses effets redistributifs, qu'elle a conduits depuis la dernière décennie<sup>77</sup>.

Pour cet approfondissement, on se limitera aux indicateurs de la liste des 42 indicateurs structurels utilisés pour les conseils européens de printemps de Barcelone et de Bruxelles, en 2002 et 2003. Ce choix s'explique à la fois par souci de continuité et de lisibilité et pour ne pas faire double emploi avec les analyses plus complètes effectuées dans le cadre de chacun des conseils européens spécialisés, qui ajustent en permanence leurs propres indicateurs.

<sup>76</sup> Cf. l'avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, rapporté par M. Roger Mongereau (septembre 2006), l'avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret (novembre 2005), l'avis *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet (octobre 2005), pour ne citer que les travaux les plus récents et portant à titre principal sur la R&D et l'innovation.

<sup>77</sup> Cf., entre autres, l'avis *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*, rapporté par M. Didier Robert (2003), l'avis *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale*, rapporté par M. Jean Bastide, ainsi que par Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose (2004), et la communication *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse*, rapportée par Mme Elisabeth Morin (2005).

## I - DES RÉSULTATS DISPARATES EN FRANCE SELON LES INDICATEURS D'INNOVATION ET DE RECHERCHE

### A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS STRUCTURELS D'INNOVATION ET DE RECHERCHE

La relation entre R&D et innovation et le développement économique et social est un processus complexe, passé au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle d'une démarche empirique à une approche plus structurée et systématique sous la contrainte de la compétition mondiale.

En introduction à cet approfondissement consacré à l'innovation et à la R&D, il convient de rappeler le rôle fondamental de l'innovation comme ressort de la croissance économique à long terme, ainsi que pour la création d'emplois qualifiés, et les engagements pris à Lisbonne par l'Union européenne de consacrer 3 % de son PIB à la recherche en 2010, combinant 1 % d'effort public et 2 % d'effort privé.

Pour en assurer le suivi, une batterie d'indicateurs est nécessaire et a été adoptée au niveau européen. Comme M. Denis Despréaux l'a rappelé au cours de son audition<sup>78</sup>, 26 indicateurs structurels sont actuellement renseignés en ce domaine au niveau européen. Une autre liste de 26 indicateurs, dont plusieurs nouveaux, intitulée « EIS 2005 » a été récemment présentée par la Commission européenne et, en France, la Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) suit 140 indicateurs couvrant 67 objectifs au titre des douze programmes thématiques et du programme transversal dont elle assure la gestion.

Dans le cadre de cette communication, la situation de la France sera approfondie au regard des sept indicateurs structurels de la liste des 42 indicateurs de Lisbonne retenus par le Conseil européen, qui s'ajoutent ici à ceux de la liste restreinte.

Parmi ceux-ci, quatre portent sur les dépenses effectuées, donc sur les moyens ; il s'agit :

- des dépenses en ressources humaines, mesurées par les dépenses publiques d'éducation ;
- de la Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) par source de financement, la DIRD globale figurant dans la liste restreinte ;
- des investissements en capital-risque ;
- des dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

<sup>78</sup> Audition par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social de M. Denis Despréaux, sous-directeur de la performance, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les quatre autres portent plutôt sur les résultats atteints :

- deux sur le niveau d'éducation, mesuré à travers celui des jeunes (indicateur de la liste restreinte) et par le nombre de diplômés en sciences et technologie ;
- un autre sur le niveau d'accès des ménages à Internet ;
- le dernier indicateur sur le nombre des brevets déposés, mesurant les « sorties » du système.

Si les divers indicateurs décrits ci-après constituent des critères importants pour apprécier les efforts des pays européens en matière de R&D, notre assemblée rappelle la prudence qui s'impose dans l'interprétation des données, au caractère nécessairement partiel. Elle souligne notamment que l'on ne dispose pas encore du recul temporel suffisant pour pouvoir juger de l'incidence de la Stratégie de Lisbonne sur les résultats des politiques conduites.

Tout d'abord, certaines données en matière de recherche à l'échelon européen sont déjà relativement anciennes, remontant à 2004, voire à 2003, par exemple pour la DIRD par source de financement ou pour les demandes de brevets à l'Office européen des brevets.

Ces délais dans la production des statistiques s'expliquent pour des raisons techniques : dans le cas de la DIRD totale, par exemple, l'enquête sur les dépenses de R&D en France est lancée au mois de septembre et ne prend en compte que l'année précédente, les comptes des organismes publics étant consolidés en mai. Pour les entreprises privées s'y ajoutent les précautions nécessaires pour éviter les risques de doubles comptes liés à la consolidation des groupes. Les données relatives à la DIRD 2004 ne sont donc disponibles pour la France que depuis le mois de juin 2006. La situation à cet égard peut varier d'un pays européen à l'autre. Eurostat ne peut donc pas forcément fournir des chiffres récents pour tous les pays et tous les indicateurs.

Beaucoup plus profondément, la recherche et l'innovation constituent des processus de longue haleine, dont les effets ne sont souvent sensibles que cinq à dix ans après leur engagement. Ainsi les efforts accomplis dans la formation des chercheurs ne sont pas immédiatement « rentables » et un investissement dans une infrastructure de recherche lourde telle qu'ITER se fait pour vingt ou trente ans, voire davantage.

Outre la question du délai, se pose celle de la mesure de l'efficacité des efforts accomplis et des « fuites » que peut comporter le système. S'agissant des efforts de formation, il est intéressant de connaître les dépenses d'un pays en la matière et le nombre d'ingénieurs qu'il forme chaque année, mais si une part significative des chercheurs et ingénieurs ainsi formés se dirige vers d'autres secteurs que la recherche et/ou part à l'étranger, le cas échéant à l'extérieur de l'Europe, sans y revenir à terme, cela n'est pas sans incidence sur les résultats obtenus. Il est de même très délicat de juger, parmi les brevets déposés, ceux qui constituent de réelles « innovations ». Enfin, si faire un bon produit suppose une bonne convergence entre formation, recherche et innovation, la question fondamentale reste, au-delà des moyens mis en jeu (nombre de personnes

formées, dépenses de recherche effectuées), celle de la continuité des efforts accomplis et de leur efficacité en termes de richesses produites.

M. Després a noté ainsi, lors de son audition par la délégation, pour illustrer cette idée, que, « *s'il ne devait y avoir qu'un seul indicateur englobant pour la recherche, ce devrait être un indicateur relatif à l'originalité/créativité* », qui reste encore à formuler...

On peut remarquer par ailleurs que les indicateurs inscrits dans la Mission interministérielle de recherche et enseignement supérieur au sens de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) sont le plus souvent orientés vers la compétitivité économique, sans qu'on retrouve facilement les objectifs de la Stratégie de Lisbonne ou de développement durable, dont le terme est encore plus éloigné.

Un effort important de consolidation doit maintenant être réalisé pour donner plus de cohérence à l'ensemble et déceler les éventuelles lacunes.

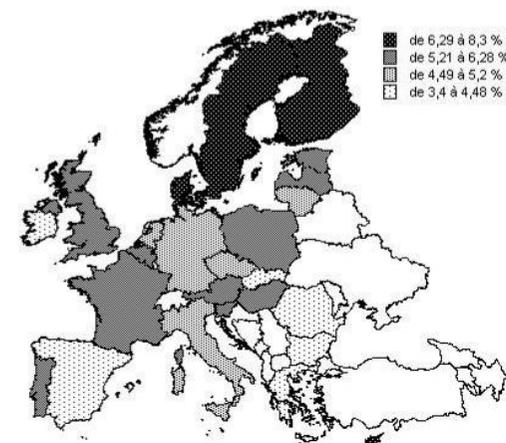
#### B - LA FRANCE SENSIBLEMENT AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR LES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES D'ÉDUCATION EN POURCENTAGE DU PIB

Le total des dépenses publiques d'éducation comprend les dépenses de sources publiques au titre des établissements d'enseignement public (dépenses publiques directes) et les subventions publiques au secteur privé (dépenses publiques indirectes)<sup>79</sup>. En fait, le secteur public finance généralement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital des établissements d'enseignement, soutient les étudiants et leurs familles à l'aide de bourses d'études, de prêts publics ou d'allocations pour enfant à charge dont l'octroi est lié au statut d'étudiant, ou transfère des subventions publiques pour les activités éducatives à des entreprises privées et à des organismes à but non lucratif. Les abattements fiscaux ne sont pas inclus dans ces dépenses publiques.

La France, avec 5,9 % de dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB en 2003, se situe sensiblement au-dessus de la moyenne européenne à 25 (5,2 %).

Les pays nordiques comme le Danemark, la Suède et la Finlande, consacrent aux dépenses publiques totales d'éducation une part encore plus importante de leur PIB, supérieure à 6 %, et se situent donc tous nettement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne à 25. Chypre, la Belgique et la Slovénie consacrent également plus de 6 % du PIB à leurs dépenses publiques totales d'éducation. L'Irlande, la Slovaquie, l'Espagne, la Bulgarie, le Luxembourg, la Grèce et la Roumanie ont quant à eux affecté à ces dépenses moins de 4,5 % du PIB en 2003.

Carte 17 : Total des dépenses publiques d'éducation en % du PIB en 2003



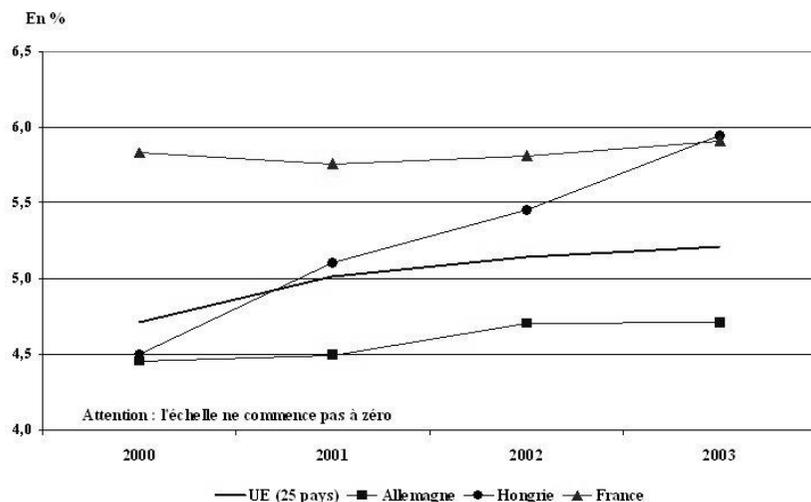
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social

La France se situe dans le deuxième groupe de pays au regard des dépenses publiques totales d'éducation, sensiblement au-dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 5,21 %).

En 4 ans, entre 1999 et 2003, les dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PIB ont augmenté pour l'Union européenne à 25 de 0,4 point. Elles ont fortement progressé pour des pays comme Chypre, la Hongrie, la Pologne et le Royaume Uni. La situation de la France est demeurée stable (- 0,02 point).

<sup>79</sup> Cf. page 6 de la publication *Statistiques en bref* n° 10/2005 intitulé *L'éducation en Europe, statistiques clefs 2002/2003*, Birgitta Andrén, Pascal Schmidt, Eurostat.

Graphique 25 : Total des dépenses publiques d'éducation en % du PIB pour la France et certains pays ayant connu de fortes évolutions



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Après une baisse jusqu'en 2001, la France retrouve en 2003 sensiblement le même niveau de dépenses publiques totales d'éducation en % du PIB qu'en 1999, au-dessus de la moyenne de l'UE.

#### C - LA FRANCE EN 2003 PARMI LES ÉTATS MEMBRES DONT LA PART DE LA DIRD FINANCÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS EST RELATIVEMENT ÉLEVÉE

Rappelons qu'en 2004, les dépenses totales de recherche et développement dans l'UE 25 ont absorbé 1,90 % du PIB<sup>80</sup>. Les intensités de R&D les plus élevées, dépassant l'objectif de 3% en 2010 fixé lors du Sommet de Lisbonne, ont été observées en Suède (3,70 %) et en Finlande (3,51 %). La France, comme cela a déjà été noté en première partie de cette communication, figure, avec un taux de 2,16 %, parmi les États membres dont la DIRD se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 25, mais reste inférieure à l'objectif de 3 % du PIB fixé pour 2010.

En 2004, 195 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses de recherche et développement par l'UE 25, contre 252 milliards d'euros aux États-Unis (données 2003), 120 milliards au Japon (données 2003) et 16 milliards en Chine (données 2003). Au sein de l'UE 25, plus de 60 % du total des dépenses de R&D sont le fait de trois pays : l'Allemagne (55 milliards d'euros), la France (36 milliards d'euros) et le Royaume-Uni (30 milliards d'euros). À titre de comparaison, les dépenses de la Suède s'élèvent à 10,6 milliards d'euros et celles de la Finlande à 5 milliards d'euros.

De façon plus fine, nous pouvons analyser la structure de financement de ces dépenses, les données n'étant alors disponibles que pour 2003. Entre les

25 États membres de l'UE, la structure de financement de la R&D est très disparate.

Dans l'Union européenne à 25, le secteur des entreprises est la source principale de financement de la R&D avec 54,3 % des fonds, devant le secteur des administrations publiques avec 34,9 % et les fonds provenant de l'étranger avec 8,5 %.<sup>81</sup> Le financement du secteur des entreprises est particulièrement élevé dans trois pays, le Luxembourg, la Finlande et l'Allemagne, qui atteignent déjà le second objectif du Sommet de Lisbonne visant à un financement des dépenses de R&D par le secteur des entreprises à hauteur des deux tiers du total. La Suède est également proche de cet objectif. À l'inverse, dans 13 pays, dont la plupart des États membres entrés dans l'Union depuis mai 2004, mais aussi la Grèce, l'Italie ou le Portugal, les fonds publics constituent la principale source de financement des activités de R&D.

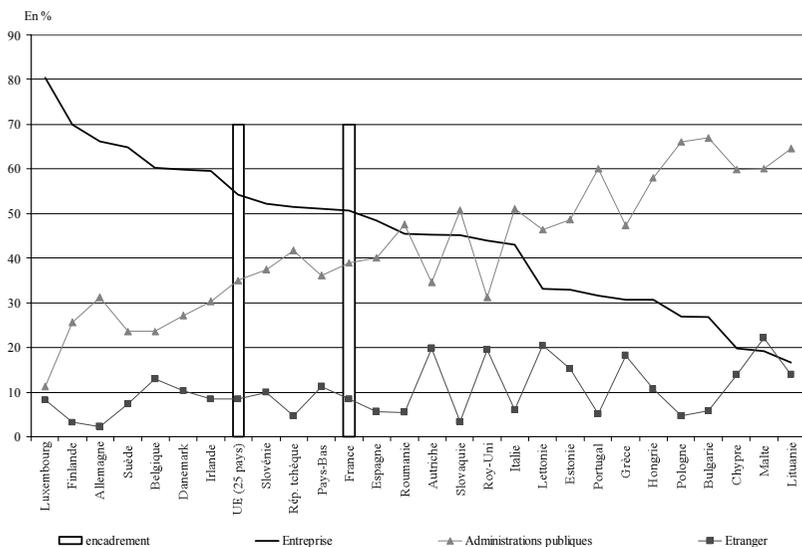
La situation de la France est intermédiaire : le financement par le secteur des entreprises est égal à 50,8 % et celui des administrations publiques égal à 39 % en 2003.

L'internationalisation joue un rôle primordial dans les activités de R&D. En 2003, en ce qui concerne le financement étranger des dépenses brutes de R&D, la France se trouve avec 8,4% proche de la moyenne de l'UE à 25 (8,5 %). Malte (22 %), la Lettonie (20,4 %), l'Autriche (19,8 %), le Royaume-Uni (19,4 %) et la Grèce (18,1 %) connaissent les pourcentages de financement étrangers les plus élevés. À l'autre extrémité, on observe la Slovaquie (3,3 %), la Finlande (3,1 %) et l'Allemagne (2,3 %).

<sup>80</sup> *Les dépenses de R&D en Europe*, Statistiques en bref n° 6/2006, Simona Frank, Eurostat.

<sup>81</sup> Le total de ces trois sources n'est pas égal à 100 % car il faut prendre en compte une autre source intitulée « autres sources nationales ».

Graphique 26 : Dépenses totales de R&D par source de financement en 2003  
en % (par part de financement des entreprises décroissante)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure en 2003 parmi les États membres pour lesquels la part des dépenses totales de R&D financée par les administrations publiques est supérieure à la moyenne de l'UE 25 et où la part des entreprises est inférieure à la moyenne européenne.

Pour remédier à cette situation, il a été mentionné dans la première partie de cette communication que les dépenses de recherche et développement devraient s'accroître en France de 20 à 30 % pour la recherche publique et de 40 à 50 % pour la recherche privée pour atteindre les objectifs de Lisbonne dans les cinq à 10 ans à venir. L'analyse des indicateurs détaillés par source de financement, malgré leur caractère un peu ancien, ne fait que confirmer ce constat. Les dispositions prises depuis lors semblent à cet égard encore trop timides.

#### D - LA FRANCE PROCHE DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL-RISQUE

La R&D, l'innovation et le développement d'une entreprise sont des activités qui présentent un risque et exigent des capitaux de plus en plus importants. Les moyens financiers nécessaires dépassent dans de nombreux cas ceux dont dispose l'entrepreneur. Celui-ci est donc fréquemment amené à faire appel à des financements extérieurs, qui peuvent prendre la forme de financement par endettement, de subventions ou, le cas échéant, de capital-risque (*venture capital*).

On distingue deux phases de développement de l'entreprise quant aux investissements financés par le capital-risque : la phase préliminaire (capital d'amorçage et de démarrage) et la phase d'expansion et de remplacement des investisseurs initiaux (capital d'expansion et de remplacement). Le capital d'amorçage est utilisé pour financer l'étude, l'évaluation et le développement d'un concept de base avant qu'une entreprise n'ait atteint la phase de lancement ; le capital de démarrage correspond au capital fourni aux entreprises pour le développement de leurs produits et pour la commercialisation initiale de ceux-ci. Le capital d'expansion correspond au financement de la croissance et de l'expansion d'une entreprise qui a atteint le seuil de rentabilité ; le capital de remplacement finance l'achat d'actions détenues dans une entreprise par une autre société non cotée ou par d'autres actionnaires.<sup>82</sup>

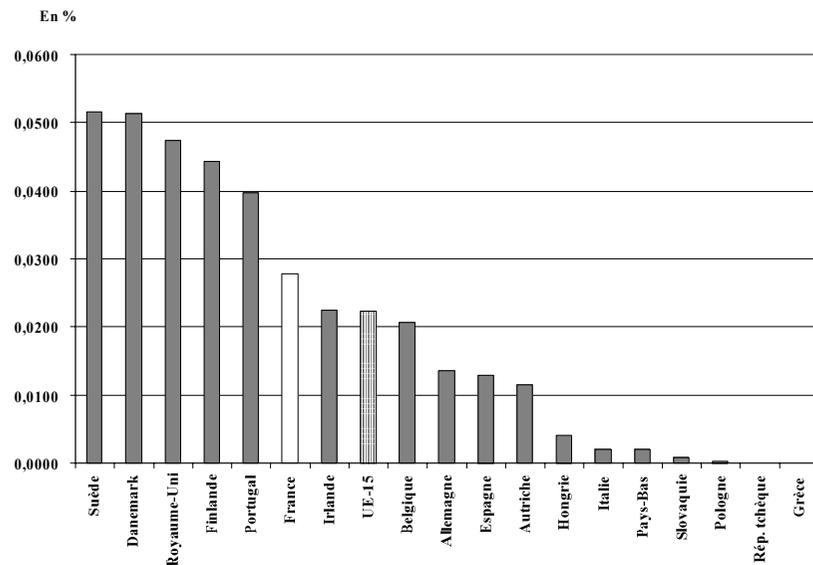
Pour ces indicateurs, seule la situation de l'Union européenne à 15 peut être suivie et analysée.

Ainsi, en 2005, au sein de l'UE 15, les investissements en capital-risque dans leur phase « préliminaire » représentent 0,0223 % du PIB, soit à peine plus que le niveau de 1998 (0,02 %) après être passés par un sommet de 0,0735 % en 2000, une légère reprise étant observée depuis 2004. De fortes différences existent entre les pays européens pour lesquels on dispose de l'information.<sup>83</sup> La Suède (0,0516), le Danemark (0,0514) et le Royaume-Uni (0,0474) se situent très nettement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne à 15, tandis que la France se situe sensiblement au-dessus, avec un taux de 0,0278. La France devance notamment l'Allemagne (0,0136) et l'Italie (0,0021).

<sup>82</sup> Ces éléments de définition sont issus de l'article *Innovation : diagnostic du système belge*, Mme Siska Vandecandelaere, in *La lettre mensuelle socio-économique* n° 115 du Conseil central de l'économie (CCE) belge, mai 2006, p. 29.

<sup>83</sup> On ne dispose pas d'information sur ce sujet pour la plupart des pays ayant adhéré à l'Union depuis mai 2004.

Graphique 27 : Investissement en capital-risque en % du PIB en 2005 - Phase préliminaire



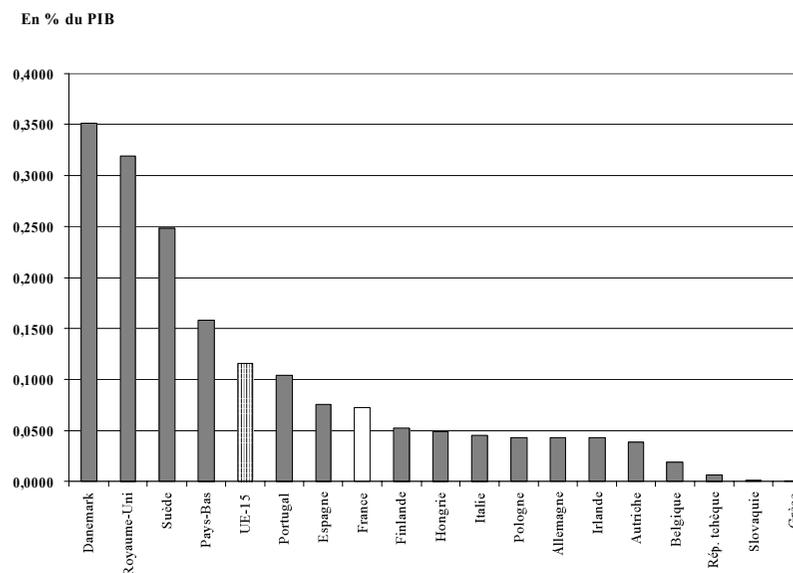
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social

La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE 15 pour l'investissement en capital-risque en phase préliminaire en 2005.

En 2005, toujours au sein de l'UE 15, les investissements en capital-risque dans leur phase « expansion et remplacement » représentent 0,1157 % du PIB, soit un niveau à nouveau supérieur à celui de 1999, après un sommet relatif à 0,1518 en 2000, une chute moins forte que l'indicateur précédent et une reprise dès 2003 pour cet indicateur.

De fortes différences existent aussi entre les pays européens pour lesquels on dispose de cette information.<sup>84</sup> La Suède (0,2478), le Danemark (0,3508) et le Royaume-Uni (0,3192) se situent toujours nettement au-dessus de la moyenne de l'UE 15. À l'inverse, la France, avec un taux de 0,0724 % du PIB, se trouve en dessous de la moyenne de l'UE 15, relativement proche de l'Espagne (0,0755), mais devant la Finlande (0,0522), l'Italie (0,0447) ou l'Allemagne (0,0431).

Graphique 28 : Investissement en capital-risque en % du PIB en 2005 - Phase « expansion et remplacement »



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France se trouve en dessous de la moyenne de l'UE 15 pour l'investissement en capital-risque en phase « expansion et remplacement ».

Dans la période entre 1999 et 2005, les investissements totaux de l'UE 15 en capital-risque en pourcentage du PIB ont connu les mêmes fluctuations. Après un pic de 0,2253 en 2000, leur niveau est retombé brutalement en raison de l'éclatement de la « bulle Internet » en 2001 et 2002, une stabilisation étant observée ensuite avant une timide reprise, revenant au niveau de 1999 en 2005 (0,1390). Cette variation s'est également reflétée dans notre pays, avec un grand parallélisme, comme dans de nombreux pays européens, le pic étant en France en 2000 de 0,2278 et le niveau n'étant toutefois remonté qu'à 0,1002 au total en 2005.

Il est encore prématuré de tirer des leçons de cette évolution, sur laquelle les États semblent avoir peu de prise, à l'exception de mesures fiscales souvent montrées en exemple outre-Atlantique et très encadrées en Europe.

<sup>84</sup> On ne dispose pas d'information sur ce sujet pour la plupart des nouveaux pays adhérents depuis 2004.



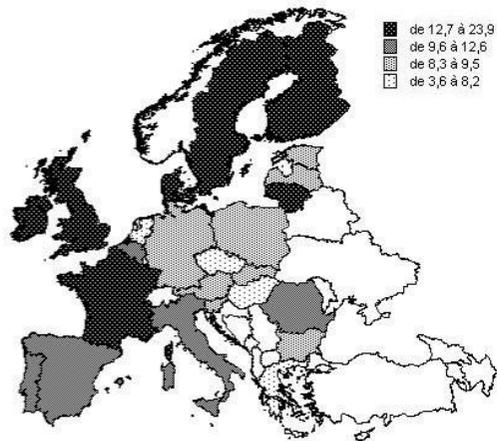
Entre 2004 et 2006, on observe pour l'UE 25 et pour la plupart des pays une augmentation rapide du niveau d'accès des ménages à Internet à partir de leur domicile. La France a connu une hausse sensible au regard de cet indicateur, le taux d'accès des ménages y passant de 23 % en 2002 à 34 % en 2004 et 41 % en 2006. Cet effort n'a pas pour autant permis à notre pays de combler significativement son retard par rapport aux pays européens enregistrant les meilleurs taux d'accès, ceux-ci restant généralement dans les mêmes rangs. Seule l'Italie s'est fait rattraper, partant d'un taux supérieur (34 % dès 2002) et se classant après la France avec 40 % en 2006.

Pour apprécier la situation dans son ensemble, un indicateur des accès professionnels à Internet serait utile, mais il ne figure pas dans la liste des 42 indicateurs structurels. De même, la France semble mieux placée en ce qui concerne l'accès à Internet à haut débit ou à la téléphonie mobile, mais ces critères ne sont pas observés ici.

#### G - LA FRANCE TRÈS BIEN SITUÉE QUANT AUX DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES

L'indicateur sur les « Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies » comprend les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur par année civile, pour les établissements publics et privés, achevant des études universitaires et post-universitaires, qu'ils soient disponibles sur le marché de l'emploi ou non. Ce nombre est comparé au groupe d'âge de 20 à 29 ans, qui correspond à l'âge normal d'obtention des diplômes dans la plupart des pays.

Carte 19 : Part de diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1000 de la population âgée de 20 à 29 ans en 2003-2004



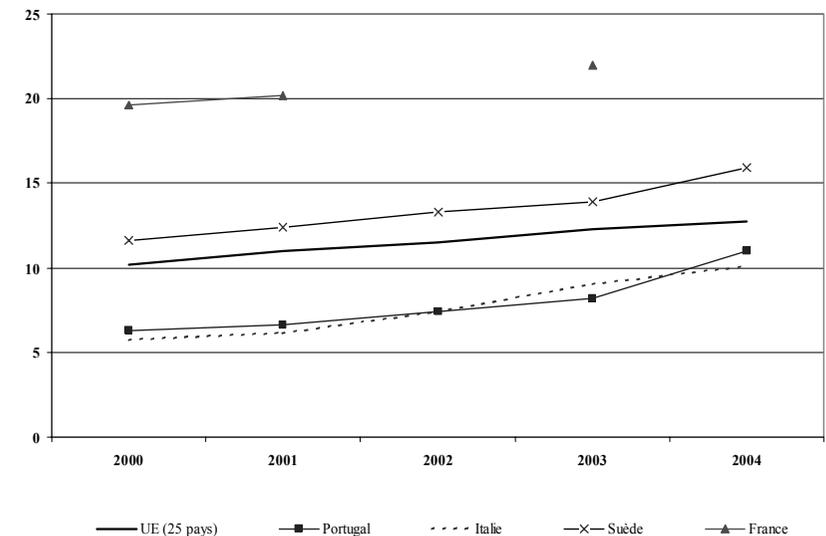
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

Avec un taux de 22 % en 2003, nettement supérieur à la moyenne européenne, la France fait partie du premier groupe de pays pour la part de diplômés en sciences et technologie (UE 25 à 12,7 %) en 2004.

En 2004, pour l'Union européenne à 25, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies est égal à 12,7 pour 1000 personnes âgées de 20 à 29 ans. Au regard de cet indicateur, des pays comme l'Irlande, la France (données de 2003), le Royaume-Uni, la Lituanie et la Finlande (données 2003) sont dans une situation favorable, tandis que des pays comme la Hongrie et Malte sont dans une situation moins bonne.<sup>89</sup>

En 4 ans, entre 2000 et 2004, la part des diplômés d'études supérieures en sciences et technologies a progressé dans l'Union européenne à 25 passant de 10,2 à 12,7. Cet indicateur a également augmenté pour des pays comme le Portugal, l'Italie et la Suède. Pour la France, en 4 ans, ce taux est passé de 19 % en 1999 à 22 % en 2003.<sup>90</sup>

Graphique 30 : Part des diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1000 de la population âgée de 20 à 29 ans



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France, déjà bien située en Europe en 1999 et 2000, a connu une forte progression de la part des diplômés d'études supérieures en sciences et technologie entre 2001 et 2003.

<sup>89</sup> Pour Chypre, les données excluent les étudiants du supérieur obtenant leur diplôme à l'étranger. Le nombre d'étudiants qui étudient à l'étranger représente plus de la moitié du nombre total d'étudiants chypriotes inscrits dans l'enseignement supérieur car à Chypre, les matières d'étude sont limitées. L'indicateur pour ce pays est donc difficile à analyser.

<sup>90</sup> Pour la France les données ne sont disponibles ni pour 2002, ni pour 2004.

Cette situation favorable pour la France est à rapprocher du niveau d'éducation secondaire étudié dans la première partie de cette communication, au titre de la liste restreinte des indicateurs de Lisbonne. Celui-ci montrait un niveau supérieur à la moyenne européenne et en progression constante depuis 1999. Le présent indicateur en est un reflet partiel en matière de sciences et technologies au niveau de l'enseignement supérieur, de façon très cohérente.

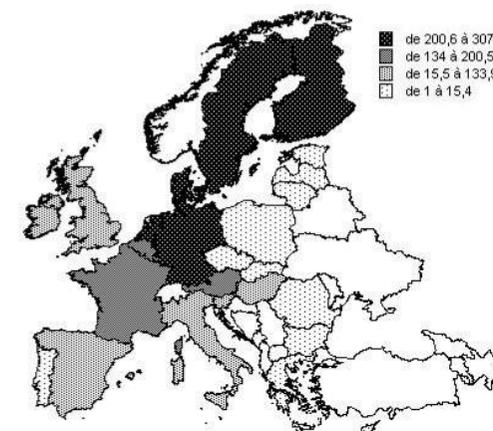
#### H - LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE POUR LES DEMANDES DE BREVETS EUROPÉENS OU DÉPOSÉES À L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

Traduisant les résultats de la recherche appliquée et de l'innovation, le nombre de brevets comprend les demandes de brevets directement enregistrées comme brevets européens à l'Office européen des brevets (OEB) ou déposées devant les offices nationaux en vertu du Traité. Ils sont ensuite rapportés à la population de chaque pays exprimée en millions d'habitants.

En 2002,<sup>91</sup> les demandes de brevets adressées à l'OEB en provenance de l'Union européenne, des États-Unis et du Japon ont atteint respectivement les nombres de 59 756, 46 819 et 24 494.<sup>92</sup> Dans l'UE 25, c'est l'Allemagne qui présente le plus grand nombre de demandes de brevets à l'OEB (41 %), loin devant la France (14,3 %) et le Royaume-Uni (12,1 %).

Si l'on tient compte de la population, la Finlande (306 demandes de brevets par million d'habitants), l'Allemagne (297) et la Suède (290) sont en tête. Les pays entrés dans l'Union européenne depuis 2004, ainsi que le Portugal, la Grèce et l'Espagne, sont en fin de classement. La France, avec 144 demandes de brevets par million d'habitants est un peu au-dessus de la moyenne européenne à 25 (134,5 pour l'année 2001) pour cet indicateur.

Carte 20 : Nombre de demandes de brevets enregistrées à l'Office européen des brevets (OEB) par million d'habitants en 2002



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France, avec 144 demandes de brevets par million d'habitants, figure dans le deuxième groupe de pays situé au-dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 134,5 en 2001).

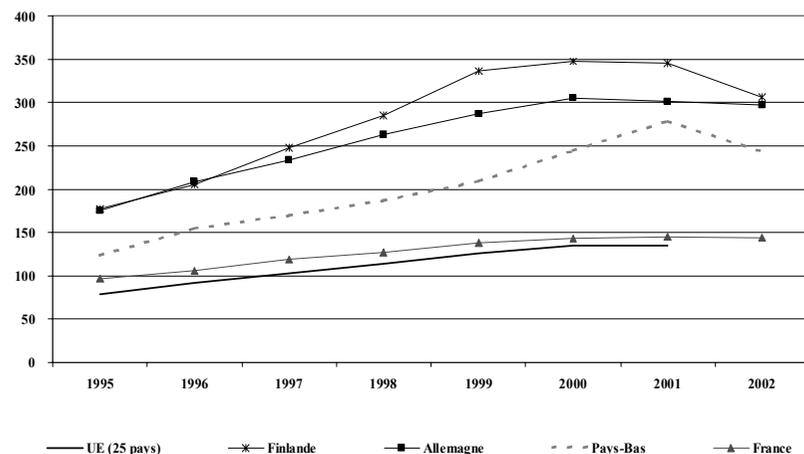
Entre 1995 et 2002, pour l'ensemble des pays de l'Union européenne à 25, les demandes de brevets adressées à l'OEB par million d'habitants ont augmenté de façon importante, passant de 79 à 134. Depuis 1999, où il atteignait déjà 126, le rythme de progression a toutefois tendance à ralentir.

En France, cette augmentation a été notable (passage des demandes de brevets par million d'habitants de 97 en 1995 à 138 en 1999 et 144 en 2002). La Finlande, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et l'Autriche ont connu également une augmentation très prononcée, surtout en début de période.

<sup>91</sup> Des données sont disponibles pour l'année 2003, mais elles sont provisoires et pour certains pays très différentes des années précédentes. Aussi à l'instar d'Eurostat, qui pour sa dernière publication sur le sujet, en novembre 2006, focalise son analyse sur l'année 2002 (*Statistiques en bref* n°16/2006, série « science et technologie »), l'année 2002 est conservée comme année de référence.

<sup>92</sup> L'office des brevets et marques des États-Unis (USPTO) a délivré en 1999 87 116 brevets à des inventeurs américains, 24 733 brevets à des inventeurs de l'UE 25 et 32 178 à des inventeurs du Japon.

Graphique 31 : Nombre de demandes de brevets enregistrées à l'Office européen des brevets (OEB) par million d'habitants pour la France et certains pays ayant connu une forte évolution



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France fait partie des pays européens situés au-dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 134 en 2001) quant au nombre de demandes de brevet à l'OEB.

Le Centre d'analyse stratégique fait à cet égard, dans une récente note de veille, l'analyse critique suivante : « Le nombre des demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB) a plus que doublé entre 1995 (60 062) et 2005 (128 679)<sup>93</sup>. Les offices de brevets d'autres pays de l'OCDE tels que les États-Unis connaissent des évolutions similaires et des pays émergents tels que la Chine ou l'Inde connaissent des progressions encore plus rapides, bien qu'à partir d'une base initiale plus restreinte (...). La comparaison en évolution se révèle préoccupante, car la France fait preuve d'un dynamisme relativement faible, tout du moins en matière de brevets.

<sup>93</sup> Ce chiffre porte à la fois sur les demandes de brevet européen déposées directement auprès de l'OEB et sur les demandes internationales de brevet désignant l'Europe (demandes dites Euro-PCT) entrées en phase régionale, ce qui correspond à la voie régie par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Source : différents rapports annuels de l'OEB (Munich).

En effet, alors que, selon les dernières données disponibles, la part mondiale de la France dans le nombre total de brevets triadiques<sup>94</sup> a baissé de deux points de pourcentage entre 1985 (6,5 %) et 2003 (4,5 %), celle de pays tels que les États-Unis et l'Allemagne s'est accrue dans le même temps. Cette évolution d'ensemble peut être observée non seulement pour les brevets triadiques, mais aussi pour les seuls brevets déposés auprès de l'OEB, de même que pour les seuls brevets déposés aux États-Unis. De plus, ce déclin de la position française vaut en part mondiale comme en part européenne, c'est-à-dire par rapport au sous-total de l'UE 25. Ceci montre que la baisse de la part relative de la France pour les brevets ne s'explique pas uniquement par l'essor de pays émergents tels que la Chine ou la Corée du Sud.<sup>95</sup>

La note du Centre d'analyse stratégique estime que les faiblesses françaises à cet égard « proviennent pour une bonne part d'un déficit de sensibilisation et de compétences, de la part des PME, lesquelles ont tendance à considérer la propriété intellectuelle seulement comme un coût, et non comme un investissement ».

M. Malosse, président du groupe des employeurs au CESE, note à cet égard le caractère préjudiciable de l'absence du brevet communautaire, qui était initialement prévu pour 2002-2003 et n'a pas abouti, et réaffirme la nécessité d'encourager les PME à breveter et valoriser les innovations qu'elles réalisent.<sup>96</sup> On rappellera également les préconisations de notre assemblée dans le cadre de l'avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, déjà évoquées dans le cadre de la première partie de cette communication.

\*  
\*                      \*

Les indicateurs relatifs à l'innovation et à la recherche et développement font apparaître une situation relativement inégale de la France, qui dispose d'atouts en matière de formation et de moyens publics notamment, mais ne réalise pas le potentiel maximum qu'on en attend en matière de financements privés et de brevets en particulier.

C'est ce paradoxe, dans un domaine complexe par nature, que la Stratégie de Lisbonne nous invite à résoudre par le partage des meilleures pratiques et les

<sup>94</sup> Les brevets dits « triadiques » correspondent à des brevets ayant fait l'objet d'un dépôt aussi bien auprès de l'Office européen (OEB) que de l'Office américain (USPTO) et de l'Office japonais (JPO). Ces brevets triadiques ont l'avantage de supprimer le biais domestique, c'est-à-dire le fait que les résidents dans tel pays ou groupes de pays y sont sur-représentés dans le nombre de dépôts faits sur place. Ils sont en général considérés comme fournissant le meilleur indicateur pour la comparaison internationale, même s'ils se limitent en général à des inventions de grande valeur économique.

<sup>95</sup> Note de veille n° 35 : *Propriété intellectuelle : quelle politique pour quels enjeux socio-économiques en France et en Europe ?*, Centre d'analyse stratégique, 20 novembre 2006, pp. 2-3.

<sup>96</sup> Entretien, le 21 décembre 2006, du rapporteur avec M. Henri Malosse, directeur des affaires européennes et internationales à l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), membre du CESE, dont il préside le groupe I (Employeurs).

réformes structurelles. Certaines d'entre elles ont été mises en place récemment - on pense aux nouvelles structures de coopération entre les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et les entreprises - et devraient porter leurs fruits. En particulier, les rapprochements opérés et les projets encouragés dans le cadre des pôles de compétitivité semblent prometteurs. Une analyse complémentaire devra être conduite sur ces éléments, lorsqu'on disposera du recul nécessaire pour mesurer leurs effets. Cet effort est de longue haleine et requiert une certaine continuité, qu'aucun indicateur ne mesure en termes de stabilité et de durée suffisante des dispositions adoptées.

Toute la question est aujourd'hui de savoir comment accélérer ce mouvement pour préparer la croissance de demain et reprendre la marche en avant dont notre pays est capable.

## **II - LA FRANCE EN SITUATION PLUTÔT FAVORABLE DANS L'UNION POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET L'EXCLUSION**

### **A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS STRUCTURELS RELATIFS À LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET À L'EXCLUSION SOCIALE**

La cohésion sociale est un domaine également complexe, difficile à appréhender uniquement par des indicateurs chiffrés. C'est pourquoi la Méthode ouverte de coordination (MOC) a été retenue en mars 2000 à Lisbonne, puis confirmée à Nice en décembre 2000, comme la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les éléments clés de cette approche sont :

- la définition d'objectifs collectifs pour l'Union européenne dans sa globalité ;
- l'élaboration de plans d'action nationaux appropriés en vue d'atteindre ces objectifs ;
- et l'établissement de rapports périodiques permettant de suivre les progrès accomplis.

Dans ce contexte, le Conseil européen de Laeken de décembre 2001 a approuvé un premier ensemble de dix-huit indicateurs statistiques communs dans le domaine de l'inclusion sociale, afin de suivre de façon comparable les progrès des États membres dans l'accomplissement des objectifs fixés. Ces indicateurs forment un ensemble cohérent visant à couvrir des dimensions importantes de l'inclusion sociale : pauvreté financière, emploi, santé et éducation.

Par ailleurs, les indicateurs de développement durable comprennent douze indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dont six sont communs avec les sept indicateurs structurels de Lisbonne en ce domaine, la dispersion des taux d'emploi régionaux étant le seul des indicateurs structurels sur la cohésion sociale à ne pas y figurer. À côté de ceux-là, seize indicateurs portent sur le vieillissement et les retraites et seize autres sur la santé publique.

La liste des 42 indicateurs structurels de suivi de la Stratégie de Lisbonne contient donc seulement sept indicateurs de cohésion sociale, dont deux sont déjà dans la liste restreinte et ont été examinés à ce titre dans la première partie.

La coexistence de ces listes d'indicateurs de taille différente fait apparaître deux conceptions de la cohésion sociale, l'une réduite à l'inclusion sociale et l'autre plus large, à laquelle la France est attachée, qui intègre également les questions de protection sociale, notamment de la santé et des retraites.

À ce sujet, M. Laurent Caussat a souligné, lors de son audition par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social<sup>97</sup>, que la liste des indicateurs de développement durable accordait davantage de place à la cohésion sociale, en prenant en compte des critères tels que l'aménagement du territoire, l'accès au logement ou les modes de consommation.

Après le recentrage de la Stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi et la rationalisation de la MOC au Sommet de printemps 2005, de nouveaux objectifs de cohésion sociale ont été définis en décembre 2005 par le Comité de la protection sociale de l'Union européenne. Il s'agit de trois objectifs « globaux » (adéquation et viabilité des systèmes d'inclusion et de protection sociale ; interactions entre croissance économique, emploi et cohésion sociale ; amélioration de la gouvernance des politiques sociales). Chacun de ces objectifs « globaux » est lui-même décomposé en trois objectifs ; l'adéquation et la viabilité des systèmes d'inclusion et de protection sociale comporte ainsi les objectifs en matière d'inclusion sociale (accès aux ressources, promotion de l'emploi, coordination des politiques et participation des personnes), de pensions de retraite (adéquation, viabilité, adaptabilité et transparence) et de soins de santé et de longue durée (accessibilité, qualité, viabilité).

Des indicateurs européens de cohésion sociale ont été adoptés dans ce cadre par le Comité de la protection sociale de l'Union européenne.<sup>98</sup>

Le Conseil économique et social tient à souligner, dans ce rappel des objectifs et des indicateurs de cohésion sociale, son attachement à une acception large de l'approche de la pauvreté. Tout d'abord, une place importante doit être faite aux transferts des systèmes de protection sociale, de retraite et de santé (y compris complémentaires), qui jouent un rôle positif pour la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale en France.

De plus, l'apparition d'une « pauvreté laborieuse » pose, surtout en raison du temps partiel, la question de l'attractivité financière de l'emploi, ainsi que, pour les retraités, celle du taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions ultérieurement. Il est essentiel que des instances spécialisées comme le Comité de la protection sociale de l'Union européenne puissent effectuer un suivi régulier et approfondi de tous ces sujets. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation fait à cet égard référence

<sup>97</sup> Audition par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social, le 5 décembre 2006, de M. Laurent Caussat, sous-directeur des Synthèses, des études économiques et de l'évaluation à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques au ministère de la Santé et des solidarités.

<sup>98</sup> Une présentation détaillée de ces différents indicateurs devrait paraître au mois de janvier 2007.

à la notion de « *travail décent* », avec une définition qualitative de l'emploi : « *L'emploi doit être librement choisi et fournir un revenu suffisant pour satisfaire les besoins économiques et familiaux essentiels* », dans des conditions de travail acceptables et avec la protection sociale qui y est attachée. Dans son avis *Vers une mondialisation plus juste*, le Conseil économique et social a manifesté l'importance qu'il attache à cette notion.<sup>99</sup>

Pour cette communication portant sur le suivi d'ensemble de la Stratégie de Lisbonne, le choix a été fait, pour des raisons de lisibilité, de s'en tenir aux sept indicateurs structurels issus de la liste des 42 indicateurs utilisés pour les Sommets de printemps 2002 et 2003 pour apporter un éclairage complémentaire sur la cohésion sociale.

Deux d'entre eux, le taux de chômage de longue durée et la dispersion des taux de chômage régionaux, dits de la « liste restreinte », ont déjà été étudiés dans la première partie de cette communication.

Les cinq indicateurs complémentaires sont les suivants :

- taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, dont le second a été examiné dans la première partie, mais sera rappelé ici<sup>100</sup> ;
- inégalité de répartition des revenus, mesurée par le rapport entre les revenus du quintile le plus élevé et ceux du quintile le plus bas ;
- taux de risque persistant de pauvreté, indicateur récent encore peu stabilisé, mesurant cette situation sur quatre années consécutives ;
- taux de jeunes de 18 à 24 ans « ayant quitté prématurément l'école » et ne poursuivant ni études ni formation ;
- pourcentage de personnes vivant dans les ménages sans emploi.

Parmi ces critères, les trois premiers indicateurs visent à mesurer la pauvreté et l'intensité des inégalités de revenus et seront étudiés successivement sous cet aspect. Les deux derniers indicateurs portent sur l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale et seront examinés ensuite, sans oublier que le taux de chômage de longue durée, traité dans la première partie, et le taux de chômage global, national ou régional, ont une influence déterminante sur ce volet.

#### B - UN TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ EN FRANCE EN DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE, SURTOUT APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX

Le taux de risque de pauvreté, comme cela a été indiqué dans la première partie de cette communication, mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ce taux est calculé avant et après transferts sociaux.

<sup>99</sup> Avis : *Vers une mondialisation plus juste*, rapporté par M. Alain Deleu (février 2005), p. 11.

<sup>100</sup> Le risque de pauvreté après transferts sociaux figure dans la liste restreinte et a été examiné dans la première partie de cette communication, mais il a paru utile de le rappeler dans cette partie, pour éclairer les comparaisons avec le risque de pauvreté avant transferts sociaux, qui lui est très lié.

En 2004<sup>101</sup>, au sein de l'Union européenne à 25, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux est égal à 16 % c'est-à-dire que 16 % de la population européenne disposent d'un « revenu équivalent disponible » inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national. Compte tenu du fait qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est une condition ni nécessaire ni suffisante pour être en situation de pauvreté, cet indicateur est qualifié de mesure du « risque » de pauvreté.

L'accent est d'ailleurs mis sur le risque de pauvreté relatif plutôt qu'absolu. La notion de « risque de pauvreté absolu » n'est pas très pertinente pour apprécier l'évolution de la situation de la France ni en elle-même ni au sein de l'Union européenne. En effet, cet indicateur comparant les revenus à un revenu médian, qui évolue dans le temps, n'est pas aisé à interpréter. Son évolution reflète plus le resserrement des bas revenus autour du seuil de 60 % retenu, sans indiquer les progrès réalisés sur le revenu médian dans chacun des pays. De même, au sein de l'Union européenne, les comparaisons sont délicates, car le revenu médian présente des disparités fortes entre les pays.

Par ailleurs, le principal défi pour l'Europe aujourd'hui est de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier d'un niveau de prospérité élevé, qu'elle a déjà atteint globalement, et non d'atteindre un seuil minimum de niveau de vie élémentaire, comme dans certaines parties moins développées du monde. On comprend dès lors mieux les raisons du choix de l'indicateur de risque de pauvreté relatif.

Plus intéressante semble être la comparaison des risques de pauvreté relatifs avant et après transferts sociaux, que permettent ces indicateurs.

Un critère méthodologique important pour la sélection des indicateurs est en effet leur capacité à mesurer les résultats sociaux plutôt que les moyens qui permettent de les obtenir. Ce principe respecte la nature même de la méthode ouverte de coordination où les États membres s'accordent sur les objectifs mais gardent toute latitude pour choisir les politiques qui leur permettront de les atteindre. Qui plus est, un indicateur de mesure des efforts politiques est d'une faible utilité lorsqu'il n'existe pas de moyen de déterminer si ces efforts ont atteint leur objectif.

L'indicateur de risque de pauvreté avant transferts sociaux en numéraire suit cette règle puisqu'il vise à mesurer l'impact des transferts sociaux nationaux sur la réduction des risques de pauvreté.

Une comparaison entre le taux de risque de pauvreté standard et une situation hypothétique dans laquelle les transferts sociaux n'existeraient pas montre que ces transferts jouent un rôle de redistribution important.

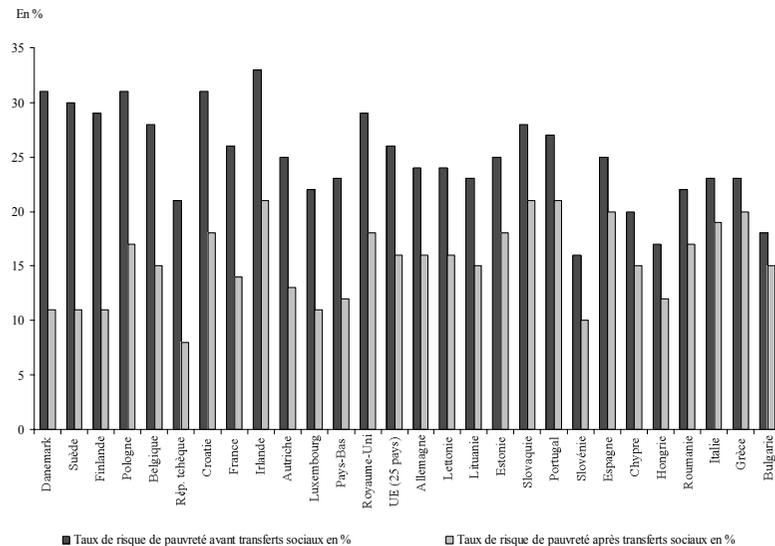
Pour la France, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux est sensiblement égal à la moyenne de l'Union (26 %), alors qu'il est légèrement inférieur (14 % contre 16 % pour l'UE 25 en 2004) après transferts sociaux.

<sup>101</sup> Sur les 25 pays de l'Union européenne, on dispose des données relatives à l'année 2004 pour 14 pays. Pour des pays comme l'Estonie, le Royaume Uni, la Pologne, la Lettonie, Chypre, la Lituanie, la Hongrie, les Pays Bas, la Slovaquie et la République tchèque, les données sont relatives à l'année 2003 ; pour Malte, les données sont relatives à l'année 2000.

Avant transferts sociaux, le risque de pauvreté moyen dans l'Union européenne à 25 serait de 26 %<sup>102</sup> contre 16 % après ces transferts. Pour des pays comme le Danemark, la Suède et la Finlande, les transferts sociaux ont une très forte influence et font baisser significativement le niveau de risque de pauvreté. Pour des pays comme la Hongrie, Chypre, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, l'impact de ces transferts est plus faible. Cette remarque est également valable pour la Roumanie et la Bulgarie.

La France occupe une position intermédiaire : son niveau de risque de pauvreté, égal à 26 % avant transferts sociaux, est ramené à 14 % après transferts sociaux, ce qui montre que ceux-ci ont dans la réduction de la pauvreté un rôle correcteur un peu plus grand dans notre pays que ce n'est le cas pour la moyenne de l'Union européenne à 25 en 2004.

Graphique 32 : Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux classés par ordre décroissant d'écart (situation 2003-2004)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France fait partie des pays où la réduction du taux de risque de pauvreté opérée par les transferts sociaux est légèrement plus forte que ce n'est le cas pour la moyenne de l'UE 25, mais moins que dans les pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède, Finlande), pour un taux de risque de pauvreté final inférieur à la moyenne de l'UE 25 (26 % avant transferts et 14 % vs 16 % après pour l'UE 25).

<sup>102</sup> Dans ce calcul, les pensions de vieillesse et de survie ne sont pas considérées comme des transferts sociaux mais comme un revenu primaire. On peut en effet avancer que la fonction première des pensions de vieillesse et de survie n'est pas de redistribuer les revenus entre les individus mais plutôt de les répartir tout au long de leur cycle de vie. Dans l'hypothèse où les pensions de vieillesse et de survie sont assimilés à des transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux étaient au sein de l'UE 25 égal à 40 % en 2003 au lieu de 16 % après transferts.

### C - UNE DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PLUS HAUTS ET LES PLUS BAS MOINS INÉGALITAIRE EN FRANCE QUE DANS LA MOYENNE DE L'UNION

Les indicateurs comme le taux de risque de pauvreté avant ou après transferts sociaux portent sur le bas de la distribution des revenus et les effets des politiques sociales.

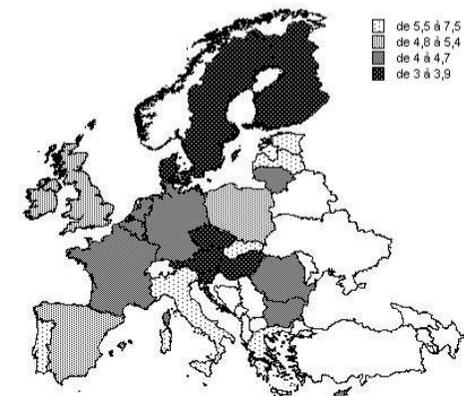
Il est également intéressant de se pencher sur la place relative qu'occupe le groupe le plus bas par rapport au groupe le plus haut dans cette distribution des revenus.

L'indicateur retenu sur l'inégalité des revenus est le rapport entre le revenu moyen du « quintile » le plus haut (les 20 % de la population ayant les revenus équivalents les plus élevés) et celui du « quintile » le plus bas (les 20 % aux revenus équivalents les plus faibles), intitulé « rapport interquintile de revenu ».

La moyenne de l'UE 25 s'établit à 4,8 en 2004, ce qui signifie que le quintile le plus haut a un revenu 4,8 fois supérieur au quintile le plus bas. Le rapport varie entre 3,1 en Slovénie à 7,2 au Portugal.<sup>103</sup> Avec un ratio égal à 4,2, la France est dans une situation où la répartition des revenus est moins inégalitaire que la moyenne de l'UE à 25.

Il faut noter cependant que cet indicateur est très volatil, avec des variations dans le temps qui ne dessinent pas une tendance très nette par pays ou pour la moyenne de l'Union européenne. Ainsi les derniers chiffres disponibles datent de 2003 ou 2004 selon les pays et la moyenne de l'UE à 25, tout comme le ratio français, semble légèrement augmenter en 2004 (4,8 contre 4,6 en 2003 pour l'UE 25 et 4,2 contre 3,8 pour la France).

Carte 21 : Inégalité de distribution des revenus (situation en 2003-2004)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France est située dans le deuxième groupe de pays quant au rapport « interquintile » de revenu entre les 20 % les plus élevés et les 20 % les plus bas, en dessous de la moyenne de l'Union, mais au-dessus du nord et du centre de l'Europe.

<sup>103</sup> Les données datent de 2003 pour la Slovénie, la Hongrie, la République tchèque, les Pays Bas, la Lituanie, la Roumanie, la Pologne, le Royaume Uni, l'Estonie et la Lettonie. Elles ne sont pas disponibles pour Malte.

Cet indicateur moyen masque cependant des inégalités plus marquées entre les revenus aux extrêmes.

#### D - LE TAUX DE RISQUE DE PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE, MAIS DES DONNÉES TRÈS ANCIENNES (2000-2001)

La part de la population vivant en dessous du seuil relatif de pauvreté pendant une période prolongée est un sujet de préoccupation majeure, ce qui explique que le taux de risque de persistance de la pauvreté sur une période de quatre ans figure dans la liste des indicateurs structurels de cohésion sociale établie à Laeken.

Malheureusement les données disponibles sur ce thème datent au mieux de 2001 et sont partielles (le tableau des données disponibles est joint en annexe), ce qui ne rend guère pertinente une analyse fine de cet indicateur.

Tout au plus peut-on mentionner que la France, avec un taux de risque de persistance de la pauvreté<sup>104</sup> en 2000 de 9 % se situe dans la moyenne européenne. Par comparaison, les autres pays de l'UE à 15 semblent répartis également autour de ce taux, notre pays paraissant mieux situé que la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, le Royaume-Uni ou le Portugal, mais moins bien que la Belgique, l'Allemagne, le Danemark ou les Pays-Bas. Pour l'Allemagne, dont on dispose des données jusqu'en 2004, une remontée de ce taux de 6 % jusqu'en 2001 à 9 % en 2003 et 2004 a été observée. Ces données sont toutefois à manier avec beaucoup de prudence.

Aussi ni carte ni graphique n'ont-ils été tirés des données brutes.

#### E - LE TAUX DE JEUNES AYANT QUITTE PRÉMATUREMENT L'ÉCOLE PLUS FAVORABLE POUR LA FRANCE QUE POUR LA MOYENNE EUROPÉENNE

Les jeunes ayant quitté prématurément l'école sont les personnes de 18 à 24 ans répondant aux deux conditions suivantes : le plus haut niveau d'enseignement ou de formation qu'ils ont atteint est en dessous du niveau secondaire supérieur<sup>105</sup> (pris en compte pour le niveau d'éducation des jeunes de la liste restreinte, étudié dans la première partie) et ces jeunes ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Leur nombre est rapporté à la population totale du même groupe d'âge. Ces éléments sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), en excluant les non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ».

<sup>104</sup> Le taux de persistance du risque de pauvreté est la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent après transferts sociaux se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté durant l'année en cours et au moins deux des trois années précédentes.

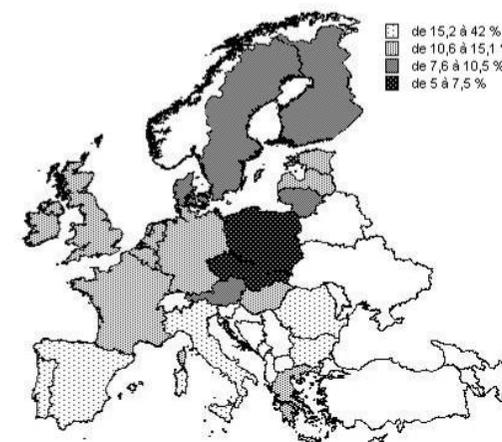
<sup>105</sup> Les niveaux d'éducation sont regroupés sur la base de la nomenclature CITE (Classification internationale type de l'éducation) qui s'établit comme suit : CITE5-7 : études supérieures ; CITE 4 : enseignement post secondaire non supérieur ; CITE 3 : enseignement secondaire ; CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire ; CITE 1 : enseignement primaire ; CITE 0 : éducation primaire. Les niveaux ici pris en compte sont les CITE 0, 1, 2 ou 3c court.

En 2005, 15,2 % des jeunes de l'Union européenne âgés de 18 à 24 ans sont ainsi considérés comme ayant quitté prématurément l'école.

La France, avec un pourcentage égal à 12,6 % en 2005, est dans une situation plus favorable que la moyenne européenne.

Au sein de l'Union européenne à 25, de fortes différences existent entre des pays comme la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque, dont le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école est relativement faible (respectivement 5,5 %, 5,8 % et 6,4 %), et des pays comme Chypre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et Malte où ce pourcentage est beaucoup plus élevé (respectivement 18,1 %, 21,9 %, 30,8 %, 38,6 % et 41,2 %) en 2005. La Bulgarie et la Roumanie sont aussi dans une situation plus défavorable que la moyenne (autour de 20 %).

Carte 22 : Pourcentage de jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école (en 2005)



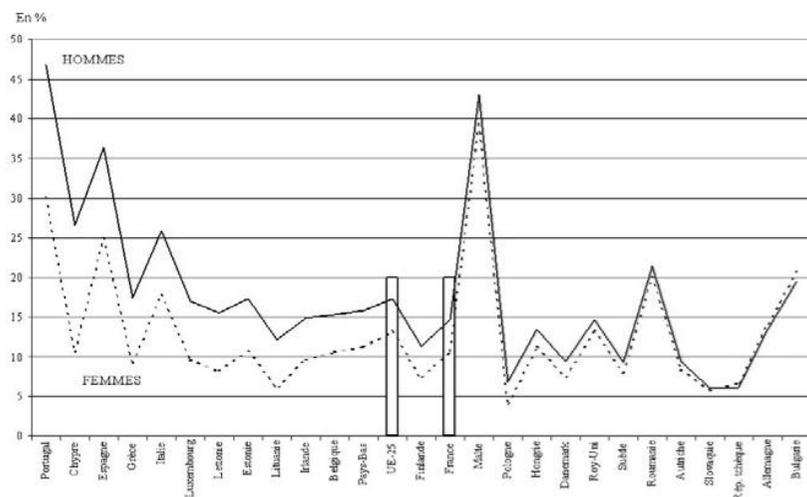
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France est dans le troisième groupe de pays pour le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'école, en situation plus favorable que la moyenne de l'UE 25 (15,2 %).

L'analyse comparative par sexe peut compléter ce tableau de façon intéressante. En règle générale, les jeunes femmes ont moins souvent quitté prématurément l'école que les hommes dans tous les pays européens, sauf en République tchèque, en Allemagne et en Bulgarie. Les écarts entre les hommes et les femmes sont particulièrement élevés pour le Portugal, Chypre et l'Espagne.

La France est dans une situation très proche de la moyenne européenne, avec un écart réduit à 3,9 % contre 4,2 % pour l'UE 25, le taux étant plus favorable en France que la moyenne tant pour les hommes (14,6 % contre 17,3 % pour l'UE 25) que pour les femmes (10,7 % contre 13,1 % pour l'UE 25).

Graphique 33 : Pourcentages comparés d'hommes et de femmes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école (en 2005)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique et social.

L'écart entre les hommes et les femmes quant aux pourcentages de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école en France est proche de la moyenne de l'UE 25 (3,9 % vs UE 25 à 4,2 %).

L'analyse sur longue période de cet indicateur est difficile à mener, car on ne dispose de données pour l'ensemble des pays de l'Union européenne que depuis 2002, soit une période relativement courte. En outre, les révisions de méthodes de calcul depuis deux ans ont entraîné pour de nombreux pays des ruptures de série (en 2003, c'est le cas pour 13 pays sur 25 et en 2004 pour 9 autres pays). L'analyse des évolutions dans le temps serait donc biaisée. Ces révisions ont précisément pour but d'harmoniser les définitions, afin de pouvoir établir ces comparaisons sur une base désormais stabilisée en décembre 2005.

Globalement, on constate cependant que les positions relatives entre pays changent peu malgré ces ruptures de série, les taux étant très dispersés en Europe comme le montrent la carte et le graphique pour 2005. La situation de la France est toujours relativement favorable, ce qui reflète les efforts publics d'éducation et, en conséquence, le niveau d'éducation secondaire supérieur ou le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, qui ont été examinés dans le volet Innovation et Recherche de cette communication, tant dans la première que dans la seconde partie.

#### F - LA PART DE PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI EN FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE

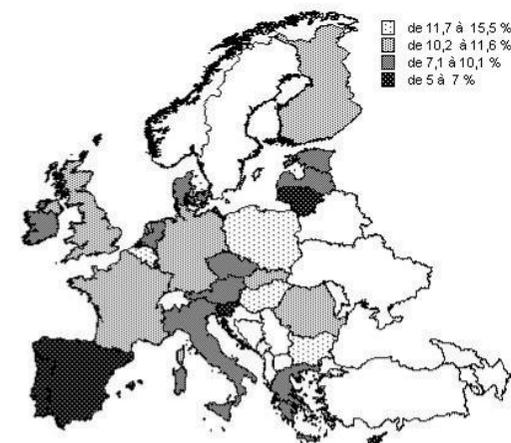
L'indicateur mesure la part des personnes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge sont exclus de cet indicateur. Les éléments sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

En 2005, au sein de l'Union européenne à 25 (hors Suède)<sup>106</sup>, 10,2 % des personnes de 18 à 59 ans vivent dans des ménages dont aucun des membres n'a d'emploi.

Parmi les 25 pays membres de l'Union européenne, une large disparité existe entre des pays comme la Pologne où 15,3 % des personnes de 18 à 59 ans vivent dans des ménages dont aucun membre n'a d'emploi et d'autres comme Chypre ou le Portugal où cette proportion est de l'ordre de 5 %.

La France (10,7 %) est légèrement au-dessus de la moyenne européenne, tout comme la Roumanie (10,4 %), la Finlande (11 %), le Royaume-Uni (11 %) ou l'Allemagne (11,1 %). La Bulgarie (13 %) est dans une situation encore plus défavorable.

Carte 23 : Part de personnes de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi (en %) en 2005



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique et social.

La France figure dans le troisième groupe des pays européens pour la part de personnes vivant dans des ménages sans emploi (à 10,7 %), au-dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 10,2 %)

<sup>106</sup> Les données ne sont pas disponibles pour la Suède.

L'analyse sur longue période de cet indicateur est difficile à mener car on ne dispose de données pour la plupart des pays de l'Union européenne que depuis 2000-2001, voire 2002, soit une période relativement courte. En outre les évolutions sont bien souvent faibles (de l'ordre de 0,1 %) et ne montrent pas une tendance continue (une baisse peut être suivie l'année suivante d'une hausse).

Ainsi la moyenne européenne fluctue entre 10,1 % en 2001 et 10,3 % en 2004. Pour la France, ce taux varie de 10,3 % à 10,8 % aux mêmes dates. La corrélation au taux de chômage global est probable et aucune politique spécifique n'est destinée à favoriser l'évolution de cette situation par un retour à l'emploi prioritaire de ces personnes, par exemple.

\*  
\*       \*  
\*

Deux rapports récents traitant de la question de la pauvreté fournissent des éléments complémentaires d'analyse sur ces problématiques, en apportant le recul temporel nécessaire. Il n'en sera donné ici qu'un aperçu, avec les références utiles permettant de s'y reporter.

Le rapport *Les revenus et le patrimoine des ménages*<sup>107</sup> de l'INSEE dans un chapitre intitulé « Revenus et pauvretés depuis 1996 » relève que, de 1996 à 2004, le niveau de vie moyen en France a augmenté de près de 12 % hors inflation, soit de 1,4 % en moyenne par an.

Suivant l'évolution générale des niveaux de vie, les différents déciles composant la population ont tous vu leurs revenus augmenter de 1996 à 2004, mais à des rythmes légèrement différents : ainsi, entre 1996 et 2004, c'est le niveau de vie moyen des personnes situées dans le premier décile (le plus bas) qui a le plus fortement augmenté (près de 20 %, soit 2,4 % par an), ainsi que celui des personnes situées dans le deuxième décile (près de 15 %, soit 1,9 % par an). La hausse des niveaux de vie a également profité aux personnes aux revenus les plus élevés : le dernier décile (le plus haut) a connu la troisième évolution la plus forte (de 13 % entre 1996 et 2004, soit 1,5 % par an).

Entre 1996 et 2004, l'augmentation générale des niveaux de vie conduit à une augmentation mécanique du niveau de vie médian, et donc du seuil de pauvreté relative (situé à 60 %), qui progressent de 10,6 % en euros constants, soit 1,3 % par an en moyenne. Le risque de pauvreté monétaire mesuré par ce seuil s'inscrit à la baisse, passant ainsi de 13,5 % en 1996 à 12,2 % en 2002. Au regard de la précision statistique avec laquelle s'effectue l'estimation du taux de risque de pauvreté au seuil de 60 %, on peut considérer que la période 2003-2004 correspond à une stabilisation du risque de pauvreté, qui atteindrait 11,7 % en 2004<sup>108</sup>.

<sup>107</sup> Article : « Revenus et pauvretés depuis 1996 », de Dominique Desailly et Emilie Reynaud, issu du rapport *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, novembre 2006, pp. 9 à 17.

<sup>108</sup> Ce chiffre est inférieur à l'indicateur examiné dans la première partie de cette communication, qui s'établissait à 14 % selon Eurostat, mais sa volatilité a été signalée. Une correction sera peut-être effectuée dans les semaines qui viennent par l'INSEE auprès d'Eurostat.

Un second rapport, intitulé *La France en transition : 1993-2005*, publié par le Conseil emploi, revenus et cohésion sociale (CERC) en novembre 2006, permet de compléter ce constat. Il appelle à la prudence dans le commentaire des évolutions d'une année sur l'autre des taux de risque de pauvreté, car « elles se situent actuellement dans la marge d'imprécision des résultats des enquêtes ». Il confirme que « situer ces résultats par rapport à ceux enregistrés dans les autres pays européens est délicat en raison de l'hétérogénéité des sources ».

Au-delà de ces aspects méthodologiques, qui expliquent la prudence dont il a été fait preuve dans cette communication quant aux comparaisons et à l'interprétation des données, l'étude du CERC relève que :

- la pauvreté ne frappe pas uniformément l'ensemble des catégories sociales ;
- en France, le taux de pauvreté des personnes seules d'âge actif est supérieur à la moyenne ;
- pour les moins de 30 ans (non étudiants), le risque de pauvreté, plus élevé que pour l'ensemble de la population, traduit sans doute les difficultés d'insertion sur le marché du travail ;
- pour les personnes seules de 30 à 59 ans, la surexposition au risque de pauvreté est forte et s'accroît depuis 1996 ;
- les familles monoparentales connaissent un risque de pauvreté environ deux fois plus élevé que l'ensemble de la population ;
- les familles de trois enfants et plus sont les plus exposées à la pauvreté, le taux de pauvreté infantile étant en France trois fois plus élevé parmi les couples avec trois enfants que parmi les couples avec un enfant ;
- enfin l'importance du phénomène des travailleurs pauvres, lié surtout au fait que nombre de salariés à bas salaires ne travaillent pas à temps plein et sur toute l'année<sup>109</sup> doit être relevé.

L'étude du CERC, *La France en transition : 1993-2005*, note en outre que, « même si, en matière d'insertion professionnelle, chaque palier franchi a son importance, le nombre relativement élevé des jeunes « faiblement diplômés » selon la définition retenue par l'indicateur de la Stratégie de Lisbonne et la difficulté à réduire ce nombre sont un défi majeur, à la fois parce que cela explique une partie du niveau élevé du taux de chômage (des jeunes) français et que cela conduit à consacrer ensuite des moyens budgétaires importants pour soutenir l'emploi peu qualifié, avec le risque de tirer vers le bas la structure du tissu économique du pays ».<sup>110</sup>

<sup>109</sup> Ces quelques données sont issues de la partie « La pauvreté », du rapport *La France en transition : 1993-2005*, pp. 191 à 194). D'autres éléments méthodologiques sont fournis, tel le problème posé par le recueil par le panel européen ECHP du revenu après impôt (voir p. 196), mais nos commentaires font preuve de la prudence nécessaire dans l'interprétation des résultats.

<sup>110</sup> In *La France en transition : 1993-2005*, p. 167.

Quant à la relation entre pauvreté et emploi, ce rapport note que, « *dans le système français, c'est à dire compte tenu de l'existence de minima sociaux et du niveau du salaire minimum, c'est la situation face à l'emploi qui explique le plus la pauvreté* ». Il note ainsi que « *la protection sociale doit être organisée pour lutter contre la pauvreté en favorisant l'emploi* », mais que « *il faut tout autant reconnaître que nombre de personnes restent exclues de l'emploi ou d'un emploi suffisant. Se pose, dès lors, la question du niveau des minima sociaux et des prestations familiales* ». <sup>111</sup>

Ceci confirme pour notre assemblée, s'il en était besoin, les liens étroits entre inclusion et cohésion sociale, sans toutefois négliger les autres volets de la protection sociale.

## CONCLUSION

Le suivi des indicateurs de la Stratégie de Lisbonne est désormais un rôle reconnu pour le Conseil économique et social, qui a fait école en 2005 par sa première communication sur la situation de la France impliquant la société civile organisée aux côtés des autorités européennes et nationales.

Les quatorze indicateurs de la liste restreinte permettent de donner une image synthétique des principales évolutions de notre pays en le comparant à celles d'autres pays européens. Leur contenu et leur nombre limité résultent de compromis trouvés au sein du Conseil européen, mais, une fois ce choix opéré, et en dépit de leur caractère partiel et quelque peu disparate, leur stabilité est une vertu essentielle.

Par ailleurs, il est intéressant à notre niveau de donner un coup de projecteur particulier sur un domaine ou un autre. C'est ce que cette communication a réalisé cette année sur les domaines de l'innovation et la recherche, d'une part, de la cohésion sociale, d'autre part, en recourant aux indicateurs structurels de Lisbonne, au nombre de 42 au total, soit environ sept par domaine, s'ajoutant pour la plupart à ceux de la liste restreinte.

En revanche, si l'on examinait dans le cadre d'un seul document transversal tous les indicateurs suivis par les conseils sectoriels européens, le foisonnement d'informations serait tel qu'aucune conclusion claire ne pourrait plus se dégager, aucun pays ne ressortant bien placé sur tous les aspects et ne pouvant servir de référence globale. La difficulté tient aux interactions et à la complexité des phénomènes évalués, ainsi qu'à la diversité des contextes nationaux dans lesquels ils s'inscrivent. Même s'il est tentant d'élargir la liste des indicateurs suivis régulièrement, notamment sur les volets liés au développement durable de la Stratégie de Göteborg, une grande prudence s'impose donc.

Sur ce point, le Conseil économique et social entend poursuivre le suivi effectué tous les deux ans sur les indicateurs de la liste restreinte, qui rendront compte en 2009 des premiers résultats du récent Programme national de réforme, élaboré à l'automne 2005, après la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne. En effet, les indicateurs disponibles présentent un décalage dans le temps tel que cette mesure n'est pas aujourd'hui possible, un recul de deux ans étant nécessaire.

En outre, après avoir mesuré les progrès réalisés dans les différents domaines, il serait intéressant d'analyser plus précisément les facteurs conduisant à de bons résultats et ainsi de nous inspirer des « meilleures pratiques », comme le propose la Méthode ouverte de coordination.

---

<sup>111</sup> *Ibid.*, pp. 194 à 196.

La Commission a adopté le 13 décembre dernier un rapport établissant pour chaque État l'analyse de sa situation, en vue du Conseil européen du printemps 2007.<sup>112</sup> Ce rapport indique que « *L'Europe commence à embrasser les changements qui peuvent faire durer la reprise économique. Pour se préparer à la mondialisation, chaque État membre doit accélérer le rythme et réaliser pleinement son potentiel. (...) L'amélioration des perspectives économiques constitue une fenêtre d'opportunité unique pour accélérer la cadence, et non une excuse pour attendre et ralentir* ». Pour certains pays, comme le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Irlande ou le Luxembourg, aucune recommandation particulière n'est prescrite, car ils ont bien progressé, même s'il leur reste de grands défis à relever aussi.

Pour la France, dont la situation globale est légèrement moins favorable, mais assez proche de celle de pays comme l'Irlande, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, des recommandations sont formulées, rappelant pour l'essentiel les domaines qui nécessitent une plus grande attention, selon la Commission, et sur lesquels les efforts doivent se renforcer ou accélérer, malgré les progrès réalisés. Le document d'analyse de la situation de la France<sup>113</sup> conclut ainsi : « *La France a réalisé des progrès certains dans la mise en œuvre du programme national de réforme et des actions agréées par le Conseil européen de printemps 2006. Dans un contexte économique porteur, la France poursuit son effort de consolidation budgétaire tout en cherchant à élever son potentiel de croissance, notamment par de nouveaux engagements en faveur de la recherche et de l'innovation. Les performances en matière d'emploi restent globalement mitigées* ».

« *Parmi les points forts* », le rapport cite « *l'établissement de pôles de compétitivité et de nouvelles structures pour la recherche et l'innovation (...), la réforme récente du cadre réglementaire des finances publiques (...), la décrue du chômage pour la première fois depuis 2001 (...) et les mesures récentes en faveur des jeunes demandeurs d'emploi (qui) semblent aller dans le bon sens.* »

« *Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme français doivent être abordées en priorité sont les suivants :*

- *pérenniser l'amélioration de la situation des finances publiques en veillant au respect des engagements pris par l'État et en suivant l'évolution des finances locales et des dépenses de sécurité sociale ;*
- *remédier au niveau sub-optimal de concurrence dans certaines industries de réseaux et certains segments du transport ;*

<sup>112</sup> Travailler pour la croissance et l'emploi - Une année charnière, communiqué présentant à la presse le rapport annuel 2006 de la Commission européenne sur la croissance et l'emploi, IP/06/1758 (12 décembre 2006).

<sup>113</sup> Rapport annuel 2006 de la Commission européenne sur la croissance et l'emploi, *Évaluation des programmes nationaux de réforme par État membre*, France - Analyse de la situation du 12 décembre 2006, p. 7.

- *mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour assurer une plus grande fluidité du marché du travail et le maintien en activité des travailleurs âgés, y compris par un meilleur accès à la formation tout au long de la vie.* »

On peut soit partager globalement ce diagnostic, soit en récuser certains aspects. Il reste que les différentes interprétations et les différentes voies pour donner corps à la Stratégie de Lisbonne contribuent à instruire de façon constructive le débat politique en France et en Europe.

Pour sa part, la Commission a fixé un programme prioritaire pour 2007<sup>114</sup>, qui oriente ses propres actions et dans lequel elle prévoit de traiter les questions suivantes, au titre de la « prospérité » recherchée au plan européen :

- la « flexicurité » pour l'emploi ;
- le marché intérieur de l'énergie et des transports ;
- le marché unique pour les concessions, les services de paiement, les services financiers, les marchés publics de la Défense et l'attribution des fréquences de communication sans fil, entre autres ;
- et pour la Stratégie de Lisbonne plus particulièrement, le début de nouveaux programmes de recherche, de compétitivité et d'innovation, d'actions visant à inciter à l'investissement tant public que privé dans l'innovation, à rendre attrayant le marché unique pour les chercheurs et à favoriser la recherche universitaire, ainsi que le lancement du programme spatial européen.

Le Conseil économique et social confirme les analyses comparatives de la situation française et européenne, selon lesquelles notre pays est relativement bien placé parmi les pays européens sur les points suivants :

- **au plan économique général**, le PIB par habitant et le PIB par personne occupée, malgré un ralentissement relatif, à nuancer par un niveau de prix comparés relativement élevé aussi ;
- **pour l'innovation et la recherche**, la part publique de dépense intérieure brute de recherche et développement, qui reste toutefois dans l'absolu en deçà de l'objectif de Lisbonne ;
- ainsi que le niveau d'éducation des jeunes en général, hommes et femmes, scientifiques diplômés ou ayant quitté prématurément l'école ;
- **pour l'environnement**, les trois indicateurs de la liste restreinte ;
- **pour la cohésion sociale**, les taux de risque de pauvreté, surtout après transferts sociaux, et la dispersion des taux d'emploi régionaux, nettement inférieurs à la moyenne européenne.

<sup>114</sup> Communication de la Commission *Stratégie politique annuelle pour 2007 - Renforcer la confiance par l'action* du 14 mars 2006, COM(2006) 122 final, encadré pp. 8 et 9.

En revanche, il demeure préoccupé par la persistance en France des faiblesses suivantes :

- **sur l'emploi en général**, le taux d'emploi global des 18-64 ans, le fait que celui des femmes s'améliore ne devant pas masquer les questions liées au travail à temps partiel plus fréquent en ce qui les concerne ;
- **en particulier pour les « seniors »**, le taux d'emploi des 55-64 ans, et surtout celui des hommes et des femmes âgés de 60 à 64 ans ;
- **sur l'inclusion sociale**, le taux de chômage de longue durée, malgré une amélioration limitée ;
- ainsi que la part de personnes vivant dans un ménage sans emploi ;
- **pour l'innovation et la recherche, et plus largement la réforme économique**, les dépenses de recherche et les investissements du secteur privé ;
- ainsi que le taux d'utilisation d'Internet par les ménages, malgré sa croissance rapide ;
- et la part de marché des brevets déposés au plan européen et mondial.

Ces préoccupations ont été particulièrement mises en lumière par les compléments élaborés dans la présente communication sur la situation française dans les domaines de l'innovation et de la recherche et de la cohésion sociale, qui apparaissent ainsi comme devant faire l'objet des efforts les plus importants et urgents.

En conclusion de cette analyse, le Conseil économique et social tient à souligner que la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi par l'économie de la connaissance ne saurait porter ses fruits en France sans une augmentation conséquente, à fournir prioritairement à ce stade par les acteurs privés, des investissements en recherche et développement et des investissements productifs. Les acteurs publics et les collectivités territoriales devront naturellement accompagner et soutenir cet effort, chacun devant apporter sa part à l'objectif de 3 % du PIB de dépense intérieure de recherche et développement.

En outre, notre assemblée rappelle que l'amélioration de l'emploi recherchée ne devra pas se faire au détriment de la productivité, mais doit être à la fois qualitative et quantitative et accompagnée d'une plus grande cohésion sociale, selon les objectifs définis à Lisbonne. Ceci suppose de poursuivre les progrès en matière d'emploi et d'inclusion sociale, avec un effort tout particulier d'éducation et de formation tout au long de la vie, seul à même d'améliorer la qualité du travail. L'articulation de cette politique avec la démographie, notamment pour les régimes de retraite, en ce début de « papy-boum », et plus généralement avec la situation des régimes sociaux, qui contribuent fortement à la cohésion sociale en France, doit faire l'objet d'une attention particulière au plan macro-économique.

Au-delà de cette approche macro-économique, un suivi plus spécialisé par activités et territoires serait indispensable pour favoriser des progrès au plus près des besoins réels et impliquer les populations intéressées.

La dimension ultra-marine devrait en outre être mise en évidence en complément aux données relatives à la métropole, dans le cadre du suivi du PNR.

Pour l'avenir, le Conseil économique et social souhaite que ces recommandations soient prises en compte dans le prochain Programme national de réforme de l'automne 2007, la période 2008-2010 étant la dernière étape de la Stratégie de Lisbonne.

À ce titre, certains indicateurs complémentaires à ceux de la liste restreinte mériteraient d'être retenus dans le cadre du PNR, par exemple :

- **pour l'emploi et la cohésion sociale**, le taux d'emploi des jeunes, et notamment de 15 à 24 ans ; les taux d'emploi respectifs des 54-59 ans et des 60-64 ans ; l'évolution du revenu médian ; le taux de risque de pauvreté absolu par rapport à la moyenne européenne ; un indicateur sur les migrations et le marché du travail ; ou même un indicateur de « pauvreté non monétaire », d'« inclusion sociale » ou de « progrès social » plus qualitatif<sup>115</sup>, en distinguant systématiquement hommes et femmes dans tous ces indicateurs ;
- **pour la réforme économique et la croissance durable, liée à l'économie de la connaissance**, un indicateur macro-économique de la zone euro par rapport aux pays n'en faisant pas partie ; le niveau d'éducation comparé hommes-femmes pour tous les indicateurs relatifs à l'enseignement ; la part de marché mondial et européen des brevets déposés et, en particulier, la part des PME ; le taux global d'accès à Internet haut-débit et le taux de pénétration de la téléphonie mobile ; le volume de transport routier total rapporté au PIB et l'efficacité énergétique du secteur du transport, y compris aérien et maritime, et du secteur habitat-tertiaire, voire d'autres indicateurs de développement durable.

Notre assemblée appelle également à s'inspirer des meilleures pratiques européennes sur chacun des domaines analysés, de façon à inscrire les actions correspondantes dans un mouvement de convergence européenne d'ensemble. Tel est le sens de la Stratégie de Lisbonne et de sa méthode, dont le suivi ne constitue qu'une photographie *a posteriori*, aussi nette que possible pour inciter à poursuivre avec persévérance les progrès vers les objectifs adoptés en commun.

<sup>115</sup> Eurostat pourrait améliorer l'aspect quantitatif et la Fondation de Dublin approfondir l'aspect qualitatif.

Annexe 1 : Résultat du vote par la délégation pour l'Union européenne, le 30 janvier 2007.

**Ont voté pour : 13**

Groupe de l'artisanat	M. Gabriel Paillason
Groupe des associations	M. Frédéric Pascal
Groupe la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe de la CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
Groupe de la CFTC	M. Michel Coquillion
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe de la CGT-FO	M. Jean-Marc Bilquez
Groupe des entreprises privées	M. Daniel Tardy
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement	M. Henri Feltz
Groupe des personnalités qualifiées	Mme Élisabeth Morin
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

ANNEXES

## Annexe 2 : Indicateurs structurels de la liste restreinte.

1. PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA)
2. Productivité de la main-d'œuvre en Standard de pouvoir d'achat (SPA)
3. Taux total d'emploi en pourcentage (15-64 ans)
4. Taux d'emploi des travailleurs âgés (%) (55-64 ans)
5. Niveau d'éducation des jeunes (20-24 ans)
6. Dépenses de recherche et développement (en % du PIB)
7. Niveaux des prix comparés
8. Investissements du secteur privé (% du PIB)
9. Taux de risque de pauvreté (%)
10. Taux de chômage de longue durée (%)
11. Dispersion des taux d'emploi régionaux
12. Émissions de gaz à effet de serre
13. Intensité énergétique de l'économie
14. Volume du transport de fret rapporté au PIB

## Annexe 3 : Liste des indicateurs structurels arrêtés pour les conseils de printemps 2002-2003.

Thèmes	Indicateurs structurels
<i>Contexte économique général</i>	1. PIB par habitant (en SPA) et taux de croissance du PIB réel <sup>116</sup>
	2. Productivité du travail
	3. Croissance de l'emploi
	4. Taux d'inflation
	5. Croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre
	6. Solde du compte des administrations publiques
	7. Dette publique
<i>Emploi</i>	8. Taux d'emploi total
	9. Écart de rémunération entre hommes et femmes
	10. Taux de prélèvement sur les bas salaires
	11. Formation permanente
	12. Accidents du travail
	13. Taux de chômage
<i>Innovation et recherche</i>	14. Dépenses en ressources humaines (dépenses publiques d'éducation)
	15. Dépenses de R&D (par source de financement)
	16. Niveau d'accès à Internet
	17. Diplômés en sciences et technologies
	18. Demandes de brevets
	19. Capital-risque
	20. Dépenses consacrées aux TIC
<i>Réforme économique</i>	21. Niveaux des prix relatifs et convergence des prix
	22. Prix dans les industries de réseau
	23. Structure du marché dans les industries de réseau
	24. Marchés publics
	25. Aides d'État sectorielles et <i>ad hoc</i>
	26. Convergence des taux d'intérêt
	27. Immatriculation des sociétés
<i>Cohésion sociale</i>	28. Inégalité dans la répartition des revenus
	29. Taux de risque de pauvreté
	30. Taux de risque persistant de pauvreté
	31. Dispersion des taux d'emploi régionaux
	32. Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation
	33. Chômage de longue durée
	34. Population dans ménages sans emploi

<sup>116</sup> Les lignes grisées font apparaître les indicateurs communs avec la liste restreinte.

Thèmes	Indicateurs structurels
Environnement	35. Émissions de gaz à effet de serre
	36. Intensité énergétique de l'économie
	37. Volume transportés (tonnes de fret et nombre de passagers au km) rapportés au PIB
	38. Répartition modale des transports
	39. Qualité de l'air en milieu urbain
	40. Déchets municipaux produits et mis en décharge
	41. Pourcentage d'énergies renouvelables
	42. Protection des ressources naturelles

Annexe 4 : Données statistiques correspondant aux 14 indicateurs structurels de la liste restreinte.

Tableau 2 : PIB par habitant en Standards de pouvoir d'achat (SPA)  
(EU-25 = 100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
UE (15 pays)	109,6	109,5	109,5	110,2	110,0	109,7	109,3	109,1	108,6	108,3
Belgique	118,1	116,9	115,9	115,6	116,8	117,3	117,5	117,9	118,1	117,6
République tchèque	71,0	68,8	66,5	66,1	64,9	65,9	67,7	68,3	70,5	72,9
Danemark	123,8	124,2	123,1	126,4	126,3	125,0	121,4	120,8	121,5	124,3
Allemagne	118,1	115,8	114,2	113,8	112,0	110,0	108,6	108,1	108,0	109,4
Estonie	34,8	38,1	39,2	38,8	41,0	42,2	45,1	48,2	51,1	57,3
Grèce	69,8	70,5	70,3	70,9	72,9	73,3	77,2	81,0	81,8	82,0
Espagne	87,0	87,0	88,6	92,3	92,4	93,3	95,2	97,5	97,6	98,6
France	112,9	113,5	113,9	113,7	113,6	113,9	112,0	111,6	109,5	108,8
Irlande	101,4	110,7	115,4	121,2	126,4	128,6	132,3	133,8	135,8	137,6
Italie	115,6	114,0	114,6	114,0	113,4	112,0	110,1	107,7	105,5	102,7
Chypre	79,6	78,3	79,1	80,2	80,9	82,9	82,0	79,8	82,6	83,4
Lettonie	30,2	32,2	33,2	34,1	35,4	37,1	38,7	40,8	42,7	47,2
Lituanie	34,7	36,5	38,4	37,2	38,2	40,2	41,9	45,2	47,7	52,0
Luxembourg	196,7	191,3	193,5	218,2	222,5	214,8	220,3	233,5	238,0	247,4
Hongrie	48,5	49,5	50,7	51,8	53,0	55,8	58,1	59,2	60,0	60,8
Malte	:	:	77,7	77,7	78,6	74,6	75,2	73,2	69,7	69,2
Pays-Bas	119,2	121,3	121,5	123,0	124,3	127,1	125,3	124,8	124,4	124,2
Autriche	126,5	123,8	123,0	125,3	125,8	122,1	120,0	120,3	121,7	122,5
Pologne	42,1	44,0	44,9	46,0	46,8	46,1	46,3	46,9	48,7	49,8
Portugal	74,9	76,2	77,8	80,6	80,5	79,9	79,5	72,7	72,3	71,3
Slovenie	69,0	70,6	71,6	73,8	72,9	73,9	74,5	75,9	78,9	79,8
Slovaquie	45,5	46,3	46,9	46,6	47,5	48,5	51,0	51,9	52,9	55,0
Finlande	103,9	108,9	112,1	112,7	114,3	115,6	114,7	112,7	113,7	113,4
Suède	115,7	114,7	113,6	118,0	119,1	115,3	113,7	115,7	117,1	114,6
Royaume-Uni	109,1	111,3	111,3	111,8	112,1	113,1	116,1	116,5	117,1	116,6
Bulgarie	27,4	25,4	25,9	26,1	26,5	28,0	28,3	29,7	30,5	32,1
Croatie	39,2	40,7	41,5	39,7	40,9	41,4	43,6	45,9	46,7	48,8
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	25,0	25,7
Roumanie	:	:	25,4	24,9	26,2	26,1	30,0	32,1	34,7	34,7
Turquie	30,6	32,2	31,8	29,2	29,8	25,7	26,1	26,5	28,4	30,7
Etats-Unis	150,9	152,0	152,6	154,6	152,3	148,5	145,5	147,6	149,9	148,5
Japon	121,4	120,1	114,8	112,4	111,7	109,4	107,1	108,5	109,3	108,7

(c) Non disponible, (e) Valeur estimée, (p) Prévision

(1) ex-République Yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2006)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en Standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-25) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU25 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Tableau 3 : Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée PIB en Standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à l'UE-15 (EU-15 = 100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UE (15 pays)	108,1	108,1	108,1	108,2	107,6	107,2	106,8	106,6	106,1	106,1
Belgique	126,9	126,5	125,4	125,0	125,9	126,2	127,4	128,4	128,3	127,8
République tchèque	57,9	(e) 56,5	(e) 56,1	(e) 58,3	58,1	59,0	60,2	61,5	63,4	68,7
Danemark	100,7	101,2	100,6	103,7	105,0	104,4	102,0	102,9	103,6	105,7
Allemagne	106,0	105,1	103,8	103,2	101,2	100,1	99,6	100,1	99,5	101,3
Estonie	32,9	(e) 35,9	(e) 37,7	(e) 39,2	42,4	43,5	45,7	47,9	50,8	55,8
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	102,3	99,8	99,1	100,2	97,5	97,4	98,6	100,0	99,2	98,8
France	121,3	123,0	123,7	122,9	122,0	122,2	120,3	120,4	118,8	118,9
Irlande	113,5	119,5	117,9	119,1	121,8	123,3	127,0	127,8	128,0	127,1
Italie	122,9	122,0	123,2	122,5	121,2	118,6	115,0	111,6	110,0	107,9
Chypre	75,2	(e) 75,8	(e) 77,8	(e) 74,8	79,3	78,6	77,3	73,6	75,1	75,5
Lettonie	32,0	(e) 32,7	(e) 33,9	(e) 35,6	38,3	39,4	40,2	41,3	42,6	46,3
Lituanie	34,3	(e) 35,9	(e) 38,3	(e) 38,1	41,0	44,8	44,8	47,0	49,4	52,4
Luxembourg	151,9	146,5	145,7	160,3	159,2	148,0	149,2	156,5	157,1	160,4
Hongrie	57,0	(e) 58,5	(e) 59,6	(e) 59,3	60,6	64,1	66,6	66,7	68,0	69,0
Malte	:	:	:	:	90,2	85,5	86,4	83,7	80,9	80,0
Pays-Bas	103,9	104,0	103,6	104,0	105,0	107,0	105,7	106,2	107,2	107,7
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	44,5	(e) 45,6	(e) 46,2	(e) 49,1	51,3	50,3	51,5	59,5	61,9	62,1
Portugal	67,9	68,8	69,8	71,9	72,0	71,4	71,3	65,9	65,8	(p) 65,5
Slovénie	63,1	(e) 66,3	(e) 68,2	(e) 70,1	69,8	71,2	70,9	72,3	74,9	75,7
Slovaquie	46,6	(e) 48,5	(e) 50,2	(e) 51,7	54,5	55,9	58,9	58,8	60,2	62,1
Finlande	105,1	107,9	110,7	110,0	110,9	111,8	110,3	108,4	109,2	108,2
Suède	103,3	104,7	103,6	106,6	106,6	102,6	101,4	103,8	106,1	104,3
Royaume-Uni	100,0	101,4	102,1	102,5	103,4	104,9	107,3	107,0	107,0	106,5
Bulgarie	28,6	(e) 27,7	(e) 28,5	(e) 29,5	31,3	32,5	32,5	31,9	31,9	(p) 32,8
Croatie	47,0	(e) 48,5	(e) 50,9	(e) 51,5	(e) 49,8	(e) 54,5	(e) 55,2	(e) 57,7	(e) 57,7	(p) 60,1
Macédoine (f)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	:	:	:	28,7	27,9	29,8	32,0	34,0	36,2	(p) 39,2
Turquie	36,5	(e) 39,6	(e) 39,2	(e) 36,2	39,5	35,2	37,0	38,5	40,7	(p) 43,8
Etats-Unis	129,5	130,1	131,3	133,3	132,1	131,5	131,6	134,7	136,7	135,1
Japon	93,7	92,8	90,7	90,6	91,6	91,4	90,9	92,4	92,9	(p) 92,4

(e) Non disponible, (e) Valeur estimée, (p) Prévision (f) ex-République Yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2006)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le PIB par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-25), est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Tableau 4 : Taux total d'emploi des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)												
UE (15 pays)	59,8	60,1	60,3	60,6	61,2	61,9	62,4	62,8	62,8	62,9	63,3	63,8
Belgique	55,7	56,1	56,2	56,8	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1
République tchèque	:	:	:	:	67,3	65,6	65,0	65,0	65,4	64,7	64,2	64,8
Danemark	72,3	73,4	73,8	74,9	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9
Allemagne	64,7	64,6	64,1	63,7	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	65,4
Estonie	:	:	:	:	64,6	61,5	60,4	61,0	62,0	62,9	63,0	64,4
Grèce	54,2	54,7	55,0	55,1	56,0	55,9	56,5	56,3	57,5	58,7	59,4	60,1
Espagne	46,1	46,9	47,9	49,5	51,3	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3
France	59,1	59,5	59,5	59,6	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	63,3	63,1	63,1
Irlande	53,0	54,4	55,4	57,6	60,6	63,3	65,2	65,8	65,5	65,5	66,3	67,6
Italie	51,4	51,0	51,2	51,3	51,9	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1	57,6	57,6
Chypre	:	:	:	:	:	65,7	68,6	68,6	69,2	68,9	68,5	68,5
Lettonie	:	:	:	:	59,9	58,8	57,5	58,6	60,4	61,8	62,3	63,3
Lituanie	:	:	:	:	62,3	61,7	59,1	57,5	59,9	61,1	61,2	62,6
Luxembourg	59,9	58,7	59,2	59,9	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,2	62,5	63,6
Hongrie	:	:	52,1	52,4	53,7	55,6	56,3	56,2	56,2	57,0	56,8	56,9
Malte	:	:	:	:	:	54,2	54,3	54,4	54,2	54,0	53,9	53,9
Pays-Bas	64,0	64,7	66,3	68,5	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,6	73,1	73,2
Autriche	68,5	68,8	67,8	67,8	67,9	68,6	68,5	68,5	68,7	68,9	67,8	68,6
Pologne	:	:	:	58,9	59,0	57,6	55,0	53,4	51,5	51,2	51,7	52,8
Portugal	64,1	63,7	64,1	65,7	66,8	(b) 67,4	68,4	69,0	68,8	68,1	67,8	67,5
Slovénie	:	:	61,6	62,6	62,9	62,2	62,8	63,8	63,4	62,6	65,3	66,0
Slovaquie	:	:	:	60,6	60,6	58,1	56,8	56,8	56,8	57,7	57,0	57,7
Finlande	60,3	61,6	62,4	63,3	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7	67,6	68,4
Suède	70,2	70,9	70,3	69,5	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9	72,1	72,5
Royaume-Uni	67,9	68,5	69,0	69,9	70,5	71,0	71,2	(b) 71,4	71,3	71,5	71,6	71,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	50,4	49,7	50,6	52,5	54,2	55,8	55,8
Croatie	:	:	:	:	:	53,4	53,4	54,7	57,6	57,6	57,7	57,6
Roumanie	:	:	65,4	64,2	63,2	63,0	62,4	47,8	46,9	45,8	46,1	46,0
Turquie	:	:	:	:	:	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8
Etats-Unis	72,0	72,5	72,9	73,5	73,8	73,9	74,1	73,1	71,9	71,2	71,2	71,2
Japon	69,3	69,2	69,5	70,0	69,5	68,9	68,9	68,8	68,2	68,4	68,7	68,7

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 5 : Taux d'emploi total des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	35,7	35,8	36,2	36,6	37,5	38,7	40,2	41,0	42,5
UE (15 pays)	35,7	36,0	36,3	36,4	36,6	37,1	37,8	38,8	40,2	41,7	42,5	44,1
Belgique	22,5	22,9	21,9	22,1	22,9	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1	30,0	31,8
République tchèque	:	:	:	:	37,1	37,5	36,3	37,1	40,8	42,3	42,7	44,5
Danemark	50,9	49,8	49,1	51,7	52,0	54,5	55,7	58,0	57,9	60,2	60,3	59,5
Allemagne	36,6	37,7	37,9	38,1	37,7	37,8	37,6	37,9	38,9	39,9	41,8	45,4
Estonie	:	:	:	50,2	47,5	46,3	48,5	51,6	52,3	52,4	56,1	56,1
Grèce	40,1	41,0	41,2	41,0	39,0	39,3	39,0	38,2	39,2	41,3	39,4	41,6
Espagne	32,6	32,3	33,2	34,1	35,1	35,0	37,0	39,2	39,6	40,7	41,3	43,1
France	29,6	29,6	29,4	29,0	28,3	28,8	29,9	31,9	34,7	36,8	37,3	37,9
Irlande	38,8	39,2	39,7	40,4	41,7	43,7	45,3	46,8	48,0	49,0	49,5	51,6
Italie	29,3	28,4	28,6	27,9	27,7	27,6	27,7	28,0	28,9	30,3	30,5	31,4
Chypre	:	:	:	:	:	49,4	49,1	49,4	50,4	49,9	50,6	50,6
Lettonie	:	:	:	36,3	36,6	36,0	36,9	36,9	41,7	44,1	47,9	49,5
Lituanie	:	:	:	39,5	40,9	40,4	38,9	41,6	44,7	47,1	49,2	49,2
Luxembourg	23,5	23,7	22,9	23,9	25,1	26,4	26,7	25,6	28,1	30,3	30,4	31,7
Hongrie	:	17,7	17,7	17,3	19,4	22,2	23,5	25,6	28,9	31,1	31,1	33,0
Malte	:	:	:	:	:	28,5	29,4	30,1	32,5	31,5	30,8	30,8
Pays-Bas	29,1	28,9	30,5	32,0	33,9	36,4	38,2	39,6	42,3	44,3	45,2	46,1
Autriche	27,2	29,7	29,1	28,3	28,4	29,7	28,8	28,9	29,1	30,3	28,8	31,8
Pologne	:	:	33,9	32,1	31,9	28,4	27,4	26,1	26,9	26,2	27,2	27,2
Portugal	46,8	46,0	47,3	48,5	49,6	50,1	50,7	50,2	51,4	51,6	50,3	50,5
Slovénie	:	19,1	21,8	23,9	22,0	22,7	25,5	24,5	23,5	29,0	30,7	30,7
Slovaquie	:	:	:	22,9	22,3	21,3	22,4	22,8	24,6	26,8	30,3	30,3
Finlande	33,2	34,4	35,4	35,6	36,2	39,0	41,6	45,7	47,8	49,6	50,9	52,7
Suède	62,0	62,0	63,4	62,6	63,0	63,9	64,9	66,7	68,0	68,6	69,1	69,4
Royaume-Uni	47,4	47,5	47,7	48,3	49,0	49,6	50,7	52,2	53,4	55,4	56,2	56,9
Bulgarie	:	:	:	:	:	20,8	24,0	27,0	30,0	32,5	34,7	34,7
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	24,8	28,4	30,1	32,6	32,6
Roumanie	:	:	52,1	51,5	49,6	49,5	48,2	37,3	38,1	36,9	39,4	39,4
Turquie	:	:	:	:	:	36,3	35,8	35,7	33,5	33,2	31,0	31,0
Etats-Unis	54,4	55,1	55,9	57,2	57,7	57,7	57,8	58,6	59,5	59,9	59,9	59,9
Japon	63,7	63,7	63,6	64,2	63,8	63,4	62,8	62,0	61,6	62,1	63,0	:

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi du personnel âgé est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 6 : Niveau d'éducation des jeunes - Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	74,8	76,3	76,1	76,5	76,5	76,6	76,9
UE (15 pays)	:	69,2 (e)	68,1	69,6	:	72,4	73,5	73,3	73,7	73,6	73,7	74,1
Belgique	76,3	77,6	80,2	80,1	79,6	76,2	79,4	80,9	79,4	81,1	81,3	82,1
République tchèque	:	:	:	92,2	91,8	91,1	90,5	91,7	92,0	90,9	90,9	90,3
Danemark	84,9	89,3	74,6 (b)	73,6	76,3	73,2	69,8	73,6	73,0	74,8	76,0	76,0
Allemagne	82,8	79,4	74,9 (b)	74,8	:	74,6	74,7	73,6	73,3	72,5	72,8	71,0
Estonie	:	:	:	83,1	83,0	83,6	79,5	80,4	81,4	82,3	80,9	80,9
Grèce	71,4	73,8	75,3	76,8	76,4	78,6	79,3	80,0	80,7	81,7	81,9	84,0
Espagne	56,1	59,0	61,5	63,7	64,6	65,2 (i)	65,9	64,8	64,0	62,1	61,1	61,3
France	77,5	78,6	75,2	76,3	78,9	80,0	81,6	81,8	81,7	80,9	79,8	82,8
Irlande	72,2	73,8	77,3	77,4	:	82,0	82,4	84,6	83,9	85,3 (p)	85,3 (p)	86,1 (p)
Italie	56,3	58,9	60,9	62,4	65,3	66,3	68,8	67,0	69,1	69,9	72,9	72,9
Chypre	:	:	:	:	80,8	79,0	80,5	83,5	79,5	77,6	80,7	80,7
Lettonie	:	:	:	78,5	74,6	76,8	70,3	73,2	74,0	76,9	81,8	81,8
Lituanie	:	:	:	83,2	81,3	77,9	81,2	79,3	81,2	86,1	85,2	85,2
Luxembourg	54,0	51,9	49,5	53,1	:	71,2	77,5	68,0	69,8	72,7	72,5	71,1
Hongrie	:	:	77,7	81,5	85,2	83,6	84,4	85,8	85,0	83,4	83,4	83,3
Malte	:	:	:	:	:	40,9	40,1	39,0	43,0	51,4	48,1	48,1
Pays-Bas	:	:	67,6	70,3	72,9	72,3	71,7	72,1	73,3	74,5	74,2	74,6
Autriche	:	79,2	80,5	81,8	84,4	84,7	84,7	84,1	85,1	83,4	86,3	85,9
Pologne	:	:	85,1	84,5	81,6	87,8	88,6	88,1	88,8	89,5	90,0	90,0
Portugal	41,3	45,1	46,2	47,1	39,3 (b)	40,1	42,8	43,5	44,2	47,7	49,0	48,4
Slovénie	:	:	84,4	85,7	86,8	85,8	87,0	85,9	90,0	90,7	89,7	90,6
Slovaquie	:	:	:	93,4	93,3	94,5	94,4	94,0	94,1	91,3	91,3	91,5
Finlande	:	82,4	81,9	85,9	85,2	86,8	87,8	86,5	86,2	85,2	84,6	84,8
Suède	:	88,1	86,3	86,6	87,5	86,3	85,2	85,5	86,7	85,6	86,3	87,8
Royaume-Uni	61,0	64,0	62,2	65,8	:	75,3	76,4	77,0	77,2	78,1	76,4	77,1
Bulgarie	:	:	:	:	:	74,9	78,2	77,5	75,6	76,0	76,8	76,8
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	90,3	90,7	92,5	93,9	93,9
Roumanie	:	:	:	82,0	81,0	77,8	75,8	77,3	75,3	73,8	74,8	75,2
Turquie	:	:	:	:	:	38,9	40,5	42,8	44,9	41,8	43,9	43,9

(c) non disponible, (i) voir notes explicatives, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Tableau 7 : Dépense intérieure brute de R&amp;D (DIRD) en pourcentage du PIB

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	1,81 (s)	1,79 (s)	1,79 (s)	1,80 (s)	1,86 (s)	1,86 (s)	1,89 (s)	1,90 (s)	1,90 (s)	1,86 (s)	:
UE (15 pays)	:	1,85 (s)	1,83 (s)	1,83 (s)	1,84 (s)	1,90 (s)	1,91 (s)	1,94 (s)	1,95 (s)	1,95 (s)	1,92 (s)	:
Belgique	1,69	1,67	1,77	1,83	1,86	1,94	1,97	2,08	1,94	1,89	1,90 (p)	:
République tchèque	:	0,95 (b)	0,98	1,09	1,17	1,16	1,23	1,22	1,22	1,26	1,27	:
Danemark	:	1,82	1,84 (e)	1,92	2,04	2,18	2,24	2,38	2,51	2,56	2,58 (p)	:
Allemagne	2,18 (e)	2,19 (e)	2,19 (e)	2,24	2,27	2,40	2,45	2,46	2,49	2,52	2,49 (e)	:
Estonie	:	:	:	0,58	0,70	0,62	0,73	0,75	0,82	1,00	:	:
Grèce	:	0,49 (b)	0,51	:	0,67	:	0,64	:	0,61 (p)	0,57 (p)	:	:
Espagne	0,81 (e)	0,79	0,81 (e)	0,80	0,87	0,86	0,91	0,92	0,99	1,05	1,07	:
France	2,32	2,29	2,27	2,19	2,14	2,16	2,15	2,20	2,23	2,18	2,16 (p)	:
Irlande	1,27 (e)	1,26 (e)	1,30 (e)	1,27 (e)	1,23	1,18	1,13	1,10	1,10	1,16	1,20 (p)	:
Italie	1,02	0,97	0,99	1,03 (b)	1,05	1,02	1,05	1,09	1,13	1,11	:	:
Chypre	:	:	:	0,22	0,24	0,25	0,26	0,31	0,35	0,37 (p)	:	:
Lettonie	0,38	0,48	0,42	0,39	0,41	0,36	0,44	0,40	0,42	0,38	0,42	:
Lituanie	0,52	0,45	0,51 (b)	0,55	0,55	0,51	0,59	0,67	0,66	0,67	0,76	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	1,65	:	1,66	2,00 (p)	:	:
Hongrie	0,89 (b)	0,73 (i)	0,65 (i)	0,72 (i)	0,68	0,69 (i)	0,79 (i)	0,94 (i)	1,01 (i)	0,94	0,89 (i)	:
Malte	:	:	:	:	:	:	0,27	0,27	0,29	:	:	:
Pays-Bas	1,97	1,99	2,01 (b)	2,04	1,94	2,02	1,90	1,80	1,72	1,76	1,78 (p)	:
Autriche	1,51 (e)	1,54 (e)	1,59 (e)	1,69 (e)	1,77	1,88 (e)	1,91 (e)	2,04 (e)	2,12	2,19	2,26 (e)	2,34 (e)
Pologne	:	0,63 (b)	0,65	0,65	0,67	0,69	0,64	0,62	0,56	0,54	0,56	:
Portugal	0,59 (e)	0,54	0,57 (e)	0,59	0,65	0,71	0,76 (e)	0,80	0,76 (e)	0,74	1,00 (e)	:
Slovénie	1,76	1,57 (i)	1,33	1,31	1,37	1,41	1,43	1,55	1,52	1,52 (e)	:	:
Slovaquie	0,90 (b)	0,93	0,92	1,09 (b)	0,79	0,66	0,65	0,64	0,58	0,58	0,53	:
Finlande	2,29	2,26	2,52 (e)	2,69	2,86	3,21	3,38	3,38	3,43	3,48	3,51	3,47 (e)
Suède	:	3,32 (b)	3,51 (i)	3,59 (e)	3,62 (i)	:	4,23	:	3,95	3,70	:	:
Royaume-Uni	2,01	1,95	1,88	1,81	1,80	1,87	1,84	1,89	1,88	1,79 (e)	:	:
Bulgarie	0,88	0,62	0,52 (b)	0,51	0,57	0,57 (b)	0,52	0,47	0,49	0,50	0,51	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	1,11	1,11	1,25	:	:
Roumanie	:	:	:	0,49	0,40	0,37	0,39	0,38	0,39	0,39	:	:
Turquie	0,36	0,38	0,45	0,49	0,50	0,63	0,64	0,72	0,66	:	:	:
Etats-Unis	2,40 (i)	2,49 (i)	2,53 (i)	2,56 (i)	2,61 (b)	2,65 (i)	2,73 (i)	2,74 (i)	2,64 (i)	2,67 (i)	2,66 (i)	:
Japon	2,79 (i)	2,92 (i)	2,82 (b)	2,89	3,02	3,04	3,05	3,13	3,18	3,20	:	:

(c) non disponible, (i) voir notes explicatives, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire, (s) estimation Eurostat

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger, « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* » (Manuel de Frascati, édition 2002, § 63), les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Tableau 8 : Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-25 = 100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UE (15 pays)	104,4	104,4	104,4	104,2	104,3	104,0	103,6	103,8	104,0	104,0	103,7
Belgique	114,3	109,8	107,0	106,7	108,6	105,8	102,8	102,3	104,0	104,2	104,3
République tchèque	40,9 (s)	42,7 (s)	43,2 (s)	46,2 (s)	45,4 (s)	47,2 (s)	50,3 (s)	54,7 (s)	55,5 (s)	55,0 (p)	57,8 (p)
Danemark	139,5	136,9	132,4	131,0	128,4	127,8	130,7	135,6	138,8	137,0	135,8
Allemagne	119,7	114,4	109,7	108,5	105,6	107,1	107,5	108,7	106,6	104,1	103,7
Estonie	42,0 (s)	50,0 (s)	51,2 (s)	54,6 (s)	57,3 (s)	56,8 (s)	59,7 (s)	62,1 (s)	63,2 (s)	62,9 (p)	64,2 (p)
Grèce	83,5	86,7	88,0	84,9	87,0	84,0	84,5	82,2	84,5	85,1 (p)	87,8 (p)
Espagne	87,8	89,7	87,2	86,6	84,8	85,0	85,1	85,0	86,6	87,4 (p)	90,0 (p)
France	118,7	117,1	110,4	109,4	107,0	105,5	106,1	105,8	108,0	108,5 (p)	108,5 (p)
Irlande	99,0	102,4	106,1	104,4	108,1	111,6	116,0	122,4	126,6	123,1 (p)	123,4 (p)
Italie	86,1	95,0	95,9	94,8	94,6	94,0	95,5	97,9	102,3	102,7 (p)	102,6 (p)
Chypre	90,8 (s)	89,5 (s)	90,4 (s)	90,3 (s)	90,5 (s)	91,3 (s)	91,9 (s)	90,9 (s)	96,5 (s)	93,3 (p)	94,3 (p)
Lettonie	37,9 (s)	41,9 (s)	46,9 (s)	48,4 (s)	51,1 (s)	57,5 (s)	58,2 (s)	55,4 (s)	56,4 (s)	56,8 (p)	56,3 (p)
Lituanie	30,4 (s)	35,8 (s)	42,7 (s)	44,9 (s)	46,1 (s)	51,6 (s)	53,0 (s)	54,6 (s)	54,9 (s)	54,6 (p)	54,7 (p)
Luxembourg	115,6	110,6	107,5	106,8	102,3	100,9	102,5	102,5	105,3	106,1 (p)	107,0 (p)
Hongrie	43,5 (s)	43,9 (s)	46,1 (s)	45,4 (s)	46,8 (s)	48,4 (s)	52,0 (s)	56,9 (s)	59,0 (s)	61,9 (p)	63,6 (p)
Malte	:	:	:	:	71,5	74,8	75,5	73,7	74,4	74,9 (p)	74,0 (p)
Pays-Bas	110,4	106,8	103,3	103,6	105,0	104,2	104,0	105,3	106,6	105,2 (p)	105,2 (p)
Autriche	117,7	113,2	108,5	107,8	104,7	102,0	102,6	105,2	105,7	103,6 (p)	102,9 (p)
Pologne	46,0 (s)	49,2 (s)	50,4 (s)	52,4 (s)	50,7 (s)	56,3 (s)	62,9 (s)	59,5 (s)	53,4 (s)	52,4 (p)	59,6 (p)
Portugal	74,9	75,5	74,4	74,5	74,3	73,4	74,6	76,2 (b)	85,4 (p)	85,2 (p)	85,2 (p)
Slovénie	75,7 (s)	73,1 (s)	73,1 (s)	74,9 (s)	74,8 (s)	73,1 (s)	73,2 (s)	75,5 (s)	77,9 (s)	75,8 (p)	76,4 (p)
Slovaquie	39,4 (s)	39,9 (s)	42,0 (s)	42,2 (s)	40,3 (s)	44,1 (s)	44,6 (s)	46,0 (s)	50,5 (s)	54,9 (p)	57,6 (p)
Finlande	135,1	128,9	124,8	123,2	124,3	123,0	122,8	124,4	125,9	122,9 (p)	122,0 (p)
Suède	125,5	134,8	132,3	128,1	125,3	126,7	117,0	121,1	124,0	121,1 (p)	120,6 (p)
Royaume-Uni	89,0	89,9	104,6	108,4	112,0	117,3	114,3	110,7	103,8	105,6 (p)	104,9 (p)
Bulgarie	32,3 (s)	26,8 (s)	33,4 (s)	36,8 (s)	37,2 (s)	37,8	39,5	41,6	42,6	43,0 (p)	43,2 (p)
Croatie	:	:	:	:	:	:	55,3	:	:	56,6 (p)	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	39,6	:	:	:	:
Roumanie	:	:	42,5 (s)	37,3 (s)	41,8	41,8	41,2	41,5	43,2 (p)	53,1 (p)	:
Turquie	49,9 (s)	47,0 (s)	50,0 (s)	52,7 (s)	54,0	60,5	48,0	51,9	55,6	57,8 (p)	65,6 (p)
Etats-Unis	88,1	89,5	99,2	100,0	100,2	117,6	122,0	118,6	101,3 (p)	:	:
Japon	186,2	160,0	158,4	146,4	164,3	192,3	170,8	153,8	137,1 (p)	:	:

(c) non disponible, (p) valeur provisoire, (s) estimation Eurostat, (b) Rupture de série (1) ex-République Yougoslave de Macédoine

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les Parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays, Les Parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaires qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée Standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives, Le ratio est exprimé par rapport à la moyenne de l'UE (EU25 = 100), Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Tableau 9 : Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB - Investissements dans les entreprises

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	18,1	18,3	17,8	17,2	16,9	17,1
UE (15 pays)	:	:	17,0	17,0	17,1	17,6	17,9	18,2	17,7	17,2	16,9	17,1
Belgique	17,9	17,4	17,5	17,7	18,4	18,6	18,7	19,0	18,8	17,6	17,2	17,3
République tchèque	:	:	26,4	27,7	26,0	24,1	24,1	25,1	24,8	23,8	22,5	21,9
Danemark	15,1	15,4	16,6	16,6	17,7	18,8	18,1	18,5	17,9	17,8	17,8	18,0
Allemagne	19,8	20,0	19,7	19,2	19,2	19,3	19,4	19,7	18,3	16,7	16,3	16,0
Estonie	19,1	21,8	20,9	21,5	23,4	25,2	20,5	21,7	22,9	24,0	25,5	25,2
Grèce	17,2 (e)	15,7 (e)	15,4	16,3	16,4	17,6	19,2	19,1	19,6	20,0	21,3	21,1
Espagne	:	:	17,9	18,4	18,8	19,8	21,3	22,8	22,7	22,7	23,6	24,6
France	15,2	15,0	14,9	14,7	14,5	15,1	15,8	16,3	16,4	15,7	15,5	15,9
Irlande	13,2	14,2	15,1	16,8	18,2	19,7	21,0	20,7	19,0	18,2	19,2	21,0
Italie	16,3	16,3	17,0	16,8	16,7	17,0	17,3	18,0	17,9	19,1	17,8	18,1
Chypre	:	:	:	:	:	16,1	15,4	14,3	14,1	15,2	14,4	15,2
Lettonie	10,4	10,3	11,8	14,3	15,0	23,7	21,5	22,9	23,8	22,5	22,9	25,5
Lituanie	20,1	19,8	18,0	18,9	20,7	21,6	19,6	16,3	17,9	17,4	18,2	18,5
Luxembourg	18,6	18,1	16,0	16,1	17,8	17,3	19,2	16,9	18,3	17,1	16,5	15,7
Hongrie	:	:	:	:	:	21,0	20,2	19,6	18,5	18,9	19,3	19,3
Malte	:	:	:	:	:	16,1	17,6	15,3	11,0	14,5	15,3	15,3
Pays-Bas	17,7	17,3	17,9	18,5	19,1	19,3	20,0	18,9	17,9	16,4	16,1	16,0
Autriche	19,3	19,7	19,1	19,3	20,4	20,5	20,4	21,3	20,9	19,1	20,1	19,8
Pologne	:	:	14,4	16,2	18,5	20,2	20,9	21,4	17,3	15,3	14,9	14,6
Portugal	18,2	18,6	19,0	19,1	21,1	22,8	22,9	23,4	22,7	21,6	19,4	19,2
Slovénie	:	:	:	:	:	26,4	22,5	21,2	19,8	20,5	21,3	21,3
Slovaquie	24,5	22,0	22,7	28,4	28,7	32,1	26,7	23,0	25,4	24,1	22,4	21,7
Finlande	13,6	12,6	13,8	14,2	15,2	16,1	16,2	16,8	16,8	15,1	15,2	15,4
Suède	11,8	11,3	11,9	12,5	12,5	13,2	13,9	14,7	14,3	13,3	12,9	13,0
Royaume-Uni	13,5	13,6	14,2	14,9	15,1	16,1	16,0	15,7	15,2	15,1	14,5	14,8
Bulgarie	10,7	12,0	14,4	12,7	9,5	9,8	11,3	12,1	14,7	15,3	16,5	17,7
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Macédoine	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	18,3	18,3	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	18,1	16,6	:	:	:

(c) non disponible, (e) estimée (1) ex République yougoslave de Macédoine

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

La Formation brute de capital fixe (FBCF) consiste dans les acquisitions, moins les cessions des actifs fixés par des producteurs résidents plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits (habituellement naturels) réalisés par l'activité productive. La FBCF inclut les acquisitions moins les cessions, par exemple d'immeubles, structures, machines et équipement, exploration minière, logiciels d'ordinateurs, originaux littéraires ou artistiques et améliorations majeures des terres comme le déblaiement des forêts. Le secteur privé consiste dans les sociétés non financières, sociétés financières, ménages et organisations sans but lucratif au service des ménages. Le dénominateur est le Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (plutôt que celle utilisée pour, par exemple, la consommation ou les exportations).

Tableau 10 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (en %)

	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004
UE (25 pays)	:	:	:	15 (s)	16 (s)	16 (s)	16 (s)	:	15 (s)	16 (s)
UE (15 pays)	17 (s)	16 (s)	16 (s)	15 (s)	16 (s)	15 (s)	15 (s)	:	15 (s)	17 (s)
Belgique	16	15	14	14	13	13	13	:	15 (b)	15
République tchèque	:	:	:	:	:	:	8 (b)	:	8 (b)	:
Danemark	10 (b)	:	12 (b)	11						
Allemagne	15	14	12	11	11	10	11	15 (b)	15 (b)	16 (b)
Estonie	:	:	:	:	:	18 (b)	18 (b)	:	18 (b)	:
Grèce	22	21	21	21	21	20	20	:	21 (b)	20
Espagne	19	18	20	18	19	18	19	19 (b)	19 (b)	20 (b)
France	15	15	15	15	15	16	13 (b)	12 (b)	12 (b)	14 (b)
Irlande	19	19	19	19	19	20	21	:	21 (b)	21
Italie	20	20	19	18	18	18	19	:	19 (b)	19 (b)
Chypre	:	:	:	10 (b)	:	:	10 (b)	:	15 (b)	:
Lettonie	:	:	:	:	:	16 (b)	:	16 (b)	16 (b)	:
Lituanie	:	:	:	:	:	17 (b)	17 (b)	17 (b)	15 (b)	:
Luxembourg	12	11	11	12	13	12	12	:	10 (b)	11
Hongrie	:	:	:	:	:	11 (b)	11 (b)	10 (b)	12 (b)	:
Malte	:	:	:	:	:	15 (b)	:	15 (b)	15 (b)	:
Pays-Bas	11	12	10	10	11	11 (b)	11 (b)	11 (b)	12 (b)	:
Autriche	13	14	13	13	12	12	12	:	13 (b)	13
Pologne	:	:	:	:	:	16 (b)	16 (b)	17 (b)	17 (b)	:
Portugal	23	21	22	21	21	21	20 (b)	20 (b)	19 (b)	21 (b)
Slovénie	:	:	:	:	:	11 (b)	11 (b)	10 (b)	10 (b)	:
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	21 (b)	21 (b)
Finlande	:	8	8	9	11	11	11 (b)	11 (b)	11 (b)	11 (b)
Suède	:	8	8 (b)	:	8 (b)	:	9 (b)	11 (b)	11 (b)	11 (b)
Royaume-Uni	20	18	18	19	19	19 (b)	18 (b)	18 (b)	18 (b)	18 (b)
Bulgarie	:	:	:	:	:	14 (b)	16 (b)	14 (b)	14 (b)	15 (b)
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	18 (b)	:
Roumanie	:	:	:	:	:	17 (b)	17 (b)	18 (b)	17 (b)	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	25 (b)	26 (b)	26 (b)	:

(c) non disponible, (s) estimation Eurostat, (b) notes explicatives, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Tableau 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes  
(12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	5,0	4,9	4,9	4,8	4,4	4,1	3,9	3,8	3,9	4,1	4,1	3,9
UE (15 pays)	5,0	4,9	4,9	4,8	4,4	3,9	3,4	3,1	3,1	3,3	3,4	3,3
Belgique	5,6	5,8	5,7	5,4	5,6	4,8	3,7	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4
République tchèque	...	...	...	...	2,0	3,2	4,2	4,2	3,7	3,8	4,2	4,2
Danemark	2,5	2,0	1,8	1,5	1,3	1,1	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2	1,1
Allemagne	3,7	3,9	4,1	4,6	4,5	4,1	3,7	3,7	3,9	4,5	5,4	5,0
Estonie	...	...	...	...	4,2	5,0	5,9	6,0	5,4	4,6	5,0	4,2
Grèce	4,4	4,6	5,2	5,3	5,8	6,5	6,2	5,5	5,3	5,3	5,6	5,1
Espagne	10,8	10,3	9,4	8,7	7,5	5,7	4,6	3,7	3,7	3,7	3,4	2,2
France	4,5	4,4	4,5	4,7	4,5	4,1	3,5	3,0	3,1	3,7	3,9	3,9
Irlande	9,2	7,6	7,0	5,6	3,9	2,4	1,6	1,3	1,4	1,6	1,6	1,5
Italie	6,5	7,1	7,3	7,3	6,8	6,7	6,3	5,7	5,1	4,9	4,0	3,9
Chypre	...	...	...	...	...	...	1,2	0,8	0,8	1,0	1,2	1,2
Lettonie	...	...	...	...	7,9	7,6	7,9	7,2	5,5	4,4	4,6	4,1
Lituanie	...	...	...	...	7,5	5,3	8,0	9,3	7,2	6,0	5,8	4,3
Luxembourg	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,7	0,6	0,6	0,7	0,9	1,1	1,2
Hongrie	...	5,2	4,5	4,2	...	3,3	3,1	2,6	2,5	2,4	2,7	3,2
Malte	...	...	...	...	...	...	4,4	3,7	3,3	3,2	3,4	3,4
Pays-Bas	3,3	3,1	3,0	2,3	1,5	1,2	0,8	0,6	0,7	1,0	1,6	1,9
Autriche	1,1	1,0	1,2	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3
Pologne	...	...	5,0	4,7	...	5,8	7,4	9,2	10,9	11,0	10,3	10,2
Portugal	2,6	3,1	3,3	3,2	2,2	1,8	1,7	1,5	1,7	2,2	3,0	3,7
Slovénie	...	3,4	3,4	3,3	...	3,3	4,1	3,7	3,5	3,5	3,2	3,1
Slovaquie	...	...	...	...	6,5	7,8	10,3	11,3	12,2	11,4	11,8	11,7
Finlande	...	...	4,9	4,1	...	3,0	2,8	2,5	2,3	2,3	2,1	2,2
Suède	2,3	2,3	2,7	3,1	2,6	1,9	1,4	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2
Royaume-Uni	4,1	3,5	3,1	2,5	1,9	1,7	1,4	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0
Bulgarie	...	...	...	...	...	...	9,4	12,1	12,0	8,9	7,2	6,0
Croatie	...	...	...	...	...	...	...	...	8,9	8,4	7,3	7,4
Roumanie	...	...	2,5	2,3	...	2,8	3,5	3,2	4,0	4,2	4,5	4,4
Turquie	...	...	...	...	...	...	1,4	1,8	3,1	2,5	4,0	...
Etats-Unis	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5	0,7	0,7	...
Japon	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1,2	1,3	1,7	1,8	1,6	...

(c) non disponible, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs, La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 12 : Dispersion des taux d'emploi régionaux

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	13,3	13,4	13,5	13,3	12,9	12,2
UE (15 pays)	13,9	13,4	13,1	12,5	11,9	11,1
Belgique	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7	8,7
République tchèque	5,6	5,8	5,7	5,6	5,8	5,6
Danemark	-	-	-	-	-	-
Allemagne	5,5	5,7	6,1	5,9	6,0	6,2
Estonie	-	-	-	-	-	-
Grèce	5,2	5,1	4,3	3,8	3,2	4,1
Espagne	10,8	10,7	10,0	9,3	9,0	8,7
France	7,1	6,9	8,3	(b)	8,0	7,2
Irlande	-	-	-	-	-	-
Italie	17,4	17,5	17,1	16,7	17,0	15,6
Chypre	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Hongrie	9,1	9,0	8,8	9,4	8,5	9,4
Malte	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,3	2,2	(b)	(p)	2,2	2,3
Autriche	2,3	2,5	2,6	2,5	2,9	3,5
Pologne	4,8	6,9	(b)	7,2	7,3	6,4
Portugal	3,6	4,3	3,5	3,8	3,9	3,5
Slovénie	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	8,1	9,1	8,3	7,3	7,6	9,0
Finlande	6,7	6,8	7,0	6,7	6,1	5,5
Suède	4,8	4,5	4,2	(b)	4,6	4,4
Royaume-Uni	7,5	7,1	6,8	6,6	6,1	5,8
Bulgarie	...	10,3	7,7	7,6	6,8	7,0
Croatie	...	...	...	...	...	...
Roumanie	4,2	4,6	5,6	3,2	3,5	4,9
Turquie	...	...	...	...	...	...

(+) "Non applicable" ou "zéro réel" ou "zéro par défaut"; (c) non disponible, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupes de pays (EU-25, zone euro). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle s'accroît s'il y a une augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur n'est pas calculable pour DK, IE, LU, CY, EE, LT, LV, MT, SI et IS car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (deux régions dans le cas de l'IE). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays (EU-25, Euro-zone). Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Tableau 13 : Total des émissions de gaz à effet de serre

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	target
UE (25 pays)	91,9	91,9	92,1	94,1	92,7	92,2	90,6	90,5	91,4	90,7	92,0	92,0	-
UE (15 pays)	96,1	96,1	97,1	99,0	97,6	97,8	96,2	96,4	97,5	97,0	98,3	92,0	-
Belgique	99,2	102,8	103,8	106,6	100,9	104,0	99,7	100,6	99,9	99,0	100,6	92,5	99,3
République tchèque	82,1	79,1	79,7	80,6	82,7	77,3	73,1	76,8	77,0	74,3	75,7	92,0	-
Danemark	109,4	114,5	110,2	129,3	115,3	109,3	104,7	98,1	100,2	99,1	106,3	79,0	-
Allemagne	90,2	88,8	88,3	89,8	86,8	84,7	81,8	81,4	82,3	81,3	81,5	79,0	-
Estonie	54,0	56,3	51,2	53,9	54,4	49,4	45,2	45,4	44,7	44,9	49,2	92,0	-
Grèce	98,9	101,5	102,5	105,6	110,0	114,7	114,1	118,5	119,6	119,6	123,2	125,0	-
Espagne	100,4	105,8	110,0	107,2	114,5	117,9	127,6	133,0	132,6	139,3	140,6	115,0	-
France	98,3	97,7	99,1	101,8	100,6	102,9	99,6	98,7	99,3	97,5	98,1	100,0	-
Irlande	102,9	106,1	107,8	110,9	116,1	120,0	123,9	127,8	131,1	128,6	125,2	113,0	-
Italie	98,9	97,3	101,4	101,7	102,9	104,9	106,5	108,0	109,0	108,7	111,6	93,5	-
Chypre	118,8	119,5	119,5	125,1	126,5	135,1	135,4	141,6	140,7	145,1	152,8	-	-
Lettonie	61,8	58,4	48,7	49,3	47,4	44,8	41,3	39,2	42,3	41,9	41,5	92,0	-
Lituanie	75,0	68,1	61,2	54,3	47,4	42,9	41,9	40,9	40,0	38,5	33,8	92,0	-
Luxembourg	102,3	99,8	(b)	79,8	73,8	65,1	70,9	74,7	76,9	84,9	88,5	72,0	-
Hongrie	69,5	69,5	68,3	70,3	68,7	68,8	68,5	66,3	68,5	66,1	68,1	94,0	-
Malte	117,8	120,6	122,4	123,5	120,0	121,9	125,9	129,0	124,4	129,7	129,1	-	-
Pays-Bas	103,6	103,6	105,2	109,2	105,6	106,3	109,8	108,4	101,1	106,2	109,0	94,0	-
Autriche	97,0	98,1	102,1	106,0	105,7	105,1	102,4	103,2	100,1	110,1	116,6	87,0	-
Pologne	76,1	77,8	73,8	77,4	75,6	71,4	71,0	68,3	67,7	65,5	67,9	94,0	-
Portugal	107,5	110,2	117,2	113,0	118,6	126,9	139,4	135,0	136,8	144,3	136,7	127,0	-
Slovenie	87,8	87,7	92,1	95,6	97,7	100,0	93,3	94,0	98,6	99,3	98,1	92,0	-
Slovaquie	75,8	71,8	74,1	75,0	75,0	72,8	71,1	66,6	73,6	72,8	71,8	92,0	-
Finlande	96,4	105,6	101,6	109,2	107,9	103,6	102,9	99,7	107,6	109,7	121,5	109,0	-
Suède	99,6	103,3	101,5	106,7	100,6	101,3	96,7	93,0	94,4	96,1	97,6	104,0	-
Royaume-Uni	94,4	93,1	91,9	95,0	92,0	91,3	86,8	86,7	88,3	85,7	86,7	87,5	-
Bulgarie	63,1	60,7	63,1	61,0	58,3	51,5	47,6	47,5	48,0	45,9	50,0	92,0	-
Croatie	72,2	69,3	70,9	72,9	77,9	78,7	81,8	81,6	85,4	89,4	94,0	95,0	-
Roumanie	65,4	63,3	65,9	67,6	60,8	53,7	47,4	48,1	49,4	51,3	53,9	92,0	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	102,7	104,2	105,2	108,8	109,7	110,4	110,9	114,2	111,8	112,6	113,3	-	-
Japon	97,2	101,1	107,3	109,3	109,7	105,6	107,4	108,0	109,2	107,5	108,3	94,0	-

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) Pajures de série

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

En vertu du Protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'UE ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Huit des dix nouveaux pays membres ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole. Ceux-ci et les objectifs de l'accord de partage de charge pour 2008-2012 sont indiqués dans le tableau comme chiffres pour 2010 (pas d'objectifs pour Chypre et Malte). Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPs) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO<sub>2</sub>. Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence = 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>; voir les métadonnées pour les exceptions). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).

Tableau 14 : Intensité énergétique de l'économie

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	239,89	231,34	230,39	234,98	227,58	224,16	214,94	208,76	209,71	206,51	207,56	204,89
UE (15 pays)	211,85	206,10	205,38	209,35	202,71	201,03	195,69	190,53	191,35	188,42	189,48	187,48
Belgique	244,29	240,87	238,57	232,26	248,96	248,83	243,99	236,09	228,05	213,62	217,39	208,20
République tchèque	1134,12	1071,96	965,76	952,09	969,47	946,52	868,41	888,39	883,88	875,79	891,18	851,83
Danemark	153,71	151,05	146,94	161,67	146,49	140,67	132,14	125,03	126,55	123,75	126,12	120,32
Allemagne	183,36	177,23	175,19	179,15	174,15	170,20	163,90	159,65	162,49	158,74	160,95	158,80
Estonie	1912,48	2013,82	1835,19	1863,41	1659,24	1398,13	1214,83	1272,95	1153,18	1179,10	1140,16	1110,80
Grèce	261,89	268,13	268,52	276,12	268,31	272,67	262,52	263,63	260,63	257,97	247,77	240,41
Espagne	215,16	223,30	228,71	220,25	222,71	223,59	227,01	227,03	225,39	226,25	219,67	222,54
France	209,05	196,66	199,73	209,25	198,61	197,66	191,03	186,62	188,34	186,05	188,49	185,48
Irlande	239,02	236,65	216,99	213,37	201,68	196,79	187,73	175,08	172,54	166,14	155,20	156,88
Italie	193,92	187,29	192,42	190,11	189,01	191,36	190,87	186,93	183,96	184,12	189,19	189,11
Chypre	308,30	334,87	280,96	296,31	282,81	301,90	281,98	282,30	274,37	269,92	287,92	261,83
Lettonie	1217,49	1106,79	994,44	921,31	793,28	740,48	840,90	756,04	816,51	750,25	725,08	696,29
Lituanie	1641,75	1616,54	1691,70	1735,15	1531,84	1592,39	1372,15	1208,39	1256,78	1194,84	1135,57	1106,16
Luxembourg	292,67	275,45	241,18	238,02	216,52	197,91	192,88	186,59	190,68	196,67	181,81	194,34
Hongrie	758,84	730,61	740,62	747,46	700,49	661,91	602,00	588,64	579,58	566,61	534,05	534,05
Malte	337,04	310,28	320,23	339,67	342,32	347,70	332,28	303,23	266,59	263,88	284,16	292,35
Pays-Bas	236,42	229,26	231,17	233,22	221,28	211,71	202,13	198,46	200,66	201,09	202,19	203,20
Autriche	146,44	142,41	145,78	150,99	148,22	144,83	139,60	134,35	142,84	139,87	140,02	146,08
Pologne	1615,21	1064,83	962,77	972,89	878,47	792,25	730,18	680,22	673,52	654,15	623,09	596,59
Portugal	229,20	234,54	237,33	228,61	233,21	239,15	247,44	241,51	243,86	254,68	234,70	239,56
Slovenie	391,39	385,86	397,34	401,95	388,44	371,76	348,13	341,65	349,60	344,63	341,11	329,16
Slovaquie	1289,74	1195,12	1155,43	1051,81	1055,78	997,62	976,45	955,90	1015,75	976,01	929,55	854,32
Finlande	312,73	318,67	290,61	302,38	299,10	288,93	275,96	260,13	263,78	272,21	280,13	272,07
Suède	266,35	272,36	265,53	268,41	255,40	248,52	238,17	215,04	228,87	224,26	217,10	217,52
Royaume-Uni	269,94	259,74	251,52	256,11	241,95	242,71	234,34	227,31	223,69	214,50	212,11	207,19
Bulgarie	2305,57	2192,13	2326,00	2543,79	2392,23	2259,66	1986,60	1931,10	1930,01	1804,30	1769,19	1628,16
Croatie	-	-	680,43	407,97	390,74	386,93	488,33	442,27	450,01	441,03	452,67	436,79
Roumanie	1896,47	1742,26	1738,25	1793,32	1717,10	1638,27	1481,46	1457,22	1368,64	1316,48	1353,68	1226,95
Turquie	452,50	469,39	478,74	486,32	476,49	470,79	484,96	491,98	494,18	476,69	477,31	452,45
Etats-Unis	381,52	374,15	369,13	365,34	353,59	341,91	338,31	334,20	338,00	331,00	313,83	-
Japon	117,11	121,58	122,19	121,33	120,68	121,08	122,01	120,67	123,00	119,00	118,61	-

(s) non disponible

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le Produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie: charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995). Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kgpe (kilogrammes d'équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgpe par milliard d'euros.

Tableau 15 : Indice de volume de transport intérieur de fret par rapport au PIB mesuré en tonne-km/PIB (en euros constants de 1995) - 1995 = 100

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	:	:	100	99,2 (e)	101,0 (e)	101,4 (e)	100,7 (e)	100,4 (e)	99,4 (e)	100,3 (e)	99,7 (e)	104,7 (b)
UE (15 pays)	92,4 (e)	95,8 (e)	100	99,9 (e)	101,0 (e)	102,3 (e)	102,2 (e)	102,2 (e)	101,4 (e)	101,9 (e)	100,5 (e)	105,3 (b)
Belgique	93,2 (t)	103,7 (t)	100	91,9 (e)	92,5 (t)	87,2 (e)	78,9 (t)	98,1 (t)	100,0 (t)	99,1 (t)	95,0 (t)	89,7 (t)
République tchèque	:	:	100	93,0 (e)	109,9 (e)	94,9 (e)	95,7 (e)	94,0 (e)	93,5 (e)	97,9 (e)	99,5 (e)	93,3 (e)
Danemark	97,3 (t)	100,2 (t)	100	92,1 (t)	90,9 (t)	88,9 (e)	93,1 (t)	93,0 (t)	85,5 (t)	86,2 (t)	87,7 (t)	86,8 (t)
Allemagne	90,5 (t)	94,5 (t)	100	97,8 (t)	99,8 (t)	101,4 (t)	103,7 (t)	103,3 (t)	103,3 (t)	102,2 (t)	103,1 (t)	107,5 (t)
Estonie	96,5 (t)	97,0 (t)	100	108,2 (t)	117,1 (b)	138,1 (t)	164,4 (t)	182,8 (t)	165,2 (t)	172,3 (t)	158,5 (t)	167,9 (t)
Grèce	122,2 (t)	121,2 (t)	100	117,3 (e)	128,6 (e)	141,0 (e)	141,7 (e)	:	:	:	:	:
Espagne	93,3 (t)	97,4 (t)	100	98,1 (e)	101,7 (e)	108,9 (e)	111,7 (e)	122,5 (t)	135,4 (t)	137,1 (t)	131,1 (t)	151,4 (t)
France	93,5 (t)	96,9 (t)	100	100,0 (t)	100,5 (t)	100,5 (t)	103,3 (t)	100,0 (t)	96,8 (t)	94,6 (t)	92,4 (t)	92,8 (t)
Irlande	109,1 (t)	106,0 (t)	100	104,4 (t)	102,0 (t)	108,4 (t)	121,2 (t)	132,0 (t)	125,1 (t)	135,0 (t)	141,0 (t)	147,5 (t)
Italie	86,8 (e)	89,1 (e)	100	105,2 (t)	103,2 (e)	106,8 (e)	100,9 (e)	102,1 (e)	100,9 (e)	102,6 (e)	93,4 (e)	104,4 (b)
Chypre	:	:	100	101,0 (e)	100,5 (e)	99,1 (e)	96,2 (e)	94,6 (e)	93,9 (e)	95,7 (e)	99,5 (e)	126,5 (e)
Lettonie	97,0 (t)	93,4 (t)	100	121,5 (t)	133,0 (t)	125,4 (t)	116,2 (t)	120,2 (t)	122,5 (t)	133,4 (t)	133,4 (t)	129,3 (t)
Lituanie	126,7 (t)	105,0 (t)	100	94,8 (t)	99,2 (t)	93,2 (t)	106,5 (t)	109,7 (t)	98,2 (t)	117,6 (t)	119,1 (t)	116,2 (t)
Luxembourg	85,7 (t)	78,4 (t)	100	66,6 (s)	75,0 (s)	78,0 (s)	88,9 (s)	96,5 (s)	106,4 (s)	107,3 (s)	109,0 (s)	104,8 (s)
Hongrie	93,2 (e)	92,8 (e)	100	97,4 (e)	97,5 (e)	107,9 (e)	99,6 (e)	97,5 (b)	91,8 (t)	86,9 (t)	85,4 (t)	91,9 (t)
Malte	:	:	100	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	97,1 (t)	100,2 (t)	100	99,3 (t)	101,8 (t)	104,3 (t)	105,2 (t)	98,9 (t)	96,8 (t)	94,9 (t)	96,0 (t)	105,5 (t)
Autriche	67,3 (t)	70,6 (s)	100	100,9 (s)	102,9 (s)	104,5 (s)	109,8 (s)	112,3 (s)	117,1 (s)	119,0 (s)	117,8 (s)	117,0 (b)
Pologne	:	:	100	97,9 (e)	97,2 (e)	92,2 (e)	85,1 (e)	82,9 (e)	81,0 (e)	81,7 (e)	83,1 (e)	90,3 (b)
Portugal	91,7 (t)	104,1 (t)	100	116,3 (t)	120,6 (t)	116,3 (t)	115,8 (t)	114,5 (t)	124,2 (t)	122,8 (t)	114,9 (t)	165,9 (b)
Slovenie	87,0 (t)	91,1 (e)	100	93,5 (e)	93,1 (e)	92,8 (e)	89,0 (e)	87,6 (e)	88,5 (e)	84,0 (e)	87,2 (e)	101,1 (e)
Slovaquie	59,0 (t)	63,5 (t)	100	66,6 (t)	63,2 (t)	64,1 (t)	61,4 (t)	54,0 (b)	49,7 (t)	46,8 (t)	47,6 (t)	47,4 (t)
Finlande	110,0 (t)	110,1 (t)	100	96,5 (t)	95,6 (e)	97,4 (t)	97,6 (t)	99,3 (t)	94,2 (t)	95,1 (t)	91,4 (t)	91,3 (t)
Suède	94,5 (t)	94,0 (e)	100	101,0 (t)	102,5 (t)	95,7 (e)	91,1 (e)	93,1 (e)	88,8 (e)	90,6 (e)	90,8 (e)	89,2 (t)
Royaume-Uni	97,1 (t)	99,1 (t)	100	101,0 (t)	100,5 (t)	99,0 (t)	93,6 (t)	89,6 (t)	87,2 (t)	85,5 (t)	84,8 (t)	84,3 (t)
Bulgarie	104,5 (e)	104,2 (e)	100	97,2 (e)	100,3 (e)	81,7 (e)	67,3 (e)	31,8 (b)	33,3 (b)	33,2 (b)	35,0 (b)	38,5 (b)
Croatie	:	:	100	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	92,2 (e)	94,8 (e)	100	97,8 (e)	104,8 (e)	83,7 (e)	71,5 (e)	75,3 (e)	80,0 (t)	90,2 (t)	96,1 (t)	100,2 (t)
Turquie	89,0 (t)	91,4 (t)	100	111,7 (t)	107,3 (t)	111,9 (t)	116,4 (t)	116,6 (t)	117,0 (t)	107,8 (t)	103,6 (t)	99,5 (t)
Etats-Unis	94,3 (t)	96,8 (t)	100	99,2 (t)	97,1 (t)	96,0 (t)	95,0 (t)	93,4 (t)	94,4 (t)	94,1 (t)	91,2 (t)	:
Japon	:	:	100	99,9 (t)	98,3 (t)	97,1 (t)	99,1 (t)	98,4 (t)	98,2 (t)	98,2 (t)	99,9 (t)	:

(s) non disponible, (e) Estimation Eurostat, (b) Rupture de série, (t) valeur révisée, (e) valeur estimée, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut en euros constants de 1995). Il est indexé sur 1995. L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Annexe 5 : Données statistiques complémentaires aux indicateurs de la liste restreinte.

Tableau 16 : Taux de croissance du PIB réel - Taux de croissance du PIB en volume - Variation en % par rapport à l'année précédente

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	UE25	1,8	2,7	3,0	3,0	3,9	2,0	1,2	1,3	2,3	1,7
UE (15 pays)	UE15	1,7	2,6	2,9	3,0	3,9	1,9	1,1	1,1	2,2	1,5
Belgique	BE	1,2	3,3	1,9	3,1	3,9	1,0	1,5	0,9	2,6	1,2
République tchèque	CZ	4,0	0,7	0,8	1,3	3,6	2,5	1,9	3,6	4,2	6,0
Danemark	DK	2,8	3,2	2,2	2,6	3,5	0,7	0,5	0,7	1,9	3,2
Allemagne	DE	1,0	1,8	2,0	2,0	3,2	1,2	0,0	-0,2	1,2	0,9
Estonie	EE	4,4	11,1	4,4	0,3	7,9	6,5	7,2	6,7	7,8	9,8
Grèce	EL	2,4	3,6	3,4	3,4	4,5	5,1	3,8	4,8	4,7	3,7
Espagne	ES	2,4	3,9	4,5	4,7	5,0	3,6	2,7	3,0	3,2	3,5
France	FR	1,1	2,2	3,5	3,2	4,0	1,9	1,0	1,1	2,3	1,2
Irlande	IE	8,0	12,5	9,5	11,6	10,2	5,8	6,0	4,3	4,3	5,5
Italie	IT	0,7	1,9	1,4	1,9	3,7	1,7	0,3	0,1	0,9	0,1
Chypre	CY	1,8	2,3	5,0	4,8	5,0	4,1	2,1	1,9	3,9	3,8
Lettonie	LV	3,8	8,3	4,7	4,7	6,9	8,0	6,5	7,2	8,6	10,2
Lituanie	LT	4,7	7,0	7,3	-1,7	3,9	6,4	6,7	10,4	7,0	7,5
Luxembourg	LU	1,5	5,9	6,5	8,4	8,4	2,5	3,6	2,0	4,2	4,0
Hongrie	HU	1,3	4,6	4,9	4,2	6,0	4,3	3,8	3,4	5,2	4,1
Malte	MT	:	4,9	3,4	4,1	6,4	-0,4	1,7	-2,6	-0,5	2,4
Pays-Bas	NL	3,4	4,3	3,9	4,7	3,9	1,9	0,1	0,3	2,0	1,5
Autriche	AT	2,6	1,8	3,6	3,3	3,4	0,8	0,9	1,1	2,4	2,0
Pologne	PL	6,2	7,1	5,0	4,5	4,2	1,1	1,4	3,8	5,3	3,2
Portugal	PT	3,6	4,2	4,8	3,9	3,9	2,0	0,8	-1,1	1,2	0,4
Slovenie	SI	3,7	4,8	3,9	5,4	4,1	2,7	3,5	2,7	4,2	3,9
Slovaquie	SK	6,1	4,6	4,2	1,5	2,8	3,2	4,1	4,2	5,4	6,1
Finlande	FI	3,7	6,1	5,2	3,9	5,0	2,6	1,6	1,8	3,5	2,9
Suède	SE	1,3	2,3	3,7	4,5	4,3	1,1	2,0	1,7	3,7	2,7
Royaume-Uni	UK	2,8	3,0	3,3	3,0	3,8	2,4	2,1	2,7	3,3	1,9
Bulgarie	BG	-9,4	-5,4	3,9	2,3	5,4	4,1	4,9	4,5	5,6	5,5
Croatie	HR	6,0	6,8	2,5	-0,9	2,9	4,4	5,6	5,3	3,8	4,3
Macédoine (1)	MK	0,0	1,4	3,4	4,3	4,5	-4,5	0,9	2,8	4,1	4,0
Roumanie	RO	:	:	:	-1,2	2,1	5,7	5,1	5,2	8,4	4,1
Turquie	TR	7,0	7,5	3,1	-4,7	7,4	-7,5	7,9	5,8	8,9	7,4
Etats-Unis	USA	3,7	4,5	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,5	3,9	3,2
Japon	JP	2,6	1,4	-1,8	-0,2	2,9	0,4	0,1	1,8	2,3	2,6

(s) Non disponible, (e) Valeur estimée, (P) Prévision

(1) ex-République Yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique, Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création, Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet la comparaison du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles, indépendamment des mouvements de prix, La croissance en volume du PIB est calculée avec des données aux prix de l'année précédente.

Tableau 17 : Taux d'emploi total des hommes âgés de 15 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	70,2	70,6	71,0	71,2	71,3	71,0	70,8	70,9	71,3
UE (15 pays)	70,4	70,5	70,4	70,6	71,2	72,1	72,8	73,1	72,8	72,7	72,7	72,9
Belgique	66,6	66,9	66,9	67,1	67,1	68,1	69,5	68,8	68,3	67,3	67,9	68,3
République tchèque	:	:	:	:	76,0	74,0	73,2	73,2	73,9	73,1	72,3	73,3
Danemark	77,5	79,9	80,0	80,5	79,9	80,8	80,8	80,2	80,0	79,6	79,7	79,8
Allemagne	74,1	73,7	72,6	71,9	71,9	72,8	72,9	72,8	71,8	70,9	70,8	71,2
Estonie	:	:	:	:	69,6	65,8	64,3	65,0	66,5	67,2	66,4	67,0
Grèce	72,4	72,5	72,7	72,1	71,7	71,1	71,5	71,4	72,2	73,4	73,7	74,2
Espagne	61,8	62,5	62,9	64,5	66,8	69,3	71,2	72,5	72,6	73,2	73,8	75,2
France	66,8	67,2	67,0	66,9	67,4	68,0	69,2	69,7	69,5	69,4	69,0	68,8
Irlande	65,9	67,1	67,5	69,1	72,1	74,5	76,3	76,6	75,4	75,2	75,9	76,9
Italie	67,7	66,9	66,7	66,5	66,8	67,3	68,0	68,5	69,1	69,6	70,1	69,9
Chypre	:	:	:	:	:	78,7	79,3	78,9	78,8	79,8	79,8	79,2
Lettonie	:	:	:	:	65,1	64,1	61,5	61,9	64,3	66,1	66,4	67,6
Lituanie	:	:	:	:	66,2	64,3	60,5	58,9	62,7	64,0	64,7	66,1
Luxembourg	74,9	74,4	74,3	74,3	74,5	74,5	75,0	75,0	75,1	73,3	72,8	73,3
Hongrie	:	:	59,5	59,7	60,5	62,4	63,1	62,9	62,9	63,5	63,1	63,1
Malte	:	:	:	:	:	75,0	76,2	74,7	74,5	75,1	75,1	73,8
Pays-Bas	74,5	75,3	76,5	78,8	80,2	80,9	82,1	82,8	82,4	81,1	80,2	79,9
Autriche	78,1	78,5	77,3	77,1	77,0	77,6	77,3	76,4	76,4	74,9	(b) 75,4	75,4
Pologne	:	:	:	66,8	66,5	64,2	61,2	59,2	56,9	56,5	57,2	58,9
Portugal	74,5	73,5	73,9	75,5	75,9	75,8	76,5	77,0	76,5	75,0	74,2	73,4
Slovénie	:	:	66,0	67,0	67,2	66,5	67,2	68,6	68,2	67,4	70,0	70,4
Slovaquie	:	:	:	:	67,8	64,3	62,2	62,0	62,4	63,3	63,2	64,6
Finlande	62,0	64,2	65,4	66,2	67,8	69,2	70,1	70,8	70,0	69,7	69,7	70,3
Suède	72,0	73,1	72,6	71,7	72,8	74,0	75,1	75,7	74,9	74,2	73,6	74,4
Royaume-Uni	74,5	75,1	75,5	76,6	77,3	77,7	77,8	(b) 78,0	77,6	77,7	77,8	77,6
Bulgarie	:	:	:	:	:	54,7	52,7	53,7	56,0	57,9	57,9	60,0
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	60,5	60,3	61,8	61,8	61,7
Roumanie	:	:	:	71,9	70,4	69,0	68,6	67,8	63,6	63,8	63,4	63,7
Turquie	:	:	:	:	:	71,8	69,4	66,9	65,9	67,8	68,2	68,2
Etats-Unis	79,0	79,5	79,7	80,1	80,5	80,5	80,6	79,4	78,0	76,9	77,2	:
Japon	81,9	81,9	82,1	82,4	81,7	81,0	80,9	80,5	79,9	79,8	80,0	:

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi masculin est obtenu en divisant le nombre d'hommes occupés âgés de 15 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 18 : Taux d'emploi total des femmes âgées de 15 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	51,1	51,8	52,9	53,6	54,3	54,7	55,0	55,7	56,3
UE (15 pays)	49,3	49,7	50,2	50,8	51,6	53,0	54,1	55,0	55,6	56,0	56,8	57,4
Belgique	44,6	45,0	45,4	46,5	47,6	50,4	51,5	51,0	51,4	51,8	52,6	53,8
République tchèque	:	:	:	:	58,7	57,4	56,9	56,9	57,0	56,3	56,0	56,3
Danemark	66,9	66,7	67,4	69,1	70,2	71,1	71,6	72,0	71,7	70,5	71,6	71,9
Allemagne	55,1	55,3	55,3	55,3	55,8	57,4	58,1	58,7	58,9	58,9	59,2	59,6
Estonie	:	:	:	:	60,3	57,8	56,9	57,4	57,9	59,0	60,0	62,1
Grèce	37,3	38,1	38,7	39,3	40,5	41,0	41,7	41,5	42,9	44,3	45,2	46,1
Espagne	30,7	31,7	33,1	34,6	35,8	38,5	41,3	43,1	44,4	46,3	48,3	51,2
France	51,6	52,1	52,2	52,4	53,1	54,0	55,2	56,0	56,7	57,3	57,4	57,6
Irlande	40,1	41,6	43,2	45,9	49,0	52,0	53,9	54,9	55,4	55,7	56,5	58,3
Italie	35,4	35,4	36,0	36,4	37,3	38,3	39,6	41,1	42,0	42,7	45,2	45,3
Chypre	:	:	:	:	:	53,5	57,2	59,1	60,4	58,7	58,4	58,4
Lettonie	:	:	:	:	55,1	53,9	53,8	55,7	56,8	57,9	58,5	59,3
Lituanie	:	:	:	:	58,6	59,4	57,7	56,2	57,2	58,4	57,8	59,4
Luxembourg	44,4	42,6	43,8	45,3	46,2	48,6	50,1	50,9	51,6	50,9	51,9	53,7
Hongrie	:	:	45,2	45,4	47,2	49,0	49,7	49,8	49,8	50,9	50,7	51,0
Malte	:	:	:	:	:	33,1	32,1	33,9	33,6	32,7	33,7	33,7
Pays-Bas	53,2	53,8	55,8	58,0	60,1	62,3	63,5	65,2	66,2	66,0	65,8	66,4
Autriche	58,9	59,0	58,4	58,6	58,8	59,6	59,6	60,7	61,3	61,6	60,7	62,0
Pologne	:	:	:	51,3	51,7	51,2	48,9	47,7	46,2	46,0	46,2	46,8
Portugal	54,4	54,4	54,9	56,5	58,2	59,4	60,5	61,3	61,4	61,4	61,7	61,7
Slovénie	:	:	57,1	58,0	58,6	57,7	58,4	58,8	58,6	57,6	60,5	61,3
Slovaquie	:	:	:	:	53,5	52,1	51,5	51,8	51,4	52,2	50,9	50,9
Finlande	58,7	59,0	59,4	60,3	61,2	63,4	64,2	65,4	66,2	65,7	65,6	66,5
Suède	68,5	68,8	68,1	67,2	67,9	69,4	70,9	72,3	72,2	71,5	70,5	70,4
Royaume-Uni	61,2	61,7	62,5	63,1	63,6	64,2	64,7	(b) 65,0	65,2	65,3	65,6	65,9
Bulgarie	:	:	:	:	:	46,3	46,8	47,5	49,0	50,6	51,7	51,7
Croatie	:	:	:	:	:	:	46,7	46,7	47,8	48,8	48,6	48,6
Roumanie	:	:	:	59,1	58,2	57,5	57,5	57,1	51,8	51,5	52,1	51,5
Turquie	:	:	:	:	:	25,8	26,3	27,0	25,7	24,3	24,3	23,8
Etats-Unis	65,2	65,8	66,3	67,1	67,4	67,6	67,8	67,1	66,1	65,7	65,4	:
Japon	56,5	56,4	56,8	57,6	57,2	56,7	56,7	57,0	56,5	56,8	57,4	:

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi féminin est obtenu en divisant le nombre de femmes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 19 : Taux d'emploi total des hommes âgés de 55 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	46,6	46,6	46,7	46,9	47,7	48,8	50,3	50,7	51,8
UE (15 pays)	47,5	47,2	47,3	47,2	47,3	47,5	48,0	48,9	50,1	51,6	52,2	53,1
Belgique	32,7	33,5	31,8	31,7	32,1	33,8	36,4	35,1	36,0	37,8	39,1	41,7
République tchèque	:	:	:	:	53,2	53,6	51,7	52,6	57,2	57,5	57,2	59,3
Danemark	62,8	64,7	61,7	62,7	61,3	62,6	64,1	65,5	64,5	67,3	67,3	65,6
Allemagne	48,1	48,5	47,8	47,5	47,2	46,8	46,4	46,5	47,3	48,2	50,7	53,5
Estonie	:	:	:	62,0	58,9	55,9	56,7	58,4	58,9	56,4	59,3	59,3
Grèce	58,9	59,6	59,8	59,1	56,0	55,7	55,2	55,3	55,9	58,7	56,4	58,8
Espagne	49,1	48,4	50,0	51,2	52,6	52,2	54,9	57,7	58,4	59,2	58,9	59,7
France	34,3	33,8	33,6	33,2	32,5	32,3	33,6	36,2	38,7	40,9	41,0	40,7
Irlande	59,6	59,8	59,2	58,9	60,2	61,7	63,2	64,6	65,0	64,6	65,0	65,7
Italie	46,3	44,6	43,9	42,0	41,4	41,2	40,9	40,4	41,3	42,8	42,2	42,7
Chypre	:	:	:	:	48,1	49,9	48,4	46,2	50,5	51,3	55,8	55,2
Lettonie	:	:	:	:	54,4	54,4	50,6	49,2	51,5	55,3	57,6	59,1
Lituanie	:	:	:	:	50,8	50,4	50,8	53,8	53,4	53,4	50,8	50,8
Luxembourg	34,1	35,1	35,5	35,4	35,2	35,8	37,2	35,9	37,7	39,7	38,3	38,3
Hongrie	:	:	27,2	27,0	27,0	29,7	33,2	34,1	35,5	37,8	38,4	40,6
Malte	:	:	:	:	:	50,8	50,4	50,8	53,8	53,4	50,8	50,8
Pays-Bas	40,7	39,7	41,4	44,3	47,5	49,6	50,2	51,1	54,6	56,7	56,9	56,9
Autriche	38,4	42,2	41,6	40,3	40,5	42,6	41,2	40,1	39,6	40,4	38,9	41,3
Pologne	:	:	:	43,1	41,5	40,6	36,7	35,6	34,5	35,2	34,1	35,9
Portugal	63,5	61,4	62,7	63,2	62,9	(b)	61,4	62,1	61,6	61,9	62,1	59,1
Slovenie	:	:	27,6	29,4	31,8	31,1	32,3	35,9	35,4	33,2	40,9	43,1
Slovaquie	:	:	:	39,1	36,8	35,4	37,7	39,1	41,0	43,8	47,8	47,8
Finlande	35,2	35,6	37,8	38,1	38,4	40,1	42,9	46,6	48,5	51,0	51,4	52,8
Suède	65,4	65,2	66,7	65,1	66,1	67,3	67,8	69,4	70,4	70,8	71,2	72,0
Royaume-Uni	56,5	56,2	57,1	58,4	59,1	59,7	60,1	(b)	61,7	62,6	64,8	65,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	33,2	34,2	37,0	40,5	42,2	45,5	45,5
Croatie	:	:	:	:	:	:	34,2	38,1	40,9	43,0	43,0	43,0
Roumanie	:	:	60,7	59,5	56,9	56,0	54,3	42,7	43,5	43,1	46,7	46,7
Turquie	:	:	:	:	52,4	51,0	48,7	45,4	46,9	45,4	45,4	45,4
Etats-Unis	62,6	63,6	64,7	65,5	66,2	66,1	65,7	66,0	66,3	65,6	66,0	:
Japon	81,2	80,8	80,6	80,9	79,8	79,5	78,4	77,5	76,8	77,4	78,1	:

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi du personnel masculin âgé est obtenu en divisant le nombre d'hommes occupés âgés de 55 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 20 : Taux d'emploi total des femmes âgées de 55 à 64 ans (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	25,5	25,5	26,3	26,9	27,8	29,2	30,7	31,7	33,7
UE (15 pays)	24,7	25,3	25,8	26,1	26,3	27,1	28,0	29,1	30,7	32,2	33,2	35,4
Belgique	12,8	12,9	12,4	12,9	14,0	15,7	16,6	15,5	17,5	18,7	21,1	22,1
République tchèque	:	:	:	:	22,9	23,2	22,4	23,1	25,9	28,4	29,4	30,9
Danemark	38,9	35,9	37,1	40,3	42,0	45,8	46,6	49,7	50,4	52,9	53,3	53,5
Allemagne	25,2	27,1	28,2	28,7	28,3	28,8	29,0	29,4	30,6	31,6	33,0	37,5
Estonie	:	:	:	:	41,6	39,2	39,0	42,1	46,5	47,3	49,4	53,7
Grèce	23,0	24,1	24,3	24,6	23,5	24,4	24,3	22,9	24,0	25,5	24,0	25,8
Espagne	17,5	17,5	17,6	18,0	18,8	18,9	20,2	21,7	21,9	23,3	24,6	27,4
France	25,2	25,6	25,5	25,0	24,4	25,4	26,3	27,8	30,8	32,9	33,8	35,2
Irlande	18,2	18,6	20,2	21,6	23,1	25,6	27,2	28,7	30,8	33,1	33,7	37,3
Italie	13,7	13,5	14,5	14,8	15,0	15,0	15,3	16,2	17,3	18,5	19,6	20,8
Chypre	:	:	:	:	:	32,1	32,2	32,2	32,7	30,0	31,5	31,5
Lettonie	:	:	:	:	27,5	26,6	26,7	30,0	35,2	38,8	41,9	45,3
Lituanie	:	:	:	:	28,3	30,6	32,6	31,1	34,1	36,7	39,3	41,7
Luxembourg	13,3	12,6	10,8	12,9	15,5	17,2	16,4	15,2	18,4	20,6	22,2	24,9
Hongrie	:	:	10,1	10,3	9,6	11,3	13,3	14,9	17,6	21,8	25,0	26,7
Malte	:	:	:	:	:	8,4	10,2	10,9	13,0	11,5	12,4	12,4
Pays-Bas	17,7	18,3	19,7	19,9	20,3	23,1	26,1	28,0	29,9	31,8	33,4	35,2
Autriche	17,2	18,2	17,3	17,0	17,1	17,6	17,2	18,4	19,3	20,8	19,3	22,9
Pologne	:	:	:	26,1	24,1	24,5	21,4	20,4	18,9	19,8	19,4	19,7
Portugal	32,9	32,6	34,3	36,1	38,0	(b)	40,3	40,3	42,2	42,4	42,5	43,7
Slovenie	:	:	11,5	14,6	16,1	13,4	13,8	15,8	14,2	14,6	17,8	18,5
Slovaquie	:	:	:	9,4	10,3	9,8	9,8	9,8	9,5	11,2	12,6	15,6
Finlande	31,5	33,4	33,3	33,3	34,1	38,0	40,4	45,0	47,2	48,3	50,4	52,7
Suède	59,1	59,2	60,5	60,4	60,0	60,7	62,1	64,0	65,6	66,3	67,0	66,7
Royaume-Uni	38,6	39,0	38,7	38,5	39,2	39,9	41,7	(b)	43,0	44,5	46,3	47,0
Bulgarie	:	:	:	:	:	10,3	14,7	18,2	21,0	24,2	25,5	25,5
Croatie	:	:	:	:	:	:	16,9	20,3	21,0	23,8	23,8	23,8
Roumanie	:	:	:	44,6	44,5	43,3	43,8	42,9	32,6	33,3	31,4	33,1
Turquie	:	:	:	:	:	20,8	21,2	23,3	22,1	20,0	17,1	17,1
Etats-Unis	47,0	47,5	47,9	49,5	50,0	50,1	50,6	51,7	53,2	54,5	54,3	54,3
Japon	47,2	47,5	47,6	48,4	48,5	48,2	47,9	47,3	47,1	47,5	48,6	48,6

(c) non disponible ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 4 septembre 2006)

Le taux d'emploi du personnel féminin âgé est obtenu en divisant le nombre de femmes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 21 : Taux d'emploi des hommes et des femmes au second semestre 2005

		Hommes âgés entre 55 et 59 ans	Hommes âgés entre 60 et 64 ans	Hommes âgés entre 55 et 59 ans	Femmes âgées entre 55 et 59 ans	Femmes âgées entre 60 et 64 ans	Femmes âgées entre 55 et 64 ans	Hommes et femmes âgés entre 55 et 59 ans	Hommes et femmes âgés entre 60 et 64 ans	Hommes et femmes âgés entre 55 et 64 ans
eu25	Union européenne (25 pays)	65,2	34,8	51,5	45,8	19,2	33,6	55,3	26,7	42,3
eu15	Union européenne (15 pays)	67,1	35,9	52,9	48,4	20,1	35,3	57,7	27,8	43,9
1 be	Belgique	54,2	23,8	41,3	32,5	10,5	23,0	43,3	17,0	32,1
2 cz	République tchèque	77,7	33,8	59,1	45,2	12,1	30,6	60,9	22,3	44,2
3 dk	Danemark	82,7	47,3	66,8	74,8	26,3	52,9	78,8	36,7	59,8
4 de	Allemagne	71,4	34,8	52,8	54,9	21,2	37,2	63,2	27,8	45,0
5 ee	Estonie	67,1	52,7	60,0	73,1	37,5	55,0	70,5	43,9	57,1
6 gr	Grèce	70,8	43,7	58,8	31,2	20,0	25,8	50,8	30,8	41,6
7 es	Espagne	71,1	45,8	59,5	35,2	18,8	27,6	52,7	31,8	43,1
8 fr	France	58,5	14,5	40,9	51,4	12,9	36,2	54,8	13,7	38,5
9 ie	Irlande	71,6	58,1	65,7	45,1	27,5	37,4	58,5	42,9	51,7
10 it	Italie	55,1	27,5	42,4	30,4	9,5	20,6	42,5	18,1	31,2
11 cy	Chypre	81,2	57,9	70,8	41,2	19,1	31,2	60,7	37,9	50,4
12 lv	Lettonie	69,1	36,4	53,2	58,2	28,6	43,0	63,0	31,9	47,4
13 lt	Lituanie	64,8	53,0	59,1	62,7	25,2	43,8	63,6	36,9	50,4
14 lu	Luxembourg	56,7	14,4	38,3	36,3	11,0	24,9	46,8	12,7	31,7
15 hu	Hongrie	55,8	21,0	40,2	41,2	10,3	26,7	47,9	15,0	32,8
16 mt	Malte	67,9	26,6	50,9	21,1	5,2	14,6	43,4	15,5	32,0
17 nl	Pays-Bas	75,5	32,4	57,3	48,0	17,6	35,0	61,9	25,0	46,2
18 at	Autriche	62,2	19,9	41,1	37,9	8,1	22,8	49,8	13,8	31,7
19 pl	Pologne	42,3	24,4	35,5	23,1	13,1	19,2	32,1	18,3	26,8
20 pt	Portugal	68,0	47,3	58,6	50,9	36,1	44,1	59,0	41,3	50,9
21 si	Slovenie	58,2	22,0	42,5	30,0	10,0	20,1	44,8	15,5	31,2
22 sk	Slovaquie	67,2	20,4	47,0	22,5	6,6	15,3	43,4	12,7	29,7
23 fi	Finlande	62,8	36,4	52,6	66,8	31,4	52,8	64,8	33,9	52,7
24 se	Suède	82,0	60,0	71,8	76,8	53,5	66,0	79,4	56,8	68,9
25 uk	Royaume-Uni	75,1	53,8	65,7	62,2	30,6	48,2	68,6	42,0	56,8
bg	Bulgarie	56,9	28,2	44,5	41,8	7,9	26,6	48,9	17,1	34,9
hr	Croatie	55,0	25,9	41,1	28,9	17,6	23,4	40,9	21,3	31,5
ro	Roumanie	57,2	36,8	48,0	39,5	28,1	34,2	47,9	32,1	40,6

Pour le Luxembourg, le taux d'emploi des hommes et celui des femmes âgés de 60 à 64 ans est d'une fiabilité incertaine (faiblesse de la taille de l'échantillon)

Source : Eurostat (extraction des données au 15 septembre 2006)

Tableau 22 : Taux d'emploi des hommes et des femmes au second semestre 2005 (Écart)

		Hommes âgés entre 55 et 59 ans	Hommes âgés entre 60 et 64 ans	Ecart	Femmes âgées entre 55 et 59 ans	Femmes âgées entre 60 et 64 ans	Ecart	Hommes et femmes âgés entre 55 et 59 ans	Hommes et femmes âgés entre 60 et 64 ans	Ecart
eu25	Union européenne (25 pays)	65,2	34,8	30,4	45,8	19,2	26,6	55,3	26,7	28,6
eu15	Union européenne (15 pays)	67,1	35,9	31,2	48,4	20,1	28,3	57,7	27,8	29,9
1 be	Belgique	54,2	23,8	30,4	32,5	10,5	22,0	43,3	17,0	26,3
2 cz	République tchèque	77,7	33,8	43,9	45,2	12,1	33,1	60,9	22,3	38,6
3 dk	Danemark	82,7	47,3	35,4	74,8	26,3	48,5	78,8	36,7	42,1
4 de	Allemagne	71,4	34,8	36,6	54,9	21,2	33,7	63,2	27,8	35,4
5 ee	Estonie	67,1	52,7	14,4	73,1	37,5	35,6	70,5	43,9	26,6
6 gr	Grèce	70,8	43,7	27,1	31,2	20,0	11,2	50,8	30,8	20,0
7 es	Espagne	71,1	45,8	25,3	35,2	18,8	16,4	52,7	31,8	20,9
8 fr	France	58,5	14,5	44,0	51,4	12,9	38,5	54,8	13,7	41,1
9 ie	Irlande	71,6	58,1	13,5	45,1	27,5	17,6	58,5	42,9	15,6
10 it	Italie	55,1	27,5	27,6	30,4	9,5	20,9	42,5	18,1	24,4
11 cy	Chypre	81,2	57,9	23,3	41,2	19,1	22,1	60,7	37,9	22,8
12 lv	Lettonie	69,1	36,4	32,7	58,2	28,6	29,6	63,0	31,9	31,1
13 lt	Lituanie	64,8	53,0	11,8	62,7	25,2	37,5	63,6	36,9	26,7
14 lu	Luxembourg	56,7	14,4	42,3	36,3	11,0	25,3	46,8	12,7	34,1
15 hu	Hongrie	55,8	21,0	34,8	41,2	10,3	30,9	47,9	15,0	32,9
16 mt	Malte	67,9	26,6	41,3	21,1	5,2	15,9	43,4	15,5	27,9
17 nl	Pays-Bas	75,5	32,4	43,1	48,0	17,6	30,4	61,9	25,0	36,9
18 at	Autriche	62,2	19,9	42,3	37,9	8,1	29,8	49,8	13,8	36,0
19 pl	Pologne	42,3	24,4	17,9	23,1	13,1	10,0	32,1	18,3	13,8
20 pt	Portugal	68,0	47,3	20,7	50,9	36,1	14,8	59,0	41,3	17,7
21 si	Slovenie	58,2	22,0	36,2	30,0	10,0	20,0	44,8	15,5	29,3
22 sk	Slovaquie	67,2	20,4	46,8	22,5	6,6	15,9	43,4	12,7	30,7
23 fi	Finlande	62,8	36,4	26,4	66,8	31,4	35,4	64,8	33,9	30,9
24 se	Suède	82,0	60,0	22,0	76,8	53,5	23,3	79,4	56,8	22,6
25 uk	Royaume-Uni	75,1	53,8	21,3	62,2	30,6	31,6	68,6	42,0	26,6
bg	Bulgarie	56,9	28,2	28,7	41,8	7,9	33,9	48,9	17,1	31,8
hr	Croatie	55,0	25,9	29,1	28,9	17,6	11,3	40,9	21,3	19,6
ro	Roumanie	57,2	36,8	20,4	39,5	28,1	11,4	47,9	32,1	15,8

Pour le Luxembourg, le taux d'emploi des hommes et celui des femmes âgés de 60 à 64 ans est d'une fiabilité incertaine (faiblesse de la taille de l'échantillon)

Source : Eurostat (extraction des données au 15 septembre 2006)

Tableau 23 : Niveau d'éducation des jeunes hommes - Pourcentage de la population masculine âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	72,2 (f)	73,5	73,3	73,5	73,9	73,7	74,4
UE (15 pays)	:	:	66,0	67,2	:	69,6	70,4	70,2	70,7	70,9	70,6	71,4
Belgique	73,8	74,6	76,6	77,9	76,4	72,3	76,7	76,9	77,6	78,0	77,4	76,0
République tchèque	:	:	:	52,8	92,0	90,8	89,7	91,8	92,7	90,5	90,8	90,8
Danemark	83,7	90,9	71,8 (b)	69,9	73,0	67,8	64,5	75,8 (f)	76,7	71,8 (b)	73,2	74,5
Allemagne	83,1	79,1	75,2 (b)	74,5	:	74,7	74,6	73,6	72,6	71,6	71,5	70,4
Estonie	:	:	:	80,7	77,1	80,7	72,8	73,7	78,5	72,5	74,9	79,9
Grèce	67,0	68,9	70,7	72,2	70,6	74,3	73,5	75,0	75,8	76,4	78,2	79,4
Espagne	51,0	53,7	55,6	58,1	58,8 (f)	58,7 (f)	60,2	58,5	57,2	56,0	53,9	54,8
France	74,6	76,3	73,5	75,1	76,8	78,6	79,6	80,3	80,5	78,8	78,2	81,2
Irlande	67,5	68,8	72,0	72,9	:	79,1	79,5	81,2	79,9	82,1 (p)	82,1 (p)	83,4 (p)
Italie	52,5	55,0	56,8	57,9	60,6	62,1	63,6	61,6	64,2	66,4	67,6	67,8
Chypre	:	:	:	:	75,1	74,4	75,4	76,7	71,3	70,7	72,0	72,0
Lettonie	:	:	:	70,8	67,2 (b)	71,4	64,6	64,4 (b)	64,4 (b)	68,5	70,7	77,0
Lituanie	:	:	:	80,3	78,2	75,6 (f)	78,1	78,1	78,3	82,2	80,5	80,5
Luxembourg	53,0	51,5	51,2	53,2	:	69,6 (b)	79,2	67,0	74,0	69,7	71,6	66,6
Hongrie	:	:	77,5	81,5	85,2	83,1	84,2	85,6	83,9 (b)	81,9	81,3	81,3
Malte	:	:	:	:	:	41,6	41,4	36,1	39,8	48,8	44,5	44,5
Pays-Bas	:	:	64,2	66,5	69,1	68,4	68,1	68,9	70,0	71,6	71,0	70,6
Autriche	:	84,1	83,3	83,6	86,5	86,6	85,0	83,9	85,7	83,9 (b)	86,2 (f)	84,1
Pologne	:	:	81,9	81,7	78,8 (f)	84,5	86,3	84,8	86,1	87,4	88,4	88,4
Portugal	34,9	38,3	39,9	40,4	33,8 (b)	33,6	34,0	34,8	35,9	40,7	39,4	40,4
Slovenie	:	:	82,1	82,8	85,1	84,5	84,5	83,9	87,9	87,4	86,0	87,8
Slovaquie	:	:	:	93,7	93,3	94,5	93,7	92,6	94,1	91,1	90,9	90,9
Finlande	:	80,6	80,8	84,6	85,3	84,8	85,6 (b)	83,4	81,9	82,5	81,2	82,5
Suède	:	80,0	85,5	85,0	86,9	85,1	82,8 (b)	84,2 (b)	85,2	84,1	85,1	86,6
Royaume-Uni	62,4	65,9	64,3	67,1	:	74,7	76,0	75,6	76,0	78,1	76,2	77,5
Bulgarie	:	:	:	:	:	72,8	76,6 (b)	75,0	73,9	74,8	77,3	77,3
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	88,9	89,5	91,5	93,5	93,5
Roumanie	:	:	:	81,3	80,8	76,3	74,5	77,2	73,1	72,8	73,8	74,1
Turquie	:	:	:	:	:	:	32,4	32,8	34,5	37,0	35,1	38,0

(c) non disponible, (f) voir notes explicatives, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Tableau 24 : Niveau d'éducation des jeunes femmes - Pourcentage de la population féminine âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	77,3	79,2	78,9	79,4	79,0	79,6	79,5
UE (15 pays)	:	71,2 (e)	70,2	71,9	:	75,0	76,5	76,3	76,7	76,2	76,9	76,8
Belgique	78,8	80,7	83,8	82,4	82,9	80,1	85,2	82,0	84,7	84,6	86,8	84,6
République tchèque	:	:	:	:	91,6	91,6	91,3	91,2	91,7	91,4	91,2	89,8
Danemark	86,2	87,8	77,4	77,3	79,3	77,9	74,8	80,7	82,3	74,2	76,3	77,5
Allemagne	82,5	79,6	74,5	(b) 75,1	:	74,5	74,8	73,6	(i) 73,8	73,4	(b) 74,2	71,6
Estonie	:	:	:	:	85,5	88,6	86,7	86,9	87,1	84,2	92,3	87,0
Grèce	75,2	78,2	79,2	80,7	82,1	82,8	84,9	84,8	85,5	87,1	85,6	88,7
Espagne	61,1	64,4	67,4	69,3	70,4	(i) 71,7	71,8	71,2	71,0	68,5	68,6	68,2
France	80,1	80,7	76,7	77,3	80,8	81,4	83,5	83,2	82,8	83,0	81,3	84,3
Irlande	77,1	78,9	82,8	82,1	:	85,0	85,4	88,0	88,5	(p) 88,5	(p) 88,6	(p) 88,8
Italie	59,9	62,7	64,8	66,7	70,0	70,4	73,8	72,3	74,0	73,4	(p) 78,2	(p) 78,1
Chypre	:	:	:	:	:	85,6	82,8	84,9	89,5	87,0	83,8	88,9
Lettonie	:	:	:	:	86,4	82,3	(b) 82,3	76,2	(i) 82,2	(b) 79,7	83,4	86,6
Lituanie	:	:	:	:	86,2	84,5	80,3	(i) 84,3	80,5	(b) 85,8	90,1	90,1
Luxembourg	55,2	52,3	47,8	53,0	:	72,8	(b) 75,8	69,0	65,5	75,6	73,4	75,8
Hongrie	:	:	:	77,9	81,4	85,3	84,0	84,7	85,9	86,1	(b) 84,9	85,4
Malte	:	:	:	:	:	40,2	38,7	42,2	46,2	46,2	54,1	51,9
Pays-Bas	:	:	71,0	74,3	76,7	76,3	75,3	75,3	76,7	77,4	77,4	78,8
Autriche	:	74,5	77,8	80,1	82,4	82,9	84,4	84,3	84,5	83,0	(b) 86,3	(i) 87,7
Pologne	:	:	:	88,1	87,1	84,3	(i) 91,0	91,0	91,3	91,5	91,6	91,7
Portugal	47,6	52,0	52,7	53,9	44,8	(b) 46,7	51,6	52,3	52,6	54,7	58,8	56,6
Slovaquie	:	:	86,6	88,7	88,5	87,1	89,8	87,9	92,3	94,2	93,7	93,5
Finlande	:	84,2	83,1	87,2	85,2	88,8	89,9	(b) 89,6	90,4	87,9	87,9	87,0
Suède	:	86,1	87,1	88,2	88,1	87,5	87,6	86,8	(b) 88,3	87,1	87,6	89,0
Royaume-Uni	59,6	62,0	60,0	64,5	:	75,9	76,8	78,5	78,4	78,0	76,6	76,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	77,1	79,7	(b) 80,2	77,4	77,2	76,3
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	91,7	92,1	93,7	94,4	
Roumanie	:	:	:	82,7	81,2	79,1	77,0	77,3	77,3	74,8	75,8	76,4
Turquie	:	:	:	:	:	46,7	49,4	52,6	54,8	49,6		50,9

(c) non disponible, (i) voir notes explicatives, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Tableau 25 : Niveau d'éducation des jeunes hommes et des jeunes femmes en 2005 - Pourcentage de la population masculine et féminine âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes	Ecart entre la situation des femmes et celles de hommes
UE (25 pays)	74,4	79,5	76,9	5,1
UE (15 pays)	71,4	76,8	74,1	5,4
Belgique	76,0	84,6	80,3	8,6
République tchèque	90,8	89,8	90,3	-1,0
Danemark	74,5	77,5	76,0	3,0
Allemagne	70,4	71,6	71,0	1,2
Estonie	74,9	87,0	80,9	12,1
Grèce	79,4	88,7	84,0	9,3
Espagne	54,8	68,2	61,3	13,4
France	81,2	84,3	82,8	3,1
Irlande	83,4	(p) 88,8	(p) 86,1	(p) 5,4
Italie	67,8	78,1	72,9	10,3
Luxembourg	72,0	88,9	80,7	16,9
Lettonie	77,0	86,6	81,8	9,6
Lituanie	80,5	90,1	85,2	9,6
Luxembourg	66,6	75,8	71,1	9,2
Hongrie	81,3	85,4	83,3	4,1
Malte	44,5	51,9	48,1	7,4
Pays-Bas	70,6	78,8	74,6	8,2
Autriche	84,1	87,7	85,9	3,6
Pologne	88,4	91,7	90,0	3,3
Portugal	40,4	56,6	48,4	16,2
Slovaquie	87,8	93,5	90,6	5,7
Slovaquie	90,9	92,1	91,5	1,2
Finlande	82,5	87,0	84,8	4,5
Suède	86,6	89,0	87,8	2,4
Royaume-Uni	77,5	76,7	77,1	-0,8
Bulgarie	77,3	76,3	76,8	-1,0
Croatie	93,5	94,4	93,9	0,9
Roumanie	74,1	76,4	75,2	2,3
Turquie	38,0	50,9	43,9	12,9

(c) non disponible, (i) voir notes explicatives, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 5 septembre 2006)

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Tableau 26 : Taux de chômage de longue durée des hommes - Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active masculine

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	3,6	3,4	3,3	3,2	3,3	3,3	3,6	3,6	3,5
UE (15 pays)	4,1	4,1	4,1	4	3,6	3,2	2,8	2,6	2,6	2,9	3	2,9
Belgique	4,1	4,5	4,3	4,2	4,5	4	3	2,9	3,2	3,3	3,7	3,8
République tchèque	:	:	:	1,5	2,4	3,5	3,4	3	2,9	3,4	3,4	3,4
Danemark	2,2	1,8	1,5	1,2	0,9	1	0,8	0,8	0,7	1,2	1,1	1,1
Allemagne	2,5	2,6	3	3,4	3,4	3,2	3	3	3,3	3,9	4,8	4,7
Estonie	:	:	:	4,4	5,5	6,7	6,6	6,3	4,8	5,6	4,2	4,2
Grèce	2,4	2,5	2,7	2,8	3,1	3,8	3,6	3,3	3,1	3	3	2,6
Espagne	6,9	6,6	6,7	6,1	4,9	3,6	2,8	2,3	2,3	2,4	2,2	1,4
France	3,8	3,6	3,7	3,9	3,8	3,4	2,9	2,4	2,6	3,4	3,5	3,5
Irlande	9,7	8,1	7,5	6,2	4,7	3	2	1,7	1,8	1,9	2	1,9
Italie	4,9	5,3	5,5	5,6	5,3	5,2	4,8	4,4	4	3,8	2,9	2,9
Chypre	:	:	:	:	:	0,5	0,6	0,5	0,7	0,9	0,8	0,8
Lettonie	:	:	:	8,3	7,6	8,3	8,1	6,4	4,3	4,8	4,4	4,4
Lituanie	:	:	:	7,9	6,1	9,4	10,8	7,6	6	5,5	4,2	4,2
Luxembourg	0,9	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	1	0,8	1,2	1,2
Hongrie	:	5,8	4,9	4,5	3,7	3,5	3	2,8	2,5	2,8	3,2	3,2
Malte	:	:	:	:	4,5	3,9	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,5
Pays-Bas	3,1	2,9	2,6	1,8	1,3	0,9	0,6	0,5	0,6	1	1,5	1,9
Autriche	0,8	0,7	0,9	1	1	0,9	0,9	0,7	1	1,1	1,3	1,3
Pologne	:	:	3,7	3,5	4,5	6	7,8	9,7	10,3	9,6	9,3	9,3
Portugal	2,8	3,3	3,2	3	1,7	1,4	1,2	1,4	1,8	2,6	3,2	3,2
Slovénie	:	3,7	3,6	3,3	3,5	4,1	3,5	3,4	3,4	3,1	2,9	2,9
Slovaquie	:	:	6	7,4	10,3	11,3	11,9	11,3	11,3	11,3	11,2	11,2
Finlande	:	4,9	4,3	3,2	2,8	2,7	2,5	2,6	2,3	2,4	2,4	2,4
Suède	3,9	3,5	3,8	4	3,2	2,2	1,7	1,2	1,2	1,4	1,4	1,4
Royaume-Uni	5,4	4,7	4,2	3,3	2,4	2,2	1,9	1,7	1,4	1,4	1,2	1,3
Bulgarie	:	:	:	:	:	9,6	12,6	12,5	9,2	7,3	6	6
Croatie	:	:	:	:	:	7,4	7,4	6	6	6,5	6,5	6,5
Roumanie	:	:	2,1	2,2	2,8	3,6	3,3	4,1	4,4	5,2	4,7	4,7
Turquie	:	:	:	:	1,2	1,6	2,9	2,3	3,9	3,9	3,9	3,9
Etats-Unis	0,9	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,5	0,8	0,8	:
Japon	0,6	0,7	0,8	1	1,1	1,3	1,5	1,7	2	2,1	2	:

(c) non disponible, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard), La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs, La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 27 : Taux de chômage de longue durée des femmes - Chômeuses de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active féminine

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	5,5	5,5	5,1	4,8	4,6	4,6	4,7	4,7	4,5
UE (15 pays)	6,1	6,1	6,0	5,9	5,5	4,8	4,3	3,8	3,8	3,9	4,0	3,7
Belgique	7,6	7,7	7,6	7,1	7,1	5,9	4,6	3,5	4,3	4,2	4,7	5,0
République tchèque	:	:	:	2,6	4,2	5,2	5,1	4,6	5,0	5,3	5,3	5,3
Danemark	2,8	2,2	2,1	1,9	1,7	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0	1,3	1,2
Allemagne	5,4	5,5	5,7	6,2	6,0	5,2	4,6	4,6	4,8	5,2	6,1	5,4
Estonie	:	:	:	4,1	4,5	5,0	5,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,2
Grèce	7,7	8,1	9,3	9,2	10,0	10,7	10,2	9,1	8,6	8,9	9,4	8,9
Espagne	17,3	16,4	13,9	13,0	11,6	9,0	7,4	6,0	5,9	5,7	5,1	3,4
France	5,3	5,3	5,4	5,5	5,3	4,9	4,3	3,6	3,5	4,1	4,3	4,4
Irlande	8,3	6,7	6,1	4,6	2,8	1,6	1,0	0,8	0,8	1,0	1,0	0,8
Italie	9,2	10,0	10,2	10,0	9,1	9,0	8,4	7,6	6,9	6,6	5,5	5,2
Chypre	:	:	:	:	2,2	1,2	1,0	1,3	1,6	1,6	1,6	1,8
Lettonie	:	:	:	7,5	7,6	7,5	6,3	4,6	4,4	4,3	3,7	3,7
Lituanie	:	:	:	7,0	4,4	6,5	7,7	6,8	6,0	6,2	4,5	4,5
Luxembourg	1,0	1,0	1,1	1,3	1,1	0,9	0,6	0,6	0,9	0,9	1,4	1,2
Hongrie	:	4,5	4,0	3,8	2,9	2,5	2,1	2,2	2,3	2,6	3,2	3,2
Malte	:	:	:	:	4,2	2,7	2,4	2,4	2,4	2,9	3,2	3,2
Pays-Bas	3,6	3,4	3,7	3,1	1,8	1,5	1,0	0,7	0,9	1,1	1,6	1,9
Autriche	1,6	1,5	1,5	1,6	1,8	1,5	1,2	1,1	1,2	1,1	1,4	1,4
Pologne	:	:	6,7	6,3	7,4	9,1	10,8	12,3	11,7	11,0	11,4	11,4
Portugal	2,6	3,2	3,5	3,5	2,8	2,1	2,0	1,9	2,1	2,7	3,4	4,2
Slovénie	:	3,1	3,3	3,3	3,1	4,2	4,0	3,6	3,6	3,4	3,3	3,3
Slovaquie	:	:	:	7,1	8,3	10,2	11,3	12,5	11,7	12,4	12,3	12,3
Finlande	:	5,0	3,9	2,8	2,7	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
Suède	0,8	1,0	1,5	2,0	1,8	1,4	1,0	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0
Royaume-Uni	2,4	2,0	1,7	1,5	1,2	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7
Bulgarie	:	:	:	:	:	9,2	11,4	11,4	8,6	7,0	6,0	6,0
Croatie	:	:	:	:	:	10,7	9,5	8,9	8,4	8,4	8,4	8,4
Roumanie	:	:	2,9	2,5	2,7	3,4	3,2	4,0	4,0	3,6	3,9	3,9
Turquie	:	:	:	:	1,9	2,3	3,5	3,0	4,5	4,5	4,5	4,5
Etats-Unis	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	:
Japon	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9	1,1	1,2	1,0	:

(c) non disponible, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard), La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs, La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 28 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes  
(en % pour l'année 2005)

	Hommes	Femmes	Ecart entre les hommes et les femmes
UE (25 pays)	3,5	4,5	1,0
UE (15 pays)	2,9	3,7	0,8
Grèce	2,6	8,9	6,3
Italie	2,9	5,2	2,3
Pologne	9,3	11,4	2,1
Espagne	1,4	3,4	2,0
République tchèque	3,4	5,3	1,9
Belgique	3,8	5,0	1,2
Slovaquie	11,2	12,3	1,1
Chypre	0,8	1,8	1,0
Portugal	3,2	4,2	1,0
France	3,5	4,4	0,9
Allemagne	4,7	5,4	0,7
Slovénie	2,9	3,3	0,4
Lituanie	4,2	4,5	0,3
Danemark	1,1	1,2	0,1
Autriche	1,3	1,4	0,1
Estonie	4,2	4,2	0,0
Luxembourg	1,2	1,2	0,0
Hongrie	3,2	3,2	0,0
Pays-Bas	1,9	1,9	0,0
Malte	3,5	3,2	-0,3
Suède	1,4	1,0	-0,4
Finlande	2,4	1,9	-0,5
Royaume-Uni	1,3	0,7	-0,6
Lettonie	4,4	3,7	-0,7
Irlande	1,9	0,8	-1,1
Bulgarie	6	6,0	0,0
Croatie	6,5	8,4	1,9
Roumanie	4,7	3,9	-0,8
Turquie			

(c) non disponible, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat (mise à jour au 7 septembre 2006)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Annexe 6 : Données statistiques concernant les indicateurs structurels de recherche et innovation et de cohésion sociale.

Tableau 29 : Dépenses en ressources humaines - Total des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	4,79	4,86	4,79	4,79	4,79	4,79	4,79	4,77	4,71	5,02	5,11	5,21
UE (15 pays)	4,86	4,86	4,86	4,86	4,86	4,86	4,86	4,80	4,73	5,01	5,13	5,20
Belgique	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Rép. tchèque	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04	4,04
Danemark	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30
Allemagne	4,55	4,55	4,55	4,55	4,55	4,55	4,55	4,50	4,45	4,49	4,70	4,71
Estonie	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86	5,86
Grèce	2,86	3,04	2,87	3,09	3,46	3,48	3,63	3,71	3,85	3,90	3,94	3,94
Espagne	4,77	4,89	4,71	4,68	4,62	4,48	4,42	4,38	4,28	4,24	4,25	4,29
France	5,69	6,05	6,02	6,04	6,01	6,03	5,95	5,93	5,83	5,76	5,81	5,91
Irlande	5,63	5,86	5,90	5,07	5,30	5,11	4,82	4,51	4,29	4,26	4,28	4,40
Italie	5,37	5,41	5,03	4,85	4,78	4,46	4,65	4,70	4,47	4,86	4,62	4,74
Chypre	4,55	4,76	4,63	4,89	5,51	5,61	5,45	5,44	5,65	6,61	7,36	7,36
Lettonie	4,55	6,07	6,12	6,19	5,14	5,43	5,05	5,01	5,64	5,64	5,71	5,32
Lituanie	4,58	5,60	5,12	5,18	5,45	5,99	6,13	5,63	5,89	5,85	5,18	5,18
Luxembourg	4,28	4,28	4,83	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13	4,13
Hongrie	6,46	6,28	6,13	5,39	4,51	4,64	4,59	4,66	4,50	5,10	5,45	5,94
Malte	4,82	4,39	4,52	4,45	4,47	4,84	4,86	4,86	4,78	4,86	5,07	5,07
Pays-Bas	5,37	5,19	5,08	5,06	5,03	4,78	4,82	4,76	4,86	4,78	4,86	5,07
Autriche	5,80	5,79	5,66	5,70	5,67	5,48	5,42	5,42	5,61	5,54	5,61	5,61
Pologne	5,02	4,78	4,87	5,43	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42
Portugal	5,36	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42	5,42
Slovénie	6,00	5,90	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02	6,02
Slovaquie	5,90	4,72	3,90	5,01	4,53	4,83	4,53	4,40	4,15	4,03	4,35	4,38
Finlande	7,27	6,85	6,71	6,85	6,99	6,51	6,26	6,24	6,00	6,19	6,34	6,51
Suède	7,75	7,38	7,12	7,22	7,36	7,60	7,69	7,39	7,31	7,24	7,59	7,47
Royaume-Uni	5,32	5,41	5,39	5,02	5,10	4,97	4,77	4,57	4,64	4,68	5,24	5,38
Bulgarie	5,28	5,07	4,21	3,39	2,60	2,65	4,28	4,46	4,19	3,78	4,04	4,24
Croatie	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32
Roumanie	3,73	3,74	2,87	2,40	2,59	2,94	3,26	3,08	3,48	3,65	3,56	3,74
Turquie	4,89	4,88	4,84	4,56	4,50	4,92	4,94	4,95	4,94	5,08	5,36	5,43
États-Unis	3,39	3,49	3,66	3,24	3,24	3,67	3,59	3,73	3,82	3,64	3,66	3,71

(c) Non disponible, (s) estimation Eurostat

Source : Eurostat

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Ces deux opérations réunies sont comptabilisées en tant que dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Tableau 30 : Dépenses totales de R&amp;D par source de financement en 2003 en %

Origine des fonds	Entreprise	Administrations publiques	Autres sources nationales	Etranger	Total
UE (25 pays)	54,3	34,9	2,3	8,5	100
Belgique	60,3	23,5	3,3	12,9	100
Rép. tchèque	51,4	41,8	2,2	4,6	100
Danemark	59,9	27,1	2,7	10,3	100
Allemagne	66,3	31,2	0,2	2,3	100
Estonie	33,0	48,6	3,2	15,2	100
Grèce	30,7	47,4	3,8	18,1	100
Espagne	48,4	40,1	5,8	5,7	100
France	50,8	39,0	1,8	8,4	100
Irlande	59,5	30,4	1,6	8,5	100
Italie	43,0	51,0		6,0	100
Chypre	19,8	59,9	6,4	13,9	100
Lettonie	33,2	46,4	0,0	20,4	100
Lituanie	16,7	64,6	4,9	13,8	100
Luxembourg	80,4	11,2	0,1	8,3	100
Hongrie	30,7	58,0	0,6	10,7	100
Malte	19,0	60,0		22,0	100
Pays-Bas	51,1	36,2	1,4	11,3	100
Autriche	45,2	34,6	0,4	19,8	100
Pologne	27,0	66,0	2,4	4,6	100
Portugal	31,7	60,1	3,2	5,0	100
Slovénie	52,2	37,5	0,4	9,9	100
Slovaquie	45,1	50,8	0,8	3,3	100
Finlande	70,0	25,7	1,2	3,1	100
Suède	65,0	23,5	4,2	7,3	100
Royaume-Uni	43,9	31,3	5,4	19,4	100
Bulgarie	26,8	66,9	0,5	5,8	100
Roumanie	45,4	47,6	1,5	5,5	100
Etats-Unis	61,4	30,4	8,2		100
Japon	74,5	17,7	7,5	0,3	100

Source : Eurostat

Remarque : pour l'Italie et Malte, les statistiques sont issues de la publication « Statistiques en bref » n° 6 de 2006.

Tableau 31 : Dépense intérieure brute de R&amp;D (DIRD) par source de financement - Pourcentage de la DIRD financée par l'industrie

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (25 pays)	53,2 (a)	53,4 (a)	54,0 (a)	55,3 (a)	55,2 (a)	55,3 (a)	55,0 (a)	54,3 (a)				
UE (15 pays)	53,4 (a)	53,6 (a)	54,2 (a)	55,5 (a)	55,5 (a)	55,6 (a)	55,3 (a)	54,6 (a)				
Belgique	67,1	67,6	67,6	65,7	66,2	62,4	63,4	59,4				
Rep. tchèque	63,1	59,6	59,8	60,2	52,6	51,2	52,5	53,7	51,4	52,8		
Danemark	45,2	50,5 (a)	53,4		59,0		61,4		59,9			
Allemagne	60,0	59,6 (a)	61,3	62,4	65,4	66,0	65,7	65,5	66,3	67,1		
Estonie				23,2	24,2	24,2	32,9	29,2	33,0			
Grèce	25,5		21,6		24,2		33,0		30,7			
Espagne	44,5	45,5 (a)	44,7	49,8	48,9	49,7	47,2	48,9	48,4	48,0		
France	40,3	40,5	51,6 (b)	53,5	54,1	52,5	54,2	52,1	50,8			
Irlande	67,4 (a)	66,8 (a)	67,3 (a)	65,4	64,4 (a)	65,8	66,7	63,4	59,5	57,2	(a)	
Italie	41,7	43,0										
Chypre				13,7	17,4	17,5	17,4	19,8				
Lettonie	24,2	17,6	14,0	22,2	22,2	29,4	19,3	21,7	33,2	46,3		
Lituanie						31,6	37,1	27,9	16,7			
Luxembourg						90,7			80,4	(a)		
Hongrie	38,4 (a)	38,9 (a)	36,6 (a)	36,1	38,5 (a)	37,8 (a)	34,8 (a)	29,7 (a)	30,7 (a)	37,1 (a)	(a)	
Malte								18,6				
Pays-Bas	46,0	40,5 (a)	45,6	48,6	49,7	51,4	51,9	50,0	51,1			
Autriche	45,7 (a)	44,7 (a)	43,3 (a)	41,7	41,1 (a)	41,8 (a)	41,8 (a)	44,6	45,2	46,0	(a)	45,8 (a)
Pologne	36,0	38,9	35,1	37,8	38,1	29,5	28,0	24,7	27,0	26,9		
Portugal	19,5	20,5 (a)	21,2	21,3	27,0	27,0	31,5	31,7				
Slovénie	45,9	49,1	53,7	52,5	56,9	53,3	54,7	60,0	52,2	58,5		
Slovaquie	60,4	57,4	63,5	51,8	49,9	54,4	56,1	53,6	45,1	38,3		
Finlande	59,5		62,9	63,9	66,9	70,2	70,8	69,5	70,0	69,3		
Suède	65,5 (a)		67,8 (a)		67,8 (a)		71,5 (a)		65,0 (a)			
Royaume-Uni	40,2	47,6	49,9	47,6	48,5	48,3	46,9	46,1	43,9			
Bulgarie	57,6	60,4 (a)	23,3	23,6	22,8 (a)	24,4	27,1	24,8	26,8			
Croatie							45,7	42,1	43,0			
Roumanie	39,0 (a)	41,6	52,8	47,4	50,2	49,0	47,6	41,6	45,4	44,0		
Turquie	30,8	36,8	41,8	41,8	43,3	42,9	44,9	41,3				
Etats-Unis	60,2 (a)	62,4 (a)	64,0 (a)	64,8 (a)	66,5 (a)	68,6 (a)	66,6 (a)	64,6 (a)	61,4 (a)			
Japon	67,1 (a)	73,4 (a)	74,0 (a)	72,6	72,2	72,4	73,0	73,9	74,5			

(a) Non disponible, (s) Estimation Eurostat, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) Valeur provisoire, (f) voir texte explicatif

Source : Eurostat (Extraction des données le 16 octobre 2006)

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger. « La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications ». <sup>117</sup> Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Tableau 32 : DIRD par source de financement - Pourcentage de la DIRD financée par l'État

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (25 pays)	: 36,9	(e) 36,1	(e) 35,7	(e) 34,3	(e) 34,1	(e) 34,0	(e) 34,0	(e) 34,0	(e) 34,9	(e) :	:	:
UE (15 pays)	: 36,8	(e) 35,9	(e) 35,5	(e) 34,1	(e) 33,8	(e) 33,7	(e) 33,7	(e) 34,7	(e) :	:	:	:
Belgique	23,1	23,0	22,2	23,8	23,5	22,9	22,0	23,2	23,5	:	:	:
Rép. tchèque	32,3	(b) 34,7	(o) 30,8	(o) 36,8	42,6	44,5	43,6	42,1	41,8	41,9	:	:
Danemark	39,6	35,7	(e) 36,1	:	31,2	:	28,2	:	27,1	:	:	:
Allemagne	37,9	38,1	(e) 35,9	34,8	(e) 32,1	31,4	(e) 31,4	31,6	31,2	30,4	:	:
Estonie	:	:	:	63,3	64,8	59,2	52,0	53,8	48,6	:	:	:
Grèce	54,0	(b) :	54,5	:	48,9	:	46,6	:	47,4	:	:	:
Espagne	43,6	(b) 43,9	(e) 43,6	38,7	40,8	38,6	39,9	39,1	40,1	41,0	:	:
France	41,9	41,5	38,8	37,3	36,9	38,7	(b) 36,9	38,3	39,0	:	:	:
Irlande	22,5	(e) 24,2	(e) 24,3	(e) 23,1	21,9	(e) 23,4	25,6	28,0	30,4	32,2	(p) :	:
Italie	53,0	50,8	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	73,8	68,5	66,5	65,5	61,7	59,9	:	:	:
Lettonie	53,0	56,1	59,0	53,1	56,2	41,5	50,0	42,7	46,4	31,2	:	:
Lituanie	:	:	:	:	61,7	56,3	65,1	64,6	:	:	:	:
Luxembourg	:	:	:	:	7,7	:	:	11,2	(p) :	:	:	:
Hongrie	53,1	(o) 50,0	(o) 54,8	(o) 56,2	53,2	(o) 49,5	(o) 53,6	(o) 58,5	(o) 58,0	(o) 51,8	(o) :	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	59,8	:	:	:	:
Pays-Bas	42,2	41,5	(b) 39,1	37,9	35,7	34,2	35,8	37,1	36,2	:	:	:
Autriche	46,9	43,2	(b) 41,0	37,8	38,9	(e) 38,0	(e) 38,3	33,6	34,6	(e) 35,3	(e) 36,4	(e) 36,9
Pologne	60,2	(b) 57,8	(e) 61,7	59,0	58,5	66,5	67,5	67,3	66,0	65,2	:	:
Portugal	65,3	(b) 66,9	(e) 68,2	(b) 69,1	(e) 69,7	64,8	(e) 61,0	60,5	(e) 60,1	:	:	:
Slovénie	40,6	43,4	37,1	39,9	36,8	40,0	37,1	35,6	37,5	30,0	:	:
Slovaquie	37,8	39,5	34,5	(b) 45,3	47,9	42,6	41,3	44,1	50,8	57,1	:	:
Finlande	35,1	:	30,9	30,0	29,2	26,2	25,5	26,1	25,7	26,3	:	:
Suède	28,8	(b) :	25,8	(b) :	24,5	(o) :	21,3	(o) :	23,5	(o) :	:	:
Royaume-Uni	32,8	31,5	30,7	30,6	29,2	30,2	29,1	27,8	31,3	:	:	:
Bulgarie	39,1	35,1	(b) 67,8	69,7	69,7	(b) 69,2	66,2	69,8	66,9	:	:	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	46,4	55,9	46,6	:	:	:
Roumanie	57,4	(b) 54,9	42,4	52,9	46,7	40,8	43,0	48,4	47,6	49,0	:	:
Turquie	62,4	56,6	53,7	53,3	47,7	50,6	48,0	50,6	:	:	:	:
Etats-Unis	35,4	(o) 33,2	(o) 31,5	(o) 30,1	(b) 28,4	(o) 25,8	(o) 27,5	(o) 30,3	(b) 30,4	(b) :	:	:
Japon	19,4	(e) 18,7	(b) 18,2	(e) 19,3	(e) 19,6	(e) 19,6	(e) 18,6	(e) 18,2	(e) 17,7	(e) :	:	:

(c) Non disponible, (s) Estimation Eurostat, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) Valeur provisoire, (i) voir texte explicatif

Source : Eurostat (Extraction des données le 16 octobre 2006)

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger. « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* »<sup>118</sup>. Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Tableau 33 : DIRD par source de financement - Pourcentage de la DIRD financée par l'étranger

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (25 pays)	: 7,7	(s) 8,2	(e) 8,2	(e) 8,2	(s) 8,4	(s) 8,5	(s) 8,7	(s) 8,5	(s) 8,5	(s) :	:	:
UE (15 pays)	: 7,7	(s) 8,2	(e) 8,2	(e) 8,2	(s) 8,4	(s) 8,5	(s) 8,7	(s) 8,5	(s) 8,5	(s) :	:	:
Belgique	7,5	6,7	6,8	7,7	7,3	12,2	12,1	14,3	12,9	:	:	:
République tchèque	3,3	1,9	1,9	2,6	4	3,1	2,2	2,7	4,6	3,7	:	:
Danemark	11	9,2	(e) 6,4	:	5,4	:	7,8	:	10,3	:	:	:
Allemagne	1,8	2	(e) 2,4	2,5	2,1	2,1	2,5	2,4	2,3	2,3	:	:
Estonie	:	:	:	6,2	8,8	12,7	12,5	14,4	15,2	:	:	:
Grèce	18	:	22,3	:	24,5	:	18,4	:	18,1	:	:	:
Espagne	6,7	5,6	(e) 6,7	6,7	5,6	4,9	7,7	6,8	5,7	6,2	:	:
France	8	8,3	7,9	7,4	7	7,2	(b) 7,2	8	8,4	:	:	:
Irlande	8,5	(e) 7,5	(e) 6,7	(e) 9,8	12	(e) 8,9	6	7,2	8,5	8,9	(p) :	:
Italie	5,3	6,2	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	8,1	7,6	9,4	12,6	15,1	13,9	:	:	:
Lettonie	22,7	24	26,9	24,6	21,6	29,1	31,7	35,6	20,4	22,5	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	6,7	6,6	7,1	13,8	:	:	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	1,6	:	:	8,3	(p) :	:	:
Hongrie	4,8	(o) 4,6	(o) 4,3	(o) 4,9	5,6	(o) 10,6	(o) 9,2	(o) 10,4	(o) 10,7	(o) 10,4	(o) :	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	21,6	:	:	:	:
Pays-Bas	9,3	7,6	(b) 12,8	10,5	11,2	11,6	11	11,6	11,3	:	:	:
Autriche	7	(e) 11,7	(e) 15,3	(e) 20,1	19,6	(e) 19,9	(e) 19,6	(e) 21,4	19,8	(e) 18,4	(e) 17,6	(e) 17
Pologne	1,7	1,4	1,6	1,5	1,7	1,8	2,4	4,8	4,6	5,2	:	:
Portugal	11,9	(b) 8,7	(e) 6,1	(b) 5,7	5,3	5,2	(e) 5,1	5	5	:	:	:
Slovénie	2,9	2,7	8,2	6,7	5,6	6,2	7,2	3,7	9,9	11,1	:	:
Slovaquie	1,6	3	1,9	2,8	2,3	2,3	1,9	2,1	3,3	4,3	:	:
Finlande	4,5	:	5,3	5,1	3	2,7	2,5	3,1	3,1	3,2	:	:
Suède	3,4	(o) :	3,5	(o) :	3,5	(o) :	3,4	(o) :	7,3	(o) :	:	:
Royaume-Uni	14,5	16,3	14,6	16,9	17,3	16	18,2	20,2	19,4	:	:	:
Bulgarie	0	0,3	(b) 5,7	3,8	4,1	(b) 5,3	5,7	5	5,8	:	:	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	1,5	2,2	2,6	:	:	:
Roumanie	3,1	(b) 2,7	2,9	1,7	2,5	4,9	8,2	7	5,5	5,5	:	:
Turquie	2	0	1,8	0,3	4,8	1,2	0,8	1,3	:	:	:	:
Etats-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	:	:	:

(c) Non disponible, (s) Estimation Eurostat, (e) valeur estimée, (b) rupture de série, (p) Valeur provisoire, (i) voir texte explicatif

Source : Eurostat (Extraction des données le 16 octobre 2006)

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger. « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* »<sup>119</sup>. Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

<sup>118</sup> Manuel de Frascati, édition 2002, § 63.

<sup>119</sup> Manuel de Frascati, édition 2002, § 63.

Tableau 34 : Niveau d'accès à l'internet - Pourcentage des ménages ayant un accès Internet à domicile

	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
<b>UE (25 pays)</b>	:	:	42	48	52
<b>Belgique</b>	:	:	:	50	54
<b>Rép. tchèque</b>	:	15	19	19	:
<b>Danemark</b>	56	64	69	75	79
<b>Allemagne</b>	46	54	60	62	67
<b>Estonie</b>	:	:	31	39	46
<b>Grèce</b>	12	16	17	22	23
<b>Espagne</b>	:	28	34	36	39
<b>France</b>	23	31	34	:	41
<b>Irlande</b>	:	36	40	:	50
<b>Italie</b>	34	32	34	39	40
<b>Chypre</b>	24	29	53	32	37
<b>Lettonie</b>	3	:	15	31	42
<b>Lituanie</b>	4	6	12	16	35
<b>Luxembourg</b>	40	45	59	65	70
<b>Hongrie</b>	:	:	14	22	32
<b>Malte</b>	:	:	:	:	:
<b>Pays-Bas</b>	58	61	:	78	80
<b>Autriche</b>	33	37	45	47	52
<b>Pologne</b>	11	14	26	30	36
<b>Portugal</b>	15	22	26	31	35
<b>Slovénie</b>	:	:	47	48	54
<b>Slovaquie</b>	:	:	23	23	27
<b>Finlande</b>	44	47	51	54	65
<b>Suède</b>	:	:	:	73	77
<b>Royaume-Uni</b>	50	55	56	:	63
<b>Bulgarie</b>	:	:	10	:	:
<b>Croatie</b>	:	:	:	:	:
<b>Roumanie</b>	:	:	6	:	:
<b>Turquie</b>	:	:	7	:	:
<b>Etats-Unis</b>	:	55	:	:	:
<b>Japon</b>	49	54	56	:	:

(c) Non disponible

Source : Eurostat (Extraction des données le 16 octobre 2006 et mise à jour le 16 novembre)

Les données pour la France et l'Irlande n'apparaissent pas dans la base de données d'Eurostat mais sont issues du communiqué de presse n° 146/2006 du 10 novembre 2006.

Tableau 35 : Part des diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour 1000 de la population âgée de 20 à 29 ans

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>UE (25 pays)</b>	:	:	:	:	:	:	:	10,2	11,0	11,5	12,3	12,7
<b>UE (15 pays)</b>	:	:	:	:	:	10,3 (e)	10,7	11,0	11,9	12,4	13,3	13,6
<b>Belgique</b>	9,2	:	:	:	:	:	:	9,7	10,1	10,5	11,0	11,2
<b>Rép. tchèque</b>	:	:	:	:	:	4,6	5,0	5,5	5,6	6,0	6,4	7,4
<b>Danemark</b>	9,8	:	9,6	9,4	:	8,1	8,2	11,7	12,2	11,7	12,5	13,8
<b>Allemagne</b>	9,2	8,9	9,3	9,3	9,1	9,8	9,6	9,2	9,0	9,1	9,4	9,0
<b>Estonie</b>	:	:	:	:	4,2	:	:	7,0	7,3	6,6	6,8	8,9
<b>Grèce</b>	3,8	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	8,0
<b>Espagne</b>	4,4	5,1	5,8	6,6	7,6	8,0	9,5	9,9	11,2	11,9	12,6	12,5
<b>France</b>	14,2	:	:	:	17,5	18,5	19,0	19,6	20,2	:	22,0	:
<b>Irlande</b>	19,1	21,0	21,4	21,9	21,8	22,9	23,8	24,2	22,9	20,5	24,2	23,1
<b>Italie</b>	2,9	2,8	2,9	4,1	5,0	5,1	5,5	5,7	6,1	7,4	9,0	10,1
<b>Chypre</b>	:	:	:	:	:	:	3,8	3,4	3,7	3,8	3,6	4,2
<b>Lettonie</b>	:	:	:	:	6,9	6,1	6,4	7,4	7,6	8,1	8,6	9,4
<b>Lituanie</b>	:	:	:	:	7,3	9,3	11,7	13,5	14,8	14,6	16,3	17,5
<b>Luxembourg</b>	:	:	:	:	:	1,4	:	1,8	:	:	:	:
<b>Hongrie</b>	:	:	:	:	5,0	5,0	5,1	4,5	3,7	4,8	4,8	5,1
<b>Malte</b>	:	:	:	:	:	:	3,9	3,4	2,7	3,1	3,6	:
<b>Pays-Bas</b>	5,5	5,4	5,6	6,6	:	6,0	5,8	5,8	6,1	6,6	7,3	7,9
<b>Autriche</b>	:	3,2	3,3	3,6	4,3	4,9	5,7	7,2	7,3	7,9	8,2	8,7
<b>Pologne</b>	:	:	:	:	3,8	4,9	5,7	6,6	7,6	8,3	9,0	9,4
<b>Portugal</b>	2,4	3,8	3,9	4,1	4,8	5,2	6,1	6,3	6,6	7,4	8,2	11,0
<b>Slovénie</b>	:	:	:	:	6,3	8,0	8,4	8,9	8,2	9,5	8,7	9,3
<b>Slovaquie</b>	:	:	:	:	4,9	4,3	5,1	5,3	7,5	7,8	8,3	9,2
<b>Finlande</b>	13,2	13,0	13,0	13,1	15,8	15,9	17,8	16,0	17,2	17,4	17,4	:
<b>Suède</b>	6,2	6,3	7,3	7,4	7,8	7,9	9,7	11,6	12,4	13,3	13,9	15,9
<b>Royaume-Uni</b>	12,9	13,7	13,5	14,3	14,5	15,5	16,0	16,6	20,0	20,3	21,0	18,1
<b>Bulgarie</b>	:	:	:	:	6,0	5,5	6,5	6,6	7,9	11,7	8,3	8,5
<b>Croatie</b>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,6	5,4
<b>Roumanie</b>	:	:	:	:	5,9	4,2	4,1	4,5	4,9	5,8	9,4	9,8
<b>Turquie</b>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,2	5,2	5,6
<b>Etats-Unis</b>	10,3	10,9	11,2	11,5	:	9,2	9,3	9,7	9,9	10,0	10,9	10,2
<b>Japon</b>	:	:	12,7	12,5	(e)	12,3	12,6	12,6	12,8	13,0	13,2	13,4

(c) Non disponible, (e) estimation Eurostat, (f) voir texte explicatif

Source : Eurostat

L'indicateur « Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies » comprend les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur par année civile, pour les établissements publics et privés, achevant des études universitaires et post-universitaires. Ce nombre est comparé à un groupe d'âge qui correspond à l'âge normal d'obtention du diplôme dans la plupart des pays; il ne correspond pas au nombre de diplômés dans ces domaines qui sont disponibles sur le marché de l'emploi, pour cette année spécifique. Les domaines d'enseignement et de formation utilisés suivent la version de 1997 de la nomenclature CITE (classification internationale type de l'éducation) et le manuel Eurostat des domaines d'enseignement et de formation (1999).

Tableau 36 : Nombre de demandes de brevets à l'Office européen des brevets (OEB) par million d'habitants

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE (25 pays)	70,706	75,244	78,941	91,500	103,037	113,364	125,792	134,655	134,511	;	;
UE (15 pays)	84,573	89,997	94,300	109,216	122,882	135,081	149,702	159,873	159,546	;	;
Belgique	86,411	83,063	87,948	95,532	124,014	127,782	143,448	143,545	135,445	140,814	70,204 (p)
Rép. tchèque	3,069	3,777	3,130	5,787	6,819	9,699	10,510	10,373	11,254	11,995	7,369 (p)
Danemark	111,176	117,886	127,398	141,108	145,134	176,866	191,792	220,920	220,676	217,467	110,761 (p)
Allemagne	155,674	166,956	175,336	208,831	233,671	262,732	286,898	305,317	301,721	297,353	155,961 (p)
Estonie	1,767	1,442	2,417	5,564	5,036	4,953	8,403	9,781	10,147	7,097	4,668 (p)
Grèce	2,447	3,905	3,409	5,477	6,021	7,381	6,183	6,635	8,917	9,916	6,186 (p)
Espagne	10,998	12,154	12,573	14,658	19,613	20,865	23,745	26,144	28,483	30,507	14,359 (p)
France	89,939	94,361	96,903	105,899	118,462	127,061	137,693	143,003	145,524	144,175	76,282 (p)
Irlande	25,147	32,335	37,767	40,469	48,953	60,437	80,451	75,007	88,114	79,677	36,890 (p)
Italie	42,751	44,619	47,230	55,118	60,266	64,802	72,809	78,570	79,831	83,291	46,947 (p)
Chypre	1,615	7,110	1,549	2,788	5,373	10,115	8,420	15,496	24,056	7,555	4,894 (p)
Lettonie	0,387	;	2,160	2,523	3,804	4,201	2,330	6,449	4,720	5,533	2,668 (p)
Lituanie	0,271	0,300	1,647	1,245	1,302	0,399	1,038	2,474	2,243	2,779	2,680 (p)
Luxembourg	105,029	63,743	88,820	122,813	132,806	189,906	185,983	234,156	179,727	154,555	116,641 (p)
Hongrie	9,121	7,870	9,376	10,238	11,973	11,658	16,839	20,036	17,855	18,961	8,727 (p)
Malte	2,755	;	2,707	5,388	8,022	13,280	13,209	11,836	16,479	11,834	8,810 (p)
Pays-Bas	105,262	111,233	124,100	155,075	170,582	187,160	209,904	244,498	278,732	244,289	113,314 (p)
Autriche	92,172	95,999	95,372	107,328	134,527	133,906	155,230	172,718	173,179	183,876	103,114 (p)
Pologne	0,899	0,608	0,706	1,008	1,416	1,542	2,073	3,123	3,070	4,690	1,877 (p)
Portugal	2,437	1,391	1,517	2,432	2,333	3,158	4,596	5,751	5,516	4,751	3,936 (p)
Slovénie	14,332	17,091	20,267	18,003	17,011	25,039	21,857	36,182	29,391	51,694	21,889 (p)
Slovaquie	1,035	2,299	4,042	3,508	3,930	4,356	4,899	7,206	4,205	7,686	3,423 (p)
Finlande	155,791	172,014	177,171	205,573	247,923	285,458	336,715	347,210	345,883	306,556	143,052 (p)
Suède	164,678	198,218	213,498	257,456	299,436	294,992	334,485	367,372	322,731	290,413	136,750 (p)
Royaume-Uni	75,625	78,291	80,254	87,700	95,321	106,936	121,885	128,555	125,264	122,344	;
Bulgarie	1,980	0,778	1,800	2,301	3,025	2,849	3,824	2,800	3,549	4,603	1,874 (p)
Croatie	3,311	3,104	2,983	3,263	;	6,694	;	12,212	12,307	;	6,612 (p)
Roumanie	0,385	0,648	0,793	0,434	0,894	1,142	1,025	0,805	1,316	1,353	0,333 (p)
Turquie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	0,729 (p)
Etats-Unis	91,645	97,108	107,363	117,418	130,713	140,751	162,770	;	;	;	;
Japon	92,913	90,499	105,261	120,108	129,218	133,828	158,607	;	;	;	;

(;) non disponible, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat

Remarque : les valeurs 2003 sont provisoires et parfois très différentes des années précédentes. De plus, Eurostat, dans ses publications en date de novembre 2006, analyse uniquement l'année 2002. Il vaut mieux donc s'en tenir à 2002.

Les données se rapportent aux demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen ou aux demandes enregistrées dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets désignant l'OEB (Euro-PCT). Les demandes de brevet sont comptées en fonction de l'année au cours de laquelle elles sont enregistrées au niveau de l'OEB et réparties selon la classification internationale des brevets (IPC). Elles sont aussi réparties en fonction du lieu de résidence de l'inventeur. On utilise un comptage fractionnaire en cas de plusieurs inventeurs ou de plusieurs classes IPC afin d'éviter le double comptage.

Tableau 37 : Investissement en capital-risque en pourcentage du PIB (Phase préliminaire)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (15 pays)	;	0,0047	0,0061	0,0095	0,0200	0,0367	0,0735	0,0441	0,0279	0,0208	0,0230	0,0223
Belgique	0,0075	0,0029	0,0094	0,0135	0,0613	0,0887	0,1052	0,0383	0,0407	0,0137	0,0164	0,0207
Rép. tchèque	;	;	;	;	0,0086	0,0005	0,0259	0,0098	0,0006	0,0009	0,0002	0,0000
Danemark	0,0030	0,0024	0,0016	0,0019	0,0084	0,0188	0,0196	0,0847	0,0745	0,0492	0,0840	0,0514
Allemagne	0,0045	0,0046	0,0049	0,0105	0,0238	0,0498	0,0801	0,0546	0,0261	0,0135	0,0160	0,0136
Estonie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Grèce	;	0,0036	0,0064	0,0047	0,0040	0,0169	0,0073	0,0236	0,0090	0,0073	0,0018	0,0000
Espagne	0,0025	0,0039	0,0024	0,0042	0,0088	0,0160	0,0317	0,0163	0,0146	0,0072	0,0083	0,0130
France	0,0022	0,0022	0,0078	0,0072	0,0196	0,0380	0,0801	0,0375	0,0259	0,0249	0,0249	0,0278
Irlande	0,0054	0,0017	0,0052	0,0019	0,0261	0,0447	0,1069	0,0321	0,0210	0,0236	0,0187	0,0225
Italie	0,0042	0,0052	0,0046	0,0070	0,0135	0,0130	0,0453	0,0233	0,0050	0,0044	0,0016	0,0021
Chypre	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Lettonie	;	;	;	;	;	;	;	0,0000	;	;	;	;
Lituanie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Luxembourg	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Hongrie	;	;	;	;	0,0000	0,0039	0,0033	0,0269	0,0034	0,0004	0,0000	0,0041
Malte	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Pays-Bas	0,0143	0,0240	0,0284	0,0457	0,0483	0,0914	0,0926	0,0411	0,0433	0,0075	0,0080	0,0020
Autriche	0,0000	0,0002	0,0001	0,0016	0,0064	0,0071	0,0286	0,0192	0,0125	0,0131	0,0073	0,0115
Pologne	;	;	;	;	0,0251	0,0115	0,0225	0,0118	0,0047	0,0012	0,0000	0,0002
Portugal	0,0090	0,0049	0,0012	0,0113	0,0123	0,0074	0,0252	0,0124	0,0076	0,0405	0,0253	0,0397
Slovénie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Slovaquie	;	;	;	;	0,0036	0,0008	0,0002	0,0117	0,0030	0,0000	0,0064	0,0009
Finlande	0,0066	0,0079	0,0090	0,0080	0,0529	0,0561	0,1035	0,1029	0,0701	0,0588	0,0269	0,0443
Suède	0,0010	0,0032	0,0026	0,0020	0,0109	0,0104	0,0867	0,0964	0,0562	0,0636	0,0823	0,0516
Royaume-Uni	0,0066	0,0032	0,0044	0,0085	0,0139	0,0185	0,1030	0,0573	0,0360	0,0389	0,0478	0,0474
Bulgarie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Croatie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Roumanie	;	;	;	;	;	;	0,0030	0,0040	0,0050	0,0000	0,0000	;
Turquie	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;
Etats-Unis	;	0,0420	0,0560	0,0580	0,0840	0,1660	0,2980	0,0990	0,0450	;	;	;
Japon	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;	;

(;) non disponible

Source : Eurostat/EVCA, PriceWaterhouseCoopers (date d'extraction : 24 octobre 2006)

Tableau 38 : Investissement en capital-risque en pourcentage du PIB  
(Expansion et remplacement)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (15 pays)	:	0,0374	0,0450	0,0527	0,0667	0,1011	0,1518	0,0964	0,0792	0,0860	0,0842	0,1157
Belgique	0,0402	0,0459	0,0393	0,0656	0,0428	0,1731	0,1058	0,0802	0,0457	0,0309	0,0623	0,0190
Rép. tchèque	:	:	:	:	0,0057	0,0491	0,1753	0,0292	0,0365	0,0014	0,0101	0,0065
Danemark	0,0110	0,0183	0,0214	0,0128	0,0170	0,0333	0,0908	0,0941	0,0524	0,0563	0,0596	0,3508
Allemagne	0,0240	0,0229	0,0244	0,0341	0,0471	0,0840	0,1103	0,0770	0,0373	0,0192	0,0328	0,0431
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	:	0,0056	0,0265	0,0101	0,0140	0,0399	0,1476	0,0526	0,0226	0,0072	0,0012	0,0006
Espagne	0,0208	0,0265	0,0345	0,0347	0,0303	0,0839	0,0968	0,1343	0,0855	0,1168	0,1464	0,0755
France	0,0648	0,0405	0,0523	0,0437	0,0535	0,0896	0,1477	0,0527	0,0559	0,0892	0,0776	0,0724
Irlande	0,0512	0,0344	0,0561	0,0466	0,0229	0,0426	0,1014	0,0765	0,0595	0,0335	0,0225	0,0428
Italie	0,0153	0,0205	0,0313	0,0317	0,0430	0,0425	0,0895	0,0704	0,0780	0,0537	0,0390	0,0447
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	:	:	0,2530	:	:	:	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	:	0,0830	0,0125	0,0573	0,0178	0,0214	0,0289	0,1180	0,0491
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	0,0738	0,0894	0,0975	0,0934	0,1865	0,2295	0,2952	0,1914	0,1592	0,0934	0,0774	0,1578
Autriche	0,0001	0,0004	0,0003	0,0026	0,0125	0,0307	0,0421	0,0401	0,0453	0,0313	0,0442	0,0391
Pologne	:	:	:	0,0414	0,0985	0,0860	0,0574	0,0422	0,0434	0,0473	0,0432	0,0432
Portugal	0,0855	0,0571	0,0318	0,0525	0,0343	0,0377	0,0876	0,0482	0,0379	0,0396	0,0841	0,1042
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	:	:	0,0059	0,0084	0,0066	0,0248	0,0081	0,0096	0,0064	0,0014	0,0014
Finlande	0,0185	0,0214	0,0260	0,0748	0,0451	0,0824	0,0889	0,0548	0,1376	0,1440	0,0490	0,0522
Suède	0,0455	0,0142	0,1074	0,0370	0,0449	0,0874	0,1281	0,3119	0,1638	0,0887	0,1585	0,2478
Royaume-Uni	0,0843	0,0871	0,0852	0,1251	0,1488	0,1847	0,2938	0,1317	0,1359	0,2159	0,1829	0,3192
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	:	:	:	:	:	0,0400	0,0480	0,0300	0,1180	0,0000	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Etats-Unis	:	0,0620	0,0920	0,1240	0,1620	0,4260	0,7850	0,3060	0,1730	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(c) non disponible

Source : Eurostat/EVCA, PriceWaterhouseCoopers (date d'extraction : 24 octobre 2006)

L'investissement en capital-risque est défini comme les capitaux propres privés levés pour investissement dans des entreprises; les achats et rachats de gestion et les acquisitions d'actions cotées sont exclus. Les données sont ventilées en deux phases d'investissement: une phase préliminaire (amorçage + démarrage) et une phase d'expansion et de remplacement (capital d'expansion et capital de remplacement). NB : PIB = produit intérieur brut aux prix courants du marché.

Tableau 39 : Dépenses consacrées aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) en pourcentage du PIB

	2003	2004	2005
UE (25 pays)	3,0	3,0	3,0
UE (15 pays)	3,1	3,0	3,1
Belgique	3,0	2,9	2,9
Rép. tchèque	2,7	2,8	2,9
Danemark	3,5	3,5	3,4
Allemagne	3,1	3,1	3,1
Estonie	2,3	2,7	2,9
Grèce	1,3	1,2	1,2
Espagne	1,8	1,7	1,7
France	3,3	3,3	3,4
Irlande	2,1	2,1	2,0
Italie	2,0	1,9	1,9
Chypre	:	:	:
Lettonie	1,9	2,1	2,2
Lituanie	1,3	1,4	1,6
Hongrie	2,1	2,4	2,4
Malte	:	:	:
Pays-Bas	3,9	3,8	3,9
Autriche	3,0	3,0	3,0
Pologne	1,7	1,9	2,2
Portugal	2,2	2,1	2,2
Slovénie	1,8	1,9	2,0
Slovaquie	2,0	2,2	2,3
Finlande	3,6	3,6	3,7
Suède	4,5	4,4	4,4
Royaume-Uni	4,3	4,2	4,2
Bulgarie	1,4	1,5	1,8
Croatie	:	:	:
Roumanie	1,3	1,6	1,9
Etats-Unis	4,1	4,0	4,0
Japon	3,4	3,4	3,4

(c) Non disponible

Sources : OCDE<sup>120</sup>/Eurostat/STATEC (Luxembourg)

Données annuelles sur les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et autres services liés aux TIC, en pourcentage du PIB (produit intérieur brut).

<sup>120</sup> L'OCDE est basé sur le *World Information Technology and Services Alliances (WITSA)/International Data corporation (IDC), 2000*; 2000 et 2001 : estimation d'Eurostat (extrapolation des données de l'OCDE basées à partir des taux de croissance calculés par l'EITO); Luxembourg : 1998-1999 au lieu 1999-2000. Services uniquement.

Tableau 40 : Inégalité de répartition des revenus  
(Rapport interquintile de revenu)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	4,5	4,2	4,0	4,0	(s) 4,2	(s) 4,3	(s) 4,0	4,0	(s) 4,0	(s) 4,0
Belgique	4,5	4,2	4,0	4,0	(s) 4,2	(s) 4,3	(s) 4,0	4,0	(s) 4,0	(s) 4,0
Rép. tchèque	2,9	(b) 4,0	3,7	3,6	3,0	(b) 3,5	3,0	3,0	(b) 3,6	(b) 3,4
Danemark	2,9	(b) 4,0	3,7	3,6	3,0	(b) 3,5	3,0	3,0	(b) 3,6	(b) 3,4
Allemagne	4,6	4,0	3,7	3,6	3,0	3,5	3,6	4,4	(b) 4,3	(b) 4,4
Estonie	6,5	6,3	6,6	6,5	6,2	5,8	5,7	5,7	5,9	6,0
Grèce	5,9	6,0	6,5	5,9	5,7	5,4	5,5	5,1	(b) 5,1	(b) 5,1
Espagne	4,5	4,3	4,4	4,2	4,4	4,2	3,9	3,9	(b) 3,8	(b) 4,2
France	5,1	5,1	5,0	5,2	4,9	4,7	4,5	4,5	(b) 5,1	(b) 5,0
Irlande	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,8	(b) 5,1	(b) 5,0
Italie	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,8	(b) 5,1	(b) 5,0
Chypre	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,8	(b) 5,1	(b) 5,0
Lettonie	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,8	(b) 5,1	(b) 5,0
Lituanie	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	4,8	(b) 5,1	(b) 5,0
Luxembourg	4,3	4,0	3,6	3,7	3,9	3,7	3,8	3,8	(b) 4,0	(b) 3,7
Hongrie	4,3	4,0	3,6	3,7	3,9	3,7	3,8	3,8	(b) 4,0	(b) 3,7
Malte	4,3	4,0	3,6	3,7	3,9	3,7	3,8	3,8	(b) 4,0	(b) 3,7
Pays-Bas	4,2	4,4	3,6	3,6	3,7	4,1	(p) 4,0	(p) 4,0	(p) 4,0	(p) 4,0
Autriche	4,0	3,8	3,6	3,5	3,7	3,4	3,5	3,5	(b) 4,0	(b) 3,8
Pologne	4,0	3,8	3,6	3,5	3,7	3,4	3,5	3,5	(b) 4,0	(b) 3,8
Portugal	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	(p) 7,4	(p) 7,2
Slovenie	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	(p) 7,4	(p) 7,2
Slovaquie	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	(p) 7,4	(p) 7,2
Finlande	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	(p) 7,4	(p) 7,2
Suède	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	(p) 7,4	(p) 7,2
Royaume-Uni	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	(b) 5,4	(b) 5,5	(b) 5,3	(b) 5,0
Bulgarie	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	(b) 5,4	(b) 5,5	(b) 5,3	(b) 5,0
Croatie	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	(b) 5,4	(b) 5,5	(b) 5,3	(b) 5,0
Roumanie	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	(b) 5,4	(b) 5,5	(b) 5,3	(b) 5,0
Turquie	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	(b) 5,4	(b) 5,5	(b) 5,3	(b) 5,0

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) voir texte explicatif, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat

Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par « revenu », on entend revenu disponible équivalent.

Tableau 41 : Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (Total en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25 pays)	27	27	26	25	(s) 24	(s) 24	23	24	(s) 25	(s) 26
Belgique	27	27	26	25	(s) 24	(s) 24	23	24	(s) 25	(s) 26
Rép. tchèque	27	27	26	25	(s) 24	(s) 24	23	24	(s) 25	(s) 26
Danemark	27	27	26	25	(s) 24	(s) 24	23	24	(s) 25	(s) 26
Allemagne	22	22	22	22	21	20	21	23	(b) 23	(b) 24
Estonie	22	22	22	22	21	20	21	23	(b) 23	(b) 24
Grèce	23	22	23	22	22	22	23	22	(b) 22	(b) 25
Espagne	27	26	27	25	23	22	23	22	(b) 22	(b) 25
France	26	26	26	25	24	24	26	26	(b) 26	(b) 26
Irlande	34	34	32	32	30	31	30	30	(b) 36	(b) 33
Italie	23	23	22	21	21	21	22	22	(b) 21	(b) 23
Chypre	23	23	22	21	21	21	22	22	(b) 21	(b) 23
Lettonie	23	23	22	21	21	21	22	22	(b) 21	(b) 23
Lituanie	23	23	22	21	21	21	22	22	(b) 21	(b) 23
Luxembourg	25	24	22	23	24	23	24	23	(b) 24	(b) 22
Hongrie	25	24	22	23	24	23	24	23	(b) 24	(b) 22
Malte	25	24	22	23	24	23	24	23	(b) 24	(b) 22
Pays-Bas	24	24	23	21	21	22	(p) 22	(p) 22	(p) 23	(p) 25
Autriche	24	25	24	24	23	22	(p) 22	(p) 22	(p) 23	(p) 25
Pologne	24	25	24	24	23	22	(p) 22	(p) 22	(p) 23	(p) 25
Portugal	27	27	27	27	27	27	24	26	(p) 26	(p) 27
Slovenie	27	27	27	27	27	27	24	26	(p) 26	(p) 27
Slovaquie	27	27	27	27	27	27	24	26	(p) 26	(p) 27
Finlande	27	27	27	27	27	27	24	26	(p) 26	(p) 27
Suède	27	27	27	27	27	27	24	26	(p) 26	(p) 27
Royaume-Uni	32	29	30	30	30	29	(b) 28	(b) 28	(b) 29	(b) 29
Bulgarie	32	29	30	30	30	29	(b) 28	(b) 28	(b) 29	(b) 29
Croatie	32	29	30	30	30	29	(b) 28	(b) 28	(b) 29	(b) 29
Roumanie	32	29	30	30	30	29	(b) 28	(b) 28	(b) 29	(b) 29
Turquie	32	29	30	30	30	29	(b) 28	(b) 28	(b) 29	(b) 29

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) voir texte explicatif, (p) valeur provisoire

Source : Eurostat

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent, avant transferts sociaux, se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de vieillesse et de survie sont considérées comme revenus d'origine et non pas comme des transferts sociaux.

Tableau 42 : Taux de risque persistant de la pauvreté  
(Total en %)

UE (25 pays)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0
Belgique	: 0	: 0	8	8	7	8	7	:	:	: 0	: 0
Rép. tchèque	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Danemark	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	6	0	:	: 0	: 0
Allemagne	: 0	: 0	6	6	6	6	6	7	(bb)	9	9
Estonie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Grèce	: 0	: 0	14	12	13	13	14	:	:	: 0	: 0
Espagne	: 0	: 0	11	11	11	11	10	:	:	: 0	: 0
France	: 0	: 0	9	8	9	9	:	0	:	: 0	: 0
Irlande	: 0	: 0	12	12	12	13	13	:	:	: 0	: 0
Italie	: 0	: 0	11	11	11	11	13	:	:	: 0	: 0
Chypre	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Lettonie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Lituanie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Luxembourg	: 0	: 0	: 0	8	8	8	9	:	:	: 0	: 0
Hongrie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Malte	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Pays-Bas	: 0	: 0	6	5	5	5	6	6	(pp)	6	: 0
Autriche	: 0	: 0	: 0	7	7	7	7	:	:	: 0	: 0
Pologne	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Portugal	: 0	: 0	15	14	14	14	15	:	:	: 0	: 0
Slovénie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Slovaquie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Finlande	: 0	: 0	: 0	: 0	5	6	6	(bb)	7	7	: 0
Suède	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Royaume-Uni	: 0	: 0	10	11	11	11	11	(bb)	: 0	: 0	: 0
Bulgarie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Croatie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Roumanie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0
Turquie	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	: 0	:	: 0	: 0

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (f) voir texte explicatif, (h) rupture de série, (p) valeur provisoire, (u) donnée peu fiable, (e) valeur estimée

Source : Eurostat

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté durant l'année en cours et au moins deux des trois années précédentes. Le seuil est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Tableau 43 : Jeunes ayant quitté l'école prématurément (Hommes et femmes)

UE (25 pays)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005			
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	17,7	(e)	17,0	(e)	16,6	16,2	(b)	15,6	15,2
Belgique	16,1	15,1	12,9	12,7	14,5	15,2	(b)	12,5	13,6	12,4	12,8	11,9	(b)	13,0	
Rép. tchèque	:	:	:	:	:	:	:	:	5,5	6,0	(b)	6,1		6,4	
Danemark	8,6	6,1	12,1	(b)	10,7	9,8	11,5	11,6	9,0	8,6	10,3	(b)	8,5	8,5	
Allemagne	:	:	13,3	12,9	:	14,9	14,9	12,5	12,6	12,8	(b)	12,1	13,8		
Estonie	:	:	:	:	12,6	14,0	14,2	14,1	12,6	11,8	13,7		14,0		
Grèce	23,2	22,4	20,7	19,9	20,7	18,6	18,2	17,3	16,7	15,5	(b)	14,9	13,3		
Espagne	36,4	33,8	31,4	30,0	29,6	29,5	29,1	29,2	29,9	31,3	31,7		30,8	(b)	
France	16,4	15,4	15,2	14,1	14,9	14,7	13,3	13,5	13,4	13,7	(b)	14,2	12,6		
Irlande	22,9	21,4	18,9	18,9	:	:	:	14,7	12,3	(b)	12,9	(p)	12,3	(p)	
Italie	35,1	32,8	31,7	30,1	28,4	27,2	25,3	26,4	24,3	23,5	22,3		21,9		
Chypre	:	:	:	:	:	17,5	18,5	17,9	15,9	17,4	(b)	20,6	18,1		
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	19,5	18,1		15,6	11,9		
Lituanie	:	:	:	:	:	:	16,7	13,7	14,3	(b)	11,8	9,5	(b)	9,2	
Luxembourg	34,4	33,4	35,3	30,7	:	19,1	(b)	16,8	18,1	17,0	12,3	12,7	13,3		
Hongrie	:	:	:	17,8	15,9	13,0	13,8	12,9	12,2	11,8	(b)	12,6	12,3		
Malte	:	:	:	:	:	:	54,2	54,4	53,2	48,2	42,0	(b)	41,2		
Pays-Bas	:	:	17,6	16,0	15,5	16,2	15,5	15,3	15,0	14,2	(b)	14,0	13,6		
Autriche	:	13,6	12,1	10,8	:	10,7	10,2	10,2	9,5	9,3	(b)	8,7	9,0		
Pologne	:	:	:	:	:	:	7,9	7,6	6,3	5,7	(b)	5,5			
Portugal	44,3	41,4	40,1	40,6	46,6	(b)	44,9	42,6	44,0	45,1	40,4	39,4	(b)	38,6	
Slovénie	:	:	:	:	:	:	7,5	4,8	4,3	(b)	4,2	(b)	4,3	(u)	
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	5,6	4,9	(b)	7,1		5,8			
Finlande	:	:	11,1	8,1	7,9	9,9	8,9	(b)	10,3	9,9	8,3	(b)	8,7	9,3	
Suède	:	7,5	6,8	:	6,9	7,7	10,5	(b)	10,4	9,0	(b)	8,6	8,6	(p)	
Royaume-Uni	32,3	:	:	:	:	19,7	18,4	17,7	17,8	16,8	14,9	(b)	14,0		
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	20,3	21,0	22,4	21,4	21,4		20,0		
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	8,3	8,4		6,2	4,8	(u)	
Roumanie	:	:	:	19,7	19,1	21,5	22,3	21,3	23,2	23,2	23,6	(b)	20,8		
Turquie	:	:	:	:	:	:	58,8	57,3	54,8	53,0	54,6		51,3		

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (f) voir texte explicatif, (h) rupture de série, (p) valeur provisoire, (u) donnée peu fiable, (e) valeur estimée

Source : Eurostat

Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes : le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Tableau 44 : Jeunes ayant quitté prématurément l'école (Population masculine)

UE (25 pays)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005			
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	19,9	19,2	18,9	18,1	18,0	17,3			
Belgique	18,0	16,6	14,7	14,2	16,7	17,7	(b)	14,8	15,0	14,9	14,7	15,6	(b)	15,3	
Rép. tchèque	:	:	:	:	:	:	:	:	5,3	5,2	(b)	5,8	(b)	6,2	
Danemark	9,3	5,2	12,2	(b)	11,0	9,5	14,2	13,4	10,3	10,3	(b)	10,4	9,4	9,5	
Allemagne	:	:	12,5	12,3	:	14,2	14,6	12,2	12,6	12,9	(i)	12,2	13,5	13,5	
Estonie	:	:	:	:	15,0	19,0	16,3	17,1	15,6	16,1	20,5	17,4	(u)	17,4	
Grèce	26,6	26,6	24,2	23,7	25,5	22,1	22,9	21,3	20,7	19,9	(b)	18,3	17,5	17,5	
Espagne	41,4	38,4	36,7	35,3	35,3	35,3	34,7	35,6	36,4	37,3	38,5	36,4	(b)	36,4	
France	18,2	16,7	16,9	15,3	16,2	16,0	14,8	15,0	14,9	15,3	(b)	16,1	14,6	14,6	
Irlande	26,9	25,7	23,5	22,6	:	:	:	18,4	15,0	(b)	16,1	(p)	14,9	14,9	
Italie	37,5	35,5	34,5	33,1	32,3	30,3	28,8	30,2	27,9	26,8	26,2	25,9	(p)	25,9	
Chypre	:	:	:	:	:	24,6	25,0	23,9	22,3	24,2	27,2	26,6	(p)	26,6	
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	26,7	22,7	20,5	15,5	15,5	(u)	15,5	
Lituanie	:	:	:	:	:	18,5	18,4	15,1	(b)	14,9	11,6	(u)	12,2	(u)	
Luxembourg	33,3	32,9	32,8	30,9	:	18,9	(b)	15,9	19,0	14,4	14,3	12,6	17,0	17,0	
Hongrie	:	:	:	18,1	16,4	13,3	13,3	12,5	14,3	(b)	13,7	13,5	13,5	13,5	
Malte	:	:	:	:	:	52,5	55,3	56,5	49,7	44,2	(b)	43,0	43,0	43,0	
Pays-Bas	:	:	18,1	16,8	17,0	17,5	16,2	16,5	15,7	15,3	(b)	16,1	15,8	15,8	
Autriche	:	9,9	9,2	9,0	:	9,6	9,6	9,7	8,7	(b)	9,5	(i)	9,4	9,4	
Pologne	:	:	:	:	:	9,7	9,5	7,8	7,7	(b)	7,7	(b)	6,9	6,9	
Portugal	49,4	47,1	45,6	46,8	52,0	(b)	50,1	51,2	52,6	47,7	47,9	(b)	46,7	46,7	
Slovénie	:	:	:	:	:	:	9,3	(u)	6,2	(u)	6,2	(u)	5,8	(u)	5,7
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	6,7	(b)	5,2	(b)	5,2	(b)	7,8	6,0	
Finlande	:	11,4	9,1	8,6	12,0	11,3	(b)	13,0	12,6	10,1	(b)	10,6	11,3	11,3	
Suède	:	9,0	7,3	:	7,7	9,2	11,3	(b)	11,4	9,8	(b)	9,3	9,3	(p)	
Royaume-Uni	31,0	:	:	:	:	20,2	19,0	18,7	18,8	17,1	15,7	(i)	14,7	14,7	
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	21,1	22,5	23,3	22,1	22,1	19,5	19,5	19,5	
Croatie	:	:	:	:	:	:	9,1	10,0	10,0	7,1	(u)	5,6	5,6	(u)	
Roumanie	:	:	19,4	19,8	23,0	23,3	21,4	24,3	24,7	24,9	(b)	21,4	21,4	21,4	
Turquie	:	:	:	:	:	65,8	65,4	63,5	61,3	62,0	62,0	58,2	58,2	58,2	

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (i) voir texte explicatif, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire, (u) donnée peu fiable, (e) valeur estimée

Source : Eurostat

Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Tableau 45 : Jeunes ayant quitté prématurément l'école (Population féminine)

UE (25 pays)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005					
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	15,5	14,8	14,4	14,2	14,1	13,1					
Belgique	14,2	13,5	11,0	:	12,3	12,7	(b)	10,2	(e)	12,3	(e)	9,9	10,8	(b)	8,3	(b)	10,6
Rép. tchèque	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,7	6,8	(b)	6,5	6,6	6,6	6,6	
Danemark	7,9	6,9	12,1	(b)	10,3	10,0	9,1	9,9	8,2	6,9	10,2	(b)	6,7	7,5	7,5	7,5	
Allemagne	:	:	14,2	13,5	:	15,6	15,2	12,8	12,8	12,6	12,8	(i)	11,9	14,1	14,1	14,1	
Estonie	:	:	:	:	10,1	9,2	12,1	(u)	11,0	(u)	9,6	(u)	:	(u)	10,7	(u)	10,7
Grèce	20,2	18,8	17,8	16,7	16,1	15,4	13,6	13,4	13,6	13,6	11,0	(b)	11,6	9,2	9,2	9,2	
Espagne	31,4	29,2	26,1	24,8	24,1	23,6	23,4	22,7	23,1	25,0	24,6	25,0	24,6	25,0	(b)	25,0	
France	14,8	14,2	13,6	13,0	13,6	13,4	11,9	12,0	11,9	12,2	(b)	12,3	10,7	10,7	10,7	10,7	
Irlande	18,8	17,1	14,2	15,1	:	:	:	:	10,9	9,5	(b)	9,7	9,6	9,6	9,6	9,6	
Italie	32,8	30,2	29,0	27,3	24,5	24,2	21,9	22,6	20,7	20,1	18,4	17,8	17,8	17,8	(p)	17,8	
Chypre	:	:	:	:	:	12,3	13,9	13,1	11,0	11,8	(b)	14,9	10,6	10,6	10,6	10,6	
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	12,2	13,4	10,7	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	
Lituanie	:	:	:	:	:	:	14,9	9,3	13,4	(b)	8,9	7,4	(u)	6,2	(u)	6,2	
Luxembourg	35,5	33,9	37,9	30,5	:	19,4	(b)	17,6	17,2	19,6	10,2	12,7	9,6	9,6	9,6	9,6	
Hongrie	:	:	:	17,6	15,4	12,7	13,2	12,6	11,8	11,1	(b)	11,4	11,1	11,1	11,1	11,1	
Malte	:	:	:	:	:	:	56,1	53,5	49,7	46,8	(b)	39,5	(b)	39,3	39,3	39,3	
Pays-Bas	:	:	17,1	15,2	14,0	14,9	14,8	14,1	14,3	13,0	(b)	11,9	11,2	11,2	11,2	11,2	
Autriche	:	17,3	14,9	12,5	:	11,9	10,7	10,7	10,2	9,9	(b)	7,9	(i)	8,5	8,5	8,5	
Pologne	:	:	:	:	:	:	6,0	5,6	4,7	3,7	(b)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	
Portugal	39,2	35,5	34,4	34,4	41,2	(b)	38,9	35,1	36,7	37,5	33,0	30,6	30,1	30,1	30,1	30,1	
Slovénie	:	:	:	:	:	:	5,6	(u)	3,3	(u)	2,3	(u)	2,6	(u)	2,8	(u)	2,8
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	4,6	:	4,6	4,7	(b)	6,4	5,7	5,7	5,7	5,7	
Finlande	:	10,8	7,0	7,2	7,9	6,5	(b)	7,7	7,3	6,5	(b)	6,9	7,3	7,3	7,3	7,3	
Suède	:	6,0	6,2	:	6,1	6,2	(b)	9,3	8,2	(b)	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	
Royaume-Uni	33,6	:	:	:	:	19,3	17,9	16,7	16,7	16,5	14,2	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2	
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	19,5	21,6	21,6	20,7	20,7	20,6	20,6	20,6	20,6	20,6	
Croatie	:	:	:	:	:	:	7,4	(u)	6,7	(u)	5,2	(u)	3,8	3,8	3,8	3,8	
Roumanie	:	:	:	20,0	18,4	20,0	21,3	21,3	21,3	21,3	22,4	20,1	20,1	20,1	20,1	20,1	
Turquie	:	:	:	:	:	:	51,2	48,8	45,4	44,0	46,6	43,8	43,8	43,8	43,8	43,8	

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (i) voir texte explicatif, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire, (u) donnée peu fiable, (e) valeur estimée

Source : Eurostat

Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint » et « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Tableau 46 : Personnes âgées de 18 à 59 ans dans les ménages sans emploi - Part des personnes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	:	:	:	:	:	:	:	10,1 (e)	10,2 (e)	10,2 (e)	10,3 (e)	10,2 (e)
Belgique	14,2	14,1	14,1	14,3	14,4	13,0 (b)	12,4	13,8	14,2	14,4	13,7	13,5
Rép. tchèque	:	:	:	5,3	6,2	7,2	7,8	7,9	7,3	7,7	8,0	7,4
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	7,6	8,6	8,5	8,5 (p)
Allemagne	10,6	10,6	10,9	11,4	11,1	10,5	9,7	9,7	10,0	10,6	11,1	11,1 (p)
Estonie	:	:	:	9,6	8,7	10,4	9,6	11,0	10,8	10,9	9,5	8,5
Grèce	10,4	10,3	9,8	10,0	9,6	9,6	9,2	8,8	8,9	8,5	8,5	8,5
Espagne	13,4	12,5	12,1	11,3	10,2	8,5	7,5	7,4	7,3	7,2	7,3	6,7
France	11,0	11,0	10,9	11,4	11,3	11,3	10,7	10,3	10,4	10,6	10,8	10,7
Irlande	14,6	13,5	12,9	12,5	:	9,8	8,6	8,8	8,5	8,9	8,6	8,4
Italie	11,2	11,9	12,0	12,2	12,0	11,7	11,2	10,8	10,2	9,7	9,1	9,5
Chypre	:	:	:	:	:	:	5,6	4,9	5,3	5,2	5,0	5,2
Lettonie	:	:	:	:	14,0	14,9 (b)	15,0	12,8	10,5 (b)	8,7	7,8	8,1
Lituanie	:	:	:	:	10,4	8,8	9,2	10,0	9,1 (b)	7,4	8,1	6,6
Luxembourg	6,7	6,5	7,6	7,0	7,3	6,7	6,9	6,7	6,3	6,6 (f)	6,5	6,5 (p)
Hongrie	:	:	15,8	15,7	15,8	14,2	13,5	13,2	13,0	11,6 (b)	11,9	12,3
Malte	:	:	:	:	:	:	7,4	7,8	7,2	7,9	8,6	8,2
Pays-Bas	10,9	11,0	10,2	8,9	8,8	7,8	7,6	6,9	6,7	8,0	8,0	7,9
Autriche	:	7,0	8,1	7,7	8,4	8,2	8,3	7,9	7,5	7,4	8,8 (f)	8,8
Pologne	:	:	:	9,8	:	:	:	13,8	15,1	14,8	15,8	15,3
Portugal	5,7	5,9	6,3	5,9	5,1 (b)	4,7	4,6	4,3	4,6	5,5	5,3	5,5
Slovénie	:	:	8,8	8,7	8,3	9,6	9,0	8,2	8,0	8,7	7,5	6,7
Slovaquie	:	:	:	9,0	9,8	10,9	10,0	10,9	10,9	10,1	10,8	10,2
Finlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	10,9	11,0	11,0 (p)
Royaume-Uni	13,3	13,7	13,5	12,9	12,5	11,8	11,4	11,2	11,3	10,9	11,0	11,0
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	15,5	17,3 (b)	16,6	15,3	13,7	13,0
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	14,0	13,2	11,2	12,5 (p)
Roumanie	:	:	:	6,8	7,3	7,8	8,4	8,7	11,3 (b)	11,1	11,1	10,4
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(c) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (f) voir texte explicatif, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire, (u) donnée peu fiable, (e) valeur estimée

Source : Eurostat

L'indicateur « Personnes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi » est défini comme la proportion de personnes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

## LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Conclusions des Présidences des Conseils européens

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Göteborg, 15 et 16 juin 2001.

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 22 et 23 mars 2005.

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 23 et 24 mars 2006.

### Commission européenne

- *Stratégie européenne pour l'emploi : évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, n° 114, avril 2006.

- *Stratégie politique annuelle pour 2007 - Renforcer la confiance par l'action*, communication de la Commission européenne, COM(2006) 122 final, mars 2006.

- *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, communication de la Commission au Conseil européen de printemps, février 2006.

- *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 141 final, avril 2005.

- *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la Stratégie de Lisbonne*, communication de la Commission au Conseil européen de printemps, COM(2005) 24, février 2005.

- *L'Agenda social*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 33 final, 9 février 2005.

### Gouvernement français

- *Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale*, octobre 2005.

- *Rapport de suivi du Programme national de réforme 2005-2008 pour une croissance sociale*, 28 septembre 2006.

### Assemblées parlementaires

- Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, Compte rendu de la réunion du mardi 24 octobre 2006 n° 186 : « Audition de Madame Catherine Colonna, ministre déléguée aux affaires européennes, sur le sommet informel de Lahti et les principaux sujets d'actualité européenne ».

### Avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social

- *Le développement des services à la personne*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Yves Vérollet au nom de la section des affaires sociales (23-24 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07020104.pdf>

- *Croissance potentielle et développement*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07013103.pdf>

- *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, communication de la délégation aux droits des Femmes et de l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social, présentée par Mme Monique Bourven, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 9 janvier 2007.

- *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par Mme Marie-Odile Paulet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (12-13 décembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06122125.pdf>

- *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Roger Mongereau au nom de la section des finances (26-27 septembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06102704.pdf>

- *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, communication du Conseil économique et social présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée au cours de sa séance du 26 septembre 2006.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06100917.pdf>

- *La conjoncture économique et sociale en 2006*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06052609.pdf>

- *Les enjeux de l'après Kyoto*, avis du Conseil économique et social rapporté par Mme Élyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06050307.pdf>

- *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06032204.pdf>

- *Projet de loi de programme pour la recherche*, avis du Conseil économique et social rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (15-16 novembre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05112121.PDF>

- *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, avis du Conseil économique et social rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05110418.pdf>

- *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, avis du Conseil économique et social rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05100317.pdf>

- *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse*, communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social présentée par Mme Élisabeth Morin, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 11 octobre 2005.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05110719.pdf>

- *Contribution au Livre vert sur le thème "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations"* communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social présentée par Mme Évelyne Pichenot, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 5 juillet 2005.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05072814.pdf>

- *Entreprises et simplifications administratives*, avis du Conseil économique et social rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05043008.pdf>

- *Vers une mondialisation plus juste*, avis du Conseil économique et social rapporté par M. Alain Deleu au nom de la section des relations extérieures (22-23 février 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05022802.pdf>

- *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social, présentée par Mme Évelyne Pichenot, adoptée au cours de la séance du Bureau du 22 février 2005.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05030903.pdf>

- *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2005*, communication du Conseil économique et social présentée au nom du Bureau par M. Alain Deleu au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée au cours de sa séance du 12 octobre 2004.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04102927.pdf>

- *Scenarii et stratégies pour une France plus active*, étude rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan, adoptée au cours de la séance du Bureau du Conseil économique et social du 6 juillet 2004.

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04072924.pdf>

- *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, avis du Conseil économique et social rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04031007.PDF>

- *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04083125.pdf>

- *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03061812.PDF>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social sont accessibles sur son site Internet à l'adresse suivante :

[http://www.ces.fr/ces\\_dat2/2-3based/base.htm](http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm)

### Conseils économiques et sociaux des États membres

- Siska Vandecandelaere, *Innovation : diagnostic du système belge*, in « La lettre mensuelle socio-économique », n° 115, Conseil central de l'économie belge, mai 2006.

### Publications de l'INSEE

- *France, portrait social*, édition 2006, INSEE, collection « INSEE-Références », novembre 2006.

- *Rattrapage européen*, Point de conjoncture, INSEE, octobre 2006.

### Articles

- « La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi », entretien avec Günter Verheugen, Vice-président de la Commission européenne, en charge des Entreprises et de l'industrie, *Entretien d'Europe*, Fondation Robert Schuman, 18 décembre 2006.

- Dominique Desailly, Émilie Reynaud, « Revenus et pauvretés depuis 1996 » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, rapport de l'INSEE, novembre 2006.

### Autres publications

- *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008*, France, 15 septembre 2006, accessible sur le site Internet de la Sécurité sociale à l'adresse : <http://www.securite-sociale.fr/communications/rapports/2006/inclusionsoc/rapport200609.pdf>

- Birgitta Andrén, Pascal Schmidt, *L'éducation en Europe, statistiques clefs 2002/2003*, Statistiques en bref n° 10/2005, Eurostat.

- Simona Franck, *Les dépenses de R&D en Europe*, « Statistiques en bref » n° 6/2006, Eurostat.

- Morag Ottens, *Utilisation d'Internet par les particuliers et les entreprises*, « Statistiques en bref » n° 12/2006, Eurostat.

- Communiqué de presse n° 146/2006 du 10 novembre 2006, Eurostat.

- « Statistiques en bref », série « Science et technologie », n° 16/2006, Eurostat.

- *Propriété intellectuelle : quelle politique pour quels enjeux socio-économiques en France et en Europe ?* ; Note de veille n° 35 du Centre d'analyse stratégique, 20 novembre 2006.

- *La France en transition : 1993-2005*, rapport du Conseil emploi, revenus et cohésion sociale (CERC), novembre 2006.

- Note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 25, septembre 2006.

- Manuel de Frascati, édition 2002, Eurostat.

## TABLE DES SIGLES

ACFCI	: Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
AII	: Agence pour l'innovation industrielle
ANR	: Agence nationale de la recherche
BIT	: Bureau international du travail
CERC	: Conseil emploi, revenus et cohésion sociale
CESE	: Comité économique et social européen
CITE	: Classification internationale type de l'éducation
DARES	: Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DGEFP	: Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIRD	: Dépense intérieure brute de recherche et développement
DREES	: Direction de la recherche, des études économiques, de l'évaluation et des statistiques
EFT	: Enquête communautaire sur les forces de travail
EITO	: <i>European Information Technology Observatory</i>
FCBF	: Formation brute de capital fixe
GWPS	: Potentiel de réchauffement global
IFEN	: Institut français de l'environnement
INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
JPO	: <i>Japan Patent Office</i>
KGEP	: Kilogrammes d'équivalent pétrole
LOLF	: Loi organique relative aux lois de finances
LUCF	: <i>Land Use Change and Forestry</i>
MIRES	: Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »
MOC	: Méthode ouverte de coordination
NTIC	: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	: Office européen des Brevets
PCRD	: Programme cadre de recherche et de développement
PCT	: <i>Patent Cooperation Treaty</i>

PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
PNAI	: Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale
PNR	: Programme national de réforme
PPA	: Parité de pouvoir d'achat
PRES	: Pôles de recherche et d'enseignement supérieur
R&D	: Recherche et développement
SPA	: Standard de pouvoir d'achat
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UE	: Union européenne
USPTO	: <i>United States Patent and Trademark Office</i>